This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Per. 23721 e. 21

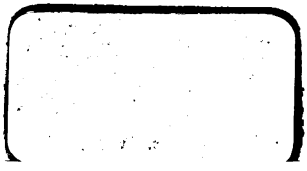

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

Chef de division à la Préfecture

LILLE,

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Grand'Place,

CHEZ VANACKERE, LIBRAIRE, Grand'Place.

24.e ANNÉE. — 1852.

Digitized by Google

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Digitized by Google

JANVIER.

Pleine lune le 7
Dernier quartier le 14.
Nouvelle lune le 21.
Premier quartier le 29.

1	jeudi	LA CIRCONCISION.
2	vendr.	s Macaire
3	samedi	Ste Geneviève
4	DIM.	s Rigobert de R.
5	lundi	s Siméon de S.
6	mardi	L'EPIPHANIE
7	merc.	s Lucien, év.
8	jeudi	ste Adèle
9	vendr.	s Julien, m.
10	samedi	s Guillaume
11	DIM.	s Théodose
12	lundi	ste Césaire
13	mardi	Baptême de N. S.
14	merc.	s Hilaire, év.
15	jeudi	s Nom de Jésus
16	vendr.	s Marcel, p.
17	samedi	S Antoine, ab.
18	DIM.	Ch. s Pierre à R.
19	lundi	s Canut, m.
20	mardi	s Sébastien
21	merc.	ste Agnès, v.
22	jeudi	s Vincent
23	vendr.	s Alphonse
24	samedi	s Babylas, év.
25	DIM.	Conv. de s Paul
26	lundi	s Polycarpe
27	mardi	s Jean Chrysost.
28	merc.	s Charlemagne
29	jeudi	s François de S.
30	vend.	ste Martine
31	samedi	s Pierre Nol.

FÉVRIER.

Pleine lune le 5
Dernier quartier le 12.
Nouvelle lune le 20.
Premier quartier le 28.

1	DIM.	s Ignace
2	lundi	PURIFICATION
3	mardi	s Blaise, év.
4	merc	s André, conf.
5	jeudi	ste Agathe, v.
6	vendr.	ste Dorothée
7	samedi	s Romuald
8	DIM.	*Septuagésime*
9	lundi	ste Apolline
10	mardi	ste Scholastique
11	merc.	s Sévérin, abbé
12	jeudi	ste Eulalie
13	vendr.	s Martinien
14	samedi	s Valentin, m.
15	DIM.	*Sexagésime*
16	lundi	ste Reinelde
17	mardi	s Germain, ab.
18	merc.	s Siméon, év.
19	jeudi	ste Julienne
20	vendr.	s Eleuthère
21	samedi	s Pepin, duc
22	DIM.	*Quinquagésime*
23	lundi	ste Isabelle
24	mardi	s Mathias
25	merc.	*Les Cendres*
26	jeudi	s Adeltrude
27	vendr.	s Alexandre
28	samedi	s Lambert
29	DIM.	*Quadragésime*

Digitized by Google

MARS.

Pleine lune le 6.
Dernier quartier le 12.
Nouvelle lune le 20.
Premier quartier le 28.

1	lundi	s Aubin, év.
2	mardi	s Simplice
3	merc.	ste Cunég. & T.
4	jeudi	s Casimir, c.
5	vendr.	s Théophile & T.
6	samedi	ste Colette & T.
7	Dim.	*Reminiscere*
8	lundi	s Jean de Dieu
9	mardi	ste Françoise
10	merc.	Les 40 martyrs
11	jeudi	s Euloge, m.
12	vendr.	s Grégoire
13	samedi	ste Kennoque
14	Dim.	*Oculi*
15	lundi	s Longin
16	mardi	s Alexandre
17	merc.	s Patrice
18	jeudi	s Cyrille, doct.
19	vendr.	s Joseph, conf.
20	samedi	s Joachim
21	Dim.	*Lætare*
22	lundi	s Basile, m.
23	mardi	s Othon, év.
24	merc.	s Cyrille, év.
25	jeudi	ANNONCIATION
26	vendr.	s Ludger
27	samedi	s Rupert, év.
28	Dim.	*La Passion.*
29	lundi	s Priaque, m.
30	mardi	s Jean Clim.
31	merc.	S Guy, abbé

AVRIL.

Pleine lune le 4.
Dernier quartier le 11.
Nouvelle lune le 19.
Premier quartier le 27.

1	jeudi	s Hugues, év.
2	vendr.	s François de P.
3	samedi	s Richard, év.
4	Dim.	*Les Rameaux*
5	lundi	s Vincent F.
6	mardi	s Célestin, p.
7	merc.	ste Waltrude
8	jeudi	*La ste Cène*
9	vendr.	Mort de N. S.
10	samedi	s Macaire, év.
11	Dim.	PAQUES.
12	lundi	PAQUES.
13	mardi	ste Herménégilde
14	merc.	s Tiburce, m.
15	jeudi	ste Anastasie
16	vendr.	s Druon, conf.
17	samedi	s Anicet, pape
18	Dim.	*Quasimodo*
19	lundi	s Théodore
20	mardi	s Sulpice, év.
21	merc.	s Anselme, év.
22	jeudi	s Soter, pape
23	vendr.	s George, m.
24	samedi	s Fidèle
25	Dim.	s Marc
26	lundi	s Clet, abst.
27	mardi	s Anthime
28	merc.	s Vital, martyr
29	jeudi	s Pierre, martyr
30	vendr.	ste Cath. de S.

Digitized by Google

MAI.		JUIN.	
Pleine lune le 3. Dernier quartier le 10. Nouvelle lune le 19. Premier quartier le 26.		Pleine lune le 2. Dernier quartier le 9. Nouvelle lune le 17. Premier quartier le 24.	
1	samedi ss Philippe et J.	1	mardi s Pamphile
2	Dim. s Athanase	2	merc. s Erasme ♁ T
3	lundi Inv. ste Croix.	3	jeudi ste Clotilde, r.
4	mardi ste Monique	4	vendr. s Quirin ♁ T
5	merc. s Pie V, pape.	5	samedi s Boniface ♁ T
6	jeudi s Jean P. L.	6	Dim. *La Trinité*
7	vendr. s Stanislas	7	lundi s Robert
8	samedi s Juste	8	mardi s Médard, évêque
9	Dim. Trans. s. Nicolas	9	merc. ss Prime et F.
10	lundi s Antonin, év.	10	jeudi Fête-Dieu
11	mardi s Mammert	11	vendr. s Barnabé
12	merc. s Néré, martyr	12	samedi s Basilide
13	jeudi s Gervais, év.	13	Dim. s Antoine
14	vendr. s Boniface, m.	14	lundi s Basile le Gr
15	samedi s Pacôme	15	mardi s Modeste
16	Dim. s Honoré	16	merc. ste Lutgarde
17	lundi *Rogations.*	17	jeudi *Octave F.-D.*
18	mardi s Venant, rog.	18	vendr. ste Marine, vierge
19	merc. s Pierre C. rog.	19	samedi s Gervais
20	jeudi ASCENSION.	20	Dim. ste Florence
21	vendr. s Valens, év.	21	lundi s Louis de G.
22	samedi ste Julie	22	mardi s Paulin, évêque
23	Dim. s Guilbert, conf.	23	merc. s Liébert
24	lundi ste Jeanne	24	jeudi Nat. s Jean-Bapt.
25	mardi ste Marie	25	vendr. Transl. s. Eloi
26	merc. s Quadrat	26	samedi ss Jean et P.
27	jeudi s Jules	27	Dim. s Ladislas
28	vendr. s Germain	28	lundi s Léon II, pape.
29	samedi s Maximin v.-j.	29	mardi ss Pierre et Paul
30	Dim. PENTECOTE	30	merc. s Martial de L.
31	lundi Pentecote		

Digitized by Google

JUILLET.

Pleine lune le 1.
Dernier quartier le 9.
Nouvelle lune le 17.
Premier quartier le 24.
Pleine lune le 31.

1	jeudi	s Rombaut
2	vendr.	Visit. de N.-Dame
3	samedi	ste Hyacinthe
4	Dim.	Transl. s. Martin
5	lundi	s Agathon.
6	mardi	ste Godelive
7	merc.	s Willebaud
8	jeudi	s Procope
9	vendr.	Les Martyrs
10	samedi	ste Félicité
11	Dim.	Tr. s Benoit
12	lundi	s Jean Gualbert
13	mardi	s Anaclet, P.
14	mercr.	s Bonaventure
15	jeudi	s Henri II
16	vendr.	Notre-D. du M.-C.
17	samedi	s Alexis, c.
18	Dim.	s Arnould
19	lundi	s Vincent de Paul
20	mardi	ste Marguerite.
21	mercr.	ste Praxède
22	jeudi	ste Marie-Magdel.
23	vendr.	s Apollinaire
24	samedi	ste Christine
25	Dim.	ss Jacques et Ch.
26	lundi	ste Anne
27	mardi	ste Nathalie
28	merc.	s Nazaire, martyr
29	jeudi	ste Marthe
30	vendr.	ss Abdon et S.
31	samedi	s Ignace de L.

AOUT.

Dernier quartier le 8.
Nouvelle lune le 15.
Premier quartier le 22.
Pleine lune le 29.

1	Dim.	s Pierre-ès-l.
2	lundi	N. D. des Anges
3	mardi	ste Lydie
4	merc.	s Dominique
5	jeudi	ste Marie aux N.
6	vendr.	Transf. de N. S.
7	samedi	s Gaëtan
8	Dim.	s Cyriaque
9	lundi	s Romain
10	mardi	s Laurent
11	merc.	ste Suzanne
12	jeudi	ste Claire, ab.
13	vendr.	s Hippolyte
14	samedi	s Eusèbe v.-j.
15	Dim.	Assomption
16	lundi	s Roch
17	mardi	s Carloman
18	merc.	ste Hélène
19	jeudi	ste Thècle
20	vendr.	s Bernard
21	samedi	s Albéric
22	Dim.	s Gustave
23	lundi	s Philippe
24	mardi	s Barthélémy
25	merc.	s Louis, roi
26	jeudi	s Zéphirin
27	vendr.	s Césaire
28	samedi	s Augustin
29	Dim.	Décoll. s J.-B.
30	lundi	ste Rose de L.
31	mardi	s Raymond

Digitized by Google

SEPTEMBRE.

Dernier quartier le 6.
Nouvelle lune le 13.
Premier quartier le 20.
Pleine lune le 28.

1	merc.	s Gilles, abbé
2	jeudi	s Lazare, roi
3	vendr.	ste Euphémie
4	samedi	ste Rosalie
5	Dim.	s Bertin
6	lundi	s Eugène
7	mardi	ste Reine
8	merc.	*Nativité* N. D.
9	jeudi	s Omer, évêque
10	vendr.	s Nicolas.
11	samedi	ste Vindiciane.
12	Dim.	s Silvin.
13	lundi	s Aimé, évêque.
14	mardi	Exalt. ste Cr.
15	merc.	s Nicomède & T
16	jeudi	s Cornil
17	vendr.	s Lambert & T
18	samedi	ste Sophie & T
19	Dim.	s Janvier
20	lundi	s Eustache
21	mardi	s Matthieu
22	merc.	s Maurice
23	jeudi	s Lin, pape
24	vendr.	N. D. de la M.
25	samedi	s Firmin
26	Dim	Ste Justine
27	lundi	s Adolphe
28	mardi	s Privat, évêque
29	merc.	Déd. s Michel
30	jeudi	s Jérome, d.

OCTOBRE.

Dernier quartier le 6.
Nouvelle lune le 13.
Premier quartier le 20.
Pleine lune le 28.

1	vendr.	ss Remi et P
2	samedi	ss Anges gard.
3	Dim.	s Gérard
4	lundi	s François d'As.
5	mardi	s Placide
6	merc.	s Bruno, conf.
7	jeudi	s Marc, pape
8	vendr.	ste Brigitte
9	samedi	s Ghislain
10	Dim.	s François de B.
11	lundi	s Germain
12	mardi	s Evagre
13	merc.	s Edouard, roi
14	jeudi	s Calixte, pape
15	vendr.	ste Thérèse
16	samedi	s Donatien
17	Dim.	ste Hedwige
18	lundi	s Luc, évang.
19	mardi	s Pierre d'Alc.
20	merc.	s Caprais
21	jeudi	ste Ursule, v.
22	vendr.	s Sévère
23	samedi	s Sévérin
24	Dim.	s Magloire
25	lundi	ss Crépin et C.
26	mardi	s Evariste
27	merc.	s Florent, abbé
28	jeudi	ss Simon et J.
29	vendr.	s Narcisse
30	samedi	s Lucain v.-j.
31	Dim.	s Quentin

Digitized by Google

NOVEMBRE.

Dernier quartier le 5
Nouvelle lune le 11.
Premier quartier le 18.
Pleine lune le 26.

1	lundi	TOUSSAINT
2	mardi	*Les Trépassés*
3	merc.	s Hubert
4	jeudi	s Charles Bor.
5	vendr.	ste Berthilde
6	samedi	s Léonard
7	Dim.	s Ernest
8	lundi	Les 4 Couronnés
9	mardi	s Denis
10	merc.	s Juste
11	jeudi	s Martin, év.
12	vendr.	s Liévin
13	samedi	s Homobon
14	Dim.	s Clémentin
15	lundi	s Eugène
16	mardi	s Edmond
17	merc.	s Agnan
18	jeudi	s Odon, abbé
19	vendr.	ste Elisabeth
20	samedi	s Félix de V.
21	Dim.	Présent. N.-D.
22	lundi	ste Cécile
23	mardi	s Clément
24	merc.	s Florimond
25	jeudi	ste Catherine
26	vendr.	s Pierre d'Al.
27	samedi	s Maxime
28	Dim.	*Avent* s. Mansuet
29	lundi	s Saturnin
30	mardi	s André

DÉCEMBRE.

Dernier quartier le 4.
Nouvelle lune le 11.
Premier quartier le 18.
Pleine lune le 26.

1	merc	s Eloi, évêque	
2	jeudi	ste Bibiane, v.	
3	vendr.	s François X.	
4	samedi	ste Barbe	
5	Dim.	s Sabas.	
6	lundi	s Nicolas	
7	mardi	s Ambroise	
8	merc.	CONCEPTION N. D.	
9	jeudi	ste Léocadie	
10	vendr.	s Melchiade	
11	samedi	s Damase	
12	Dim.	ste Constance	
13	lundi	ste Luce	
14	mardi	s Nicaise	
15	merc.	s Eusèbe	4 T
16	jeudi	ste Adélaïde	
17	vendr.	ste Olimp.	4 T
18	samedi	s Paul le S.	4 T
19	Dim.	s Cyriaque	
20	lundi	s Philogone	
21	mardi	s Thomas	
22	merc.	s Flavien	
23	jeudi	ste Victoire	
24	vendr.	ste Tharsile	v.-j.
25	samedi	NOEL	
26	Dim.	s Etienne	
27	lundi	s Jean, évang.	
28	mardi	Les ss Innocents	
29	merc.	s Thomas de C.	
30	jeudi	s Sabin, m.	
31	vendr.	s Sylvestre	

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ORGANISATION POLITIQUE.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

CONSTITUTION

FAITE EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE PEUPLE FRANÇAIS A LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE,

Par le vote des 20 *et* 21 *décembre* 1851.

Le Président de la République.

Considérant que le peuple français a été appelé à se prononcer sur la résolution suivante :

« Le peuple veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et « lui donne les pouvoirs nécessaires pour faire une Constitution d'après les « bases établies dans sa proclamation du 2 décembre ;

Considérant que les bases proposées à l'acceptation du peuple étaient :

« 1.° Un chef responsable nommé pour dix ans ;

» 2.° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif ;

» 3.° Un conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les » lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif ;

» 4.° Un corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage » universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection ;

» 5.° Une seconde assemblée formée de toutes les illustrations du pays, » pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés pu» bliques ; »

Considérant que le peuple a répondu affirmativement par sept millions cinq cent mille suffrages,

Promulgue la Constitution dont la teneur suit :

TITRE I.er.

Art. 1.er La Constitution reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des Français.

TITRE II. — *Formes du gouvernement de la République.*

Art. 2. Le gouvernement de la République française est confié pour dix ans au prince Louis-Napoléon Bonaparte, président actuel de la République.

Digitized by Google

Art. 3. Le Président de la République gouverne au moyen des ministres, du conseil d'État, du Sénat et du Corps législatif.

Art. 4. La puissance législative s'exerce collectivement par le Président de la République, le Sénat et le Corps législatif.

TITRE III. — *Du Président de la République.*

Art. 5. Le Président de la République est responsable devant le peuple français, auquel il a toujours le droit de faire appel.

Art. 6. Le Président de la République est le chef de l'État; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois, fait les règlements et décrets nécessaires pour l'exécution des lois.

Art. 7. La justice se rend en son nom.

Art. 8. Il a seul l'initiative des lois.

Art. 9. Il a le droit de faire grâce.

Art. 10. Il sanctionne et promulgue les lois et les sénatus-consultes.

Art. 11. Il présente tous les ans, au Sénat et au Corps législatif, par un message, l'état des affaires de la République.

Art. 12. Il a le droit de déclarer l'état de siége dans un ou plusieurs départements, sauf à en référer au Sénat dans le plus bref délai.

Les conséquences de l'état de siége sont réglées par la loi.

Art. 13. Les ministres ne dépendent que du chef de l'État; ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne des actes du gouvernement: il n'y a point de solidarité entre eux; ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.

Art. 14. Les ministres, les membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État, les officiers de terre et de mer, les magistrats et les fonctionnaires publics, prêtent le serment ainsi conçu:

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président. »

Art. 15. Un sénatus-consulte fixe la somme allouée annuellement au Président de la République pour toute la durée de ses fonctions.

Art. 16. Si le Président de la République meurt avant l'expiration de son mandat, le Sénat convoque la nation pour procéder à une nouvelle élection.

Art. 17. Le chef de l'État a droit, par un acte secret et déposé aux archives du Sénat, de désigner au peuple le nom du citoyen qu'il recommande, dans l'intérêt de la France, à la confiance du peuple et à ses suffrages.

Art. 18. Jusqu'à l'élection du nouveau Président de la République, le président du Sénat gouverne avec le concours des ministres en fonctions, qui se forment en conseil du gouvernement et délibèrent à la majorité des voix.

TITRE IV. — *Du Sénat.*

Art. 19. Le nombre des sénateurs ne pourra excéder cent cinquante: il est fixé pour la première année à quatre-vingts.

Art. 20. Le Sénat se compose:

1.° Des cardinaux, des maréchaux, des amiraux;

2.° Des citoyens que le Président de la République juge convenable d'élever à la dignité de sénateur.

Art. 21. Les sénateurs sont inamovibles et à vie.

Art. 22. Les fonctions de sénateurs sont gratuites; néanmoins le Président de la République pourra accorder à des sénateurs, en raison de services rendus et de leur position de fortune, une dotation personnelle, qui ne pourra excéder trente mille francs par an.

Art. 23. Le président et le vice-président du Sénat sont nommés par le Président de la République et choisis parmi les sénateurs.

Ils sont nommés pour un an.

Digitized by Google

Le traitement du président du Sénat est fixé par un décret.

Art. 24. Le Président de la République convoque et proroge le Sénat. Il fixe la durée de ses sessions par un décret.

Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Art. 25. Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise.

Art. 26. Le Sénat s'oppose à la promulgation :

1.° Des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la Constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature ;

2.° De celles qui pourraient compromettre la défense du territoire.

Art. 27. Le Sénat règle par un sénatus-consulte :

1.° La Constitution des colonies et de l'Algérie ;

2.° Tout ce qui n'a pas été prévu par la Constitution et qui est nécessaire à sa marche ;

3.° Le sens des articles de la Constitution qui donnent lieu à différentes interprétations.

Art. 28. Ces sénatus-consultes seront soumis à la sanction du Président de la République et promulgués par lui.

Art. 29. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens.

Art. 30. Le Sénat peut, dans un rapport adressé au Président de la République, poser les bases des projets de loi d'un grand intérêt national.

Art. 31. Il peut également proposer des modifications à la Constitution. Si la proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte.

Art. 32 Néanmoins, sera soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la Constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre et adoptées par le peuple français.

Art. 33. En cas de dissolution du Corps législatif, et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition du Président de la République, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement.

TITRE V. — *Du Corps législatif.*

Art. 34. L'élection a pour base la population.

Art. 35. Il y aura un député au Corps législatif à raison de trente-cinq mille électeurs.

Art. 36. Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste.

Art. 37 Ils ne reçoivent aucun traitement.

Art. 38. Ils sont nommés pour six ans.

Art. 39. Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt.

Art. 40. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi sera renvoyé, sans discussion, au Conseil d'État par le président du Corps législatif.

Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil d'État, il ne pourra être soumis à la délibération du Corps législatif.

Art. 41. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois ; ses séances sont publiques ; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Art. 42. Le compte-rendu des séances du Corps législatif par les journaux ou tout autre moyen de publication ne consistera que dans la reproduction du procès-verbal dressé à l'issue de chaque séance par les soins du président du Corps législatif.

43. Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par

Digitized by Google

le Président de la République pour un an ; ils sont choisis parmi les députés. Le traitement du président du Corps législatif est fixé par un décret.

Art. 44. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif.

Art. 45. Le droit de pétition s'exerce auprès du Sénat. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif.

Art. 46. Le Président de la République convoque, ajourne, proroge et dissout le Corps législatif. En cas de dissolution, le Président de la République doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

TITRE VI. — *Du Conseil d'État.*

Art. 47. Le nombre de conseillers d'État en service ordinaire est de quarante à cinquante.

Art. 48. Les conseillers d'État sont nommés par le Président de la République et révocables par lui.

Art. 49. Le Conseil d'État est présidé par le Président de la République, et en son absence, par la personne qu'il désigne comme vice-président du Conseil d'État.

Art. 50. Le Conseil d'État est chargé, sous la direction du Président de la République, de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière d'administration.

Art. 51. Il soutient, au nom du gouvernement, la discussion des projets de loi devant le Sénat et le Corps législatif.

Les conseillers d'État chargés de porter la parole au nom du gouvernement sont désignés par le Président de la République.

Art. 52. Le traitement de chaque conseiller d'État est de vingt-cinq mille francs.

Art. 53. Les ministres ont rang, séance et voix délibérative au Conseil d'État.

TITRE VII. — *De la Haute-Cour de justice.*

Art. 54. Une haute-cour de justice, juge sans appel ni recours en cassation, toutes personnes qui auront été renvoyées devant elles comme prévenues de crimes, attentats ou complots contre le Président de la République et contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État.

Elle ne peut être saisie qu'en vertu d'un décret du Président de la République.

Art. 55. Un sénatus-consulte déterminera l'organisation de cette haute-cour

TITRE VIII. — *Dispositions générales et transitoires.*

Art. 56. Les dispositions des codes, lois et règlements existants, qui ne sont pas contraires à la présente Constitution, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Art. 57. Une loi déterminera l'organisation municipale. Les maires seront nommés par le pouvoir exécutif, et pourront être pris hors du conseil municipal.

Art. 58. La présente Constitution sera en vigueur à dater du jour où les grands corps de l'État qu'elle organise seront constitués.

Les décrets rendus par le Président de la République, à partir du 2 décembre jusqu'à cette époque, auront force de loi.

Fait au palais des Tuileries, le 14 janvier 1852.

LOUIS-NAPOLÉON.

Digitized by Google

SÉNAT.

Président. — Le Prince Jérome Bonaparte, maréchal de France, gouverneur des Invalides;

Premier vice-président. — M. Mesnard;

Vice-présidents. — MM. Drouyn de Lhuys; — Troplong; — le général de division Baraguay-d'Hilliers;

Grand-Référendaire. — M. le général de div. comte d'Hautpoul;

Secrétaire. — M. Lacrosse.

Membres.

MM.[grs]

Gousset, cardinal-archevêque de Reims.
De Bonald, cardinal-archevêque de Lyon.
Dupont, cardinal-archevêque de Bourges.
Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon.

MM.

Gérard, maréchal de France.
Reille, idem.
Excelmans, idem, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.
Harispe, maréchal de France.
Vaillant, idem.
De Mackau, amiral de France.
Roussin, idem.
Le général de div. Achard, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte d'Argout, ancien ministre des finances, gouverneur de la Banque de France.
Le marquis d'Audiffret, président à la cour des comptes.
Le général de division Bar, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Baraguay-d'Hilliers, ancien ambassadeur, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Beaumont (de la Somme), anc. membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau, ancien pair de France.
Le marquis de Belbœuf, anc. 1.er président de la cour d'appel de Lyon.
Berthier (Charles), prince de Wagram.
Boulay (de la Meurthe), ancien vice-président de la République.
Le comte de Breteuil, ancien pair de France.
De Cambacérès aîné, ancien pair de France.
Le comte de Castellane, général en chef de l'armée de Lyon.
Le vice-amiral Casy, membre du conseil d'amirauté.
Le comte de Caumont-Laforce.
François Clary.
Le marquis de Croix.
Le baron de Crouseilhes, ancien ministre de l'instruction publique, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Curial, ancien membre de l'Assemblée législative.

Digitized by Google

MM.

Drouyn de Lhuys, ancien ministre des affaires étrangères, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dumas, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Dupin (Charles), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Elie de Beaumont, membre de l'Institut.
Achille Fould, ancien ministre des finances, ancien membre de l'Assemblée législative.
Fouquier d'Hérouel, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Fourment, ancien membre de l'Assemblée législative.
Gautier, ancien ministre des finances, régent de la Banque de France.
Le comte Ernest de Girardin, anc. membre de l'Assemblée législative.
Goulhot de Saint-Germain, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de la Grange (Gironde), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte d'Hautpoul, ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le vice-amiral Hugon.
Le général Husson, ancien membre de l'Assemblée législative.
Lacrosse, ancien ministre des travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Ladoucette, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division la Hitte, ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
Le comte de Lariboissière, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte de Lawœstine, commandant de la garde nationale de Paris.
Lebeuf, régent de la banque de France, ancien membre de l'Assemblée législative.
Lemarrois, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lemercier (Louis), ancien pair de France.
Le général de division Leroy de Saint-Arnaud, ministre de la guerre.
Leverrier, membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Lezai de Marnezia, ancien pair de France.
Le général de division Magnan, général en chef de l'armée de Paris.
Manuel (de la Nièvre), ancien membre de l'Assemblée législative.
Marchant (du Nord), ancien membre de l'Assemblée législative.
Meynard, président à la cour de cassation.
Mimerel, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de la Moskowa, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince Lucien Murat, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Ordener.
Le général de division comte d'Ornano, ancien membre de l'Assemblée législative.

Digitized by Google

MM.

Le général de division duc de Padoue, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le vice-amiral Parceval-Deschênes.
Le général de div. Pelet, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Plaisance, ancien pair de France.
Poinsot, membre de l'Institut.
Le marquis de Portes, ancien pair de France.
Le comte Portalis, premier président de la cour de cassation.
Le général de division comte de Préval.
Le général de division Regnault de Saint-Jean-d'Angely, ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division duc de Saint-Simon, ancien pair de France.
Sapey, ancien député, ancien conseiller-maître à la Cour des Comptes.
Le général de division, comte de Schramm, ancien ministre de la guerre, président du comité d'infanterie.
De Ségur d'Aguesseau, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Siméon, ancien membre de l'Assemblée législative.
Amédée Thayer, membre de la commission municipale de la Seine.
Thibaudeau, ancien conseiller d'Etat de l'Empire.
Troplong, premier président de la cour d'appel de Paris.
Le duc de Vicence.
Vieillard, ancien membre de l'Assemblée législative.

CONSEIL-D'ÉTAT.

Voici le décret du 25 janvier 1852 sur l'organisation de ce conseil :

TITRE 1.er — *Formation et composition du Conseil d'Etat.*

Art. 1 er Le Conseil d'Etat, sous la direction du Président de la République, rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Corps législatif.

Il propose les décrets qui statuent, 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires ; 2.° sur le contentieux administratif ; 3.° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements.

Il connaît des affaires de haute police administrative à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par le Président de la République.

Enfin il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Président de la République ou par les ministres.

Art. 2. Le conseil d'Etat est composé :

1.° D'un vice-président du conseil d'Etat, nommé par le Président de la République ;

2.° De quarante à cinquante conseillers d'Etat en service ordinaire ;

3.° De conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, dont le nombre ne pourra excéder celui de quinze;

4.° De conseillers d'Etat en service extraordinaire, dont le nombre ne pourra s'élever au-delà de vingt ;

5.° De quarante maîtres des requêtes divisés en deux classes de vingt chacune ;

Digitized by Google

6.° De quarante auditeurs divisés en deux classes de vingt chacune.

Un secrétaire général ayant titre et rang de maître des requêtes est attaché au conseil d'Etat.

Art. 3. Les ministres ont rang, séance et voix délibérative au conseil d'Etat.

Art. 4. Le Président de la République nomme et révoque les membres du conseil d'Etat.

Art. 5. Le conseil d'état est présidé par le Président de la République, ou, en son absence, par le vice-président du conseil d'Etat. Celui-ci préside également, lorsqu'il le juge convenable, les différentes sections administratives, et l'assemblée du conseil d'État délibérant au contentieux.

Art. 6. Les conseillers d'Etat en service ordinaire et les maîtres des requêtes ne peuvent être sénateurs ni députés au corps législatif ; leurs fonctions sont incompatibles avec toutes autres fonctions publiques salariées ; néanmoins les officiers généraux de l'armée de terre et de mer peuvent être conseillers d'Etat en service ordinaire.

Dans ce cas, ils sont, pendant toute la durée de leurs fonctions, considérés comme étant en mission hors cadre, et ils conservent leurs droits à l'ancienneté.

Art. 7. Les conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, sont choisis parmi les personnes qui remplissent de hautes fonctions publiques.

Ils prennent part aux délibérations de l'Assemblée générale du conseil d'Etat et y ont voix délibérative.

Ils ne reçoivent, comme conseillers d'Etat aucun traitement ou indemnité.

Art. 8. Le Président de la République peut conférer le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire aux conseillers d'Etat en service ordinaire ou hors sections qui cessent de remplir ces fonctions.

Art. 9. Les conseillers d'État en service extraordinaire assistent et ont voix délibérative à celles des assemblées générales du conseil d'Etat auxquelles ils ont été convoqués par un ordre spécial du Président de la République.

TITRE II. § 1.er *Formes de procéder.*

Art 10. Le conseil d'Etat est divisé en six sections, savoir :

Section de législation, justice et affaires étrangères ;

Section du contentieux ;

Section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes ,

Section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce ;

Section de la guerre et de la marine ;

Section des finances.

Cette division pourra être modifiée par un décret du pouvoir exécutif.

Art. 11. Chaque section est présidée par un conseiller d'Etat en service ordinaire nommé, par le Président de la République, président de section.

Art. 12. Les délibérations du conseil d'Etat sont prises en assemblée générale et à la majorité des voix, sur le rapport fait par les conseillers d'Etat pour les projets de loi et les affaires les plus importantes, et par les maîtres des requêtes pour les autres affaires.

Les maîtres des requêtes et les auditeurs de 1.re classe assistent à l'assemblée générale. Néanmoins, les auditeurs de 1.re classe ne peuvent assister qu'en vertu d'une autorisation spéciale aux assemblées générales, présidées par le Président de la République.

Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles dont ils font le rapport.

Art. 13. Le conseil d'Etat ne peut délibérer qu'au nombre de vingt membres ayant voix délibérative, non compris les ministres.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 14. Les décrets rendus après délibération de l'assemblée générale du conseil d'État mentionnent seuls : *Le conseil d'Etat entendu.*

Digitized by Google

Les décrets rendus après délibération d'une ou de plusieurs sections, indiquent les sections qui ont été entendues.

Art. 15. Le Président de la République désigne trois conseillers d'Etat pour soutenir la discussion de chaque projet de loi présenté au Corps législatif ou au Sénat.

L'un de ces conseillers peut être pris parmi les conseillers en service ordinaire, hors sections.

Art. 16. Seront observées, à l'égard des fonctionnaires publics dont la conduite sera déférée au conseil d'Etat, les dispositions du décret du 11 juin 1806.

§ 2. *Matières contentieuses.*

Art. 17. La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire.

Elle est composée de six conseillers d'état, y compris le président, et du nombre de maîtres des requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement.

Elle ne peut délibérer si quatre, au moins, de ses membres ayant voix délibérative, ne sont présents.

Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles dont ils sont rapporteurs.

Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Art. 18. Trois maîtres des requêtes sont désignés par le Président de la République pour remplir au contentieux administratif les fonctions de commissaires du Gouvernement.

Ils assistent aux délibérations de la section du contentieux.

Art. 19. Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du conseil d'Etat délibérant au contentieux.

Cette assemblée se compose : 1.° des membres de la section ; 2.° de dix conseillers d'Etat désignés par le Président de la République, et pris en nombre égal dans chacune des autres sections. Ils sont, tous les deux ans, renouvelés par moitié.

Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux.

Art. 20. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales.

Le commissaire du Gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire.

Art. 21. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'Etat de la section ou par le commissaire du Gouvernement, auquel elles sont préalablement communiquées, et qui donne ses conclusions.

Art. 22. Les membres du conseil d'Etat ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

Art. 23. Le conseil d'Etat ne peut délibérer au contentieux, si onze membres au moins, ayant voix délibérative, ne sont présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 24. La délibération n'est pas publique,

Le projet de décret est transcrit sur le procès-verbal des délibérations qui fait mention des noms des membres présents ayant délibéré.

L'expédition du projet est signée par le président de la section du contentieux et remise par le vice-président du conseil d'Etat au Président de la République.

Le décret qui intervient est contre-signé par le garde-des-sceaux, ministre de la justice.

Si ce décret n'est pas conforme au projet proposé par le conseil d'Etat, il est inséré au *Moniteur* et au *Bulletin des Lois*.

Dans tous les cas, le décret est lu en séance publique.

Digitized by Google

Dispositions générales.

Art. 25. Les traitements sont fixés ainsi qu'il suit :
Le vice-président du conseil d'Etat, quatre-vingt mille francs.
Les présidents de section, trente-cinq mille francs.
Les conseillers d'Etat, vingt-cinq mille francs
Les maîtres des requêtes de 1.re classe, dix mille francs.
Les maîtres des requêtes de 2.e classe, six mille francs.
Les auditeurs de 1.re classe, deux mille francs.
Le secrétaire-général du conseil d'Etat, quinze mille francs,
Les auditeurs de 2.e classe ne recevront aucun traitement.

Art. 26. Un décret déterminera l'ordre intérieur des travaux du conseil, la répartition des affaires entre les sections, les affaires administratives qui doivent être portées à l'assemblée générale du conseil d'Etat, et celles qui peuvent n'être soumises qu'aux sections : la répartition et le roulement des membres du conseil entre les sections ; enfin toutes les mesures d'exécution non prévues au présent décret.

Art. 27. La loi du 3 mars 1849 est abrogée. Toutes les dispositions des lois et règlements antérieurs qui ne sont pas contraires au présent décret sont maintenues.

COMPOSITION DU CONSEIL-D'ÉTAT.

Vice-président, M. Baroche, ancien ministre.

Président de la section du contentieux, M. Maillard, ancien conseiller-d'Etat.

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. Rouher, ancien ministre.

Président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, M. Bonjean, ancien ministre.

Président de la section des finances, M. de Parieu, ancien ministre.

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Magne, ancien ministre.

Président de la section de la guerre et de la marine, M. Leblanc, vice-amiral.

Conseillers-d'État.

MM.

Allard, général de brigade, membre du comité du génie.
Barbaroux, ancien membre de l'Assemblée législative.
Barrot (Ferdinand), ancien ministre.
Bauchart (Quentin), ancien membre de l'Assemblée législative.
Boinvilliers, idem.
Boudet, ancien conseiller d'État.
Boulatignier, idem.
Boulay (de la Meurthe) (Joseph), idem.
Carlier, ancien préfet de police de Paris.
Charlemagne, ancien membre de l'Assemblée législative.
Chevalier (Michel), membre de l'Institut.
Conti, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

Digitized by Google

MM.
Cornudet, ancien maître des requêtes au conseil d'État.
Cuvier, ancien conseiller d'État.
Dariste, ancien membre de l'Assemblée législative.
Denjoy, idem.
Flandin, idem.
Fremy, idem.
Giraud (Charles), ancien ministre.
Godelle, ancien membre de l'Assemblée législative.
Herman, ancien conseiller d'État.
Janvier, idem.
Lacaze, ancien membre de l'Assemblée législative.
Lefebvre (Armand), ministre plénipotentiaire de France à Berlin.
Leroy de Saint-Arnaud, avocat, maire du 12e arrondissement.
Marchand, ancien conseiller d'État.
Stourm, idem.
Suin, avocat général à la cour d'appel de Paris.
De Thorigny, ancien ministre.
Tourangin, ancien conseiller d'État.
Villemain, intendant militaire.
Vuillefroy, ancien conseiller d'État.
Vuitry, sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
Vaïsse, ancien ministre.

Maîtres des requêtes de 1.re *classe.*

MM.
Blanche, ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur.
Bréhier, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Bussières (Léon), ancien maître des requêtes.
Chadenet, ancien membre de l'Assemblée législative.
Chassaigne-Goyon, idem.
Chassériau, historiographe de la marine.
Dabeaux, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dumartroy, ancien maître des requêtes.
De Forcade, avocat à la cour d'appel de Paris.
Gasc, ancien membre de l'Assemblée législative.
Gaslonde, idem.
Gomel, ancien maître des requêtes.
Lestiboudois, ancien membre de l'Assemblée législative.
Loyer, idem.
Maigne, ancien maître des requêtes.
Montaud, idem.
De Padoue (Ernest), préfet du département de Seine-et-Oise.
Pascalis, ancien maître des requêtes.
Reverchon, idem.
Thierry (Amédée), idem.

Digitized by Google

Maîtres des requêtes de 2.e classe.

MM.

D'Argout (Gaston), anc. maître des requêtes en service extraordinaire.
Aubernon, ancien auditeur.
Bataille, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Bernon, ancien auditeur.
De Chassiron, ancien attaché d'ambassade.
Daverne, ancien maître des requêtes.
Du Berthier, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
Dubois, ancien maître des requêtes.
François, idem.
Gavini, ancien membre de l'Assemblée législative.
Goupil, ancien maître des requêtes.
Jahan, ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.
De Maupas (Paul), procureur de la République à Neufchâtel.
De Montesquiou, ancien auditeur.
Pagès, ancien maître des requêtes.
Portalis (Ernest), ancien auditeur.
Redon, ancien maître des requêtes.
Richaud, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
De Ségur (Anatole), ancien préfet.
Vuillermet, ancien maître des requêtes.

Auditeurs de 1.re classe.

MM.

De Bosredon, ancien auditeur au conseil d'État.
Cardon de Sandrans, avocat à la cour d'appel de Paris.
De Casabianca, ancien chef du cabinet du ministre des finances.
Faré, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Fouquier, conseiller de préfecture de l'Aisne.
De Garel, attaché au ministère de l'intérieur.
Hudault, substitut de la République à Mantes.
Lehon (Léopold), ancien chef de cabinet du ministre de l'intérieur.
Lemarié, ancien auditeur au conseil d'État.
Leviez, idem.
Lhopital, idem.
Marbeau, idem.
Maynard fils, avocat à la cour d'appel de Paris.
Mouton-Duvernay, ancien auditeur au conseil d'État.
Robert, idem.
Sers, idem.

Auditeurs de 2.e classe.

MM. Aucoc.	Cottin.	Leroy.
Bartoloni.	Desmichels.	De Narcillac.
De Belbeuf.	Dufau.	Pons de Rempont.
Boinvilliers fils.	Guernon-Ranville.	Portalis (Antonin).
De Chamblain.	Lechanteur.	Vieyra.

Digitized by Google

Secrétaire général du Conseil d'État.

M. Boilay.

Les sections du conseil-d'Etat sont composées ainsi qu'il suit :

SECTION DU CONTENTIEUX

M. Maillard, *président.*

Conseillers-d'État. — MM. Bauchart, Boudet, Boulatignier, Cornudet, Marchand.

Maîtres des requêtes. — Première classe.—MM. Blanche et Gomel.

Deuxième classe. — MM. de Bernon, Daverne, Redon, Richaud, Vuillermay.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Hudault, Lemarié, L'Hopital.

Deuxième classe. — MM. De Bellebeuf, de Rennepont.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Rouher, *président.*

Conseillers d'État, — MM. Bonjean, Conti, Janvier, Lacaze, Le fèvre (Armand), Suin.

Maître des requêtes. — Première classe. — MM. Chadenet, Chassaigne-Goyon, Gasc.

Deuxième classe. — MM. François, De Montesquiou, Portalis.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Cardon de Sandrans, Lehon, Maynard.

Deuxième classe. — MM. Cotin et Dufau.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Delangle, *président.*

Conseillers-d'État. — MM. J. Boulay (de la Meurthe), Carlier, Cuvier, Giraud, Herman, de Thorigny.

Maîtres des requêtes. — Première classe.— MM. de Bussières, de Padoue, Montaud.

Deuxième classe. — MM. Aubernon, Pagès, de Ségur.

Auditeurs. — Première classe. — MM. de Bosredon, de Garel, Marbeau.

Deuxième classe. — MM. Aucoc, Lechanteur, de Narcillac.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Magne, *président.*

Conseillers-d'État. — MM. Ferdinand Barrot, Michel Chevalier, Denjoy, Frémy, Vuillefroy, Vaïsse.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Dabeux, Loyer, Thierry.

Deuxième classe. — MM. Dubois, Goupil. Jahan.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Faré, Leviez, Robert.

Deuxième classe. — MM. Edouard de Boinvilliers et de Chamblain.

Digitized by Google

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le vice-amiral Leblanc, *président*.

Conseillers-d'État. — MM. le général Allard, Barbaroux, Dariste, Flandin, Villemain.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Bréhier, Chassériau, Lestiboudois.

Deuxième classe. — Bataille, De Chassiron, De Maupas.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Fouquier et Sers.

Deuxième classe — MM. Desmichels, Leroy, Vieyra.

SECTION DES FINANCES.

M. de Parieu, *président*.

Conseillers-d'État. — MM. Boinvilliers, Charlemagne, Godelle, Leroy de Saint-Arnaud, Stourm, Vuitry.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Gaslonde, de Forcade, Pascalis.

Deuxième classe. — MM. D'Argout, du Berthier, Gavini.

Auditeurs. — Première classe. — MM. De Casabianca, Mouton-Duvernet.

Deuxième classe. — MM. Bartoloni, de Guernon-Ranville, Portalis.

Sont désignés pour faire partie de l'assemblée du conseil-d'État délibérant au contentieux, conformément à l'article 19 du décret du 25 janvier, les conseillers-d'État dont les noms suivent :

Section de législation. — MM. Janvier et Suin.

Section de l'intérieur. — MM. J. Boulay et Giraud.

Section des travaux publics. — MM. Vuillefroy et Vaïsse.

Section de la guerre. — MM. Allard et Villemain.

Section des finances. — MM. Charlemagne et Vuitry.

MINISTÈRE PUBLIC.

MM. Dumartroy, Maigne et Reverchon, maîtres des requêtes de 1.re classe, sont chargés des fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif.

CONSEILLERS D'ÉTAT EN SERVICE ORDINAIRE HORS SECTIONS.

MM.

Brenier, ministre plénipotentiaire, directeur de la comptabilité au ministère des affaires étrangères.

Darricau, intendant militaire, directeur de l'administration de la guerre au ministère de la guerre.

Daumas, général de brigade, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre.

Gréterin, directeur-général des douanes et des contributions indirectes au ministère des finances.

Heurtier, directeur de l'agriculture et du commerce au ministère de l'intérieur.

Digitized by Google

MM.

Mestro, directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies.

Niel, général de division, membre du comité du génie.

Petitet, directeur de la comptabilité au ministère de la guerre.

De Royer, ancien garde-des-sceaux, procureur-général près la cour d'appel de Paris.

De Sibert-Cornillon, secrétaire-général au ministère de la justice.

Thayer(Edouard), directeur-général de l'administration des postes.

Delangle, procureur-général à la Cour de Cassation.

CORPS LÉGISLATIF.

Nous ne pouvons donner les noms des députés au Corps législatif, dont l'élection aura lieu seulement le 29 février 1852.

D'après le décret organique du 2 février, le département du Nord est appelé à élire huit députés ainsi répartis :

N.os des circonscriptions.		
1.	Arr. de Lille (les cinq cantons de Lille et les cantons d'Armentières, Quesnoy-sur-Deûle et Haubourdin).	1
2.	Idem (cantons de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Cysoing, Seclin, Pont-à-Marcq et La Bassée). .	1
3.	Arr. de Valenciennes	1
4.	— d'Hazebrouck	1
5.	— de Dunkerque.	1
6.	— de Douai	1
7.	— de Cambrai.	1
8.	— d'Avesnes.	1
	Nombre égal	8

MINISTÈRES.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

MM. Abbattucci, *garde-des-sceaux, ministre ;* — De Sibert-Cornillon, *secrétaire général.*

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. De Turgot, *ministre.*

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

M. Leroy de Saint-Arnaud, général de division, *ministre.*

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. Ducos, *ministre.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MM. de Persigny, *ministre ;* — Heurtier, *directeur de l'agriculture et du commerce ;* — Chevreau, *secrétaire général.*

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Lefebvre-Duruflé, *ministre;* — Boulage, *secrétaire-général.*

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

MM. Fortoul, *ministre* ; — De Contencin (O. ✻), *directeur général de l'administration des cultes.*

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Bineau, *ministre ;* — Guillemardet, *secrétaire général.*

DÉPARTEMENT DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Créé par décret du 22 janvier 1852.

Attributions. — Exécution des lois relatives à la police générale, à la sûreté et à la tranquillité intérieure de la République. — Service de la garde nationale, de la garde républicaine, de la gendarmerie, pour tout ce qui est relatif au maintien de l'ordre public. — Surveillance des journaux, des pièces de théâtre et des publications de toute nature — Police des prisons, maisons d'arrêt, de justice et de réclusion. — Personnel des préfets de police de Paris et des départements, et des agents de toute sorte de la police générale. — Police commerciale, sanitaire et industrielle. — Répression de la mendicité et du vagabondage.

MM. de Maupas, *ministre* ; — De Cambacérès, *secrétaire-général.*

Directeurs généraux. — MM. le préfet de police de Paris ; — Balland, ancien préfet ; — Tonnet, idem.

Inspecteur général de police à Lille (pour les départements compris dans les 3.e et 4.e divisions militaires). — M. Cazelles, ancien représentant.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Créé par décret du 22 janvier 1852.

Attributions. — Rapports du Gouvernement avec le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'État. — Correspondance du Président de la République avec les divers ministères. — Contre-seing des décrets portant nomination des ministres, nomination des présidents du Sénat et du Corps législatif, nomination des Sénateurs et concession des dotations qui peuvent leur être attribuées, nomination des membres du Conseil d'État. — Contre-seing des décrets rendus par le Président, en exécution des pouvoirs qui lui appartiennent, conformément aux articles 24, 28, 31, 46 et 54 de la Constitution, et de ceux concernant les matières qui ne sont spécialement attribuées à aucun département. — Rédaction et conservation des procès verbaux du conseil des ministres. — Direction exclusive de la partie officielle du *Moniteur*. — Administration des palais nationaux et des manufactures nationales.

M. de Casabianca, *ministre.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Tournus (O. ✻), *directeur général.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Gréterin (C. ✻), *directeur général.*

POSTES. — M. Thayer, *directeur général.*

FORÊTS. — M. V. Legrand, *directeur général.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Blondel, *directeur général.*

Digitized by Google

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et depuis commissaire général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'État, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'État en mission.

M. SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. DUPONT DELPORTE, maître des requêtes au conseil-d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller-d'État, directeur-général des postes.

M. DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

Digitized by Google

M. H. DE MURAT, conseiller-d'État, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller-d'État, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. DE VILLIERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1839, depuis pair de France.

M. MÉCHIN, conseiller-d'Etat, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTONY-THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire-adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuze et de l'Hérault.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAISSE, (O. ✻), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849.

PRÉFECTURE.

M. BESSON (C. ✻), *préfet*, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le préfet donne des audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

Digitized by Google

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

M. V. Balson, conseiller de préfecture, *secrétaire-général.*

M. le secrétaire-général reçoit tous les jours, de une heure à trois heures dans son cabinet, hôtel de la préfecture.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. le préfet, *président*.

MM. Balson.
Cleenewerck
Dureau, chevalier de l'ordre d'Espagne d'Isabelle-la-Catholique.
J. Lefebvre.
N.....

Le Conseil tient ses séances les lundi, meroredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 1 et 12 du décret de l'Assemblée nationale en date du 3 juillet 1848, il a été procédé, le 20 août suivant, au renouvellement intégral du Conseil-général du département. Le nombre des membres de ce conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements ; savoir : Dunkerque, 7 ; Hazebrouck, 7; Lille, 16 ; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6 ; Valenciennes, 7.

Ces 60 membres sont, savoir :

	MM.
Bergues,	De Staplande, Louis, maire de Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✲ juge à Hazebrouck.
Dunkerque-Est,	De Clebsattel, avocat à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Delattre, avocat à Dunkerque.
Gravelines,	Decarpentry, Edouard, propriétaire à Gravelines.
Hondschoote,	Delaroïère, Jean, docteur en médecine à Hondschoote.
Wormhoudt,	Blanckaert, Louis, maire à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.,	Behaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✲, ancien député à Bailleul.
Cassel,	Behaghel, Louis, à Cassel.

Digitized by Google

	MM.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Bernast, Alexandre, propriétaire à Morbecque.
Merville,	Degruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	Revel, Germain, propriétaire à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, manufacturier et maire à Armentières
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Herlies.
Cysoing,	Brame, Jules, ancien maître des requêtes, à Lille.
Haubourdin,	D'Hespel, Adalbert, à Haubourdin.
Lannoy,	Lefebvre, Julien, ✲, agronome à Hem.
Lille-Centre,	N....
Lille-Nord-Est.,	N....
Lille-Ouest,	De Melun, propriétaire à Lille.
Lille-Sud-Est,	N....
Lille-Sud-Ouest,	Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine, à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmottiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Defontaine, Louis, ✲, ancien notaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel père, Auguste (O. ✲), manufacturier, à Roubaix.
Seclin,	Collette, Louis, notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Leurent, Jules, docteur en médecine à Tourcoing.
Tourcoing-Sud,	Masurel, Carlos, ✲, manufacturier à Tourcoing.
Cambrai-Est,	De Beaumont, Emile-Henri, docteur en médecine, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez fils, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	Bery, Pierre-Alexandre, ✲, propriét. à Cambrai.
Le Câteau,	Seydoux, Charles, ✲, manufacturier, au Câteau.
Marcoing,	Chappelier, manufacturier à Masnières.
Solesmes,	Rappe-Lobry, Célestin, cultivateur à Solesmes.
Avesnes-Nord,	Pillot, Edmond, ancien avoué à Avesnes.
Avesnes-Sud,	Hannoye, Désiré, avocat à Avesnes.
Bavai,	De la Torre, propriétaire à St.-Waast.
Berlaimont,	Paul, Charles, avocat-général à Douai.
Landrecies,	Ancelet, Joseph-Benoît, ancien notaire à Landrecies.
Maubeuge,	Marchant, Antoine-Philibert, ancien notaire, à Maubeuge.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, propriétaire au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	De Lépine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Sauvaige-Fretin, banquier à Lille.
Trélon,	Legrand, Théophile, filateur à Fourmies.

Digitized by Google

	MM.
Arleux,	D'Heursel, maire à Gœulzin.
Douai-Nord,	Rossignol, président du tribunal civil de Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✲, avocat-général à Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, à Douai.
Marchiennes,	De Montozon, Charles, ✲, propriétaire à Lallaing.
Orchies.	Desmoutiers, cultivateur à Faumont.
St-Amand riv.-dr.	Colase, Jean-Baptiste, propriétaire et négociant à Raismes.
St-Amand rive-g.	Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Bouchain,	Gouvion-Deroy, Désiré, fabr. de sucre à Denain.
Condé,	Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E.,	Beauvois, Louis, notaire à Valenciennes.
Valenciennes-N.,	Mathieu, Joseph, maire d'Anzin.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, juge à Valenciennes.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au préfet doivent être déposées sous bandes et sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourront être remis aux garçons de bureaux, pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET.

N....., *chef du cabinet.*
MM. Devaux fils et Josson, *attachés.*

PREMIÈRE DIVISION.

M. Mallebrancq, ✲, *chef de division.*

BUREAU DES FINANCES.

Sous-chef, M. A. Landrieu.
Expéditionnaires, MM. Behague et Mordacq.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. —

Digitized by Google

Contributions indirectes ; — droit sur les boissons, — droit d'entrée ; — culture du tabac ; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine pâture ; — nomination des receveurs municipaux ; = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

Chef, M. Lefebvre.
Sous-chef, M. Lechien.
Commis principal, M. Joly.
Expéditionnaire, M. Bernard.

Attributions. Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitations ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements ; = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

Sous-chef, M. Lauridant.
Expéditionnaire, M. Laurent.

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Deblock, *chef de division*.

Digitized by Google

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Chef, M. Druez.
Commis principal, M. Breton.
Expéditionnaires, MM. Plumcocq, Butin, Saint-Aubert et Plouvier.

ATTRIBUTIONS Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions ; — distribution dans les bureaux ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois* et *des Actes administratifs de la Préfecture* ; — visa et légalisation. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévouement, = Mouvement de la population ; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — Convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux ; — foires, marchés ; — sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = École des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils des prud'hommes = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort.

POLICE.

Chef, M. Rains.
Commis principal, M. Masurel.
Expéditionnaire, M. Trenois.

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison

Digitized by Google

centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté, maisons de police municipale. = Règlements de police. = Crimes, délits, incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passe-ports à l'étranger ; — passe-ports gratuits ; — passe-ports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Échenillage. = État-civil ; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère ; — départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre.

BUREAU MILITAIRE.

Chef, M. Vincent.

ATTRIBUTIONS. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle, répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacement ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement, vétérans et militaires libérés, congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Renseignements. — Contentieux de l'habillement des troupes ; — services des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre, — service des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnements de siége ; — vivres et fourrages ; — abattage et transport de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers ; — dépenses d'occupation militaire ; — comptes à régler. = Inscription maritime ; — pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale ; — Affaires générales ; — Mobilisations ; = Pompiers soldés.

TROISIÈME DIVISION.

M. Devaux, *chef de division*.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Chef, M. Petit.
Commis-rédacteur, M. Baillœul.

Digitized by Google

Commis principal, M. Botto.
Expéditionnaires, MM. Dupire, Mallebrancq fils, H. Landrieu, Defrenne et Decourchelle.

ATTRIBUTIONS. Routes nationales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation : — rivières et canaux navigables. — Ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police, — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages, — concessions ; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concessions des mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — travaux qui s'y rattachent ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des ordonnances des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques, sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

Secrétariat du Conseil de Préfecture.

M. Dupin, *expéditionnaire*, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✲ *archiviste*. — Le Glay fils, *employé à la section historique*. — Alph. Boussemart, *employé à la section administrative*.

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le préfet, en date du 22 janvier 1849, la commis-

Digitized by Google

sion chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général, *président.*
Mimerel (O. ✲), membre du conseil général.
Jules Brame, membre du conseil général.
Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal, ancien membre du Conseil général.
De Hamel-Bellenglise, membre de la commission historique.
Le Glay, ✲, archiviste du département, *secrétaire.*

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel.
Huissier de la préfecture, le sieur Masquelier.
Huissier du Conseil de préfecture, le sieur Pailliez.
Concierge de l'hôtel, le sieur Louis Guillan.
Concierge des bureaux, le sieur Chrestien.

SOUS-PRÉFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT, CONSEILS CANTONAUX.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Paillard, ✲.
Secrétaire, M. Morin.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
Bergues,	Delaroïère, Charles-Louis-Benoît, propriétaire à Bergues.
Bourbourg,	Demeünynck, Louis, docteur en médecine à Bourbourg.
Dunkerque-Est,	Beck, Philippe, propriétaire à Dunkerque.
———	Lemaire, Jules, id. id.
Dunkerque-Ouest	Mollet, Jean-Charles, maire à Dunkerque.
———	Bourdon, Constant, négociant à Dunkerque.
Gravelines,	Vanwormhoudt, Jean-Baptiste-Ferdinand, rentier à Gravelines.
Hondschoote,	Goudaert, Pierre-Michel, notaire à Hondschoote.
Wormhoudt,	Robyn, maire à Esquelbecq.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Leclercq.
Secrétaire, M. Hancquier.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Bailleul-Nord-Est,	Plouvier, notaire et maire à Steenwerck.
———	Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.	Cortyl, Benoît, propriétaire et maire à Bailleul.
Cassel,	Desmyttère, Aimé, maire de Cassel.
Hazebrouck-Nord,	Huyghe, Aimable, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Claudorez, Philippe, cultivateur et maire à Morbecque.
Merville,	Hennion-Delebecque, notaire à Estaires.
———	Duquenne, César, maire à La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, Joseph-Benoît, propriétaire et maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Armentières,	Castrique, Jean-Baptiste, notaire à Armentières.
Cysoing,	Desmons, Jean-Baptiste, brasseur à Cysoing.
Haubourdin,	Menche, Gustave, propriétaire à Haubourdin.
La Bassée,	Duthilleul, Julien, notaire à Fournes.
Lannoy,	Parent, César, propriétaire et maire à Lannoy.
Lille-Centre,	Bernard-Rouzé, négociant à Lille.
Lille-Sud-Est,	Kuhlmann, Frédéric, ✲, négociant à Lille.
Lille-Ouest,	Pajot, Isidore, notaire à Lille.
Lille-Sud-Est,	N...
Lille-Sud-Ouest,	Verley, Charles, ✲, directeur de la succursale de la banque, à Lille.
Pont-à-Marcq,	Des Rotours, Alexandre, propriétaire et maire à Avelin.
Quesnoy-s-Deûle,	Fretin, Charles, propriét. et maire à Quesnoy.
Roubaix,	Piat, César, fabricant à Roubaix.
Seclin,	Heddebault, Louis-Désiré, cultivateur à Houplin.

Digitized by Google

MM.

Tourcoing-Nord, Bonduelle-Dalle, cultivateur et fabricant à Bousbecques.
Tourcoing-Sud, Timal, fils, Antoine, ✲, négociant et maire à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Villemain (O. ✲).
Secrétaire, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Cambrai-Est, Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.
Cambrai-Ouest, Crépin, Louis, cultivateur à Proville.
Carnières, Huet, Jean-Joseph, propriétaire à Quiévy.
Clary, Figuier, Jean-Joseph, propriétaire et maire à Clary.
———— Robert, Noël, docteur en médecine à Ligny.
Le Câteau, Bricout, Léopold, cultivateur à Catillon.
———— Bricout-Auger, propriétaire au Câteau.
Marcoing, Sorlin-Quentin, brasseur à Banteux.
Solesmes, Rappe-Lallier, négociant à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Gase.
Secrétaire, M. Pélican.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Avesnes-Nord, Devise, César, propriétaire à Saint-Hilaire.
Avesnes-Sud, N...
Bavai, Marchant, Benoît, négociant à Bavai.
Berlaimont, Delcroix, Pierre-Joseph, juge-de-paix à Berlaimont.
Landrecies, Béthune, Anselme, juge-de-paix à Landrecies.
Le Quesnoy-Est, Beauvais-Baillon, ancien juge-de-paix au Quesnoy.
Le Quesnoy-O., Honoré, Philippe, juge-de-paix au Quesnoy.
Maubeuge, Walrand, Émilien, notaire à Maubeuge.
Solre-le-Château, N...
Trélon, Stocquelet, Jean-Baptiste, notaire à Wignehies.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Thuillier, ✲.
Secrétaire, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
Arleux,	Guilbert, Édouard, fabricant à Cantin.
Douai-Nord,	Lequien, Xavier, docteur en médecine à Douai.
———	Bommart, Anacharsis, négociant à Douai.
Douai-Ouest,	Lecq, Augustin, fabricant à Lambres.
Douai-Sud,	Fiévet, Henri, cultivateur à Masny.
Marchiennes,	Morel, Pacifique, cultivateur et maire à Somain.
———	Théry, Adolphe, notaire à Marchiennes.
Orchies,	Josson-Mullié, brasseur à Orchies.
———	Herbo, Jean-Baptiste, brasseur à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. L. Mousard-Sensier, ✲.
Secrétaire, N...

Conseil d'arrondissement.

	MM.
Bouchain,	Deslinsel, cultivateur et maire à Denain.
———	Bouchez, Louis, notaire à Bouchain.
Condé,	Delannoy, cultivateur à Crespin.
———	Bonnier, Désiré, juge-de-paix à Condé.
St-Amand rive d.,	Baligand, Henri, notaire à Mortagne.
——— rive g.	Souquet-Hornez, conseiller à la cour d'appel de Douai.
Valenciennes-E.,	Brabant-Parent, fabricant à Onnaing.
Valenciennes-N.,	N...
Valenciennes-S.,	Dupire, Adolphe, notaire à Valenciennes.

Digitized by Google

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS NATIONAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

SERVICE DES ROUTES ET DE LA NAVIGATION.

MM. Lamarle, ✲, *ingénieur en chef du département*, à Lille.
De la Frémoire, *ingénieur ordinaire*, chargé du service des routes et de la navigation, à Lille.
Lemasson, *idem*, idem, à Dunkerque.
Bellom, *idem*, à Cambrai.
Bertin, *idem*, à Douai.
Masquelez, *idem*, idem, à Valenciennes.
Siben, *idem*, idem, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. MM. Dubrulle, à Douai; Longuespée, à Douai; Potonié aîné, Duhem, Coupey, à Lille; Landremont, Chaponnière, à Douai; D'haisne, à Valenciennes; Dorchies, Éloi; Tancrez, Potonié jeune, à Lille; Surbayrolles, à Cambrai; Wéry, à Avesnes; Flament, à Dunkerque; Labbé, à Valenciennes.

Conducteurs auxiliaires. MM. Dorchies, Louis, Daillier, Monchevet, Cuvelier (Joseph), Daubresse, Liégeois, Leclercq, Join, Catelot, Chouleur, Chantreine, Cuvelier (Ch.), Honoré, Dupont, Villette, Deregnaucourt, Deman, Guislain, Bonneau, Hacard, Pons, Piétremont, Parsy.

SERVICE DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Lamarle, ✲ *ingénieur en chef*, à Lille.
Bollaert, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Lille.
Conducteurs embrigadés. MM. Bauduin, Langagne.
Conducteur auxiliaire. M. Dupré.

SERVICE DE L'ESCAUT ET DU CANAL DE SAINT-QUENTIN.

MM. Kolb, ✲, *ingénieur en chef*, à Saint-Quentin (Aisne).
Lermoyer, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai

Digitized by Google

Conducteurs embrigadés. MM. Lefebvre et Bellanger.
Conducteurs auxiliaires. MM. De Belleperche, Dandré, Hérouard, Levasseur.

SERVICE DES PORTS

MM. Cuel, ✻, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.
Plocq, *ingénieur ordinaire*, idem.
Lemasson, *idem*, à Dunkerque.

Conducteur embrigadé. M. Maréchal.
Conducteurs auxiliaires. MM. Mineur, Gustave ; Lucas ; Mineur, Auguste ; Alizard, à Dunkerque ; — Milhet, à Gravelines.

Officiers de port. MM. Conseil, lieutenant de deuxième classe ; Taris et Petyt, maîtres de port de première classe, à Dunkerque ; — Lecornet, maître de port de première classe, à Gravelines.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-deux, dont quinze routes nationales et dix-sept routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau,

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavés.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES NATIONALES.	k.	k.	k.
2	1.er	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	»	96.19
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.07	»	55.07
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10.29	39.92
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	»	34.31
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.13	»	40.13
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4 30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	44 75	13.94	58.69
48	3.e	De Valencienn. à Condé et à Gand	18 12	»	18.12
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3.e	De Donai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	531.00	53.88	584·88

Digitized by Google

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR. en pavés.	LONGUEUR. en empierrement.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1	»	De Lille à Valenciennes.	25.980	»	25.980
2	»	De Lille à Ypres.	15.322	»	15.322
3	»	De Douai à Tournai.....	16.101	»	16.101
4	»	De Cambrai à Tournai.....	18.624	»	18.624
5	»	D'Avesnes à Philippeville.....	0.555	15.610	16.165
6	»	De Landrecies à Chimay.	6.190	33.920	40.110
7	»	De Condé à Mons	9.030	»	9.030
8	»	De Condé à Saint-Amand.	12.198	»	12.198
9	»	De Lille à Saint-Omer.	46.351	»	46.351
10	»	De Valenciennes au Câteau.....	30.410	»	30.410
11	»	De Cambrai à Guise.....	18.663	»	18.663
12	»	D'Avesnes au Quesnoy.	8.398	19.301	27.699
13	»	De Maubeuge à Maroilles.....	»	19.908	19.908
14	»	De Lille à Courtrai.....	22.275	»	22.275
15	»	De Dunkerque à Furnes.	0.680	13.014	13.694
16	»	De La Bassée à Estaires.....	0.329	4.839	5.168
17	»	D'Hazebrouck à Aire.....	»	7.086	7.086
18	»	De Béthune à Armentières (en construction).....	»	»	»
19	»	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand.....	41.096	»	41.096
		TOTAUX.....	272.202	113.678	385.880

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer.

1.° De Saint-Vaast-la-Haut à Denain.
2.° D'Abscon à Denain.

Ces deux lignes sont terminées. Elles ont été exécutées aux frais de la compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession pour 99 ans, par ordonnance du 24 octobre 1835.

Par ordonnance du 8 octobre 1846, cette même compagnie a été autorisée à prolonger le chemin de fer d'Abscon à Denain jusqu'à Somain, au point de rencontre de la ligne du Nord.

3.° Le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé par la loi du 15 juillet 1845, à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Cette ligne est entièrement terminée et livrée à l'exploitation sur le

Digitized by Google

territoire de ce département, entre la limite du Pas-de-Calais et la frontière de Belgique, par Douai, Valenciennes et Lille; l'autre partie entre Lille, Dunkerque et Calais, est également livrée à l'exploitation.

Un décret du 18 février 1850 autorise la compagnie des mines d'Aniche à faire construire à ses frais, un chemin de fer d'embranchement de ces mêmes mines à la grande ligne du Nord, près de la station de Somain.

Fonctionnaires et agents de l'État chargés du service des travaux du chemin de fer du Nord, 2.e section.

MM. Lechatelier, ingénieur en chef des mines, à Paris.
Armand, architecte de l'État, à Paris.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer du Nord.

MM. Lechatelier, ingénieur en chef, à Paris.
Boulard, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du contrôle et de la surveillance, à Paris.
Piérart, ingénieur ordinaire des mines, idem.
Morel, conducteur, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale.

M. de Condé, à Paris.

Ingénieur de la compagnie.

M. Maniel, ✲ ingénieur ordinaire, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD.

MM. Jannet, commissaire de 1re classe, à Lille.
Hedouin, — 1re classe, à Valenciennes.
Destez, — 3.e classe, à Hazebrouck.
Métivier, — 3.e classe, à Dunkerque.
Lalande, — 3.e classe, à Douai.
Célariés, sous-commissaire de 1re classe, à Lille.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN.

M. Noyrit, sous-commissaire de 3.e classe, à Anzin.

Digitized by Google

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse, — Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1. *Rivière de l'Aa.* La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme.* Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur et de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* Ce canal est creusé parallèlement à la côte, Sa longueur dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de

Digitized by Google

la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardyck.* Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres, Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossé.* Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local; communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

Digitized by Google

N.° 16. ***Rivière de la Lawe.*** Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. ***Canal de la Haute-Deûle.*** Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, et de 33,411 mètres.

N.° 18. ***Canal de la Basse-Deûle.*** Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. ***Canal de La Bassée.*** Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. ***Canal d'Aire à La Bassée.*** Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée où il se termine, après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. ***Canal de la Marque.*** Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. ***Rivière de la Scarpe.*** Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. ***Rivière de l'Escaut.*** L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. ***Canal de Saint-Quentin.*** Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. ***Canal de la Sensée.*** Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut

Digitized by Google

et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

DESSÉCHEMENTS.

Dix grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui des près Duhem dans l'arrondissement de Lille ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes ; ceux des vallés de la Haute et de la Basse-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes ; ceux de la vallée de La Hayne et de l'Escaut, des marais de l'Epaix et de Bruai, des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, et des prairies de Flines lez-Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces divers systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

Moëres.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares ; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares ; ensemble, 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. L. Taverne, président ; — Regodt fils aîné ; Auguste Dupouy ; Delaroïère ; Boutté, Louis.
Conducteur, M. Jean Beelkens. — *Percepteur*, M. Th. Deman.

Watteringues,

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des watteringues, dans le département du Nord,

Digitized by Google

se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de watteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. MM. Bray-Debuyser, président ; — Coquillier ; — Demarle-Catrice ; — Hamerel, Stanislas ; — Maegherman.

Conducteur, M. Deterre, — ***Percepteur***, M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. MM. Mahieu, propriétaire, président; — Hamerel, Joseph ; Dubois-Daudruy ; Defoucault-Depape ; Hilst, Pierre-François.

Conducteur, M. Vercoustre. —***Percepteur***, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. M. Demeezemaecker, président ; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Deherrypon; — Vernimen, — Meezemacker.

Conducteur, M. Hagron. — ***Percepteur***, M. Dehaeze.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative, MM. Lemaire, André, président ; — Daudruy; Zoete ; Vandewalle, Louis ; Deblock fils.

Conducteur, M. Allard ; — ***Percepteur***, M. Debaeque fils, à Bergues.

PRÉS DUHEM.

Le desséchement des terres, dites prés Duhem, situées le long de la Lys, au territoire d'Armentières, est concédé à une réunion de propriétaires par décret du 18 novembre 1851.

Ce desséchement sera administré par un syndicat composé de trois membres élus par tous les propriétaires faisant partie de l'association.

Ce syndicat n'a point encore été organisé.

Digitized by Google

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8 kilomètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. MM. de Montozon, président-directeur, à Lallaing ; — Dumont, Auguste, à Douai ; — André, à Nivelle ; — de Boutteville, propriétaire à Hornaing ; — Caudrelier, à Pecquencourt, — Druon, à Cappelle ; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteurs. MM. Goube et Vilain.—*Conducteur.* M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de La Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, président ; — Brouillard, à Escaupont; Miroir père, à Condé; Delannoy, Henri, à Crespin ; Defernez.

Conducteur. M. Bellanger. — *Percepteur.* M. Guiot.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand ; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Cavrois, président par intérim; — Ruffin, à Anzin ; — Hette ; — Moreau, à Saint-Saulve ; — Miroux, à Bruai.

Percepteur, M. Cauvez. — *Conducteur,* M. D'haisne.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées sur les communes de Mortagne et Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Digitized by Google

Commission administrative. MM. Pringal François, *président*; — Baligand, Nicolas, Joseph; — Despret-Bout; — Baligand Auguste; — Fourez Désiré.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE.

Un décret du 14 mai 1851 autorise les propriétaires des prairies de Flines-lez-Mortagne, situées sur la rive droite de l'Escaut et du canal du Jard, à se constituer en association syndicale pour le desséchement de ces prairies.

Le syndicat sera composé de cinq membres élus par les intéressés. Il n'est pas encore constitué.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Par décret du 14 mai 1851, le territoire du desséchement de la Haute-Sambre est étendu de l'écluse de Landrecies à l'aval de l'écluse de Sassegnies

Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administ. du syndicat de la rive droite; MM. Briatte; Le Cohier Henri; Vendois; — Mercier Jules; — Hannoye Jules.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Azambre; — Boulanger Louis; — Sury François; — Sury Augustin; — Boutteau Jean-Baptiste.

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE.

Par décret du 14 mai 1851, les propriétaires des prairies bordant la Basse-Sambre sont autorisés à former une association à l'effet de pourvoir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages destinés à assurer le desséchement de ces prairies. Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Leval, Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remi-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre, dont le siége est à Maubeuge, pour les

Digitized by Google

terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Recquignies, Boussois-Rocq, Marpent et Jeumont.

Ces syndicats seront administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par tous les propriétaires.

Les deux commissions n'ont point encore été organisées.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✻, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire, M. Meugy, à Lille.

Gardes mines, MM. Levy, à Douai; N....., à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de 23, dont 20 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Digitized by Google

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, St-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Mejean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Dutilleul et consorts, par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrun, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10

Digitized by Google

septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à MM. de Prévalt, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Concession de l'Escarpelle. Elle comprend 47 kilomètres carrés 21 hectares, sur Douai, Flers, Raches, Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Moncheaux, Thumeries, Ostricourt, Auby, Lauwin-Planque, Cuincy (Nord), Carvin, Courcelles et Le Forest (Pas-de-Calais). Elle a été accordée par décret du 27 novembre 1850, à MM. Soyez, Marc-Douay et consorts.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Mérode-Westerloo, par un arrêt du Conseil-d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à Mme. Ve. Hufty, par ordonnance du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 65. Nous en donnons ci-après le détail.

Le service de ces chemins est confié à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées.

Digitized by Google

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon. .	1209	17081	18290
2	De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten.	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes.	376	11523	11899
5	De Lille à Tourcoing.	9105	»	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	»	10532
7	De Lomme à Fournes.	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin.	28351	»	28351
9	De Mouveaux à Roubaix et à la frontière.	8663	»	8663
10	De Douai à Bapaume.	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.	9820	25250	35070
13	De Valenciennes à Somain.	13510	»	13510
14	D'Armentières à Ypres.	7113	»	7113
15	D'Esnes à Maretz.	12516	»	12516
16	De Solesmes à Caudry.	9373	»	9373
17	D'Hondschoote à Wormhoudt.	1143	15947	17090
18	De Cassel à Steenvoorde et à la frontière.	10870	»	10870
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.	9252	»	9252
20	De Solre à Trélon.	10430	»	10430
21	De St.-Amand à Hélesmes.	9425	»	9425
22	D'Englos à Haubourdin.	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville. . . .	21593	»	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	21356	»	21356
25	D'Arleux à Orchies.	20017	»	20017
26	De Cambrai à Solesmes.	19235	»	19235
27	De Maubeuge à Solre-le-Château. . . .	13350	»	13350
28	De Maubeuge à Binch.	8319	»	8319
29	D'Hélesmes à Denain	7161	»	7161
30	De Carvin à Orchies.	7696	»	7696
31	De Bavai à Solesmes.	»	25439	25439
32	D'Etrœungt à Landrecies.	20220	»	20220
33	D'Hazebrouck à Merris.	10655	»	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à St.-Amand.	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur Deûle à Tourcoing. . .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau. . . .	17138	»	17138
39	De Seclin à La Bassée.	11345	»	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque. . . .	10354	»	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.	10375	»	10375
42	De Solre-le-Château à Jeumont.	16425	»	16425
43	De Landrecies à Solesmes	15432	»	15432
44	De Ghyvelde à Hondschoote.	»	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies.	9835	»	9835
46	De Millam à Lederzeele.	»	9865	9865
	A REPORTER. .	478068	153360	631428

Digitized by Google

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
	REPORT. . .	478068	152360	631428
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.	9475	»	9475
50	De Fresnes à Quaroube.	5900	»	5900
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	2768	»	2768
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise..	»	5540	5540
53	De Courchelettes.	4160	»	4160
54	D'Etrœungt au Nouvion (en construction)	»	»	»
55	De Bailleul à l'Abeele (idem)	»	»	»
56	De Béthune à Estaires.	910	»	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin (idem).	»	»	»
58	D'Armentières à La Bassée (idem).	»	»	»
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois (id.).	»	»	»
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi (id.).	»	»	»
61	De Cassel à Lederzeele (à construire).	»	»	»
62	D'Estaires à Don (à restaurer et achever).	»	»	»
63	De Cambrai à Metz-en-Couture (à construire)	»	»	»
64	D'Arras à Saint-Quentin (idem). .	»	»	»
65	D'Etrœungt à Anor (idem). .	»	»	»
	TOTAUX. . . .	515657	158900	674557

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département*, à Lille.
Duchatel, *agent-voyer principal;* — Delgrange, *agent-voyer ordinaire*, à Dunkerque.
Lebleu, *agent-voyer principal;* — Baelde, *agent-voyer ordinaire*, à Hazebrouck.
Dubois, *agent-voyer de première classe;* — Soudan, *idem de deuxième classe*, à Lille; — Decroos, *idem de troisième classe*, à Wazemmes.
Bruyelle, *agent-voyer principal;* — Dagalier, *agent-voyer de deuxième classe*, à Cambrai; — Meurein, *idem de troisième classe*, au Câteau.
Leroy, *agent-voyer principal*, à Avesnes; — N....., *agent-voyer de troisième classe*, au Quesnoy; — Haultecœur, *idem de troisième classe*, à Maubeuge.
Thurin, *agent-voyer principal;* — Lefebvre-Mallet, *agent-voyer de troisième classe*, à Douai.

Digitized by Google

MM. Vitrant, *agent-voyer principal;* — Renard, *agent-voyer de deuxième classe*, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtiments civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la Commission.

MM. Benvignat, architecte à Lille.
Dewarlez, architecte à Roubaix
Bollaert, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées à Lille.
Marteau, Charles, architecte à Lille.
Caloine, architecte à Lille.
Debaralle, architecte à Cambrai, *membre honoraire.*

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
— d'Hazebrouck. — M. Gesse Gervais.
— de Lille. — M. Ch. Marteau.
— de Cambrai. — M. Debaralle.
— d'Avesnes. — M. Fiévet.
— de Douai. — N.....
— de Valenciennes. — M. Grimault.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

La ligne aérienne de Paris à Lille, la plus ancienne, a été supprimée en 1847, celle de Lille à Calais, en 1849. Elles ont été remplacées par

Digitized by Google

une ligne électrique qui se relie avec Boulogne, au moyen d'un embranchement de télégraphes aériens.

La compagnie du chemin de fer du Nord a un fil électrique de Paris à Calais, parallèle à ceux de l'Etat. Ses appareils, établis dans toutes les stations de dépôt, fonctionnent jour et nuit, pour les besoins de son service.

Il y a un appareil électrique communiquant avec Arras, Valenciennes, Amiens et Paris; un appareil communiquant avec Calais. et deux appareils de la compagnie communiquant avec Douai et Hazebrouck.

Aux termes de la loi du 29 novembre 1850, la télégraphie électrique est mise à la disposition du public.

La direction est établie à Lille, rue de Tournai, N.° 21.

Directeur, M. Génissieu ; *inspecteur de la 2e division*, M. Richard; *idem de la 3e division*, M. Labat.

Correspondance télégraphique privée.

Ci-après sont les tarifs ou taxes de cette correspondance.

TARIF FRANÇAIS.

DE PARIS à	Distance en kilomètres.	De un à 20 mots.	Taxe à ajouter à chaque dizaine de mots en plus.
Amiens	147	4 80	1 20
Angers	345	7 20	1 80
Arras	215	5 64	1 41
Blois	181	5 28	1 32
Bourges	234	5 88	1 47
Calais	377	7 56	1 89
Chalons-sur-Marne	172	5 16	1 29
Chateauroux	265	6 24	1 56
Dunkerque	356	7 32	1 83
Hâvre	229	5 76	1 44
Lille	274	6 36	1 59
Nantes	433	8 28	2 07
Nevers	303	6 72	1 68
Orléans	122	4 56	1 14
Poitiers	338	7 08	1 77
Rouen	140	4 68	1 17
Tonnerre	197	5 40	1 35
Tours	237	5 88	1 47
Valenciences	277	6 36	1 59
Frontière belge	289	6 48	1 62

Digitized by Google

DE QUIÉVRAIN à	De un à 20 mots.	De 21 à 51 mots.	De 51 à 100 mots.
Bruxelles, Malines, Anvers, Liège, Gand, Bruges	5 »	10 »	15 »
Mons	2 50	5 »	7 50
Verviers, Ostende	7 50	15 »	22 50
Aix-la-Chapelle	10 »	20 »	30 »
Cologne, Deutz, Elberfeld, Dusseldorf	12 50	25 »	37 50
Munster, Hamin	15 »	30 »	45 »
Minden, Hannover, Braunschweig	17 50	35 »	52 50
Oschersleben, Magdeburg, Postdam, Berlin	20 »	40 »	60 »
Wittemberg, Haguenau, Stettin, Francfort-sur-Oder, lüterbog, Dessau, Cothen Halle, Leipsig	22 50	45 »	67 50
Weimar, Erfurt, Gotha, Eisenach, Cassel, Dresde, Hof, Bamberg, Hambourg, Cosel, Liegnitz, Breslau. Oppeln, Ratibor, Oderberg, Prague, Aussig, Bodenbach	25 »	50 »	75 »
Marburg, Giessen, Francfort-sur-le-Mein, Wurzbourg, Aschaffneburg, Nuremberg, Augsbourg, Brün, Munich (par Hof), Ollmütz, Vienne, Cracovie	27 50	55 »	82 50
Salzbourg (par Hof), Presbourg, Pest, Gratz, Linz, Salzbourg (par Oderberg)	30 »	60 »	90 »
Agram, Laibach, Trieste, Venise, Vérone, Milan, Munich (par Vienne), Inspruck, Bregenz, Bozen	32 50	65 »	97 50

Nota.— Au-delà de 100 mots, la taxe de 1 à 20 mots est appliquée de 50 en 50 mots.

La correspondance télégraphique privée est établie entre les villes de France portées dans la première partie de l'état ci-dessus, et entre les mêmes et celles desservies par la télégraphie belge et la télégraphie austro-allemande, qui sont portées dans la seconde partie de l'état.

Pour connaître les frais de transmission d'une dépêche pour une ville étrangère, il faut ajouter à la taxe du tarif étranger, la taxe du tarif français jusqu'à la frontière belge.

Digitized by Google

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN. — TARIF.

Pour une dépêche de 20 *mots :*

De Paris à Douvres,		19 56
De Paris à Londres,		22 81
De Paris à	Birmingham, Brighton, Cambridge, Caventry, Glocester, New-Market, Norwich, Oxford, Portsmouth, Southampton, etc.....	26 06
De Paris à	Obester, Edimbourg, Glascow, Holyhead, Liverpool, Manchester, Newcastle, Nottingham, Sheffield, Yorck, etc.....	29 31

A ces taxes il faut ajouter le prix pour port de la dépêche à domicile qui est en général de 1 fr. 50 cent., sauf dans quelques villes comme Edimbourg, Glascow, Manchester, Liverpool, Birmingham, Yorck, où il peut aller jusqu'à 2 fr. 60 cent., et Londres, où il peut s'élever jusqu'à 5 fr. 20 cent., suivant la distance.

SERVICES DE SANTÉ.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres. MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine à Lille ; — Th. Lestiboudois, idem, idem. — ***Adjoints.*** MM. Delezenne, pharmacien à Lille ; — Thibaut, idem à Dunkerque ; — Gosselet, idem à Landrecies ; — Flament, idem à Fourmies.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques. Ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; — Prévost, à Hazebrouck ; — Brigandat, ✲, à Lille ; — Chantreuil, à Cambrai ; — Gingibre, à Landrecies ; — Bagnéris fils, à Douai ; — Manouvrier, à Valenciennes.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ,

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du

Digitized by Google

président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président* ; — Bailly, docteur en médecine, *vice-président* ; — Kuhlmann, ✲, professeur de chimie, *vice-président* ; Gosselet, médecin de l'asile d'aliénées de Lille, *secrétaire* ; — Trachet ✲, chirurgien en chef en retraite, *trésorier* ; — Brigandat, ✲, docteur en médecine ; — Lestiboudois, Th., id. ; — Godefroy, idem. ; — Loiset, médecin-vétérinaire ; — Pommeret, idem ; — Duhamel, pharmacien ; — Delezenne, idem ; — Delezenne, ✲, professeur de physique ; — Demesmay, agronome ; — Kolb-Bernard, ✲, négociant ; — Bollaert, ✲, ingénieur des ponts et-chaussées ; — Meugy, ingénieur des mines.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président* ; — Meneboo, docteur en médecine, *vice-président* ; — Faucon, id., *secrétaire* ; — Darras, docteur en médecine ; — Lebleu, id. ; — Lemaire, id. ; — Zandyck, id. ; — Bobillier, id. ; — Sapelier, pharmacien ; — Leroy, Auguste, id. ; — Delaetre, vétérinaire ; — Dessurne, ancien élève de l'école polytechnique ; — Develle, architecte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président* ; — Prévost, docteur en médecine à Hazebrouck ; — Bernast, id. ; — Demeersseman, id. ; — Dousinelle, id., à Cassel ; — Vandamme, pharmacien à Hazebrouck ; — Debaecker, id. ; — Vandamme, id. à Cassel ; — Baelde, vétérinaire, id. ; — Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck ; — Cortyl, maire de Bailleul ; — Cappon, propriétaire à Vieux-Berquin ; — Delcambre, docteur en médecine, à Merville.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; — Cambrai, docteur en médecine, à Cambrai ; — Hardy, id. id. ; — Debeaumont, id. id. ; — Chantreuil, médecin des épidémies ; — Ruelle, docteur en médecine ; — Feneuille, chimiste ; — Tordeux, pharmacien ; — Senez, id. ; — Banse, vétérinaire ; — Seydoux, manufacturier ; — Delloye, id. ; ancien président du tribunal de commerce ; — Leroy, Henri, jurisconsulte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président* ; — Eliet, docteur en médecine à

Digitized by Google

Avesnes, *vice-président;* — Pélican, secrétaire de la sous-préfecture, *secrétaire;* — Dupont, docteur en médecine à Avesnes; — Triffet, idem à Etrœungt; — Desmasure, idem à Dourlers ; — Herbecq, officier de santé à Avesnes; — Caverne, pharmacien, idem ; — Lemoine, idem, idem ; — Mariscal, idem, idem ; — Delflache, vétérinaire, idem ; — Havée, agriculteur, à Boulogne ; — Fiévet, architecte du département, à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* — Lequien, docteur en médecine ; — Duhem, idem ; — Burgeat, pharmacien, *secrétaire* ; — Bagnéris fils, docteur en médecine ; — Reytier, idem ; — Maugin, idem ; — Vasse aîné, professeur de sciences, au Lycée ; — Bertin, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Billet, industriel, à Cantin ; — Delplanque, vétérinaire ; — Faucheux, chimiste; — Thurin, agent-voyer principal.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* — Lefebvre, *vice-président;* — Stiévenart, *secrétaire;* — Pesier, pharmacien, professeur de chimie ; — Marbotin, docteur en médecine ; — Lefebvre, idem ; — Branche, idem ; — Charpentier, idem ; — Morin, pharmacien ; — Boca, Alcide, fabricant ; — Grar, Numa, raffineur de sucre ; — Tancrède, fabricant de sucre ; — Meilhan, vétérinaire ; — Serbat, chimiste.

COMMISSIONS CANTONALES D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Un arrêté de M. le préfet, du 15 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* — Le maire de Dunkerque, *vice-président;* — Le commandant de la place ; — Le directeur des douanes ; — Le commissaire chargé du service maritime; — Beck, membre du conseil municipal ; — Lebleu, idem ; — Meneboo,

Digitized by Google

membre du conseil d'hygiène; — Lemaire, idem ; — Carlier, membre de la chambre de commerce; — Choquet, idem, *secrétaire*.

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850.

MM. Faudarcq, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; — Foigne, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem ; — Dauctoville, idem, idem ; — Bimon; idem, idem; — Faucon, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines,

VACCINE.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président*.
Legrand, ✻, avocat, *vice-président*.
Thouvenin, docteur en médecine, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.
Le maire de Lille.
Le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Le doyen curé de Saint-Étienne.
Le ministre du culte protestant.
Bailly, docteur en médecine.
J.-B. Lestiboudois, idem.
Pucelle, idem.
Delmar, officier de santé.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le Sous-Préfet, *président*.
Le maire d'Avesnes.
Denis, grand-doyen, curé d'Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur-médecin à Avesnes.
Flagey, docteur-médecin à Trélon.
Dupont, docteur-médecin à Trélon.
Gingibre, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*, à Landrecies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*.
Le maire de Cambrai.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.

Digitized by Google

MM. Debeaumont, docteur-médecin à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin à Cambrai.
Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président.*
Dupire, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, grand-doyen, curé de Notre-Dame de Valenciennes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
Lefebvre, docteur en médecine à Valenciennes.
Manouvrier, docteur en médecine à Valenciennes.
Manouvrier, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président.*
Huyghe, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire d'Hazebrouck.
Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Deswarte, docteur en médecine à Hazebrouck.
Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président.*
Lequien, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Douai.
Lefebvre, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Gelez, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Reytier, médecin à l'Hôtel-Dieu.
Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président.*
André Lemaire, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

Digitized by Google

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 01,703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 00,550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes — Silice, 0,0250 grammes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir: une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, trois frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et Douai.

COMMISSIONS DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour d'appel, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur de la République, sont de droit membres des commissions des prisons.

Digitized by Google

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

Dunkerque. MM. Monnier, négociant; Harcourt, propriétaire; Zandyck, docteur en médecine; Marlière, avoué; Drouart, avocat; Willems, avocat, secrétaire.

Hazebrouck. MM. Quenson, *vice-président*; Vandewalle, Justin; Ruyssens; Vandewalle, Désiré; Kien, Adolphe.

Lille. MM. De Melun, *vice-président*; Marchant, juge de paix, secrétaire; Lefebvre, curé de St-Étienne; Legrand, Pierre, ✻, avocat; Fabre, médecin; Reynart-Lesage; N ..,

Cambrai. MM. Leroy, notaire; Renard, avocat; Filhol; Maréchal; Toussaint-Lallier.

Avesnes. MM. Maurice-Bernard, *vice-président*; Paul, ancien avoué; Degarros; Flament-Fléury; Bevière.

Douai. MM. Bois, propriétaire, *vice-président*; Gronnier, ✻, docteur en médecine; Campion, propriétaire; Mellez, directeur du mont-de-piété; Rossignol, président du tribunal; Nutly, ancien avoué; Lenglet, conseiller à la cour d'appel.

Valenciennes. MM. Mariage, Ch., *vice-président*; Claisse, Ad.; Mathieu Pierre; Pesier, Emile; Viel.

Médecins des prisons. Douai (maison de justice), MM. Escalier, médecin, et Bagnéris, chirurgien; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, M. Prevost; Lille, (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✻; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Eliet; Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. Douai, M. Bourlet; Dunkerque, M. Rickebusck; Hazebrouck, M. Spannut; Lille, M. Herrengt; Cambrai, M. Dapvril; Avesnes, M. Renaut; Valenciennes, M. Decottignies.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du préfet, président, du premier président de la cour d'appel, du procureur-général, du président du tribunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas

Digitized by Google

de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'intérieur sont :

MM. Mimerel et Lefebvre, membres du conseil général; Menche et Kuhlmann, membres du conseil d'arrondissement.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES JEUNES DÉTENUS DE LA COLONIE AGRICOLE.

MM. le préfet, *président*; Josson, ✲, président du tribunal civil de Lille; Lefebvre, Julien, ✲, membre du conseil général, à Hem; Defontaine, Louis, ✲, idem, à Lille; Lemahieu, curé de Loos.

ADMINISTRATION.

MM. Poutignac de Villars, *directeur*; Foucart, *inspecteur*; Béguin, *greffier-comptable*; Paris, *greffier*; Vandenbusche, *aumônier*; Flament, *aumônier-adjoint*; Perret, *médecin*; Billon, docteur en médecine, *chirurgien*; Martin, *pharmacien*; Tourtay, *instituteur*; Contamine, Agnius et Bailleul, *commisaux écritures*; N..., *gardien-chef*.

Entrepreneur des services et travaux, M. Wallut.

Digitized by Google

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1848, conformément aux dispositions des articles 1.er et 3 du décret du 3 juillet de cette année.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes de plus de 6,000 âmes, par le Gouvernement, et dans les autres communes, par les conseils municipaux. (Articles 10 et 11 du même décret.)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet.

Adjoints, MM. Regodt et Pierre Lefebvre.

Conseil municipal. — MM. Carlier, Amand ; — Féron, Hector ; Mollet, Charles; — Beck, Philippe; — Lemaire, André; — Lefebvre, Pierre ; — Bouly de Lesdain ; — Regodt, Edouard ; — Vanrycke, Louis ; — Delattre, Benjamin ; — Quillacq, Louis ; — Bourdon, Constant ; — Cuel, Charles, ✻ ; — Petyt, Auguste ; — Beck, Jean-Pierre-François; — Depouy, Auguste; — Darras, Constant; — Lebleu, Adolphe ; — Devries, Nicolas ; — Verleye, Auguste ; — Daudruy, Louis ; — Detraux, Antoine ; — Wagnet, Jacques-François ; — Salomez, Daniel.

Secrétaire en chef de la Mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

Maire, M. de Staplande.

Adjoints, MM. Delaroïère ; — Mouveau.

Conseil municipal. — MM. Demazière, Bernard; — Verley-Lemaire; — Godefroy; — De Staplande, Louis, père ; — Vernalde, Henri ; Delport, Edouard ; — Mouveau ; — Fasseur, Benoît ; — Vincent, pharmacien; — Goutier, avocat; — Vareille, François ; — Devaecke aîné ; — Stellemans ; — Wackernié ; — Galloo fils ; — Delaroïère, Charles-Louis ; — Herwyn, Jean ; — Wens, Henri ; — Claeys,

Digitized by Google

François ; — Vandroy, Philippe; — Jacobs, Benjamin; — Hamilton, Henri ; — N....., — N.....

Secrétaire de la mairie, M. Goutier, César.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire, M. Houcke, Martin.

Adjoints, MM. Kien, Adolphe ; — Thibaut, Pierre.

Conseil municipal. — MM. Houcke, Martin ; — Vandewalle, Louis; — Thibaut, Pierre ; — Kien, Adolphe ; — Debaecker, Louis ; — Bailleul, Dominique ; — Smagghe, Louis ; — Massiet, Louis ; — Champeaux, François; — Itsweire-Saumon; — Decool. Auguste; Delbecq, Pierre ; — Cousin, Arsène ; — Deswarte, Pierre ; — Schmidt, Bernard ; — Pasquier ; — Bogaert ; — Vandewalle, Désiré ; — Leclercq ; — Pouvillion ; — N..... — N.... — N....

Secrétaire de la mairie, M. Réant.

BAILLEUL.

Maire, M. Cortyl, Benoît.

Adjoints, MM. Demeersseman ; — N. .

Conseil municipal. — MM. Bubbe ; — Vandamme; — David, Ch.; — Behague, Jean ; — Demersseman, Benoît ; — Hopsomer; — Verley, Honoré ; — Liefooghe, Henri ; — Flahaut, Evariste ; — Béhaghel, Louis ; — Behaghel, Henri ; — Lotthé-Wandewalle ; — Gourmez-Caboche ; — Cortyl, Benoît ; — Declercq ; — Salomé, Charles ; — Sénéchal, Jean-Baptiste ; - Charlet, Pierre ; — Hié-Vandermersch; — Petit, Pierre ; — N.... ; — N.... ; — N ...

Secrétaire de la mairie, M. N....

ESTAIRES.

Maire, M. Duflos-Deschodt.

Adjoints, MM. Deroy, Alexandre ; — Ducatez-Degrave.

Conseil municipal. — MM. Descamps-Delcambre ; — Lerouge père ; — Deroy, Alexandre ; — Duflos-Deschodt ; — Hennion ; — Leclercq, Eugène ; — Ducatez-Degrave; — Revel père; — Lesage; — Loridan-Hullebert ; — Rohart. Louis ; — Dethoor père; — Singer, Omer ; — Lemaire; — Rogié-Dupire ; — Salomé, Achille ; — Arnould-Dethournay ; — N... ; — N... ; — N... ; — N... ; — N... ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Courdent, René.

Digitized by Google

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledieu.
Adjoints, MM. Delassus ; — Sénellart-Pannier.
Conseil municipal. — MM. Hautecœur-Barizel ; — Clarisse-Piat; — Roussel Desprez ; — Sénellart-Panier; — Yon-Hadou ; — Arnould; — Degruson-Williot ; — Olivier, Alphonse ; — Bécu-Loutre ; — Duquenne-Delassus ; — Delassus-Vandergue ; — Verhaeghe-Ledieu ; — Variscotte-Dubois ; — Duhamel, Denis ; — Deroo-Caulier ; — Duvette, Jean-Baptiste ; — Leturgie ; — Malvache-Porcq ; — Dupont-Roussel ; — Taquet-Delebarre ; — Hué, Maurice ; — Lutun, Louis, — N....
Secrétaire de la mairie, M. Guy, Auguste.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Bonte-Pollet.
Adjoints, MM. Richebé, ✲ ; — Gentil ; — Delattre ; — Delespaul, ✲ ; N....
Conseil municipal. — MM. Blocquel ; — Godefroy ; — Champon; — Schneider ; — Thibaut; — Loiset ; — Castelain ; — Testelin ; — Bonnard ; — Delespaul, ✲ ; — Otten ; — Catel ; — Delattre; — Canissié ; — Campion; — Rudot ; — Bernard ; — Kolb ; — Saint-Léger ; — Gentil ; — Bigo, ✲ ; — Scrive, ✲ ; — Bonte-Pollet ; — Barrois ; — Dujardin ; — Verley, ✲ ; — Desbonnets ; — De Melun; — De Vogelsang ; — Dutilleul ; — Estanteck ; — Richebé, ✲ ; — Denisart; — N... ; — N... ; — N...
Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon, Hubert-Joseph.
Adjoints, MM. Delebois, Antoine ; Mahieu-Delangre.
Conseil municipal. — MM. Dansette-Leblon ; — Butin ; — Cary-Selosse ; — Mahieu-Delangre ; — Delebois-Cattoir ; — Lescornez ; — Bayart ; — Beghin ; — Castrique ; — Delangre-Deroubaix ; — Deloince-Boutry ; — Théry-Becquart ; — Parent-Detourmignies ; — Wanin-Sibiette ; — Reynaert ; — Desmazieres; — Joire-Desmazières; — Pouchain-Boutry ; — Roussel-Baron ; — N... ; — N... ; — N... ; — N ...
Secrétaire de la mairie, M. Dernoncourt.

COMINES.

Maire, M. Lambin, Louis-Charles.

Digitized by Google

Adjoints, MM. Meurillon, Augustin; — N...

Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis; — Ghesquière; — Desprez, Damase; — Catteau-Lauwick; — Meurillon; — Schoutteten; — Capelle; — Goeman; — Pollet-Delebecque; — Desbonnets; — Lambin; — Delbecque; — Caullié-Ployart; — Dumortier-Toullemonde; — N..., — N..., — N..., — N..., — N..., — N..., N..., — N..., — N...

Secrétaire de la mairie, M, Marcotte.

ROUBAIX.

Maire, M. Delattre, Henri, ✲.

Adjoints, MM. Delerue-Dazin; — Motte-Bredart; — F. Duthoit.

Conseil municipal. — MM. Dellebecq-Defontaines; — Delrue; — Pin-Bayart; — Salembier-Bulteau; — Tiers-Bonte; — Delannoy; — Despret; — Piat, César; — Frasez; — Bourbier; — Requillard-Scrépel; — Lagache; — Delerue-Dazin; — Crombé; — Dubar-Delespaul; — Boissière; — Cheval-Legrand; — Roussel-Dazin; — Duthoit; — Descat, ✲; — Motte-Brédard; — Delattre, ✲; — Decarne; — Delattre; — Renaux-Lemerre; — Flipo; — Lefebvre-Hannart; — Destombes; — Watine; — Boyaval; — N..., N..., N..., N..., N..., N...

Secrétaire de la mairie, M. Hipp. Lemaire.

TOURCOING.

Maire, M. A. Timal fils ✲.

Adjoints, Motte, Philippe; — Bouillet, François.

Conseil municipal. — MM. Desurmont, Henri; — Varasse-Courouble; — Jonglez-Wattel; — Six-Lerouge; — Delobelle-Wattine; — Dervaux; — Deroubaix; — Fremaux; — Desurmont-Marcellin; — Flipo fils aîné; — Vanlaer-Colette; — Masurel-Carlos, ✲; — Catelle, Jean Baptiste; — Delahaye; — Timal fils; — Wattine, Louis; — Destombes-Wattine; — Deltour-Delepoulle; — Vandebeuque, Louis; — Leurent, Jules; — N..., N..., N..., N...

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES.

Maire, M. Mourmant.

Adjoints, MM. Loyer, — N...

Conseil municipal. — MM. Lecherf; — Castel; — Collette; — Fays; — Beghin; — Martel; — Mazinghien; — Faure; — Ramar; — Duponchelle; — Sarrazin; — Mourmant; — Loyer;

Digitized by Google

— Dejaeghère ; — Rogie ; — Broutin ; — Chalant ; — Duchange ; — Cordonnier ; — N... , N... , N... , N....

Secrétaire de la mairie , M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire , M. Petit-Courtin.

Adjoints , MM. Queulain ; — N...

Conseil municipal. — MM. Petit-Courtin ; — Mallez-Mallez ; — Taffin-Forget ; — De Beaumont ; — Lallier , Alphonse ; — Defremery ; — Maréchal père ; — Leroy , Henri ; — Delloye ; — Minangoy ; — Danquigny-Delcroix ; — Ruelle ; — Queulain ; — Brabant , Jules ; — Wallerand ; — Dollez ; — Happe-Letrillard ; — Buzin ; — Pagniez-Leleu ; — De Thieffries ; — Bouly ; — N... , N... , N... , N... , N... , N...

Secrétaire de la mairie , M. Houzé.

LE CATEAU.

Maire , M. Delafons de Laplesnoye.

Adjoints , MM. Ponsin-Bonnaire ; — Eraux , Charles.

Conseil municipal. — MM. Bricourt-Auger ; — Seydoux, Charles ; — Jacqz-Caille ; — Maréchal-Fleuru ; — Morcrette-Gallonde ; — Dehaussy-Flayelle ; — Mouton , Augustin ; — Carlier , Louis ; — Laude , Charles ; — Hélie-Egret , — Cousin-Hannequant ; — Herbert-Houche ; — Ponsin-Sartiaux ; — Delannoy , Edouard ; — Dormay , Auguste ; — Belin-Cousin ; — Fiévet , Rémy ; — Devoage , Charles ; — N... , N... , N... , N.... N...

Secrétaire de la mairie , M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

Maire , M. Bottieau.

Adjoints , MM. Deladrière ; — N...

Conseil municipal. — MM. Bottieau ; — Deladrière ; — Deharveng ; — Walrand ; — Autier , Emmanuel ; — Blanché ; — Autier, Jules ; — De Rive ; — Marchant ; — Julien, Antoine ; — Bonnot ; — Hamoir , Réné ; — Lamendin ; — Quivy ; — Autier , Eugène ; — Delagorce ; — Levecque ; — Dandoy , Réné ; — Delgorge ; — Hubinet ; — Sance ; — Froissart ; — Horrie.

Secrétaire de la mairie , M. Cobert.

Digitized by Google

AVESNES.

Maire, M. Gossart, ✻
Adjoints provisoires, MM. Maillet ; — Flament.
Conseil municipal — Le Conseil municipal est dissous.
Secrétaire de la mairie, M. Delsart.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire, M. Leroy.
Adjoints, MM. Pinquet ; — Lequien.
Conseil municipal. — MM. Pinquet ; — Rossignol ; — Bommart ; — Rosez ; — Coudroy ; — Durand-Delcourt ; — Lequien ; — Dupont, Alfred ; — Leroy, Emile ; — Petit ; — Coppin-Lejeune ; — Dejaeghère ; — Deguerne ; — Demarne ; — Tarlier ; — Pellieux ; — Honoré ; — Debailliencourt ; — Defontaines-Dazincourt ; — Treca ; — Maurice ; — Denis ; — N..., N..., N..., N..., N...
Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

Maire, M. Gruyelle-Mallet.
Adjoints, MM. Cornaille ; — Delmer.
Conseil municipal. — MM. Gruyelle-Mallet ; — Baucq ; — Delcourt ; — Cornaille ; — Naveau ; — Fourmestraux ; — Samin ; — Herbo ; — Jacquart ; — Dellamme ; — Josson ; — Gamonet ; — Lemaire-Couteau ; — Delmer ; — Duhem ; — Dubus, — Delegrange ; — Tiers ; — Regnier ; — Coez ; — Martin ; — Vaillant ; — N..., N...
Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire provisoire, M. E. Lefebvre.
Adjoints, MM. Claisse ; — Bracq-Dabancourt.
Conseil municipal. — MM. Claisse ; — Maillart ; — Derombies ; — Blondeau ; — Lefebvre ; — Ledieu Debaive ; — Boulanger ; — Carlier-Mathieu ; — Lewille ; — Leclercq, — Duchateau ; — Beauvois ; — Pecqueur ; — Mabille ; — Douchy ; — Bracq-Dabancourt ; — Desse ; — Boduin ; — Grar ; — Bouy ; — Delcourt-Dubois ; — Prignet ; — Gamblon ; — Duquesne ; — N..., N..., N...
Secrétaire de la mairie, M. Lamy.

Digitized by Google

CONDÉ.

Maire, M. Mention.
Adjoints, MM. Caudron; — Mention-Bourgogne.
Conseil municipal. — MM. Mention; — Caudron; — Mention-Bourgogne; — Petit-Lefebvre; — Blanchart; — Dugnolle, — Reguem; — Charles; — Cornet; — Darthois; — Poulaine; — Delzant; — Dubois; — Touillez; — Defresnes; — Brousses; — Defline; — Lenfant; — N...
Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire, M. Nicolle.
Adjoints, MM. Barbieux; — N.,.
Conseil municipal. — MM. Nicolle; — Barbieux; — Desbrosses; — Brasseur-Laby; — Debettignies; — Dufrenne; — Basiez, Casimir; — Wibaut; — Davaine; — Mériaux; — Bruneau; — Laurent; — Pinoy; — Pique; — Basiez, Prosper; — Plichon; — Bloquiaux; — Mouy-Becq; — Waché-Deroo; — Wantelet; — N..., N..., N...,
Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve au commencement de la seconde partie de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque, MM. Lenglet, — Stevenoodt; — à Bergues, M. Vandale; — à Gravelines, M. Breuzard; — à Bourbourg, M. Ferrassin.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck, M. Corsin; — à Bailleul, M. Coorens; — à Estaires, M. Dreux; — à Merville, M. Chevreuse; — à Cassel, M. Vambambeke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille, MM. Brunel, commissaire-central; — Houzé; — Bonlesteix; — Loisel; — Bayle; — Saux; — à Armentières, M. Horrie; — à Comines, M. Girard; — à Roubaix, M. Coucy; —

Digitized by Google

à Tourcoing, M. Merlin; — à Wazemmes, M. Legillon; — à Wattrelos, M. Lacquay.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai, M. Martinolle ; — au Câteau, M. Richard ; — à Solesmes, M. Desachy.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes, M. Minart, — à Maubeuge, M. Battin ; — Au Quesnoy, M. Fabritzius; — à Landrecies, M. Manesse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai, M. Lavoix.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes, M. Arnoust; — à Condé, M. Bonneville; — à Saint-Amand, M. Prevost.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Denain, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg, Hondschoote, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes, Orchies, Sin, Hasnon.

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr., et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier,
Bergues,	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai,	Delattre.
Hazebrouck,	Blondel.	Le Câteau,	Delahaye.
Bailleul,	Baelde, Pierre.	Maubeuge,	Levecque fils.
Estaires,	Bossu.	Douai,	Courtrai.
Merville,	Barizel.	Condé,	Douchement.
Lille,	Jouffroy.	Saint-Amand,	Fleury.
Armentières,	Boussemaer.	Valenciennes,	Deffaux.

Digitized by Google

OCTROIS.

Etat nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chefs.	Receveurs centraux.
Bergues,	Huyche.	Debruyn.
Bourbourg-Ville,	»	Lemaire.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.
Coudekerque-Branche,	»	Maeght.
Dunkerque,	Dalinval,	Dupays.
Gravelines,	»	Demarle-Hubert.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	»	Leroy.
Cassel,	Fontaine, Alfred,	Ballet.
Estaires,	Dambrin,	Charles.
Hazebrouck,	Dupré,	Champeaux.
La Gorgue	»	Beun.
Merville,	Boudeville,	Doroide.
Morbecque,	»	Castrique.
Steenvoorde,	»	Vanbambecke.
Vieux-Berquin,	»	Ingelrans.
Allennes-les-Marais,	»	Testelin
Annœullin,	»	Panckoucke.
Armentières,	Camblin,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Esquesmes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Page.
Les Moulins,	Fémy,	Ricouart.
Lille,	Parvillez,	Loth fils.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Devémy.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Broudehoux,	Quef.
Cambrai,	D'hailly,	Lanthier.
Le Câteau,	Tasbille,	Chabé.
Avesnes,	Walbert,	Stève.
Bavai,	»	Pouillaude.
Landrecies,	»	Laurent.
Maubeuge,	Alexandre,	Misonne.
Le Quesnoy,	Lebargy,	Tissier.
Solre-le-Château,	Pamart, Xavier,	Gérard.

Digitized by Google

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Douai,	Deberckem,	Vanhacken.
Saint-Amand,	Boudeville,	Makenne.
Anzin,	»	Gouvion-Dubois.
Condé,	De Rivière,	Tournay.
Valenciennes,	Boizart,	Lengrand.
Vieux-Condé,	»	Decout.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-sept, savoir : cinq hospices généraux ; sept hôpitaux de malades ; cinq hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins ; deux hospices pour les malades et les vieillards ; sept hospices pour les vieillards et les orphelins ; quinze hospices destinés spécialement aux veillards, et six hospices pour les orphelins.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* MM. Lemaire, Jules ; — Thélu, Alex. ; — Quillacq, Louis ; — Beck, Philippe ; — Vandewalle, Louis ; = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Papillon, *receveur :* — Vanthielt, *économe-comptable ;* — Verhaeghe, *secrétaire.*

Bergues. *Hospices.* MM. Joos, Louis ; — Pastoors, Alexandre ; —

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Digitized by Google

Delautre ; — Bollaert, Jules ; — Bertels, Jacques ; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Verley, Charles ; — Bastaert, Jacques ; — Pluvier, Winoc ; — Deblock, Louis ; — Demeesmaker, Stanislas.

MM. Carpentier, Winoc, *receveur ;* — Vercamer, *économe-comptable ;* — Cousyn, Augustin, *secrétaire de l'hospice ;* — Guilbert, Amand, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Jean-François ; — Malot, Louis ; — Deschodt aîné ; — Buret, Louis ; — Demeunynck, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Vandenbrouque, *receveur et secrétaire ;* — N..., *économe.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Charles ; — Donckele, Louis ; — Houvenaghel, Louis ; — Sepieter, Joseph ; — Caboche, Auguste ; =*Bureau de bienfaisance.* MM. Scheercousse, Bruno ; — Caboche ; — Champeaux ; — Cleenewerck-Dequidt ; — Deschodt.

MM. Salomé, *receveur ;* — Scheercousse, *secrétaire économe-comptable.*

Bailleul. *Hospices.* MM. Vandamme ; — Cortyl-Vandermeersch ; — Liéfooghe, Henri ; — Bollaert père ; — Béhaghel, Henri. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Colpaert-Vanlerberghe ; — Poupaert ; — De Coussemaker, Maximilien ; — Leroy, Julien ; — Dequidt, Charles.

MM. Béhaghel, *receveur ;* — Bubbe, *économe-comptable ;* — Depup, *secrétaire-provisoire.*

Cassel. *Hospices.* MM. Wackernie, Désiré ; — Pastoors, Joseph ; — Dutroy, Louis ; — Chevalier, Aimé ; — Wyts, Charles. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dutroy, Louis ; — Dehandschœwercker, Aimé ; — Wackernie, Désiré ; — Wyts, Ch. ; — Chevalier.

MM. Dekytspotter, *receveur et secrétaire ;* — Aernouts, *économe-comptable.*

Estaires *Hospices.* MM. Hennion, Edouard ; — Taffin, Zéphirin ; — Deroy, Alex. ; — Degruson, Henri ; — Hennion, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez ; — Fénart, Auguste ; — Hennion-Duflos ; — Degruson, Edouard ; — Taffin, Alidor.

MM. Bossu, *receveur ;* — Courdent, *secrétaire.*

Steenvoorde. *Hospices.* MM. Boone, Amate ; — Klein, André ; — Vanderlinden, François ; — Revel, Germain ; — Serlooten, François. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Vangraeschêpe, François, — Leureele, Joseph ; — Dekeuwer, Jean ; — Vanderlynden, François ; — Haeu, Robert.

MM. Saudo, *receveur ;* — Baillieul, *économe-comptable et secrétaire.*

Merville. *Hospices.* MM. Degruson-Williot ; — Léturgie, Mathieu ;

Digitized by Google

— Arnould, Etienne; — Mattelin, Philippe; — Bridelance, Eugène. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Hue, Maurice; — Yon-Adou, — Bouillez-Verhague; — Clarisse-Piat; — Mattelin, Philippe.

MM. Barizel, *receveur*; — Mattelin, *secrétaire de l'hospice*; — Clarisse-Piat, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices.* (1) MM. Barrois, François; — Artaud, Adolphe; — Mariage-Bonte; — Bommart-Crepy; — Brame, Louis; — Bernard-Rouzé; — Danel, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dujardin; — Caseneuve, — Scrive Jules; — Longhaye Auguste; — Virnot-Delamissart.

MM. Dumon, Edouard, *receveur*; — Dubiez, *économe-comptable de l'hospice-général*; — Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur*; — Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert*; — Dür, *secrétaire de la commission des hospices*; — Kœguelin de Rozières, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospices.* MM. Guilbert, Louis; — Lesage; — Roussel-Baron; — Potel, Adolphe; — Hadou, Auguste. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Marcotte, *receveur et secrétaire*; — Musin-Lespagnol, *économe-comptable.*

La Bassée. *Hospice.* MM. Mannier, Augustin; — Lefrancq, Désiré; — Proost-Wallerand; — Rose; — Leleux-Duretz. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Bouquet, Jean-Baptiste; — Lenglin; — Bavière, François; — Sallé, Benjamin; — Legrand, Augustin.

M. Denabrif, *receveur et économe-comptable.*

Comines. *Hospice.* MM. Catteau-Lauwick; — Froidure-Lambin; — Goeman, Pierre; — Ghesquière, Antoine; — Desprez, Damase. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Cappelle, Louis; — Dumortier, Louis; — Devos, Jean-Baptiste; — Comère, Henri; — Flament, Jean-Constant.

MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance.* — Marcotte-Ghesquières, *économe de l'hospice*; — Marcotte, Ed., *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Henri; — Cordonnier, Jean-Baptiste; — Auffray; — Wicart, Etienne; — Leroy, Cyr. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Leroy, Cyr; — Auffray, Gilles; — Testelin, Dieudonné; — Rincheval, Clovis; — Labbe, Louis.

MM. Lefebvre, *receveur.* — N..., *économe-comptable.*

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Digitized by Google

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Delannoy, André; — Poullier-Lutun; — Dhalluin, Jacques François; — Fauvarque, E.; — Poullier, Charles. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Fauvarque, Benoît; — Ghesquier-Pouillier; — Delannoy-Catrix; — Delahaye, Pierre-François; — Pouillier-Lutun.

Roubaix. *Hospice.* MM. Wattine-Wattel; — Delattre-Libert; — Grimonprez-Bossut; — Motte-Duthoit; — Mimerel, Auguste; = *Bureau de bienfaisance.* — MM. Piat, César; — Flipo, Louis; — Eeckman; — Destombes, Louis; — Prouvost, P.-C.; — Lagache, Julien.

MM. Leconte, *receveur*; — Jourdeuil et Bulteau, *économes-comptables*; — Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Demeester, Jean-Baptiste; — Duport; — Decourtray; — Cottignies; —Garez, Adolphe.= *Bureau de bienfaisance.* MM. Descloquemant, Henri; — Mollet, Séraphin; — Descloquemant, François; — Moreau, Pierre-Joseph; — Duquesne, Louis.

MM. Paix, *receveur*; — Prache, *économe-comptable*; — N...., *secrétaire de la commission de l'hospice.*

Tourcoing. *Hospice.* MM. Wattine, Charles; — Roussel-Caullicz, — Timal-Pollet; — Wattine, Louis; — Wattel, Henri. = *Bureau de bienfaisance.* MM Duquesnoy-Wattel; — Lorthiois-Debuigne; Desurmont, Marcelin; — Gros-Lorthiois; — Jacquart, Floris.

MM. Debuigne, *receveur et secrétaire*; — Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Dubrulle, Louis; — Carrette-Desfontaine; — Agache-Duthoit; — Meurice, Pierre; — Lezy-Carrette. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Picavet, Liévin; — Labis, Jean-Baptiste; — Lefebvre, Florimond; — Crepel, Jean-Baptiste; — Delecroix, Pierre-François.

MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable*; — Bettremieux, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Proyart; — Déjardin; — Minangoy; — Delloye; — Corroyer. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard; — Toussaint-Lallier; — Taffin; — Paniez; — Mallez.

MM. Bruneau, *receveur*; — Croquefer, *économe-comptable*; — Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Delagorce; — Azambre; — Herbecq, Isidore; — George; — Lavice. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Delagorce; — Arnoult; — Bevière; — Lecompte, Valery; — Hazard.

Digitized by Google

MM. Michaux aîné, *receveur ;* — Malfait, Antoine, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospice.* MM. Marie, Jean-François ; — Motte, Henri-Aimé ; — Barthélémi, Jean-François ; — Béthune, Anselme; —Jeannet, Jean-Pierre. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duchâteau, Pierre ; — Boutteaux, Charles ; — Merlin, Augustin ; — Bonnaire, Jean-Baptiste ; — Passefort, Georges.

MM. Descamps, *receveur ;* — Merlin, *économe-comptable ;* — Madoulé, *sécrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Walrand, Emilien ; —Horrie, Hector ; — Halgrin, Valéry ; — De Carnières ; — N... = *Bureau de bienfaisance.* MM. Lengrand, André ; — Colnion, Louis ; — Damien, Charles ; — Delagorce, Louis ; — N....

MM. Lucq, *receveur ;* — Boutté, *économe-comptable ;* — Lebon, *secrétaire.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Delannoy, Jean-Baptiste ; — Demonteville, Eugène ; — Duquesnes, Louis ; — Carion, Cyprien ; — Godde, Jean Baptiste. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupont, Réné ; — Desquesne, Benoît ; — Legrain-Piette ; — Lutz, François, ✲ ; — N....

MM. Baillion, *receveur et économe de l'hospice ;* — Vandamme, *secrétaire.*

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Leroy, Alphonse ; — Delhaye-Humbert ; — Michaux ; — Honeteau, Louis ; — Bever. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Leroy ; — Bever ; — Barthelemy ; — Bernard-Macaire ; — Delhaye-Humbert.

M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Remy de Rombault ; — Danel, Paul ; — Dumon, ✲ ; — Desfontaines-d'Azincourt ; — Leboucq de Ternas. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Lacombe, *receveur ;* — Dubois et Vadot, *économes-comptables ;* — Brassart, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospices.* MM. Lebon ; — D'Herbais ; — Heren, Louis, — Wacquez ; — Morelle, Charles. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Wacquez, Auguste ; — Williate, Pierre ; — Vion, Albert, — Pillot ; — N...

Orchies. *Hospices.* MM. Josson, Gilbert ; — Delmer, Louis - Lemaire-Couteau ; — Dubus, Hector ; — N... = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Crombet, *secrétaire ;* — Martin, *receveur et économe comptable.*

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Delcourt-Dubois, directeur de la banque ; — Paillart, ancien notaire ; — Edouard Hamoir, ancien maire ; — Deruesne, avocat ; — Verdavaine, propriétaire. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Mariage, *receveur ;* — Leflan, *contrôleur ;* — Vincent, *économe-comptable ;* — Mabille, *secrétaire.*

Saint-Amand. *Hospices.* MM. Nicolle, Louis ; — Guislain, François ; — Basier, Casimir ; — Sterlin-Dubois ; — Barbieux, Antoine. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Remy, Eugène ; — Loubert, Louis, — Dusart-Cuvelier ; — Monnier, Henri ; — Hauterive, Louis.

MM. Mériaux, *receveur et secrétaire* ; — Waterloo, *économe-comptable.*

Condé. *Hospices.* MM. Mention-Bourgogne ; — Brousses, Gaspard ; — Dugnolle, Eloi ; — Petit, Guillaume ; — Waternau, Juvénal. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Douchement, *receveur* ; — Noël, *économe-comptable et secrétaire.*

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Une commission a été établie par M. le préfet pour la délivrance des secours aux filles-mères obligées, par misère, de recourir à l'assistance de l'administration ou d'abandonner leurs enfants. Les membres de cette commission sont :

MM. Defontaine, Louis, ✻, membre du conseil général, *président.*
Balson, conseiller de préfecture secrétaire général.
Lefebvre, Julien, ✻, membre du conseil général.
Sauvaige-Fretin, idem.
Collette, idem.

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Un règlement d'administration publique en date du 18 décembre 1839, porté en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner

Digitized by Google

leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance, MM. Dansette, membre du Conseil général et maire d'Armentières; Delebois, adjoint au maire; Pouchain-Boutry; Cary; Cordonnier.

Directeur, M. Guilbert; *médecin*, M. Butin; *receveur*, M. Lemoyne; *économe*, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie

Commission de surveillance, MM. Charles Verley, ✻, président; Mariage-Bonte; Champon, Émile; Théodore Rouzé; Lecomte, doyen curé de Saint-Maurice.

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats; *médecin*, M. le docteur Gosselet; *aumônier*, M. l'abbé Durot; *économe-comptable*, M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Médecin, M. Joire.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir: un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

Digitized by Google

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille, à Cambrai et à Valenciennes, et de 15 à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, Louis, *directeur*; Willeman, *contrôleur*.
A Lille, MM. Lalo, ✻, *directeur*; Masurel, *contrôleur*.
A Cambrai, MM. Maronniez, *directeur*; Wilbert, *contrôleur*.
A Douai, M. Charles Mellez, *directeur*.
A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur*; Leflan, *contrôleur*.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils.
A Hazebrouck, MM. Deschodt, Decool, Kien.
A Lille, MM. Delannoy, Théry, N...
A Cambrai, MM. Leroy, Renard, Dutemple.
A Avesnes, MM. Hannoye Désiré; Maurice; Hannoye, Prosper; — Membre adjoint, M. Lebeau, Auguste.
A Douai, MM. Leroy, Émile; Parmentier; Deledicque.
A Valenciennes, MM. Dupont, Dubois, Didier.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord onze caisses d'épargne en activité, savoir: une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck et une à Armentières.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, 1.er décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850 et 24 juillet 1851.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé et Saint-Amand.

Digitized by Google

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Darras, juge d'instruction, *président*; Dupouy, Aug., *vice-président*; Hovelt, notaire, *secrétaire*; Carlier, négociant, *secrétaire-adjoint*; Auguste Petyt, négociant; Morel-Agie, idem; Hector Féron, idem; Caron, capitaine au long cours; Verleye, juge; Vandewalle, propriétaire; Monier, négociant; Lefebvre-Snaude, propriétaire; Bessat, inspecteur des douanes en retraite; Alisse, négociant; Gallet, trésorier des invalides de la marine.

HAZEBROUCK. MM. Houcke, maire, *président*; Kien, adjoint, *vice-président*; Caboche, greffier du tribunal; Vanhoucke, père; Schmit, contrôleur principal des contributions indirectes; Smagghe, percepteur; Vitse, propriétaire; Scheercousse, père; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, Désiré, propriétaire; Decool, avocat; Loingeville, Justin, propriétaire; Vandewalle, Edouard, propriétaire.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président*; Charvet-Barrois, *vice président honoraire*; Descamps père, Auguste, *vice-président*; Dumon, Ed., *secrétaire*; Morel; Cordonnier, Fidèle; Martin-Muiron; Tailliar-Desreumaux; Remy-Meurisse; Fiévet-Delemer.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président*; L. Lecomte; *vice-président*; A. Delefosse, *secrétaire*; L. Frasez, *vice-secrétaire*; J.-B. Dujardin; J. Renaux-Lemerre; L. Wattine; L. Defrenne fils; Requillart-Scrépel; L. Screpel; Grimonprez-Bossut; Florin-Bossut, Ernoult-Bayard; Réquillart-Desaint; Duhamel-Lefebvre.

TOURCOING. MM. Hassebrouck, Victor, *président*; Desurmont, Henri; Nollet, Lucien; Motte, Ph.; Leurent, Jules; Lemaire-Requillart; Lorthioir-Leplat; Duvillier-Motte; Destombes-Wattine; Roussel de Livry fils; Deroubaix, Henri; Jourdain-Defontaine; Gaspard Desurmont; Mathon; Erasme Nollet; Lorthiois-Desplanques.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président*; Maréchal; Dufresnois; Toussaint, Théophile; Farez, Eugène; Duvivier; Brunelle; Dollez; Taffin; Pagniez, Mallez-Mallez; Bouly, Fortuné; Brabant.

AVESNES. MM. Gossart, ✻, maire, *président*; George, juge-de-paix; Beaumont aîné, banquier; Maillard, Eugène; Maurice, avocat; Delavefve, rentier; Guillemin, négociant; Azambre, J.-B., prop.; Evrard, juge-de-paix; Mailliet, banquier; Flament-Fleury; Tordeux, Emile, filateur; Marchant, notaire; Arnould, notaire; Bevière aîné, propriétaire; Dubois-Viroux, propriétaire.

MAUBEUGE. MM. Bottieau, maire, *président*; Quivy, *vice-présid.*; Bayard, Edouard, *secrét.*; Février, Constantin; Deladrière; Autier,

Digitized by Google

Jules; De la Gorce ; Autier, Pierre ; Autier, Emmanuel; Sculfort ; Froissart ; Lucq, Emmanuel.

Douai. MM. Danel, Paul, premier avocat-général, *président* ; Leroy, Emile, avocat, *secrétaire*; Bois, Constant, prop. ; Bommart, Anacharsis, propr. ; Campion, propr., ancien notaire; Capon père, idem; Caplain, militaire retraité; Courtray, receveur municipal; Danniaux, juge d'instruction; De Bailliencourt, notaire; Deguerne, conseiller à la cour d'appel; Delorme, propriétaire; Escalier, docteur en médecine; Honoré, avocat; Leboucq de Ternas, administrateur des hospices; Lagarde, conseiller à la cour d'appel; Loubry, contrôleur à la fonderie; Minart, conseiller à la cour d'appel; Nutly, juge-de-paix; Quéant, mayeur des mesureurs; De Warenghien, propriétaire; Preux, ancien procureur-général.

Valenciennes. MM. Deruchies, *président* ; Douay, ancien notaire, *vice-président*; Didiez, avocat, *secrétaire*; Desfontaines de Preux; Boulan, Charles; Rousseau fils ; Pesier, Emile; Libert ; Viel, Edouard; Courtin, Charles ; Lusardy, François; Dechertemps; Boulan, Ernest; Hourdequin.

Trésoriers.

Dunkerque. M. Joseph de Montépin.
Hazebrouck. M. Deroo.
Lille. M. Kœguelin de Rozières.
Roubaix. M. A. Laignel.
Tourcoing. M. Deherripon.
Cambrai. M. Delattre, Victor.
Avesnes. M. Colinet.
Maubeuge. M. Levecque.
Douai. M. Dincq.
Valenciennes. M. Verchain.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours, les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique: celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Digitized by Google

Présidente honoraire. Mme. Besson.
Présidente, Mme. Briansiaux-Bigo.
Vice-présidentes, Mmes De la Serre, Guilhem.
Secrétaire, Mme. Gentil-Muiron.
Trésorière, M.e Desmottes, notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle. Dujardin.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. Mmes. Lefebvre-Smet, Blondeau-Piat, Coquelle, Masse-Lefebvre, Mlle. Dumon, Mmes de Genevières, Huet, Henri Scrive, Joseph Mathon, Droulers, Lahousse.

2.e arrondissement. Mlle. Théry, Mmes. Lemoinier, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Vannière-Semet, Catoire-Richebé, De Melun, Terwagne, Desrousseaux-Lefebvre, Guilheim, Lallier, Charvet-Fockedey.

3.e arrondissement. Mmes. Lepercq-Deledicque, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Dépret-Béghin, Rouzé Duthoit, Briansiaux-Bigo, Bernard-Rouzé, Théry-Dumont, Rousselle, Mlle. Aubriot.

4.e arrondissement. Mmes. Derode, Aug. Salomé, Félix Dehau, Verley-Charvet.

5.e arrondissement. Mmes. Révoire (dame honoraire), Julie Flament, D'Assignies, Lefebvre-Lebrun, de la Serre, Charvet-Barrois, Salavie-Péterinck, De Rantz, Anatole de Norguet, Jules Descamps.

VALENCIENNES.

Un arrêté du ministre de l'intérieur en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Dewignes.
Secrétaire, Mme. Charbaut.
Conseillères, Mmes. Serret, S. De la Serre.
Trésorière, Mme. Waternau.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette société, autorisée par arrêté du préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçcit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Digitized by Google

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 15 mars 1850 a réorganisé les divers services de l'enseignement.

Une académie est établie dans chaque département.

Chaque académie est administrée par un recteur assisté, si le ministre le juge nécessaire, d'un ou de plusieurs inspecteurs et par un conseil académique.

L'article 10 de la loi précitée a déterminé la composition du conseil académique.

Ce Conseil donne son avis ou statue sur toutes les matières qui intéressent le service de l'instruction dans le ressort de l'académie, conformément aux articles 13, 14 et 15 de la loi.

ACADÉMIE DU NORD.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

MM.
Camaret, ✲ *recteur*.
Walras, *inspecteur*.
Clochez, *secrétaire*. (O. A.)

CONSEIL ACADÉMIQUE.

MM.
Camaret, ✲ recteur, *président*.
Besson (C. ✲), préfet du département.
Walras, inspecteur d'académie.
Philippe, vicaire-général.
Vallée, idem.
Dewismes, pasteur protestant.
D'Oms, premier président de la cour d'appel.
Renaud D'Ubexi, ✲ , procureur-général.
De Beaumont, membre du Conseil général.
De Montozon, ✲ , idem.
D'Heursel, idem.
Preux père, premier président honoraire.

Digitized by Google

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

(Les fonctions de commission administrative du lycée sont remplies par le conseil académique.)

MM. Fleury (O. U.), *proviseur*; Ad. Braive (O. U.), *censeur*; Fourmet, *aumônier*; Soulié, *économe*; Sourriau, *commis a economat.*

SCIENCES.

MM. Morelle, *professeur de philosophie;* Léger, *professeur d'histoire;* Vasse aîné, *professeur de sciences physiques;* David, *professeur de mathématiques supérieures;* Vasse jeune, *professeur de mathématiques élémentaires;* Maugin, *professeur d'histoire naturelle;* Jeannin, *professeur de mathématiques au cours préparatoire;* Boucher, *professeur de langue anglaise;* Koschutsky, *professeur de langue allemande;* Vallez, *professeur de dessin;* Chevalier, *suppléant;* Carrière, *maître d'écriture;* Noury, Charles, *maître de chant.*

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Tremblay, *professeur de rhétorique;* Guignault, *professeur de seconde;* Ducos, *professeur de troisième;* Piquet, *professeur de quatrième;* Raoult, *professeur de cinquième*; Clavel, *professeur de sixième;* Lamarre, *maître élémentaire;* Thumerel, *idem;* Carrière, *professeur du cours de commerce au cours préparatoire;* Duflot, *professeur de rhétorique et de philosophie supplémentaires*, suppléé par M. Nicoullaud.

Maîtres d'études, MM. Cantin, surveillant-général; Nicoullaud, Pretrel, Schousmacker, Ansieaux, Denenche, Bercq, Dubois, Chemet, Miliet.

Médecin, M. Maugin; *chirurgien-dentiste*, M. Gelez.

Nombre d'élèves : Boursiers nationaux, 27; boursiers communaux, 10; pensionnaires libres 151; demi-pensionnaires libres, 8; externes libres, 122; total, 318.

LYCÉE DE LILLE (1).

Commission administrative. MM. le préfet, *président;* Blondeau,

(1) Ce Lycée est élevé à la seconde classe par décret du 29 août 1850.

Digitized by Google

avocat; Delerue, juge-de-paix; Le Glay, archiviste du département; N... N... N...

MM. Petitbon, *proviseur;* Le Taillandier, *censeur;* Gonthier, *aumônier;* Sicre, *économe;* Gaitrand, *commis d'économat.*

SCIENCES.

MM. Beaussire, *professeur de philosophie;* Chon, *professeur d'histoire;* Lamy, *professeur de sciences physiques;* Ricart, *professeur de mathématiques supérieures;* Ribeaucourt, *chargé du cours de mathématiques élémentaires* suppléé par M. Dupain; Dave, *professeur de mathématiques préparatoires;* N..., *professeur de langue allemande;* Tibbins, *professeur de langue anglaise;* Lemaire, *professeur de dessin;* Delarra, *maître d'écriture;* Leplus, *maître de chant.*

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Girard, *professeur de rhétorique;* Mallart, *professeur de seconde;* Ansieaux (O. U.), *professeur de troisième;* Charlopin, *professeur de quatrième;* Thirion, *professeur de cinquième;* Jaumard, *professeur de sixième;* Ferret, *maître élémentaire,* deuxième année; Bellet, *maître élémentaire,* première année; *rhétorique et philosophie supplémentaires,* M. Beaussire.

Maîtres d'études, MM. N..., surveillant-général; Bellin, Pruvost, Dautremer, Wocquier, Lessens, Lejeune, Callais, Renard, Magnier, Devos.

Médecin, M. Bailly.

Nombre d'élèves: Boursiers nationaux, 26; boursiers communaux, 30, pensionnaires libres, 66; demi-pensionnaires libres, 30, externes libres, 160; total, 312.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, maire, *président*; Cateaux, curé; Castrique, notaire, Buttin, médecin; Deloince-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, *principal.*

Professeurs, MM. Legros, *régent de mathématiques;* Vercière, *régent de troisième et de quatrième;* Verdel, *régent de cinquième et sixième;* Maignien, *régent de septième et de huitième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise;* Hérot, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique;* Gouttière, *maître d'écriture,*

Maître d'étude, M. Gorez.

Nombre d'élèves: Pensionnaires, 53; externes, 107; total, 160.

Digitized by Google

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Defontaine, ancien notaire; Motte (Ph.); Desurmont (Henri); Delobel-Dewitte, conseiller municipal; Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, *principal et aumônier;* l'abbé Lescouf, *sous-principal.*

Professeurs, MM. Lescouf, *régent de philosophie;* Deschamps, *régent de rhétorique;* Godefring, *régent de seconde;* Piques, *chargé de la troisième;* Playoust, *régent de quatrième;* l'abbé Couvreur, *régent de cinquième;* Podvin, *régent de sixième;* Delsaux, *régent de septième;* Pagnoul, *régent de mathématiques supérieures;* Dépasse, *régent de mathématiques élémentaires;* Buckley, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Lasnes, *chargé de la huitième;* Askuaga; Desilve; Mouton.

Classe primaire supérieure annexée, M. Buns, chargé du cours.
— élémentaire, — M. Frère.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 130; demi-pensionnaires, 3; externes secondaires, 172; total, 305.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. MM. Paillard, ✻, sous-préfet, *président;* Mollet, maire; Lemaire (Laurent), avocat; Carlier (Amand), négociant; Verleye, juge; Féron, négociant; Lebleu, médecin.

M. Boutoille, *principal.*

Professeurs, MM. Ansiaux, *régent de rhétorique;* Demonchy, *régent de seconde;* Piques, *régent de* 3.e; Warin, *régent de* 4.e; Ortille, *régent de* 5.e; Lemaire, *régent de* 6.e; Louise, *régent de* 7.e; Dupont, *maître d'études*, chargé de la 8.e; Quiquet, *régent de mathématiques*; suppléé par M. Ricour; Gali, *régent de mathématiques élémentaires.*

Maîtres d'études, MM. Dutertre, Dupont, Laumond.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Quiquet.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 34; externes, 195; total, 229.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Houcke, maire, *président;* Leclercq, président du tribunal; Thibaut (Pierre), propriétaire; Vandewalle (Ch.), propriétaire.

M. l'abbé Dehaene, *principal* et *régent de rhétorique.*

Professeurs, MM. Coache, *régent de seconde et de* 3.e; Robert, *ré-*

Digitized by Google

gent de 4.e; Vallée, *régent de* 5.e; Lefebvre, *régent de* 6.e; Schurcousse, *régent de* 7.e; Rousseau, *maître d'études chargé de la* 8.e, Renard, *régent de mathématiques;* Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure;* Gobrecth, *adjoint.*

Maîtres d'études, MM. Dekaistre, Schercousse, Boidin, Guise.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 112; externes, 110; total, 222.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. Serlooten, *président;* Reumaux, curé; Plichon père, négociant; Cortyl (Benoît); Colpaert-Vanlerberghe; Van Merris (Henri).

M. l'abbé Vitte, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Gourmez, *régent de* 3.e *et de* 4.e; Dorédenville, *régent de* 5.e *et de* 6.e; Duquesne, *chargé de la* 7.e *et de la* 8.e; Gourmez, *régent de mathématiques.*

Maîtres d'études, MM. Leblanc; Delannoy; Duquesnes-Bernoux, *instituteur primaire supérieur.*

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 22; externes, 57; total, 79.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, maire, *président;* Wyts, ancien juge-de-paix; Wackernie, propriétaire; Deschodt, médecin; Hadoux, propriétaire; Dutrois, capitaine en retraite.

M. Clarck, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; Serley, *régent de* 5.e *et de* 6.e, en congé, suppléé par M. Accart; N..., *régent de* 7.e *et de* 8.e

Nombre d'élèves externes : 33.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Duflos-Deschodt, maire, *président;* Deroy, médecin; Courdent, médecin; Degruson (Henri), propriétaire; Hennion (Henri).

M. l'abbé Hemelsdael, *principal.*

Professeur, M. le principal, régent de 5.e et de 6.e

Maître d'études, M. Vaille.

Nombre d'élèves : Pensionnaire, 1; externes, 37; total, 38.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain (O. ✻), sous-préfet,

Digitized by Google

président; Leroy, Louis, avocat; Dutemple, avocat; Defrémery bibliothécaire; Taffin, propriétaire.

M. Baisier, *principal.*

Professeurs, MM. Delalande (O. U.), *régent de philosophie*; Drot, *régent de physique*; Vanwtherghe (O. A.), *régent de mathématiques*; Cappelle, *régent de rhétorique*; Delesalle, *régent de* 2.e; Sergent, *régent de* 3.e; Vanderscher, *régent de* 4.e; Moty, chargé de la 5.e; Lefebvre, *régent de* 6.e; Cousin, *régent de* 7.e; Davaine, *régent de* 8.e

Maîtres d'études, MM. Rémant, Ausécache.

Nombre d'élèves : Boursier communal, 1; pensionnaires libres, 26, demi-pensionnaires, 6; externes, 77; total, 110.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. MM. Delafons, maire, *président*; Seydoux; Larel, Adolphe; Thomas; Cousin-Humbert; Joveneau, Eugène; Bricourt, Ange; Chantreuil.

M. Dufy, *principal.*

Professeurs, MM. Bonnières, *régent de* 3.e *et de* 4.e; N..., *régent de* 5.e *et de* 6.e; Carton, *régent de* 7.e *et de* 8.e; Dubois, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Briatte, *instituteur primaire élémentaire*; *maître d'étude*, M. Vaille.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 5; demi-pensionnaires, 6; externes, 15, total, 26.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. MM. Gossart, ✲, maire, *président*; Mailliet aîné; Bevière; Couronne; Tordeux; Viroux.

M. Griselle, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e; Vandepitte, *régent de* 4.e *et de* 5.e; Bourgeois, *régent de* 6.e *et de* 7.e; Boulanger, *régent de mathématiques et de* 8.e

Maîtres d'études, MM. Bonnemaison; Fosset, directeur de l'école primaire supérieure annexée.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 25; externes, 80; total, 105.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. MM. Bottieau, maire, président; Froissart; Hamoir; Février; De Rive.

M. Chemet, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; Duburcq,

Digitized by Google

régent de 5.e *et de* 6.e ; Chottin, *régent de* 7.e *et de* 8.e ; Faure, *régent de mathématiques* ; Becquet, chargé du cours de français.

Maître d'étude, M. Delavenne.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 25 ; externes, 37 ; total, 62.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. MM. Prevost, maire, *président* ; Piette, avocat ; Honoré, juge-de-paix ; Vaniekant, médecin ; Pluchart, Charles, propriétaire.

M. Blaringhem, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e ; Lefebvre, *régent de* 4.e *et de* 5.e ; Dissaux, *régent de* 6.e *et de* 7.e ; Vermeille, *régent de mathématiques*.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Coquidé.

Cours d'études françaises. Maîtres, MM. Coquidé et Pesin.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 81 ; externes, 53 ; total, 134.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. MM. Mousard-Sencier, sous-préfet, *président* ; Bonjour, Antoine ; Alglave ; Barbedieu ; Wattel

M. Crombak (O. U.), *principal*.

Professeurs, MM. Mathorez, *régent de philosophie* ; Nicolet, *régent de mathématiques supérieures et de physique* ; Charrée, *régent de mathématiques élémentaires* ; Caffiaux, *régent de rhétorique* ; Varembey, *régent d'histoire* ; Gambart (O. A.), *régent de* 2.e ; Bébin, *régent de* 3.e ; Petit, *régent de* 4.e ; Lempereur, *régent de* 5.e, suppléé par M. Leleu ; Fiévet, *régent de* 6.e ; Pruvot, *régent de* 7.e ; Roger, chargé de la 8.e ; Quiertaut, langue anglaise ; Zaba, langue allemande.

Maîtres d'études, MM. Roger, Tellier, Vasticar.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 104 ; externes, 145 ; total, 249.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. MM. Nicolle, maire, *président* ; Barbieux, notaire ; Davaine, notaire ; Baligand, notaire.

M. Bonnaire, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e, faisant les classes de 4.e et de 5.e ; Joffrain, *régent de* 6.e *et de* 7.e en congé, suppléé par M. Toulet.

MM. Alker fils, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*, Baroux, *instituteur primaire élémentaire*.

Digitized by Google

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 5 ; demi-pensionnaires, 4 ; externes, 37 ; total, 46.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. MM. Mention, maire, *président ;* Croquey, curé ; Martel, notaire ; Caudron, médecin ; Petit, secrétaire de la mairie.

M. Cointe, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e ; Doremieux, *régent de* 5.e *et de* 6.e ; Antoine, chargé des cours de 7.e et de 8.e

Maître d'étude, M. Rouzé fils.

M. Rouzé, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 2 ; externes, 100 ; total, 102.

ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Chefs d'institution. A Lille, MM. Preys et Desbœufs. — A Marcq-en-Barœul, M. l'abbé Wicart.

Maîtres de pension, A Dunkerque, M. Riquier ; — à Gravelines, M. Selingues ; — à Lille, MM. Fourmarier, Maignien, Maesemacker, Herreng, Vanhende, Lefebvre, Faucheux ; — à Roubaix, MM. Hebbelynck, Plouvier, Couplet ; — à Cambrai, MM. Fliniaux, Dumont, Bouchez ; — à Solesmes, M. Destombes ; — à Landrecies, M. Courbaulie ; — à Douai, MM. Laoust, Huyser et Faure ; — à Auchy, M. Leleu ; — à Valenciennes, MM. Huyser, Tamboise, Gruson, Nonclercq.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité.

MM.

Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre, *président*, à Douai.
Preux, 1er président honoraire de la cour d'appel.
Vasse, professeur au lycée de Douai.
Maugin, docteur en médecine.
Capon.
L'abbé Huyser.
Bourgeois, inspecteur primaire.
Mesdames d'Azincourt, Plazanet, Vincent, *dame adjointe.*

Digitized by Google

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM.
Flament pour les arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck.
Bernot, pour l'arrondissement de Lille.
Hilaire, ——— de Cambrai.
Chevalier, ——— d'Avesnes.
Bourgeois, ——— de Douai.
Dantec, ——— de Valenciennes.

ÉCOLE NORMALE DES DEPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS ÉTABLIE A DOUAI.

M. Juste, directeur, *économe*.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Fournet, instruction religieuse; Descamps, grammaire, géographie, méthode; Vasse, horticulture; Choquet, écriture; Mortreux, dessin linéaire, levée des plans; Heisser, chant; Chédieu, maître de rédaction des actes de l'état-civil; Decaudt, maître d'étude.

Le département entretient 27 bourses et 6 demi-bourses dans cette école.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. M. Richebé, ✲, adjoint, *président*; Verley, ✲, conseiller municipal, *vice-président*; Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, *trésorier*; Le Glay, ✲, archiviste du département; Defontaine, ✲ membre du conseil général; Reust, négociant; Mimerel, ✲, membre du conseil général; Oscar de Brigode.

Directeurs des sourds-muets, les frères de Saint-Gabriel.
Directrices des sourdes-muettes, les sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 25,650 fr. pour l'entretien de 8 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

Digitized by Google

CULTES.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai,

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI.e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, MONSEIGNEUR RÉNÉ-FRANÇOIS REGNIER (O. ✻), né à Saint-Quentin (Maine-et Loire) le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien; agréés par le gouvernement; Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortie, Joseph-Séraphin, *secrétaire.*

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

Digitized by Google

OFFICIALITÉ MÉTROPOLITAINE.

MM. Vallée, *official;* Bernard, *promoteur;* Duprez, chanoine, *greffier*.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* Leleu, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine honoraire, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier*.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Fréjus, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne.

Chanoines titulaires, MM. Filhol, Pierre; Bonce, Benoît-Félicien; Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; Dupont, Louis-Joseph; Duprez, Jean-Louis-Joseph; Piquet, Louis; Debord, Claude; Mallet, Napoléon-Joseph; Dallennes, Alexandre; Leleu, Jean-Baptiste.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, Pierre-Auguste; ancien vicaire-général; Desrousseaux, Auguste-Aimé; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Laloux, ancien vicaire-général; Top, Charles-Joseph; Deleforterie, Joseph-Séraphin; Lefebvre, Augustin; Pique, Hyacinthe; Bury, Emmanuel; Martin, Benoît; Denis, Pierre-Joseph; Aernout, Henri-Joseph; Héroguer, Jean-Baptiste; Dehaëne, Gervais; Deconynck, François-Louis; Lebrun, Louis-Joseph; Reumeaux, Louis-Jacques; Reniez, Pierre; Wicart, César; Desitter, Pierre-Jean; Thénard, Pierre-Joseph; Deregnaucourt, Philippe; Maes, Jules-Philippe; Defontaine, Nicolas; Gobrecht, Pierre-Jean; Bafaleur, Arsène; Serres, Louis; Lamahieu, Edouard; Larsonneur, Jean-Baptiste; Dourlez, André Joseph; Cateaux, Jean-Baptiste; Simon, Auguste; Lefebvre, François.

Diacre du chapitre, M. Lesage. *Sous-diacre*, M. Grale.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN, Bureau administratif.

Président, Mgr, l'archevêque.
Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.
Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Leleu, vicaire-général, supérieur du grand séminaire; Monnier, supérieur du petit séminaire; Delemer, économe du grand séminaire.

Digitized by Google

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu, Jean-Baptiste.
Directeur, M. Lotte, Pierre-Joseph.
Professeurs, MM. Bury, Emmanuel-Joseph; Ravaux, François-Joseph; Cailliau, Pierre-Benoît; Dayez, Marcel-Joseph; Cudot, Myrtil-Jules; Desix, Jean-Louis; Prouvost, Gaspard.
Économe, M. Delemer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier, Henri.
Professseurs et directeurs, MM. Pruvost; Wenis, Jean-Joseph; Thuliez, Pierre-Joseph; Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste-Joseph; Rousseaux, Henri-Romain-Désiré; Duvillers, Louis-Alexandre; Wattine, Auguste-Henri; Mortier, Henri; Bruniaux, Alcide; D'Hérin, François; Delcambre, Benoît; Bouchar, Augustin; Villers, Venant-Valentin; Thobois, Henri; Bernard, Henri; Debailleux, Augustin; Margerin, Jean-Baptiste.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux grands décanats, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands décanats, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands décanats, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands décanats, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands-décanats sont subdivisés en autant de décanats ordinaires qu'il y a de cantons ou de justices-de-paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,		chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de St. Amand (rive gauche),	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Digitized by Google

Ces soixante-trois décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent quarante-quatre succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, Adrien, vicaire-général ; *archidiacre*.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, archiprêtre, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). MM. Piquet, Louis, *doyen* ; Ramon, curé d'Iwuy, *vice-doyen*.

Cambrai-Ouest (Saint-Géry). MM. Desrousseaux, Auguste, *doyen*, Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*.

Le Câteau. MM. Wallez, Hippolyte-André, *doyen* ; Bricout, curé de Neuvilly, *vice-doyen*.

Carnières. MM. Bresson, Floris-Joseph, *doyen* ; Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*.

Clary. MM. Coulmont, Amand, *doyen* ; Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*.

Marcoing. MM. Salez, Nicolas-Joseph, *doyen* ; Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen*.

Solesmes. MM. Gourdin, Jean-Baptiste, *doyen* ; N...., *vice-doyen*.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, François-Joseph, *doyen*; Direz, curé d'Aniche, *vice-doyen*.

Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Héroguer, Jean-Baptiste, *doyen* ; N..., *vice-doyen*.

Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Vrambont, Henri, *doyen* ; Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen*.

Arleux. MM. Quiquempois, Philippe-Joseph, *doyen* ; Lefebvre, curé de Fréchain, *vice-doyen*.

Orchies. MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, *doyen* ; Lefebvre, curé de Saméon, *vice-doyen*.

Marchiennes. MM. Rousselle, Hippolyte, *doyen* ; Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen*.

Digitized by Google

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre*.

GRAND DÉCANAT DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Armentières. MM. Cateaux, Jean-Baptiste, *doyen* ; Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen*.

La Bassée. MM. Gérin, Philippe-Hippolyte, *doyen* ; Guermonprez, curé d'Illies, *vice-doyen*.

Haubourdin. MM. Dhalluin, Charles-Joseph, *doyen* ; Lemahieu, curé de Loos, *vice-doyen*.

Lille-Ouest (Ste-Catherine). M. Aernout, Henri-Joseph, *doyen*.

Lille-Ouest (Saint-André). M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, *doyen*.

Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *doyen*.

Pont-à-Marcq, (Mons-en-Pévèle). MM. Ghémar, Philippe-François, *doyen* ; Deregnaucourt, curé de Pont-à-Marcq, *vice-doyen*.

Seclin. MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, *doyen* ; Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen*.

Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle, Hippolyte, *doyen* ; Salembier, curé de Cysoing, *vice-doyen*.

GRAND DÉCANAT DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Comines. M. Renier, Pierre-Cornil, *doyen*.

Lannoy. MM. Delahaye, Auguste-Joseph, *doyen* ; Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen*.

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte, André-Joseph, *doyen*.

Lille-Centre (La Madeleine). M. Bafaleur, Arsène Albert-Joseph, *doyen*.

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). M. Honoré, Louis-François-Joseph, *doyen*.

Digitized by Google

Quesnoy-sur-Deûle. M. Taffin, Mathieu, *doyen*.
Roubaix (Saint-Martin). M. Maes, Jules-Philippe, *doyen*.
Idem (Notre-Dame). M. Herrengt, Albert-Charles, *doyen*.
Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, *doyen*.
Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). M. Simon, Auguste, *doyen*; Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, Jean-Baptiste, vicaire-général, *archidiacre*.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, Athanase-Léon, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (St.-Eloi). M. Delaeter, Jacques-Charles, *doyen*.
Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). M. Deconynck, François-Louis, *doyen*.
Bergues. MM. Delautre, Athanase-Léon, *doyen*; Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*.
Gravelines. M. Bollengier, Amand-Julien, *doyen*.
Hondschoote. MM. Debreyne, Jacques-François, *doyen*; Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen*.
Wormhoudt. MM. Caillié, Antoine-Pascal, *doyen*; Leurèle, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen*.
Bourbourg. MM. Cadet, Pierre-Alexandre, *doyen*; Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen*.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre-Norbert, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). MM. Devulder, Jacques-César, *doyen*; Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen*.
Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant, Vinoc, *doyen*; Verhille, curé de Thiennes, *vice doyen*.
Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM. N...., *doyen*; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen*.
Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, *doyen*; Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen*.
Cassel. MM. Arnould, Charles-Louis, *doyen*; Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen*.
Steenvoorde. MM. Vandevelde, Anselme-Dominique, *doyen*; Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen*.

Digitized by Google

Merville. MM. Legrand, Alexandre-Norbert, *doyen ;* Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, *archidiacre.*

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Bouchain. MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen ;* Cambreleng, curé de Douchy, *vice-doyen.*

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, *doyen ;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.*

Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Pique, Hyacinthe, *doyen ;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.*

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Lebrun, Louis-Joseph, *doyen ;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.*

Condé. MM. Croquet, Pierre-François, *doyen ;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.*

Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, Louis-Joseph, *doyen ;* N..., *vice-doyen.*

Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, *doyen ;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

GRAND DÉCANAT DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *doyen ;* Desforges, curé de Felleries, *vice-doyen.*

Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, *doyen ;* Delattre, curé de Floyon *vice-doyen.*

Landrecies. MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen ;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.*

Solre-le-Chateau. MM. Agache, Jean-Baptiste, *doyen ;* Lambotte, curé d'Erpion, *vice-doyen.*

Trélon. MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen ;* Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

GRAND DÉCANAT DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *grand-doyen.*

Digitized by Google

DÉCANATS.

Bavai. MM. Lemaire, Pierre-Louis, *doyen;* Burg, curé de Feignies, *vice-doyen.*

Berlaimont. MM. Legrand, Joseph-Eugène, *doyen*; Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.*

Maubeuge. MM. Babeur, Charles-François, *doyen;* Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, *vice-doyen.*

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Bouillon, Nicolas-Ildephonse, *doyen;* Pierchon, curé d'Engle-Fontaine, *vice-doyen.*

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen;* Lavechin, curé d'Eth et Bry, *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hôp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)..	Idem.	Soin des vieilles femmes.
Lille.	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges..	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de la Sainte-Union..	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

Digitized by Google

2.e SECTION, — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Avesnes..	Cagnoncle.....	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Boursies.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Idem..	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Honnecourt.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Marcoing.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Portieux.	Aniche.....	Sœurs de la Providence	Idem.
(Vosges).			
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Roost-Warendin.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Vred.....	Idem.....	Idem.
Portieux.	Warlaing.....	Sœurs de la Ste.-Union	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
Lille....	Lille (Hospice Général).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Idem.....	Soin des malades.
Angers..	Lille.....	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St.-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
Douai...	Annappes.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Armentières.....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et instr. des jeunes filles.
Amiens..	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.

Digitized by Google

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Beaucamps.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Bondues.....	Dames de la Ste.-Uniou	Idem.
Douai...	Capelle.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Comines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Deûlémont.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Faches.....	Dames de la Ste-Uuion	Idem.
Amiens..	Fives.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Flers.....	Dames de la Ste. Union	Idem.
Douai...	Fretin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Halluin.....	Filles de la Sagesse..	Idem.
St-Laurent	Haubourdin.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Herlies.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Bassée.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Lesquin.....	Dames Franciscaines..	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Lompret.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Argentan.	Loos.....	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Lille....	Loos.....	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Douai...	Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Mons-en-Pévèle.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (Hôpital)....	Idem.....	Soin des malades.
St-Laurent	Roubaix.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
St-Laurent	Santes.....	Idem.....	Idem.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing.....	Filles de la Charité..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Rouen...	Wambrechies.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Wavrin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Wazemmes.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Secours à domicile.
Amiens..	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards, etc.
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instruction des jeunes filles.
Douai...	Hazebrouck.....	Dames de la Ste.-Union	Inst. des jeunes filles.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Sœurs de St.-Vincent de Paule.....	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf. Jésus.	Idem.
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur...	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille....	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Gorgue	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	Merville.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Nieppe.....	Dames de la Ste-Union	In r. jeunes filles.
Douai...	Renescure.....	Dames de la Ste-Union	Idm.

Digitized by Google

chef-lieu de la Congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens..	Morbecque (La Motte-au-Bois)..	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Valenciennes	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris...	Valenciennes	Filles de la Charité ..	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Anzin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Bellaing	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Condé	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai ...	Douchy	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes.	Fresnes	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. ..	Mastaing	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Saint-Saulve	Idem	Idem.
Avesnes..	Anor	Idem	Idem.
Avesnes..	Bavay	Idem	Idem.
Douai...	Cousolre	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine	Idem	Idem.
Lille....	Forest	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fourmies	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Frasnoy	Idem	Idem.
Avesnes..	Glageon	Idem	Idem.
Douai. .	Hargnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes .	Landrecies	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy	Idem	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy	Idem	Soin des vieill. et orph.
Lille. ...	Marescbes	Filles de l'Enf.-Jésus..	Inst. des jeunes filles.
Avesnes .	Maubeuge	Sœurs de la Providence	Soin des vieill. et instr.
Avesnes .	Ohain	Idem	Instr. des jeunes filles.
Avesnes .	Trélon	Idem	Idem.
Avesnes..	Wignehies	Idem.	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est de dans le département. Ce nombre n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales; mais il existe cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : MM. Marzials, Deboeck, à Lille; Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; Larchevêque, à Walincourt; Levasseur, à Inchy; Dewisme, Casimir à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existants dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

Digitized by Google

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le samedi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier président, M. d'Oms, André (O. ✲).

Premier président honoraire, M. Preux, Auguste-François, (O. ✲).

Présidents, MM. Petit, Pierre-Félitissime, V.-A., ✲; Maurice, Noël-Auguste-Louis-Joseph, ✲; Leroy de Falvy, Louis-Amand, ✲, Huré, Louis-Michel.

Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✲; Durand-d'Elecourt, G.-L.-J., ✲; Bigand, François-Constant, ✲; Tailliar, Eugène, François-Joseph, ✲; De Warenghien, Charles-Florimond; Benoist, François-Joseph; Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F. ✲; Pillot, Gabriel-Maximilien-Louis, ✲; Cahier, Auguste-Louis-Jean; Souquet-François: Lenglet, Lucien-Thrasybule; Francoville, Ovide-Aimable-Romain; Minart, Pierre-Désiré; Lagarde fils, Constant-Louis, Buffin, Camille-Hyacinthe; Binet, Camille; Grimbert, Alexandre-Charles-Marie; Devinck, Paul; Lebihan, Charles-Marie-Casimir;

Digitized by Google

Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph; Couture, Louis-Jean-Baptiste-Mathurin, ✲; Marilhat, Georges-Antoine; De Guerne, Romain; Dupont, Edmond-Ernest-Joseph, ✲; Farez, Fénélon-Maximilien-Lycurgue.

PARQUET.

Procureur-général de la République, M. Renault D'Ubexi, ✲.

Avocats-généraux, MM. Danel, Paul-Liévin-Joseph, ✲, *premier avocat-général*; De Meyer, Benoît-Louis-Désiré; Paul, Charles, *avocats-généraux*.

Substituts pour le service du parquet : MM. Bottin, Jean-François-Michel; Daman, Augustin-Victor-Antoine.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

Liste de service et composition des Chambres pour l'année judiciaire commencée au 1 novembre 1851.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. D'Oms; *président*, M. Huré; *conseillers*, MM. Dubrulle, Tailliar, Cahier, Lenglet, Francoville, Binet, Grimbert, Le Bihan, Farez.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Leroy de Falvy; *Conseillers*, MM. Durand d'Elecourt, Dewarenghien, Pillot, Minart, Lagarde, Buffin, Devinck, Cotteau, De Guerne.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATIONS.

Président, M. Maurice; *Conseillers*, MM. Taillhar, Vanderwallen, Cahier, Farez.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Petit; *Conseillers*, MM. Bigant, Benoist, Vanderwallen, Souquet, Couture, Marilhat, Dupont.

Avocats à la cour d'appel, MM. Honoré Adrien; Talon, Charles-Emile; Dumont, Jean-Baptiste-Auguste-Joseph; Pellieux, Joseph-Antoine-Auguste-Salvador; Maurice, Jules; Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Joseph; Théry, Alphonse-Auguste; Chédieu, Jules-Em.; Dubus, Ulric-Théod-Jos.; d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant.; Imbert de la Phalecque, V.-Alex.-Jos.; Laloux, Ch.-F.-V.-Léon; Imbert de la Phalecque, Eugène; Tréca, Cél.-Ant.-Jos.; Duhem, Henri-J.-B.; Chombart, Marie-Louis-Jos.; Flamant, Edm.-Fid.-Em.; Villette,

Digitized by Google

Alph -Ad.-Alex.; Kien, Benj. Pierre-Guill.; Leroy, Jules; Gaspard, Pierre-François; Tréca, Edm.-Ant.-Jos.; Barachin, Fr.; Leroy, Félix; Dubois, Augustin-Louis-Joseph; Barbet, Ch.-L.-J.; Dumont, Aug.-L.; Clavon, Jules-Auguste; Waché, Séraphin-Charles-Jos.; Lequien, Félix-Augustin, ✲; Delebecque, Marie-Pierre-Alphonse.

Avocats admis au stage, MM. Deron, Jean-Pierre; Gravis, Ernest-Célestin-Constant; Asselin, Alfred-Félix; Nepveur, Alexandre-Hypolite-Albert; Merlin, Charles-Auguste; Manesse, Charles-Edouard-Félix-Désiré; Lavoix, Félix-Jean-Baptiste-Désiré; Waché, Jules-Célestin-Joseph; Legrand, Louis-Hubert-Jos.; Le Bihan, Paul-Emile-Casimir-Auguste; Herreng, Victor-Edouard.

Avoués près la cour, MM. Debeaumont, Romain-Joseph; Cuvelle, François; Pla-Guérin, Jos.-Charles; Estabel, Aimé-Marie-Jean; Huret, Florim.-Vin.-Jos.; Regnier; Rolland, Benoît-François-Alf.; Denis, Victor; Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fel.; Legrand, Charles-Joseph; Delevallé, Jean-Bap.-Jos.

Huissiers audienciers, MM. Bracq, Pierre-Aimé; Sailly, Louis, Biancourt fils, François-Alexis-Joseph; Montagne; Vaillant, Louis-Joseph.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, à trois heures de relevée, et les référés devant le président, les mercredis, à onze heures du matin.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Juges, MM. Darras, juge d'instruction; Verley; Desmoutiers
Juges suppléants, MM. Lemaire; Delattre; Hovelt, Edouard.
Procureur de la République, M. Courtin, ✲.
Substitut, M. Victor Morand.
Greffier, M. Dejaeghère.
Commis-greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Kien, bâtonnier; Delattre; Lemaire; Leurs; De Clebsattel; Cousin; de Lesdain fils; Drouart; Willems; Darras, Lefebvre.

Avocats stagiaires, MM. Schadet, Choquet, Lemaire, Bogaert, Duchateau.

Digitized by Google

Avoués, MM. Carpentier; Robyn; Hovelt, Ernest; Marlière; Le Bolloche; Adam; Paulmier.

Huissiers, MM. Vollaeys, Barbier, Dumont, Delahaye, Vienne, à Dunkerque; Marcant, Isoré, Ryngaërt, à Bergues; Baron, Dewinter, à Bourbourg; Duchâtel, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Casella, à Watten; Dedryver, Carpentier, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tresca. *Suppléants*, MM. Carpentier et Kien. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier audiencier*, M. Dumont.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Debaeque. *Suppléants*, MM. De Clebsattel et Beck. *Greffier*, M. Claeys. *Huissier audiencier*, M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Ed. Hovelt, Dufour, Massart, B. Villette, Caboche, Debaëque.

Commissaires-priseurs, MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Goutier et Pluvier. *Greffier*, M. Kieken. *Huissier audiencier*, M. Marcant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Varé, Guilbert, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Décarpentry. *Sup-*

Digitized by Google

pléants, MM. Dubois et Deschodt. *Greffier*, M. Picquart. *Huissier audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Warin, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES

Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Butor. *Suppléants*, MM. Demarle et Daullé. *Greffier*, N.... *Huissier audiencier*, M. Duchatel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdreght, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Zoete. *Suppléants*, MM. Outters et Goudaert. *Greffier*, M. Haemaers. *Huissier audiencer*, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Leys. *Suppléants*, MM. Hums, à Herzeele; Villette, à Bollezeele. *Greffier*, M. Leys. *Huissiers audienciers*, MM. Dedryver et Carpentier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour

Digitized by Google

les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✻.
Juges, MM. Quesnon, juge d'instruction; de Coussemacker, ✻; Leclercq.
Juges suppléants, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen.
Procureur de la République, N...
Substitut, M. Lespagnol.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Deroo.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Bieswal, Smagghe, Deberdt, Massiet, Kien.
Avocat stagiaire, M. Deblock.
Avoués, MM. Monet, Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.
Huissiers, MM. Halynck, Bruneel, Fernagut, Degrendel, Fryson, Deberdt, à Hazebrouck; Stove, à Arnèke; Treutenaere, Herry, à Bailleul; Vernière, Hamelin, à Cassel; Courty, à Merville; Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Bodchon, à Estaires.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. de Coussemacker. *Suppléants*, MM. Ch. Smagghe et Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléants*, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier audiencier*, M. Halinck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Degroote, à Wallon-Cappel; Lamps, à Caëstre; Thoor, à Steenbecque.
Commissaires-priseurs, MM. Devos et Bourel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne

Digitized by Google

ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, N...

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis. *Suppléants*, MM. Cortyl, Benoît, et Declercq. *Greffier*, M. Depuidt. *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de paix*, M. David. *Suppléants*, MM. Lotthé et Bubbe. *Greffier*, M. Loviny. *Huissier audiencier*, M, Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, De Coussemacker, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Debaecker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bollaert, *Suppléants*, MM Dehandschoewerker et D'hondt. *Greffier*, M. Aernouts. *Huissier audiencier*, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker; Poillon, Venem, à Cassel; D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il st composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Henri Arnould,

Digitized by Google

à Merville, *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe ; *Greffier*, M. Delouf, à Merville ; *Huissier audiencier*, M. Courty.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Leturgie fils, à Merville ; Hennion, Lahousse, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; Menche, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Giloots ; *Suppléants*, MM. Cazein et Haeu ; *Greffier*, M. Legrand ; *Huissier audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vanhoutte, Dequeker, à Steenvoorde ; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Josson (O. ✲).
Vice-président, M. Dufresne, ✲.
Juges, MM. Boutry, Lallier, Bourdon, Loy.
Juges d'instruction, MM Loingeville, ✲ ; Artaud.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✲ ; Desrousseaux, ✲ ; Lucas, Brielman.
Procureur de la République, M. E. Camescasse.
Substituts, MM. Gardin, N...
Greffier, M. Cresson.
Commis-greffier, MM. Lutun, Landas, Doutreligne, Lelièvre.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, ✲ ; Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Dupuis, Dubus, Quecq, Houzé de l'Aulnois, Compagnon, Delefosse, Gentil.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, V. Delefosse, Baratte, Werquin, Lepoutre, Flamen, Masnon, Desmottes, Grillet.

Digitized by Google

Avoués, MM. Hurtrel, Ad. Cousin, Lemoine, Samin, Ed. Desrousseaux, Frémont, Delefortrie.

Huissiers, MM. D'Hennin, Mas, Agache, Lécutiez, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Carbonnier, à Lille; Lezy, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lis, à Haubourdin; Héaulme, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Sailly fils, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot. *Greffier*, M. Dusart fils. *Huissier audiencier*, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Marchant. *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque, N.... *Greffier*, M. Delecroix. *Huissier audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne. *Suppléants*, MM. Mas et Cousin. *Greffier*, M. Tison. *Huissier audiencier*, M. Carbonnier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu.

Digitized by Google

Juge-de-paix, M Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wallerand. *Huissier audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✲ ; Leclercq, ✲ ; Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, à Lille ; Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. *Juge-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin et Dansette. *Greffier*, M. Liénard. *Huissier audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Castrique, Desmazières, à Armentières ; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, N... *Suppléants*, MM. Delannoy et Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Damide. *Huissier audiencier*, M Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing ; Baratte, ✲, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce.

Digitized by Google

Suppléants, MM. Fichaux et Coppin. *Greffier*, M. Fleurquin. *Huissier audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Coppin, à Haubourdin ; Josson, à Lomme ; Brice, à Radinghem ; Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Baras. *Suppléants*, MM. Candelier et Dutilleul. *Greffier*, M. Leleux. *Huissier audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Roussel, Mannier fils, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Courboulis, à Ascq. *Suppléants*, MM. Parent et Pille. *Greffier*, M. Truffaut. *Huissier audiencier*, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy ; Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Baudoux et Vermesch. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier audiencier*, M Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq. MM. Debruyn, à Pont-à-Marcq ; Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Basin. *Suppléants*, MM. Lelong et Fauvarque. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. N..., à Quesnoy ; Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

Digitized by Google

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Lanselle. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Bocquet, *Huissiers audienciers*, MM. Fontaine et N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Delespaul. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Truche. *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. *Greffier*, M. Meurisse. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lebeuffe, ✲. *Suppléants*, MM. Roussel-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Destombes. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebrouck, Delahaye, Bernard, à Tourcoing; Cochez, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est presidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois, celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✲.
Juges, MM. Maniez, juge d'instruction; Quecq, Asselin.
Juges suppléants, MM. Leroy, Renard, Dutemple.
Procureur de la République, M. Pley, ✲.
Substitut, M. Honoré.
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Bélot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, Henri, bâtonnier; Leroy, Jean-Louis; Vitrant; D'Esclaibes, Éd.; de Sars; Dutemple; Cirier; Flayelle, Aug.; Boucher, Fénélon; Telliez.

Avocats stagiaires, MM. Bruneau, Félix, Desse, Duchange.

Avoués, MM. Lefranc, Buzin, Bouchez, Foulon, Farez, Eug.; Hourie, Lancelle, Waxin.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doucedame, Pluvinage, Herlin, Bommier fils, Déjardin, Bertin, à Cambrai; Picart, à Carnières; Fontaine, Picart fils, au Câteau; Marchandise; Bultez, à Marcoing; Lobry, à Solesmes.

Digitized by Google

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Defremery et De la Brunière. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mallet. *Suppléants*, MM. Déjardin et Renoud (Jules-Pierre-Joseph). *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Déjardin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Leroy, Foulon, Piettre, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N.....

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, N....., *Suppléants*, MM. Huet et Vaillant. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Picart, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert ; Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléant*, M. Fiévet. *Greffier*, M. Gros. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Picart fils.

Digitized by Google

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henri Flayelle, Basquin, Carlier, Hector Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Druesnes. *Suppléants*, MM. Bauchart et Fignier. *Greffier*, M. Galliègue. *Huissier-audiencier*, M. Marchandise.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Bobeuf, à Clary, Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Puche. *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Ringeval. *Huissier-audiencier*, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesquières ; Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lobry et Mesnard-Payen. *Greffier*. M. Taisne. *Huissier-audiencier*, M. Lobry.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis, aux rapports du juge d'instruction ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Couloumy.

Digitized by Google

Juge, M. Tournier. *Juge d'instruction*, M. de Lagorce.

Juges suppléants, MM. Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye.

Procureur de la République, M. Pagart.

Substitut, M. Alfred Hazard.

Greffier, M. Carniaux.

Commis-greffiers, MM. Lemire et Hamont. Expéditionnaire, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye, Delaville, Mary, Auguste Lebeau, Clavon, Jules.

Avocats stagiaires, MM. Léon Vendois, Pillion.

Avoués, MM. Jules Hannoye, Pecart, Paul, Jules Davoine, Caffieri, Couronne, Gauchet.

Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau, Parisot, à Avesnes; Mehaut, à Berlaimont; Froment, Martin, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge; Duchâteau, Lenclut, Marit, Dugimont, au Quesnoy; Bouvier, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Guilain et Biziaux, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. George. *Suppléants*, MM. Lavice et Arnould (Jules). *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Davoine et Couronne. *Greffier*, M. Bernadon. *Huissiers-audienciers*, MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes. MM. Ducarne, Fauquet, Davoine, Arnoult, Marchant, à Avesnes; Desmoulins, à Dourlers; Antoine, à Etrœungt; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI.

Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Dupont. *Suppléants*, M. Coulmont. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Guilain et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Delahaye, Coulmon.

4.e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delcroix. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Mehaut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Ancelet et Bonnaire. *Greffier*, M. Madoulé père *Huissiers-audienciers*, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stievez, Dubois, à Landrecies ; Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Beauvais-Baillon. *Suppléants*, MM. Piette et Vaniékant. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Marit, Lenclut, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis à neuf heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu.

Digitized by Google

Juge-de-paix, M. Honoré. *Suppléants*, MM. Rigolet et Garçon. *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Marit, Duchâteau, Dugimont, Lenclut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Beauvais, Lefranc et Gambart, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures; il est présidé alternativement pendant un trimestre par MM. les juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Froissart et De Lagorce. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Froissard, Ouverlaux, Bottieau, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Lebeau. *Suppléants*, MM. Bever et Leroy. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Bever, Deharveng, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Rogier. *Suppléants*, MM. Macaigne et Stocquelet. *Greffier*, M. Méhaut. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon; Divry, à Fourmies; Stocquelet, à Wignehies.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce; les samedis, aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Rossignol.
Juges, MM. Dorlencourt, Deusy, Danniaux, juge d'instruction.
Juges suppléants, MM. Dumont, Honoré, Maurice.
Procureur de la République, M. Mastrik.
Substitut, M. Fiévet.
Greffier, M. Dubron.
Commis-greffiers, MM. Wantiez et Jovenet. Expéditionnaire, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la cour d'appel.
Avoués, MM. Vigneron, Sigismond-Leroy, Boutique, Lefebvre, Desplanque.
Huissiers, MM. Sailly, Biencourt fils, Bracq, Tilliez, Delahaye, Campion, Carnin, Montaigne, Dellefolly, Vaillant, Gaudefroy, Quarez, à Douai; Sénéchal, à Arleux; Delannoy, Deffontaine, à Marchiennes; Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parmentier, Hector. *Suppléants*, MM. Leroy, Emmanuel, et Duclerfays. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprés. *Suppléants*, MM. Cuvelle et Denis, Victor. *Greffier*, M. Deregnaucourt. *Huissiers-audienciers*, MM. Sailly et Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

Digitized by Google

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Delacaze. *Huissiers-audienciers*, MM. Sailly et Gaudefroy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Allard, de Baillencourt dit Courcol, Duclerfays, Stiévenard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet, Bruneau.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Delhaye, Pieltre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Thivet, à Arleux. *Suppléants*, MM. Guilbert et Leclercq, Jean-Baptiste-Louis-Joseph. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Thery et Debonte. *Greffier*, M. Tellier. *Huissier-audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Thery et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Digitized by Google

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE.

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles; les vendredis et samedis, aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert.

Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer, ✲.
Juges, MM. Girard, ✲, juge d'instruction; Boulanger, Loy.
Juges suppléants, MM. Boca père, Dupont, Duchâtaux.
Procureur de la République, M. de Warenghien, ✲.
Substitut, M. Bultot.
Greffier, M. Delgrange.
Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Boca père, Dubois, Dupont, Dubus, Grar, Regnard, Deruesne, bâtonnier; Girard, Thellier, Louis; Dupont de St.-Ouen, Verdavainne, Waternau, Mangeart, Leroy, Boca, Thellier jeune, Foucart, Didiez, Rousseau, Collet.

Avocats stagiaires, MM. Pesier, Puvrez.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Allais, Libert, N....

Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Berquet, Cochinart, Bouilliez, Dupont, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiau, à Valenciennes; Avis, Leclercq, à Bouchain; Dubois, Taquet, à Condé; Horrie, Desmons, Saucourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — VALENCIENNES-NORD,

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du

Digitized by Google

chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*. MM. Gamblon et Paillard. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. N..... *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. *Greffier*, M. Azemberg. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu *Juge-de-paix*, M. Boulan. *Suppléants*, MM. Barbet et Dubus. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Guislain, Beauvois, Dupire, Douchy, Boduin, Mabille, Gamblon-Alglave, Lefebvre, Dubois, Paillard, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dusart, Dayez, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. *Juge-de-paix*, M. Hindré, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Parent et Dupont. *Greffier*, M. Claisse, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N....

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé fils, Cattelin, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Pureur et Bracq-Miroir, à Condé. *Greffier*, M. Noël fils. *Huissier-audiencier*, M. Dubois.

Digitized by Google

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton. MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Courmaceul. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, M. Guislain. *Huissier-audiencier,* N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive gauche de la Scarpe.

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Hédon et Lavoix. *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier,* M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne, Herbert, Baligand fils, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.
Commissaires-priseurs, MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gonthier.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret de l'Assemblée nationale, en date du 28 août 1848, porte que les membres des tribunaux de commerce seront élus par une assemblée composée des citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans au moins dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés

Digitized by Google

dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Amand Carlier.
Juges, MM. Alisse, Jacques; Thiébaut, Gustave; Bertheloot; Devries, Nicolas.
Juges-suppléants, MM. Dewulf-Cailleret; Constant, Philippe; Soctenaey, Jean.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Th. Rouzé.
Juges, MM. Tilloy-Casteleyn, Prosper Derode, Jules Decroix et Masse-Lefebvre.
Juges-suppléants, MM. Decoster-Agache, Alfred Descamps, Scrive-Bigo et Max Noël.
Greffier, M. Blondeau, Alphonse.
Commis-greffier, M. A. Musin.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.
Juges, MM. Lallier, Alphonse; Duchange; Dufresnoy et Cornaille-Leroy.
Juges-suppléants, MM. Dehollain; Crespin, Alp.; Brabant et Crassiez, Norbert.
Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Théodore-Canonne.
Juges, MM. Carlier-Mathieu, Delame-Lelièvre, Dupont et Giart.
Juges suppléants, MM. Ledieu-Debève, Amédée Giard, Edmond Pesier, Edouard Hamoir et Alfred Manesse.
Greffier, M. Bardébienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Un décret de l'Assemblée nationale en date du 27 mai 1848 a prescrit la réorganisation des conseils de prud'hommes d'après de nouvelles bases.

Digitized by Google

Le nombre des membres de chaque conseil est de six au minimum et de vingt-six au maximum.

Le nombre des prud'hommes ouvriers est toujours égal à celui des prud'hommes patrons.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués séparément par le préfet, pour procéder, à la majorité relative, à la désignation, dans leurs catégories respectives, d'un nombre de candidats triple de celui des membres à nommer.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués de nouveau pour procéder séparément sur la liste des candidats, les patrons à l'élection des prud'hommes ouvriers, et les ouvriers à l'élection d'un même nombre de prud'hommes patrons.

Les prud'hommes sont renouvelés par tiers tous les ans.

La présidence du conseil est alternativement déférée par voie d'élection à un patron et à un ouvrier titulaire. La durée de la présidence est de trois mois.

Une audience au moins par mois est consacrée aux conciliations. Cette audience est tenue par deux membres, l'un patron, l'autre ouvrier.

Le conseil se réunit au moins deux fois par mois pour juger les contestations qui n'ont pu être terminées par voie de conciliation.

Le nombre de ces conseils dans le département est de huit. En voici la désignation :

ROUBAIX.

Patrons. — MM. Lejeune-Mathon, Screpel-Roussel, Vernier-Delaoutre, Auguste Montagne, Desrousseaux, Honoré, Eugène Grimonprez.

Ouvriers. — MM. Benjamin Buisine, Auguste Biset, Cyrille Lecomte, Jean-Baptiste Lainé, Louis Devienne, Henri Liagre.

LILLE.

Patrons. — MM. Deblock; Vernier; Cox; Ovigneur; Jude, Edmond; Vandemberghe; Lemaire-Dhaye.

Ouvriers. — MM. Brunin, François; Millescamps; Boulen; Jouy; Bonnelle; Leblanc; Degruson.

CAMBRAI.

Patrons. — MM. Doudan, Célestin; Hattu, Adolphe; Basuyau, Jean-Baptiste; Crénon, Nicolas; Dambrine, Pierre.

Digitized by Google

Ouvriers. — MM. Liévin, François; Choquenet, Louis; Caffiau, François; Monduit, André; Beaudumont, Augustin.

DOUAI.

Patrons. — MM. Demarquette; Butruille; Her, Joseph; Vandeneycken; Poncelet; Coulmont; Cattelain; Devred.

Ouvriers. — MM. Dhellemme; Devillers; Hanotte; Cappart; Moreau; Dulieu; Rabut; N...

TOURCOING.

Patrons. — MM. Lesaffre, Jean-Baptiste; Motte, Philippe; Wattinne-Castel; Deroubaix; Delmasure, Auguste; Destombes-Leroy; Roussel de Livry; Duvillier, Etienne.

Ouvriers. — Christorie, André; Douchet, Jules; Penillot, François; Mahieu, François; Dervaux, Sénéchal; Jouvenet, Henri; Houset, Louis; Colle, Désiré.

ARMENTIÈRES (1).

Patrons. — MM. Béghin, Antoine; Six, Flipo; Debarge; Thuttin, Léon; Cary, Alexandre; Grenier, Adrien.

Ouvriers. — MM. Lamerant, Augustin; Barlet, Fidèle; Neuet, Jean-Baptiste; Debaque, Carlos; Dhorne, Jean; Lambre, Théodore.

VALENCIENNES.

Patrons. — MM. Lewille, Edouard; Renotte, Louis; Raux, Ferdinand; Clavelly, Zéphirin; Marquis, Auguste; Nicolle-Carpentier; Val, Amand.

Ouvriers. — MM. Ansac, Louis; Serret, Pierre; Marlot, Hippolyte; Lamorice, Antoine; Colin, Louis; Brisseville, François; Girardot, Félix.

(1) Un décret du 3 décembre 1849 a porté à douze le nombre des membres du conseil.

Digitized by Google

ORGANISATION MILITAIRE. — 3.e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du 26 décembre 1851, la division militaire ayant pour chef-lieu Lille, prend le N.o 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. D'André (G. O. ✲), général, *commandant la division.*
M. de Cornely, ✲ , chef d'escadron, *aide-de-camp.*
M. Merle de Labrugière de Lavaucoupet (O. ✲), lieutenant-colonel, *chef de l'état-major* de la 3e division.

MM.

Gaulard du Saudray (O. ✲), chef d'escadron,
Poule, idem,
Béraud, capitaine d'état-major,
Péchin, idem,
Leroy, ✲ , idem,
De Bletterie, idem,
} *attachés à l'état-major.*

Gouttière, ✲ , *capitaine secrétaire-archiviste de la division.*

Première Subdivision.

MM.

Brunet (O. ✲), général de brigade, *commandant le département du Nord.*
Conigliano, capitaine, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Drouets (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Lachalmelle, ✲ ,
Ricard, ✲ ,
Tayrac,
} capitaines, *adjudants de place.*

Picard,
Lepage,
Guesnu, ✲ ,
} lieutenants, *adjudants de place.*

Digitized by Google

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Choppin (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place*
Hoguet, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De Smidt (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Crocy, ✲ , capitaine,
Wahart, ✲ , capitaine, } *adjudants de place.*
Bourgogne, ✲ , lieutenant,

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Léon (O. ✲), colonel, *commandant de place.*
Oshée, ✲ , capitaine,
Malroux, lieutenant, } *adjudants de place.*

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Garrido (O. ✲), colonel, *commandant de place.*
Guislain, ✲ , capitaine,
N...., } *adjudants de place.*
Bouvier, ✲ , capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Demassieux (O. ✲), lieutenant-colonel; *commandant de place.*
Magnié, ✲ , capitaine,
Nouguier, lieutenant, } *adjudants de place.*

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Gibert (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Duquesnes, ✲ , capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Ponsard (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*
Raspi, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY.

Perreimond (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place.*

Digitized by Google

PLACE D'AVESNES.

M. Chaboud, ✲, chef d'escadron, *commandant de place.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. de Montolieu, ✲, chef d'escadron, *commandant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Houdaille (O. ✲), chef d'escrdron, *commandant de place.*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Derombies, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gauthier de Rougemont, ✲, chef d'escadron, *commandant de place.*

ARTILLERIE.

M. Perrodon, général de brigade, *commandant l'artillerie dans la 3e division militaire.*

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.
Coteau, lieutenant-colonel, *directeur de l'école.*
Mercklin, ✲, *professeur de sciences appliquées.*
Malet, *professeur de dessin et de fortification.*
N..., *répétiteur de mathématiques.*
Gagnard, ✲, *garde d'artillerie* de première classe.
Baron, id. de deuxième classe.
Parisot, *maître artificier.*

FONDERIE DE DOUAI.

MM.
David, (O. ✲), lieutenant-colonel, *directeur.*
Martin, Eugène, capitaine de première classe, *sous-directeur.*
Colcomb.
Huot, } capitaines de deuxième classe, *adjoints.*
Boitel, }
Logerot, ✲, *garde d'artillerie* de première classe.
Himmelspach, id. de deuxième classe.
Loubry, *contrôleur de la fonderie.*

Digitized by Google

MM.
Fennetaux, *contrôleur adjoint.*
Cartier, *ouvrier d'état.*

DIRECTION D'ARTILLERIE.

MM.
Robert, (O. ✲), colonel, *directeur,* à Douai.
Viader, ✲, lieutenant-colonel, *sous-directeur,* à Douai.
Giraud, (O. ✲), id. *commandant l'artillerie,* à Lille.
Borelly, ✲, chef d'escadron, id. à Valenciennes.
Huguenet, ✲, id. id. à Condé.
Dodeman, ✲, id. id. à Cambrai.
Moulin, capitaine en second, *adjoint au commandant,* à Douai.
Lebeau, id. id. à Lille.
Alands, id. id. à Douai.
Maurice, ✲, capit. en résidence fixe, *comm. l'artill.,* à Maubeuge.
Devaux, ✲, id. id. à Avesnes.
Hourlet, id. *adjoint au comm.,* à Valenciennn.
Doucet, ✲, id. id. à Douai.
Lefébure, ✲, id. *comm. l'artillerie,* à Landrecies.
Jourdey, ✲, id. *adjoint au comm.* à Cambrai.
Thévenot, id. *comm. l'artillerie,* à Bergues.

GÉNIE.

5.e DIRECTION. — LILLE.

M. Belmas, (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications.*

PLACE DE LILLE.

MM.
Frémont, ✲, lieutenant-colonel, *ingénieur en chef,* à Lille.
Thiébaud, capitaine en premier de l'état-major du génie, à Lille.
Rouillier, id. id. à Lille.
Lévy, capitaine en second, id. à Lille,

PLACE DE DOUAI.

MM.
Thomas, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef,* à Douai.
Antoine, ✲, capitaine en second de l'état-major du génie, } à Douai.
Esnault, id. id. }
Saint-Quentin, id. id. }

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Schœlcher, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef,* à Valenciennes.

Digitized by Google

MM.
Javain, capitaine en premier de l'état-major du génie, id.
Lecucq, capitaine en second, id. id.

PLACE DE CONDÉ.

M. Guérin, chef de bataillon, *ingénieur en chef*, à Condé.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Gauché-Chaumont, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*, à Bouchain.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Vialla, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.
Segoing d'Augis, capitaine en second de l'état-major du génie, à Dunkerque.
Perrin, capitaine en second de l'état-major du génie, à Dunkerque.

PLACE DE BERGUES.

MM.
Bailleul, chef de bataillon du génie, *ingénieur en chef*.
Lefèvre, capitaine en second.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Guyard, capitaine en second, *ingénieur en chef*.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Ribot, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.
Barabé, capitaine en second de l'état-major du génie.
Bonne, id. id.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Lelièvre, ✲, lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*.
Dupont, capitaine en second de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. Mayette, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Beauvalet, chef de bataillon du génie, *ingénieur en chef*.

Digitized by Google

PLACE DU QUESNOY.

M. Duchemin, ✻, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.

Gossart, *commissaire de 3e classe,* pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie, à Lille.

De Beaulaincourt, ✻, chef d'escadron d'artillerie, *inspecteur de la raffinerie,* y résidant.

Bonnier, Louis, *maître raffineur commissionné,* résidant à la raffinerie.

Salpêtrier du département, M. Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille et celui de Douai.

NOMS DES CHEFS DE CORPS MILITAIRES EN STATION DANS LE DÉPARTEMENT.

INFANTERIE.

1.er régiment de ligne, à Valenciennes. — M. Chevrellon, *colonel.*
4.e id., à Lille. — M. Potier, *colonel.*
19.e id., dépôt à Lille. — État-major à Paris; M. Courand, *colonel.*
33.e id., id. à Dunkerque. — État-major à St-Denis; M. Bouat, *colonel.*
72.e id., dépôt à Avesnes. — État-major à Saint-Cloud; M. Quilier, *colonel.*

CHASSEURS A PIED.

3.e bataillon, dépôt à Douai. — État-major à Paris; M. Duplessis; *commandant.*
5.e id., idem; M. Levasseur-Sorval, *commandant.*
6.e id., id.; M. De Castagny, *command.*

CAVALERIE.

1.er cuirassiers, à Lille. — M. de Cambiaire, *colonel.*
9.e id., Valenciennes. — M. Béranger, *colonel.*
2.e lanciers, à Maubeuge. — M. Delarüe, *colonel.*
3.e id., à Cambrai. — M. Diélorich, *colonel.*
14.e artillerie, (11 batteries), à Douai. — M. Obry, *colonel.*
10.e compagnie d'ouvriers d'artillerie, à Douai. — M. Delannoy, *capitaine.*

Digitized by Google

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Victor Bénard (C. ✲), *intendant de la 3e division militaire.*

Duni, ✲, *sous-intendant de première classe,*
Geoffroy, *adjoint de 1re classe* à l'intendance militaire,
De Beaufort, *adjoint de deuxième classe*, à l'intendance militaire. } à Lille.

Picot de Moras, ✲, *sous-intendant de 1re classe*, à Douai.
Barbier-Duquily, ✲, *idem de deuxième classe*, à Cambrai.
Domergue (O. ✲), — — à Valenciennes.
Cicille, ✲, — — à Dunkerque.
Duplessix-Pégasse, ✲, — — à Maubeuge.
Maitreheu, *commis-principal*, chef du 1er bureau de l'intendance de la 3.e division militaire, à Lille.
Maréchal, *commis* de première classe, chef du deuxième bureau de l'intendance de la 3.e division militaire.
Deneker, — de deuxième classe, à Dunkerque.
Ackermann, — de troisième classe, à Valenciennes.
Mure, — de deuxième classe, à Maubeuge.
Broquet, — de troisième classe, à Lille.
Gravelle, — de deuxième classe, à Douai.
Bert, *commis entretenu*, de deuxième classe, à Lille.
Mehl, — — idem.
Seider, — — à Cambrai.
Paternotte, — — à Lille.

PLACE DE LILLE, Hopital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Baudens, *médecin principal.*
N....., *médecin ordinaire de première classe,*
Martin, *médecin ordinaire de deuxième classe.*
Murville, ✲, *chirurgien principal,*
Malle, *chirurgien-major,*
Paris, *chirurgien aide-major,*
Calcutoggio, *idem,*
Tripier, *pharmacien principal,*
Garreau, *pharmacien-major,*
Duchêne, *pharmacien aide-major,* } à Lille.

Digitized by Google

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Mées, ✲, *officier d'administration-comptable* de première classe.
Lebon, *adjudant d'administration en premier.*
Guibout, *adjudant d'administration en deuxième.*
Frey, *idem*, *idem.*
Leclerc, *idem*, *idem.*
Clarisse, *aumônier.*

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

MM.

Boyé, *officier d'administration comptable*, } à Lille.
Fichu, *adjudant d'administration en deuxième*, }

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM.

Champy, officier d'administration comptable, *chef de bureau de centralisation*, à Lille.
Lheureux, officier d'administration principal, *comptable du service des vivres*, à Lille.
Bros, adjudant d'administration en premier, *attaché au bureau de centralisation.*

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.

Leconte-Dufour, *entrepreneur de la* 3.e *division.*
Richard, *agent en chef.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.

Chaumont, *chef de service.*
Costé, *préposé,*

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

M. Cordonnier, *agent principal et préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

Bourlon, *entrepreneur général*, à Paris.

PLACE DE DUNKERQUE. Hopital militaire.

MM.

Simon, *médecin ordinaire de* 2.e *classe*, } à Dunkerque.
Lambert, *chirurgien aide-major*, }
Cogez, *pharmacien-major*, }
Mœurs, *chirurgien sous-aide*, }

Digitized by Google

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Stephen, *officier d'adminis. comptable de 2.e classe*,
Coudert, *adjudant d'administration en 2.e classe*,
Dessiter, *aumônier*.
} à Dunkerque.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Niobey, *adjudant d'administration en second chargé du service des vivres et des fourrages*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, *préposé*.

PLACE DE CAMBRAI. Hopital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Deslendes, *médecin ordinaire*,
Ponties, *idem*,
Fenin, *chirurgien-major*,
N..., *chirurgien aide-major*,
Boichegrain, *pharmacien-major*,
} à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Bourdin, *officier comptable*,
Guedin, *adjudant d'administration en second*,
Thenard, *aumônier*,
} à Cambrai.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, *officier d'administration comptable de première classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, *préposé*.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, *préposé*.

Digitized by Google

PLACE DE VALENCIENNES. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Scrive, *chirurgien-major de 1.re classe*,
Varlot, *médecin ordinaire de 2.e classe*,
Bachelet, *pharmacien aide-major de 2.e classe*,
} à Valenciennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Pierron, *adjudant d'administration en premier*,
Badin, *adjudant d'administration en second*,
N..., *idem*,
Roye, *aumônier*,
} à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Graëb, *officier d'administration, comptable de première classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit, *préposé.*

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Goblet, *officier d'administration, comptable de 1.re classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, *préposé.*

PLACE DE MAUBEUGE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Broussais, *médecin ordinaire de première classe*,
Judas, *chirurgien-major de première classe*,
Coquelet, *pharmacien-major de deuxième classe*,
} à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Millon, *adjudant en premier, comptable*,
Denis, *adjudant d'administration en second*,
Fatré, *aumônier*,
} à Maubeuge.

Digitized by Google

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Prevost de Bord, *adjudant d'administration en premier, comptable.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux, *préposé.*

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy, *préposé.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Delavie-Bettier, *entrepreneur.*

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion. Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Blocaille, ✲, *chef d'escadron commandant*, } à Lille
Collonel, ✲, *capitaine*, } à Lille
Lapierre, ✲, *lieutenant-trésorier*, } à Lille
Feuchère, ✲, *capitaine*, à Douai.
Frappier, ✲, *capitaine*, à Dunkerque.
Francke, ✲, *lieutenant*, à Hazebrouck.
Reibel, ✲, *lieutenant*, à Cambrai.
Tordeux, *lieutenant*, à Avesnes.
Robbe, *lieutenant*, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 42 brigades, dont 34 à cheval et 8 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

	Commandants.
Une à cheval à Dunkerque.....	M. Théry, ✲, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Bergues.....	M. Coplo, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Gravelines.....	M. Delrocq, *brigadier.*
Une à pied à Hondschoote.....	M. Payelle, *brigadier.*
Une à cheval à Watten.....	M. Dehaye, *brigadier.*
Une id. à Hazebrouck.....	M. Divry, *maréchal-des-logis.*

Digitized by Google

Commandants.

Une à cheval à Bailleul.....	M. Bataille, *brigadier*.
Une id. à Cassel.....	M. Honoré, *maréchal-des-logis*.
Une à pied à Merville.....	M. Roussel, *brigadier*.
Une id. à Steenvoorde.	M. Chaveheid, *brigadier*.
Trois à cheval à Lille.....	MM. D'hers, *maréchal-des-logis*; Pruvot, *brigadier*; Antoine, *brigadier*.
Une à cheval à Roubaix.....	N..., *maréchal-des-logis*.
Une id. à Pont-à-Marcq...	M. Lannoi, *brigadier*.
Une id. à Armentières....	N..., *brigadier*.
Une id. à Fournes.....	M. Legrand, *brigadier*.
Une à pied à Tourcoing.....	M. Dehoorne, *maréchal-des-logis*.
Une à cheval à Quesnoy-s.-D...	M. Caron, ✻, *maréchal-d.-logis*.
Une id. à Cambrai.....	M. Wiart, *maréchal-des-logis*.
Une id. au Cateau.....	M. Huchard, *brigadier*.
Une id à Solesmes.....	M. Chrétien, *brigadier*.
Une id. à Masnières.....	N..., *brigadier*.
Une id. à Avesnes.....	M. Wallerand, *maréchal-d.-logis*.
Une id. à Berlaimont.....	M. Piard, *brigadier*.
Une id. à Maubeuge.....	M. Brunet, *maréchal-des-logis*.
Une id. à Trélon.....	M. Pasquet, *brigadier*.
Une id. à Landrecies.....	M. Moucheront, *brigadier*.
Une id. au Quesnoy.....	N..., *brigadier*.
Une id. à Bavai.....	M. Duquesnois, *brigadier*.
Une à pied à Solre-le-Château..	M. Lebrun, *maréchal-des-logis*.
Deux à cheval à Douai.....	MM. Blanchart, *maréchal-des-logis*; Durand, *brigadier*.
Une à pied à Douai.....	M. Cornilus, *brigadier*.
Une à cheval à Orchies.....	M. Colard, *brigadier*.
Une à pied à Marchiennes.....	M. Demory, *brigadier*.
Une à cheval à Aubigny-au-Bac.	M. Quinard, *brigadier*.
Une à cheval à Valenciennes....	MM. Thion, *maréchal-des-logis*; Acquart, *brigadier*.
Une à pied à Denain.....	M. Gavel, *brigadier*.
Une à cheval à Bouchain.....	M. Canat, *brigadier*.
Une id. à Condé.....	M. Lohé, *brigadier*.
Une id. à S.-Amand.....	M. Mangavelle, *brigadier*.

Digitized by Google

MARINE.

État nominatif des officiers civils et militaires de l'administration de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Quéru, ✲, commissaire de la marine de 2e classe, *chef du service du sous-arrondissement* de Dunkerque.
Omnès, sous-commissaire de 2e classe, *chargé de l'inscription maritime.*
Jolly, *aide-commissaire,* chargé des détails administratifs.
Platrier, *commis entretenu.*
Wood, *idem.*
Laurent, *idem.*
Bouly de Lesdain, *idem.*
Godinet, *sous-contrôleur, chargé du contrôle.*
Gallet, ✲, *trésorier des invalides de la marine.*
Terquem, *professeur d'hydrographie.*
Menneboo, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine.*
Demaison, *piqueur surveillant les travaux.*
Rouillé, *syndic des gens de mer.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Gosselin, *aide-commissaire, chargé de l'inscription maritime.*
Torris, *préposé du trésorier des invalides.*
Bateman, *syndic des gens de mer.*

Digitized by Google

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Receveur-général du département du Nord, M. Guilhem, ✲, à Lille.

Fondé de pouvoirs, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Peterinck, à Dunkerque ; — Montaigne, à Hazebrouck ; — Cordier, à Cambrai ; — Cabaret, à Avesnes ; — Guilmot, ✲, à Douai ; — Lafaurie, à Valenciennes.

Payeur du trésor national, M. Cochelet, ✲, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 260,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe : elle produit de 7 millions et 1/2 à 8 millions. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vieillard d'Estrées, ✲, à Lille, rue des Arts, 20.

Premier commis de la direction, M. Roux.

Inspecteur, M. Morillot, ✲, à Lille.

Vérificateurs, MM. Waymel, de première classe, à Cambrai ; Boulle, à Lille ; Poissonnier, de première classe, à Lille ; Walter, de deuxième classe, à Douai ; Lambert, de 1.re classe, à Dunkerque ; Honoré, de troisième classe, à Avesnes ; Duponchel, à Hazebrouck.

Digitized by Google

Garde-Magasin, contrôleur du timbre, M. Bertrand,
Receveur du timbre extraordinaire, M. Ferot,
Timbreur, M. Trinquecoste,
Tourne-feuilles, la veuve Braccio,
} à la direction.

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, deux débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, l'un Grand'-Place, N.° 58; l'autre rue de Paris, N.° 104, à Lille; un autre à Dunkerque et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs de douanes, placés dans des communes rurales du département.

	BUREAUX.		Receveurs.
Arrondissement de Dunkerque.	Bergues	MM..	Demool.
	Bourbourg		Malot.
	Dunkerque.	Enregistrement	Delamarre.
		Domaines et actes judiciaires.	Houillon
		Hypothèques	Follet.
	Gravelines		Lesage.
	Hondschoote		Wallet.
	Wormhoudt		Duché.
Arrondissement d'Hazebrouck.	Bailleul		Delesalle.
	Cassel		Justel.
	Hazebrouck.	Enregistrement	Gratian.
		Domaines et hypothèques.	Lefebvre.
	Merville		Barizel.
	Steenvoorde		Boutonnet.
Arrondissement de Lille.	Armentières		Calonne.
	Cysoing		Harbaville.
	Haubourdin		Dary-Lamerye
	La Bassée		Ballard.
	Lannoy		Rossert.
	Lille.	Enregistrement	Duhamel.
		Successions et timbre	Devienne.
		Domaines, actes judiciaires et timbre	Monnoyeur.
		Hypothèques	Demay.
	Pont-à-Marcq		Fabre.
	Quesnoy-sur-Deûle		Baucheron.
	Roubaix		Avignon de Morlac.
	Seclin		Sy.
	Tourcoing (pour les deux cantons)		Destelle.

Digitized by Google

			MM. Receveurs.
Arrondissement de Cambrai.	Cambrai.	Enregistrement	Audran.
		Actes judiciaires et domaines.	Mayaud.
		Hypothèques.	Lacaze.
	Carnières		Picart.
	Clary		Bonnière.
	Le Câteau		Barrière.
	Marcoing		Demonchaux.
	Solesmes		Bottiau.
Arrondissement d'Avesnes.	Avesnes.	Enregistrement	Jobert.
		Hypothèques et domaines	Samin.
	Bavay		Guyot.
	Berlaimont		Leidié.
	Landrecies		Jaffus.
	Le Quesnoy		Dupont.
	Maubeuge		Pouillaude de Carnières.
	Solre-le-Château		Bonneau.
	Trélon		Rey.
Arrondissement de Douai.	Arleux		Husson.
	Douai.	Enregistrement	Déprès.
		Domaines et actes judiciaires	Wavrin.
		Hypothèques	Leconte.
	Marchiennes		Bacaud.
	Orchies		Lahaussois.
Arrondissement de Valenciennes.	Bouchain		Martinot.
	Condé		Cornet.
	Saint-Amand (pour les deux cantons)		Reynier.
	Valenciennes.	Enregistrement	Piérart.
		Domaines	Lefébure.
		Hypothèques	Drioton.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize divisions de première classe ; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. H. Renard, ✻, à Lille.
Inspecteur, M. Carpentier de Juvigny, à Lille.
Premier commis de direction, M. Boucher, à Lille.
Contrôleur principal, M. Vitié, à Lille.

Digitized by Google

Contrôleurs hors classe, MM. de Marsilly, à Roubaix ; Bonnet, a Valenciennes ; De Morcourt, à Dunkerque.

Contrôleurs de première classe, MM. Maury, à Cassel ; Bigot, à Maubeuge ; De Monchaux, à Saint-Amand ; Pannerot, à Lille ; Lefébure, à Wazemmes ; Vion, à Douai ; Pendaries, à Douai ; Maes, au Quesnoy.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Muset, à Cambrai ; Duchastelet, à Hazebrouck ; Pradel, à Avesnes.

Contrôleurs de troisième classe, MM. Claverie, à Cambrai ; Peignion, à Douai.

Surnuméraires, MM. Lelièvre, Fournier, Vernimmen ; aspirants hors de concours, MM. Joly de Sailly ; Chenu, Cornée.

CADASTRE.

M. Heurly, *géomètre en chef*.

M. Ricard, *géomètre triangulateur*.

MM. Vigreux, Durand, Dufour, Ponsot, Couteaux, Dupuis, Leblanc, Roger, Laborier, *géomètres de première classe*.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Le régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

SERVICE GÉNÉRAL.

Directeur du département, M. Molroguier, (O ✲), à Lille.

Bureaux de la direction. MM. Borel, *premier commis* ; Morel, *deuxième commis* ; Tranchepain, Pottier, Sanson, Bonnin, Mons, Deberckem, Dethoor, Debert, Chambille, Luzet, Huguier, Merchez, Chassignet, Lampstaës.

Inspecteur, M. Jardin, à Lille.

Sous-Inspecteurs, MM. Morel, Caron, Le Couturier, Joyeux, à Lille.

SUCRES.

Contrôleur instructeur du service des sucres dans tout le département, M. Jéronnez, à Lille.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Contrôleur principal, M. Allette, à Dunkerque.

Premier commis, M. Renault ; deuxième idem, M. Verquère.

Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Moulin, à Dunkerque.

Digitized by Google

Contrôleurs de ville, MM. Pélissier, Pied, à Dunkerque ; Tirache, à Bergues.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Duchet, à Bergues; Jeanson, à Bourbourg ; Bernier, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Contrôleur principal, M. Schmit Van Dorselaer, à Hazebrouck.
Receveur particulier, entreposeur et chef d'arrondissement, M. Spycket, à Hazebrouck.
Commis, M. Michel, à Hazebrouck.
Contrôleurs de ville, MM. Cagin, à Hazebrouck ; Armynot-Duchatelet, à Bailleul.
Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Receveur principal, M. Gréard, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Lanet, à Lille.
Contrôleurs, MM. Martin, contrôleur chef; Douet, à Lille.
Contrôleur près l'entrepôt des sucres, M. Lejosne, à Lille.
Receveur, M. Peteau-Grandcour, à Lille.
Contrôleur de garantie, M. Dufey, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Durain.
Receveur particulier sédentaire, M. Reboulleau.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Boilletôt.
Receveur particulier sédentaire, M. Froux.

Résidence de La Bassée.

Contrôleur de ville, M. Lefort des Ylouses.
Receveur particulier sédentaire, M. Vallin.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Contrôleur de ville, M. Baudron de Lamotte.
Receveur particulier sédentaire, M. Mozac.

Résidence de Seclin.

Contrôleur de ville, M. Grosdemange.
Receveur particulier sédentaire, M. Collombier.

Digitized by Google

Résidence de Tourcoing..

Contrôleur de ville, M. Garenaux.
Receveur particulier sédentaire, M. Ruyssen.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Contrôleur principal, M. Simonin, à Cambrai.
Premier commis, M. Raoux ; *deuxième idem*, M. Herou ; *troisième idem*, M. Lefebvre.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Renault, à Cambrai.
Contrôleur de ville, M. Nogret, à Cambrai.
Receveur de navigation, M. Dequevauvillers, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Contrôleur principal, M. Bévière, à Avesnes.
Premier commis, M. Courtois ; *deuxième idem*, M. Brondel.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Cagin, à Avesnes.
Contrôleur de ville, M. Jacob, à Maubeuge.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Maillart, à Maubeuge ; Langlumet de Courtil, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Contrôleur principal, M. Perron, à Douai.
Premier commis, M. Devos ; *deuxième idem*, M. Angammarre ; *troisième idem*, M. Guérout.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Derenty.
Contrôleurs de ville, MM. Kolb, à Douai ; Langin-Desnoyers, à Cantin ; Dubois, à Raches ; Carlier, à Marchiennes.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Blais, à Arleux; Lenglet, à Raches ; Joly, à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Contrôleur principal, M. Sorbier, à Valenciennes.
Premier commis, M. Monard ; *deuxième idem*, M. Lantin ; *troisième idem*, M. Borel ; *quatrième idem*, M. Tanton.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Nozerine, à Valenciennes.
Contrôleurs de ville, MM. Boudin, à Valenciennes ; Fourdriguier, à Marly.
Contrôleur de garantie, M. Clinckaert, à Valenciennes.
Receveur de navigation, M. Lemoult, à Valenciennes.

Digitized by Google

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Guillaume.
Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Saint-Amand.

Contrôleur de ville, M. Ameline.
Receveur particulier sédentaire, M. Pinard.

Résidence de Condé.

Contrôleur de ville, M. de Rivière.
Receveur particulier sédentaire, M. Dupont.
Receveur de navigation, N...

Résidence de Denain.

Contrôleur de ville, M. Derély.
Receveur particulier sédentaire, M. Delvallée.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Meynier.
Receveur particulier sédentaire, M. Moliérat.

SERVICE DES TABACS.

(Par arrêté du Gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.)

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1851, 980 hectares de terre en tabac, pour fournir à la Régie 3,211,000 kilog. de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.	900	hectares,	3,000,000 kilog. de tabac.
Hazebrouck. .	80	id.	211,000 id.
Total. . .	980		3,211,000

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Roucher, ✻, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Anglas.
Contrôleur de fabrication, M. Leloup.
Garde-magasin, M. Rocaz.
Sous-contrôleur de fabrication, M. Petit-Dufrenoy.

Digitized by Google

Bureaux.

MM. Jehl, *premier commis.*
Méchin, *deuxième idem.*
Duchesne, *commis de première classe.*
Lecharpentier, *commis de deuxième classe.*
Dezobry, *commis de troisième classe.*
Duret, *commis de troisième classe.*
Applincourt, *surnuméraire.*

CULTURE.

Magasin N.° 1.

Garde-magasin, M. Zambeaux, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Lecuyer.

Magasin N.° 2.

Garde-magasin, M. Masurel, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Héron, à Lille.

Magasin de transit à Dunkerque.

Garde-magasin, M. Cor.
Contrôleur de magasin, M. Boullenot.

Magasin de Merville.

Garde-magasin, M. Fontaine.
Contrôleur de magasin, M. Cochet.

Service de la culture des tabacs.

Sous-inspecteur, M. Léger, à Lille.
Contrôleurs, MM. Potier, Beaupré-David, ✻, à Lille; Vallage, à Merville.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing, c'est-à-dire un développement de frontière de 18 myriamètres.

La direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1) et une partie de ceux de Douai et de Lille.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies qui appartiennent à la direction de Charleville.

Digitized by Google

Elle touche sur une étendue de 18 myriamètres aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de la République, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de ligne, quatre principalités et treize capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de six principalités et de quinze capitaineries. Son personnel est de 1,305 employés, savoir : 14 employés supérieurs; 116 employés de bureaux et 1,175 employés du service actif.

Etat nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Verlingue, ✲, *directeur*.

Bureaux de la direction.

MM. Laffon de Ladebat, *premier commis;* Wattin, *second idem*; Delattre, *troisième idem*; Chabanel, *commis attaché*; Bouly de Lesdain *idem*; Faucheur, *idem*; Déborde, *idem*.

MM. De Hangest, Cornemont, André, Laveran et Thévenet *surnuméraires*.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Beuvry, *inspecteur principal*.
Tarayre, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Maréchal, *receveur principal*.
Mathorez, Julien, *sous-inspecteur sédentaire*.
Matis *idem*.

Contrôleurs, MM. Collin, Birot de Ruelle, Lauwers, Philippe.

Vérificateurs, MM. Mathorez, Gaston; Sordot, Perrette, Crépin, Pétiaux, Giovanelli, Paris, Mazurier, Honoré.

Digitized by Google

Commis principaux de première classe, MM. Hovelt, Espicier, Cadet dit Degravier, Caise.

Commis principaux de deuxième classe, MM. Morel (Victor), Cornemont, Olivier, Evrard.

Commis de première classe, MM. Carion, de Coussemacker, de Gouyon de Beaucorps, Dany, Caron. *Surnuméraire*, M. Prévost.

Gardes-magasins. MM. Arduser, Verhaege.

Bureaux particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Déborde, *receveur;* Martin, Devaux, *visiteurs;* Carnin, *garde-magasin*.

Zuydcoote, MM. Paravicini, *receveur*; Deman, *visiteur*.

Ghyvelde, M. Lamson, *receveur*.

Bergues, M. Choquet, *receveur*.

Labrouckstraete, M. Schüler, *receveur*.

Oost-Cappel, MM. Cahagnet, *receveur*, Lebuhotel, *visiteur*.

Wormhoudt, M. Eloy, *receveur*.

L'Etoile, M. Dugard, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE.

MM. Faudacq, *capitaine*, à Dunkerque.
Foigne, *lieutenant*, à Dunkerque.
Danctoville, *lieutenant*, à Dunkerque
Bimon, *idem* idem.
Faucon, *lieutenant*, à Fort-Philippe.
Sénéca, *idem*, à Mardyck.
Chassaing, *idem*, à la Tente-Verte.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydcoote.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE

MM. Cédé, *capitaine*, à Hondschoote.
Sindic, *lieutenant*, à Ghyvelde.
Dromaux, *id.*, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labrouckstraete, Warhem, l'Étoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Krastraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES.

MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues.

Digitized by Google

MM. Romby, *lieutenant*, à Téteghem.
Aublin, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Hoymille, Bissaert, Wormhoudt et Rosendael.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Tourret, *inspecteur*.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Faucheur, *receveur principal*.
Blanc, *commis principal de deuxième classe*.
Krabbe, *commis de première classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck.

Houtkerque. M. Angois, *receveur*.
Steenvoorde. MM. Doublet, *receveur*; Huet, Caire, *visiteurs*.
Boeschèpe. M Verriez, *receveur*.
Schaexhen. M. Coquelet, *receveur*.
L'Hazewinde. M. Dupont, *receveur*.
Bailleul. MM. Bonnafous, *receveur*; Doué, St.-Amour, Dufour et Tortel, *visiteurs*.
La Cornette. M. Morin, *receveur*.
Outtersteene. M. Moucheront, *receveur*.

Service actif,

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Duval, *capitaine*, à Steenvoorde,
Suvelier, *lieutenant*, à Godewaerswelde.
Venet, *idem*, à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Laurent, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godsfeld.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN.

MM. Coquille, *capitaine*, à Méteren.
Heine, *lieutenant*, à Berthen.
Demory, *idem* à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthem, Schaexhem, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

Digitized by Google

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Fautrier, *capitaine,* à Hazebrouck.
Bouchez, *lieutenant,* à Strazeele.
Choteau, *idem,* à Bavinckhove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Cornette, L'Hazewinde, Bavinckhove, Hazebrouck, Caëstre, Strazeele, Outtersteene et la Verte-Rue.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Prevost, *inspecteur.*

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM. Dutrembley, *receveur principal.*
Petit-Clerc, *commis principal de première classe.*
Coupin, *commis principal de deuxième classe.*
Malingre, *commis de première classe.*
Laude, *idem.*
Pelauque de Grandidier, *idem.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières.

Seau. MM. Minon, *receveur*; Delavaivre, *visiteur.*
Pont-de-Nieppe. MM. Nollen, *receveur*; Mundtveiller, *visiteur.*
Houplines. M. Milani, *receveur.*
Bizet. M. Bouché, *receveur.*
Pont-Rouge. MM. Chouffe, *receveur*; Herbeck, *visiteur.*
Deûlémont. MM. Derudder, *receveur*; Cary, *visiteur.*
Pont-de-Warnêton. M. Defontaine, *receveur.*
Quesnoy-sur-Deûle. M. Doyelle, *receveur.*
Comines. MM. Bouvy, *receveur*; Baranger, *visiteur.*
Wervicq. MM. Boëhler, *receveur*; Martel, *visiteur.*
Rue de la Lys. M. Verron, *receveur.*
Steenwerck. M. Bouché, *receveur.*
Wez-Macquart. MM. Maillard, *receveur*; Cardock, *visiteur.*
Pérenchies. M. Collin, *receveur.*
La Chapelle-Grenier. M. Demametz, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. David, *capitaine,* à Armentières.

Digitized by Google

MM. Degency, *lieutenant*, à Houplines:
Colombier, *idem*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES.

MM. Vernet, *capitaine*, à Comines.
Delobel, *lieutenant*, à Wervicq.
Landon, *idem*, à Deûlemont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlemont, Pont-de-Warnéton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE LA CHAPELLE-GRENIER.

MM. Leroy, *capitaine*, à la Chapelle-Grenier.
Navel, *lieutenant*, à Wez-Macquart.
Panier, *idem*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades des Verriers, Croix-de-Boc, Rue-de-la-Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, L'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

M. Collet, *inspecteur principal*.
M. De Meaux, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM. De Marcenay, ✻, *receveur principal*.
Vancassel, *sous-inspecteur sédentaire*.
Crépy, *contrôleur*.

Vérificateurs, MM. Jannin, de Cornette, Hébert, Meurice, Lenir, Bianchi.

Commis principaux de première classe, MM. Woirhaye, Glénisson, Smet-Jamar.

Commis principaux de deuxième classe, MM. Blouet, Guéricy, Simon.

Commis de première classe, MM. Demeaux, Leclercq, Sinsoilliez, Six, Bellon, Cassan, Lecomte, Charle.

Surnuméraire, M. Servais.

Garde-magasin, M. Parsy.

Digitized by Google

Bureaux particuliers de la principalité de Lille.

Fabrique de la Madeleine-lez-Lille. MM. Vaillant, *commis de première classe;* Lefebvre, *commis de deuxième classe.*

Fabrique de Loos. MM. Quignon, *commis de première classe;* Lefebvre, *commis de deuxième classe.*

Fabrique de soude de Saint-André. MM. Cheffre, *commis de première classe;* Tortel, *de première classe.*

Halluin. MM. Bouchez, *receveur;* Gérard, Lasescuras-Lépine, Tardé, *visiteurs.*

Riscontout. M. Delaporte, *receveur;* Hus, *visiteur.*

La Marlière. M. Filliastre, *receveur.*

Le Touquet. M. de Lamustière, *receveur.*

Tourcoing. MM. Viader, *sous-inspecteur;* Vandeville, *receveur;* Delaunoy, Hinet, Vanderpol, Delevaque, Déborde, Lefrançois, *visiteurs.*

Roubaix. MM. Parsy, *receveur;* Copin, Millot, Perret, Vandaele, Limarola, *visiteurs.*

Wattrelos. MM. Vandeville (Louis), *receveur;* Monnier, Gervoson, *visiteurs.*

Leers. M. Legaigneur, *receveur.*

Toufflers. MM. Morin de La Pillière, *receveur;* Chelloneix, *visiteur.*

Lannoy. M. de Bigaut-Casanore, *receveur.*

Baisieux. MM. Luère, *receveur;* Mulier, Duhem, *visiteurs.*

St.-André. MM. Rouxel, *receveur;* Malleville, *visiteurs.*

Marcq-en-Barœul. MM. Magnin, *receveur;* Taverne, *visiteur.*

Mons-en-Barœul, MM. Chatelain, *receveur;* Faucheur, *visiteur.*

Fives. MM. Leleu, *receveur;* Roger, *visiteur.*

Pont-à-Marcq. MM. Langevin, *receveur;* Noailles, *visiteur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

MM. Blutel, *capitaine*, à Tourcoing (ville).
Dardenne, *lieutenant*, idem.
Lafontaine, *idem*, à Tourcoing (station).
Corsin, *idem*, à Roncq.
Husson, *idem*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, Lamarlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont et Roubaix.

Digitized by Google

CAPITAINERIE DE CHÉRENG.

MM. Grandjean, *capitaine*, à Chéreng.
Pauchet, *lieutenant*, à Baisieux.
Gelon, *idem*, à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE.

MM. de Percy, *capitaine*, à Lille.
Devoriez, *lieutenant*, à St.-André.
Collart, *idem*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

CAPITAINERIE D'ENNETIÈRES.

MM. Boileau, *capitaine*, à Ennetières.
Deneuville, *lieutenant*, à Sainghin.
Dufeutrel. *idem*, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Ennevelin et Pont-à-Marcq.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Gréterin, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction.

MM. Cabanes, *premier commis;* Nortier, *deuxième idem;* Serpette, *troisième idem*; Vandal, *quatrième idem*; Charligny, *cinquième idem*; Hugon, *sixième idem*.
Surnuméraires, MM. Gilbert, Petremant, Duthillœul.

INSPECTION D'ORCHIES.

Inspecteur, M. Florimont.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est Orchies.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM. Maupin, *receveur principal*.
Farez, *contrôleur*, détaché à Douai.
Foigne, *vérificateur*.

Digitized by Google

MM. Lhôte, *commis de première classe.*
Honoré, Eugène, *idem*
Platelle, *idem de deuxième classe.*
Willems, *surnuméraire*

Cysoing. M. Rogier, *receveur.*
Bourghelles. M. Henrion, *receveur.*
Mouchin. MM. Dorigny, *receveur;* Gautier, *visiteur.*
Flines. M. Dourlez, *receveur.*
Saint-Amand. MM. Lesage, *receveur;* Le Mareschal, Gorsas, *visiteurs.*
Rumegies. MM. Gobin, *receveur;* Mineur, *visiteur.*
Maulde. MM. Genez, *receveur;* Pierrot, *visiteur.*
Raismes. MM. Mathieu, *receveur;* Lecerf, *visiteur.*
Hasnon. M. Drapier, *receveur.*
Brillon. M. Bouchez, *idem.*
Bouvignies. M. Durand, *idem.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Tests, *inspecteur.*

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Condé et à Valenciennes.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Sayvé, *receveur principal,* à Condé.
Lemor, *sous-inspecteur,* idem.
De Baritault, Lelièvre, Georges, Kerst, *vérificateurs.*
Tesmoing, *commis principal de deuxième classe.*
Weyer, Courtois, St.-Martin de Beyrie, *commis de première classe.*
Fresnes. M. Dineux, *receveur.*
Mortagne. MM. Thouvenin, *receveur;* Faivre, Nicolas, *visiteurs.*
Hergnies. M. Tricot, *receveur.*
Vieux-Condé. M. Sapin, *receveur.*
Le Coq. MM. Fontaine, *receveur;* Lacauchy, *visiteur.*
Crespin. M. Bouché, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Duval-Ramerie, *receveur principal.*
Durand de Prémorel, *sous-inspecteur.*
Mineur, *contrôleur.*
Teinturier, Adolphe; Macqueron, Honoré, Fournier, Vanwormhoudt, *vérificateurs de première classe.*

Digitized by Google

MM. Lelièvre, Auguste, *commis principal de première classe.*
Huin, *commis principal de deuxième classe.*
Delcroix, Boyer, Cornille, Teinturier, Camille, *commis de première classe;* Gréterin, *commis de deuxième classe.*

Blanc-Misseron. MM. Sautteau, *receveur;* Lay, Honoré, Nortier, *visiteurs.*

Marchipont. M. Billiet, *receveur.*

Sebourg. MM. Nicollet, *receveur;* Cordon, *visiteur.*

Bruay (route). MM. Courteville, *receveur;* Delestre, *visiteur.*

Bruay (canal). M. Rousselle, *receveur.*

Saint-Saulve, M. Lemoine, *receveur.*

Marly. MM. Marlez, *receveur;* Aliamet, *visiteur.*

Fabrique de soude à Aniche. MM. Charrin, *commis de première classe;* Vinchon, *idem de deuxième classe*

INSPECTION DE BAVAY.

M. Maifle, *inspecteur.*

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavay.

PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

MM. Picot, *receveur principal.*
Perin, *vérificateur de troisième classe.*
Millevoix, *commis de première classe.*
Ponchau, *idem de deuxième classe.*
Lécuyer, *surnuméraire.*

Bellignies. MM. Bocquillet, *receveur;* Lancelle, *visiteur.*

St.-Vaast. M. Lairé, *receveur.*

Hergnies. M. Penaud, *receveur.*

Hon. M. Lefebvre, *receveur.*

Malplaquet. MM. Venet, *receveur;* Margaine, *visiteur.*

Gognies-Chaussée. M. Fournier, *receveur.*

Baudignies. M. Buissart, *receveur.*

Le Quesnoy. M. de Valensart, *receveur.*

Berlaimont. M. Morin de la Pillière, *receveur.*

Quatre-Bras. M. Descamps, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

M. Bersot, *inspecteur.*

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

Digitized by Google

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Labe, *receveur-principal.*
Debussi, *sous-inspecteur.*
Laveuve, *vérificateur de première classe.*
Lacour, *vérificateur de deuxième classe.*
Boutté, *commis principal*; Féret, Meurisse, *commis de première classe.*

Bettignies, MM. Mareschal, *receveur*; Harrewyn, Housquains, *visiteurs.*
Villers-Sire-Nicole, M. Fournier, *receveur.*
Vieux-Rengt, M. Jourdan, *receveur.*
Jeumont, MM. Schüler, *receveur*; Lançon, Ferras, Fauconnier, *visiteurs.*
Cousolre, MM. Vanderhaeghe, *receveur*; Guilbert, *visiteur.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Rochez, *receveur principal.*
Hencart, *vérificateur de troisième classe.*
Buhot, Blondin, *commis de première classe.*
Hestrud, M. Van Bambeke, *receveurs.*
Solre-le-Château, MM. Baudoux, *receveur*; Défontaine, *visiteur.*
Clairfayts, M. Marrier de Chanteloup, *receveur.*
Eppe-Sauvage, M. Rognon, *receveur.*
Wallers. M. Dumont, *receveur.*
Trélon, M. Ledez, *receveur.*
Ohain, M. Bernard, *receveur.*
Avesnelles, M. Jaugeon, *receveur.*

Service actif.

INSPECTION D'ORCHIES.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN.

MM. Bruyère, *capitaine*, à Mouchin.
Derbecq, ✲, *lieutenant*, à Nomain.
Ruant, *lieutenant*, à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE DE LECELLES.

MM. Dineur, *capitaine*, à Lecelles.
Mony, *lieutenant*, à Saméon.
Mineur, *lieutenant*, à Saint Amand.

Digitized by Google

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Brumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'ORCHIES.

MM. Geiswiller, *capitaine*, à Orchies.
Bras, *lieutenant*, à Cappelle.
Aupinel, *lieutenant*, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bersée, Coutiches, Bouvignies, Capelle, Auchy, Orchies, Beuvry et Court-au-Bois.

CAPITAINERIE D'HASNON.

MM. Vinchon, *capitaine*, à Hasnon.
Lefevre, *lieutenant*, à Tillois.
Lefevre, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

INSPECTION DE VALENCIENNES,

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AUX-BOIS.

MM. Desoriez, *capitaine*, à Notre-Dame-aux-Bois.
Loménil, *lieutenant*, à Bruille.
Robert, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Thivencelles, Fresnes, la Croisette et du Coq.

CAPITAINERIE D'ONNAING.

MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing.
Bouchez, *lieutenant*, à Blanc-Misseron.
N...., *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Préseaux.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES.

MM. Vanheddeghem, *capitaine*, à Valenciennes.
Gueld, *lieutenant*, à Valenciennes (station).
Coquelet, *lieutenant*, à Anzin.
Salmon, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

Digitized by Google

INSPECTION DE BAVAI.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

MM. Huart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit.
Baclet, *lieutenant*, à Janlain.
Landousie, *lieutenant*, à Amfroipret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Quatre-Vents, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret, Bermeries et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

MM. Choffez, *capitaine*, à La Longueville.
Gérard, *lieutenant*, à Bavai.
Rousse, *lieutenant*, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ.

MM. Delafargue, *capitaine*, à Jolimetz.
Challier, *lieutenant*, à Berlaimont.
Fouquet, *lieutenant*, à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, Le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol et Berlaimont.

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

MM. Warin, *capitaine*, à Maubeuge.
Bouteleux, *lieutenant*, à Villers-Sire-Nicole.
Vallette, *lieutenant*, à Colleret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicolle, Vieux-Reng, Jeumont, Colleret, Maubeuge et Cerfontaine.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU.

MM. Jourdain, *capitaine*, à Solre-le-Château.
Abraham, *lieutenant*, à Beaurieux.
Bertholet, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

Digitized by Google

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM Sant, *capitaine*, à Trélon.
Gallichet, *lieutenant*, à Trélon.
Arnould, *lieutenant*, à Eppe-Sauvage.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Ohain, Trélon, Liessies et Glageon.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES.

MM. Pourcelot, *capitaine*, à Avesnelles.
Marchal, *lieutenant*, à Dompierre.
Combet, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Laroullies et Saint-Hilaire.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le bois l'Evêque de 900 hectares; la forêt de Vicoigne, de même contenance; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Par décret du Président de la République, en date du 29 avril 1849, la France est divisée en trente conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Houdouart, ✻, à Douai.

Digitized by Google

MM. Millet, *garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.*
Clauzet, *garde-général adjoint attaché à la conservation.*
De Fromont, *brigadier attaché à la conservation.*
Durignieux, *commis attaché à la conservation.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. D'Hastrel, *inspecteur*, chef de service, à Lille.
Castel, *brigadier sédentaire attaché à l'inspection.*
Camus, *sous-inspecteur*, à Valenciennes.
Boyé, *garde-général*, à Hazebrouck.
Daras, *garde à cheval*, à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseau, *arpenteur-forestier de l'inspection*, à Valenciennes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. De Bruny, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy.
Million, *sous-inspecteur*, au Quesnoy.
Duchaufour, *garde-général*, à Trélon.
Gayet, *idem*, à Landrecies.
Toupet-des-Vignes, *garde-général adjoint*, à Hargnies.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, *arpenteur-forestier* de l'inspection.

POSTES AUX LETTRES.

Un décret en date du 24 août 1848, de l'Assemblée nationale, contient les dispositions suivantes :

A dater du 1.er juillet 1850, toute lettre du poids de sept grammes et demi et au dessous, circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, sera taxée à vingt-cinq centimes. — Les lettres *de* et *pour* la Corse et l'Algérie seront soumises à la même taxe. — Les lettres dont le poids excèdera sept grammes et demi, et qui ne pèseront pas plus de quinze grammes, seront taxées à cinquante centimes. — Les lettres et paquets de papiers d'un poids excédant quinze grammes et n'excédant pas cent grammes, seront taxés à un franc. — Les lettres ou paquets dont le poids dépassera cent grammes seront taxés à un franc par chaque cent grammes ou fractions de cent grammes excédant. — Les lettres *recommandées* et les lettres *chargées* seront soumises au double port. L'affranchissement

Digitized by Google

de ces lettres sera obligatoire. — L'administration des postes est autorisée à faire vendre, au prix de vingt-cinq centimes, cinquante centimes et un franc, des timbres ou cachets dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement. — Les lettres adressées aux sous-officiers et soldats sous les drapeaux, acquittent vingt centimes pour lettre simple et quarante centimes pour lettre pesant plus de sept grammes et demi.

M. Serville, *inspecteur des postes et relais* du département, à Lille.

Directeur du département, M. Ségoing-d'Augis, ✻.

Premier sous-inspecteur, M. Dussouchet.

Deuxième sous-inspecteur, M. d'Abbes.

Il y a dans le département du Nord cinquante-deux bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, Mlle. Aubertin; Armentières, Mlle. Planckaert; Avesnes, M. Adam; Bailleul, Mme. de Laugardière; Bavai, Mlle. Marie du Mesnil; Bergues, Mme. François; Berlaimont, Mme. Geslin; Bouchain, Mme. Rieumes; Bourbourg, Mlle. Desjardins; Cambrai, M. Ducamp; Cassel, Mme. Desmidt; Caudry, Mlle. Nuits; Clary, Mlle. Prevost; Comines, Mme. Hanguillard; Condé, Mlle Bossel; Cysoing, Mme. Legentil; Denain, Mlle. Prothais; Douai, M. Baecker; Dunkerque, M. Boulenger; sous-inspecteur, M. Kratz; Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes; Fourmies, M. Josset; Gravelines, Mme. Ve. Doublet; Haubourdin, Mme. Ve. Lamour; à Hazebrouck, M. Campion; Hondschoote, M. Dekeyser; La Bassée, Mme. Ve. Saubinet; Landrecies, Mme. Barthelemy; Lannoy, M. Semet; Le Câteau, Mme. de Bauchy; Le Quesnoy, Mme. Serre; Marchiennes, M. Poitau; Masnières, Mme. Daval; Maubeuge; Mlle. Loïff; Merville, Mme. Margantin, Moulins-Lille, Mlle. Lambert; Orchies, M. Bisez; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Rojare; Roubaix, Mme. Trousseau; Saint-Amand, Mme. Foucault; Seclin; Mlle. Perret; Solre-le-Château, M. Grard; Solesmes, Mme. Decaux; Steenvoorde, Mlle. Bailleul; Tourcoing, M. Renouard; Trélon, Mlle. Garnier; Valenciennes, Mme. Voisins; sous-inspecteur, M. de Loé; Walincourt, Mme. Letulle; Watten, Mme. Letu; Wormhoudt, Mlle. Jan-Bart; Wazemmes, Mme. Azebrouck.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, Mme. Ducroquet; Halluin, M. Dubois; Anzin, M. Lesage; Templeuve, Mlle. Cuisinier; Iwuy, M. Desjardins; Gouzeaucourt, M. Devaux; Etrœungt, Mlle. Rocquemont; Aniche, M. Mortelette; Onnaing, Mme. Ve. Dintroux; Somain, M. Mio.

Digitized by Google

Brigadiers facteurs ruraux. — Lille, Wanthier; Valenciennes, Lefebvre.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de la République :

M. le Président de la République ;
Le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur ;
Les Ministres secrétaires-d'État, ayant portefeuille ;
Les sous-secrétaires d'Etat ;
Le président du contentieux du Conseil d'Etat ;
Le premier président et le procur.-général de la Cour de Cassation ;
Le premier président et le procureur-général de la Cour des Comptes ;
Le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine ;
Le commandant de la 1re division militaire ;
Le commandant de Paris et du département de la Seine ;
Le préfet de police ;
Le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines ;
Le directeur du personnel au ministère de la guerre ;
Le directeur de l'administration des forêts ;
Le directeur de l'administration des contributions directes ;
Le directeur de l'administration des douanes ;
Le directeur de l'administration des contributions indirectes ;
Le directeur de l'administration des tabacs ;
Le directeur de l'administration des postes ;
Le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations ;

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur ;* Henry, *premier vérificateur adjoint ;* Mignot, *deuxième vérificateur adjoint* ; Lemaire, *aide-vérificateur*, à Lille ; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque ; Deblock, *idem*, à Hazebrouck ; Boucher, *idem*, à Cambrai ; Girod, *idem*, à Avesnes ; Wautier, *idem*, à Douai ; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

Digitized by Google

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM.

De Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Paris.
De Contencin (O. ✲), directeur de l'administration des cultes, ancien président de la commission, à Paris.

Bureau.

MM.

Legrand, ✲, avocat, *président*.
Bruneel, homme de lettres, à Lille, *secrétaire*.
Ch. Vincent, secrétaire-adjoint, *trésorier*.

Membres résidants.

MM.

Le Glay, ✲, correspondant de l'Institut, archiviste du département.
V. Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général.
Benvignat, architecte, membre de la Société des Sciences de Lille.
Gentil-Descamps, adjoint à la mairie de Lille.
Chon, professeur d'histoire au lycée.
Lecreux, Alfred, négociant.
De Melun, ✲, propriétaire.
De Caulaincourt, ancien officier d'état-major.
Deligne, Jules, professeur.
Caloine, architecte.

Digitized by Google

MM.
Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées.
De la Frémoire, idem.
Bernard, Henri, négociant.
Lamarle, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
De la Phalecque, avocat.
Beausire, professeur de philosophie au lycée de Lille.
Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire à Lille.
Le Glay, Jules, employé aux archives départementales à Lille.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM.
Fiévet, architecte, à Avesnes.
Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.
Cabaret, receveur particulier des finances, à Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM.
De Beaumont, docteur en médecine.
De Baralle, architecte du département, à Cambrai.
Wilbert, membre de la société d'émulation, idem.
Bouly, Eugène, avocat; homme de lettres, idem.
Brielle, propriétaire, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM.
Tailliar, ✲, conseiller à la cour d'appel, à Douai.
Malet, ✲, architecte du département, idem.
Duthilleul, bibliothécaire, idem.
Bigant, conseiller à la cour d'appel.
Brassart, secrétaire des hospices de Douai.
Cahier, conseiller à la cour d'appel.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM.
Piéters, secrétaire en chef de la mairie, à Dunkerque.
Develle, architecte du département, idem.
Debaecker, Louis, juge de paix, à Bergues.
Derode, négociant, à Dunkerque.
Raymond de Bertrand, propriétaire, à Dunkerque.
Chamonin, propriétaire, idem.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM.

Gesse-Gervais, architecte, à Hazebrouck.
De Coussemaker, ✲, juge, à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM.

Brun-Lavaine, professeur, à Tourcoing.
Derbigny, propriétaire, à Haubourdin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM.

Dinaux, Arthur, homme de lettres, membre de la société des antiquaires de France, à Valenciennes.
Grimault, architecte du département, à Valenciennes.
Lelièvre, ancien capitaine du génie, idem.
Grar, ✲, à Valenciennes.

Membres correspondants étrangers au département.

MM.

De Roisin, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bonn (Allemagne).
De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Paris.
Cauvain, Henri, ✲, avocat à la cour d'appel de Paris.
Gachet, Émile, avocat, à Bruxelles.
Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.
Robert, ✲, sous-intendant militaire adjoint, à Metz.
Failly, inspecteur des douanes, à Lyon.
Edward Le Glay, sous-préfet, à Gex.
De Saulcy (O. ✲), membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie, à Paris.
Mille, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.
Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard.
De Girardot, conseiller de préfecture, à Bourges.
De Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Tours.
Desmyttère, médecin en chef de l'asile des aliénés de Saint-Yon, à Rouen.
Charles De Godefroy, ✲, propriétaire, à Paris.
Bra, ✲, statuaire à Paris.
De Linas, propriétaire, à Arras.
De Bry, ✲, préfet de la Côte-d'Or.

Digitized by Google

MM.
Boca, archiviste à Amiens.
De Reume, capitaine d'artillerie à Bruxelles.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du premier octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour d'appel.
M. le procureur-général.
M. le préfet du département du Nord.
M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le général commandant la division.
M. le général commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur de la République dans l'arrondissement.
M. le recteur de l'Académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM.
De Warenghien, ✲, ancien maire de Douai.
Reytier, docteur en médecine.
D'Haubersaert, ✲, ancien pair.
Lagarde, greffier en chef de la cour d'appel.
Tressignies, médecin vétérinaire.
Daix-Deshayes, propriétaire.
Durand-d'Elecourt, ✲, conseiller à la cour d'appel.
Quenson, ✲, président du tribunal de Saint-Omer.
De Bailliencourt, ancien notaire.
Preux (O. ✲), premier président honoraire de la cour d'appel.
Lamarle, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Bagneris père, docteur en médecine.
Maugin, idem.

Digitized by Google

MM.
De Montozon, ✲, membre du Conseil général.
Bommart-Dequersonnière, propriétaire.
Danel, ✲, membre du Conseil général et premier avocat-général à la cour d'appel.
Duthillœul, bibliothécaire.
Escallier, ✲, docteur en médecine.
Honoré père, avocat à la cour d'appel.
Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite.
De Lagrange, Amaury, ✲, colonel d'artillerie en retraite.
Bommart, Amédée, ancien député.
Lagarde, fils, conseiller à la cour d'appel.
Tailliar, ✲, idem.
Leroy (de Béthune), avocat à la cour d'appel.
Lequien, docteur en médecine.
Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire.
Bigant, conseiller à la cour d'appel.
Corne, ancien représentant.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Vasse, aîné, *président ;* — Minart, *premier vice-président* ;— Petit, *deuxième vice-président* ; — Cahier, *secrétaire-général* ; — Mercklein, *premier secrétaire adjoint* ; — Meurant, *deuxième secrétaire adjoint* ; — Paix, *économe* ; — Potiez, *trésorier*.

Membres résidants.

MM.
Desfontaine-d'Azincourt (O. ✲), propriétaire.
Minart, conseiller à la cour d'appel.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Potiez, Valéry, propriétaire.
Parmentier, juge-de-paix.
Bommart, Anacharsis, propriétaire.
Malet, architecte du département.
Foucques, propriétaire.
Nutly, Léon, juge-de-paix.
Jouggla, médecin vétérinaire.
Vasse, professeur de physique au lycée.
Cahier, conseiller à la cour d'appel.
Thomassin, Amédée, propriétaire.
Fiévet, substitut du procureur de la République.
David, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Douai.
Desplanque, médecin vétérinaire.
Pillot, conseiller à la cour d'appel.
Bourlet, aumônier.

Digitized by Google

MM:
Panien, docteur en médecine.
Bagneris, fils, id.
Paix, Edmond, négociant.
De Maingoval, propriétaire.
De Guerne, Romain, conseiller à la cour d'appel.
Dupont, Alfred, avocat à la cour d'appel.
Petit, ✲, président à la cour d'appel.
Mercklein, professeur de sciences à l'école d'artillerie.
Talon, avocat à la cour d'appel.
Meurant, architecte de la ville de Douai.
Deligny, fils, cultivateur.
Thurin, agent-voyer principal.
Robaut, Félix, dessinateur.
De Guerne, Frédéric, propriétaire.
Lermuseaux, médecin vétérinaire.
Susane, chef d'escadron d'artillerie.

Conservateur des jardins, des archives et de la bibliothèque de la société, M. Brassart.

SOCIETÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau pour 1852.

MM.
Bailly, *président.*
Le Glay, *vice-président.*
Delerue, *secrétaire-général.*
Chon, *secrétaire de correspondance.*
Corenwinder, *secrétaire de la commission d'agriculture.*
Bachy, *trésorier.*
Chrestiens, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM.
Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Peuvion, négociant.
Desmazières, propriétaire.

Membres résidants.

MM. Macquart, ✲, propriétaire ; — Delezenne, ✲, professeur de

Digitized by Google

physique ; — Degland, ✲, docteur en médecine ; — Lestiboudois, Thémistocle, professeur de botanique ; — Loiset, médecin-vétérinaire ; — Verly, architecte ; — Kuhlmann, ✲, professeur de chimie ; — Heegmann, négociant ; — Lestiboudois, Jean-Baptiste, docteur en médecine ; — Decourcelles, propriétaire ; — Danel, propriétaire ; — Moulas, littérateur ; — Legrand, Pierre, ✲, avocat ; — Benvignat, architecte ; — Lefebvre, Julien, ✲, propriétaire ; — Testelin, médecin ; — Cazeneuve, docteur en médecine ; — Bollaert, ✲, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées ; — Meugy, ingénieur des mines ; — Caloine, architecte ; — Lavaine, professeur de musique ; — Dupuis, avocat ; — Lamarle, ✲, ingénieur en chef ; — Parise, professeur à l'hôpital militaire d'instruction ; — Deligne, Jules, homme de lettres ; — Molroguier, (O. ✲,) directeur des contributions indirectes ; — Lamy, professeur au lycée.

COMMISSION DE PHYSIQUE.

MM. Kuhlmann, ✲, professeur de chimie ; — Peuvion, propriétaire ; — Heegmann, négociant ; — Lestiboudois, Thémistocle.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Verly, architecte ; — Le Glay, ✲, archiviste du département ; — Caloine, architecte ; — Chon, professeur d'histoire au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Macquart, ✲, *président* ; — Lefebvre-Heegmann, ✲, *secrétaire* ; — Cazeneuve ; — Corenwinder ; — Verly ; — Kuhlmann ; ✲ — Loiset ; — Bailly ; — Bachy ; — Decourcelles ; — Delezenne.

SOCIÉTÉ CENTRALE

DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT, A LILLE.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du ministr ede l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leur progrès ; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière.

Digitized by Google

Bureau pour 1852.

MM.
Bailly, docteur en médecine, *président.*
Gosselet, idem, *vice-président.*
Pilat, idem. *secrétaire-général.*
Simon, pharmacien, *bibliothécaire.*
Despinoy, pharmacien, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Tilman ; — Th. Lestiboudois.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly ; — Brequin ; — Brissez ; — Canissié ; — Capelle ; — Carton ; — Castelain ; — Chrestien ; — Coustenoble ; — Cuisinier ; — Daubresse ; — Degland, ✲ ; — Delezenne ; — Despinoy, — Dewaele ; — Dujardin ; — Godefroy ; — Gosselet ; — Loiset ; — Meurein ; — Pilat ; — Pommeret ; — Pucelle ; — Simon ; — Six ; — Staes ; — Testelin ; — Trachez (O. ✲), — Vanderhaeghen.

Membres titutaires non résidants.

MM. Dupont, ✲ ; — Bourgeois ; — Legentil.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 9 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

MM. Wilbert, Alcibiade, *président.*
Tordeux, *vice-président.*
Lefrancq, *secrétaire.*
Ad. Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste.*
Lefebvre, Aimé, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai ; — MM. Petit-Courtin, maire de Cambrai ; — François-Deloffre, ✲, propriétaire ; — Leroy, Henri, avocat ; — Tordeux, pharmacien.

Membres résidants.

MM. Berger, directeur de l'école de dessein ; — Berger, Abel,

Digitized by Google

artiste ; — Boucher, sous-bibliothécaire ; — Bruyelle, Adolphe ; — Cambrai, docteur en médecine ; — Crépin, agriculteur, propriétaire ; — De Baralle, architecte ; — De Beaumont, docteur-médecin ; — D'Esclaibes, avocat ; — Dewa, peintre ; — Dutemple, avocat ; Evrard, Cléomède, ingénieur ; — Facon, médecin-vétérinaire ; — Hardy, docteur-médecin ; — Lefebvre, Aimé, régent au collége ; — Lefrancq, professeur de littérature ; — Leleu, Prosper, agriculteur ; — Lenglet, docteur-médecin ; — Lévêque, imprimeur ; — Ruelle, docteur-médecin ; — Saudeur, artiste lithographe ; — Stiévenard, propriétaire ; — Tordeux, pharmacien ; — Wattier, avocat ; — Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, *président* ; — De Warenghien, ✻, propriétaire, *vice-président* ; — Duthillœul, ancien juge-de-paix, *secrétaire* ; — Mellez, directeur du Mont-de-Piété ; — Bigand, conseiller à la cour d'appel ; — Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM. Emile Leroy, maire, *président* ; — Maurin, Jules, *vice-président* ; — Lequien, adjoint, *idem* ; — Thorez-Corbit, médecin, *secrétaire* ; — Pilate-Prouvost, secrétaire de la mairie ; — Piquet, *adjoint-trésorier* ; — Bommart, Anacharsis, conseiller municipal ; — Deguesne, conseiller à la cour d'appel ; — Dubrulle-Chevalier, plombier ; — Petit, président à la cour d'appel ; — Robaux, Félix, lithographe ; — Thuillier, ✻, sous-préfet de l'arrondissement.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Mauguin, docteur en médecine, président ; — Faucheux,

Digitized by Google

idem, *secrétaire*; — Bagneris père, docteur en médecine, *trésorier*; — Burgeat, pharmacien, *économe*; — Duhem, docteur en médecine, *archiviste*; — Escalier, — Gelez, — Fontaine, — Panien, — Tesse, — Wattel, — Gelez, fils, docteur en médecine; — Delplanque, vétérinaire.

Membres honoraires.

MM. Gronnier, Reytier, Lequien, docteurs en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet, le 7 décembre 1832. Ce règlement a été modifié le 21 décembre 1849.

Bureau.

MM.
Grar, Edouard, *président*.
Lewille, ✲, 1er *vice-président*.
Duchateaux, 2e *idem*.
Martin, Adolphe, *secrétaire-général*.
H. Caffiaux, *secrétaire-adjoint*.
Collet, *secrétaire-archiviste*.
Lusardy, fils, *trésorier*.

Membres honoraires résidants.

MM.
Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Boulanger, juge au tribunal civil.
Deffaux, secrétaire de la mairie.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM.
Grar, Édouard, avocat, à Valenciennes.
Grar, Numa, ✲, raffineur de sucre, idem.
J. Bernard, architecte, professeur d'architecture à l'académie de Valenciennes.
Lefebvre, Louis-Joseph, arpenteur-géomètre, idem.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à Saint-Saulve.
Pétiaux, Casimir, architecte de la ville, à Valenciennes.

Digitized by Google

MM.
Pesier, Edmond, pharmacien, professeur du cours public de chimie, à Valenciennes.
Dutemple, médecin horticulteur, à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Cheval, Bonaventure, cultivateur, à Etrœux.
Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne.
Courtin, naturaliste, à Valenciennes.
Delgrange, cultivateur, à Saint-Saulve.
Lewille, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.
Martin, Adolphe, homme de lettres, à Valenciennes.
Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris.
Prignet, imprimeur-lithographe, à Valenciennes.
Lusardy, fils, ingénieur-opticien, à Valenciennes.
Duchateaux, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Valenciennes
Meurice fils, peintre-décorateur, à Valenciennes.
Bouton, négociant, à Valenciennes.
Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes.
Cromback, principal du collége, à Valenciennes.
Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, à Valenciennes.
Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines, à Valenciennes.
Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, à Valenciennes.
Collet, avocat, à Valenciennes.
De Bracquemont, ingénieur-directeur de mines de Vicoigne.
Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain.
Manouvrier, docteur en médecine, à Valenciennes.
Courtin, percepteur à Valenciennes,
L. Boca, bibliothécaire-adjoint, à Valenciennes.
Courtin, médecin, à Valenciennes.
Didier, avocat, à Valenciennes.

ASSOCIATION LILLOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes, et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements, de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions

Digitized by Google

musicales, autant que le permettent les moyens de l'association ; de les aider dans leurs travaux ; de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'arts dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION

MM.
Le Glay, ✻, archiviste du département, *président*.
Kolb-Bernard, ✻, *vice-président*.
Dumon, Edouard, *secrétaire-général*.
Rouzière-Cavalier, *trésorier*.
Lejosne, propriétaire, *bibliothécaire*.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
Paillard, propriétaire.
De Vogelsang, propriétaire.
De Melun, ✻, idem.
De La Chaussée, idem.
De Favière, idem.
Vanackère, fils aîné.
Gentil, Achille, avocat.
Chon, professeur d'histoire.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur*.
Tripiez-Jonglez, *président*.
Lemoinier, *vice-président*.
Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général*.

Digitized by Google

MM. Dumontier, *secrétaire-adjoint.*
Rouzière-Cavalier, *archiviste.*
Mathieu, *trésorier.*

Conseil d'administration.

MM. Aldebert, Amand, horticulteur ; — Bernard, Paul, propriétaire ; — Cousin, idem ; — Danel, idem ; — Delespaul-Descamps, idem ; — Delespaul aîné, idem ; — Descamps, Edmond, idem ; — Dubus, négociant ; — Duponchelle, horticulteur ; — Fondeur, idem ; — Gabriels, idem ; — Jouffroy, receveur municipal ; — Mallet, horticulteur ; — Miellet, idem ; — Nys-Meurein ; — Paillart, propriétaire ; — Schlactère, horticulteur ; — Seulin père, idem ; — Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 367 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local ; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, les Plantin, les Elzévir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

MM. N..., *bibliothécaire.*
Martin-Delahaye, *sous-bibliothécaire.*
Gailliez, *aide-bibliothécaire.*

Commission de surveillance.

MM. Blondeau, avocat ; — Hebbelynck, chef d'institution ; — Blocquel, conseiller municipal ; — H. Jouffroy, receveur municipal ; — Paillart, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle.

Digitized by Google

Bibliothécaire, M. Defrémery; — *sous-bibliothécaire*, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de deux à quatre heures du soir.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes, dont 989 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Duthilloeul, ✻.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme plus de 20,000 volumes et près de 700 manuscrits, formant 900 volumes. Elle va s'augmenter de la riche bibliothèque léguée par M. Bénézech de Saint-Honoré.

Afin que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Mangeart; — *bibliothécaire-adjoint*, M. L. Boca; — *sous-bibliothécaire*, M. Dufour.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance.

MM. le maire, *président*; — Fontemoing, avocat; — Gouchon, propriétaire; — A. Philippe, négociant; — C. Pieters.

Bibliothécaire, M. C. Pieters.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis.

Conservateur, M. Dubois.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 866 volumes, a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite ibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les ours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

Bibliothécaire, M. Godry, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Vinoc.

Ce dépôt a cessé d'être ouvert au public.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque est de formation récente. Elle contient 1,404 volumes, dont 7 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Conservateur, M. Parfait Joos.

BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart.

Commission de surveillance.

MM. Reynart, Ed.; — Devémy; — Grodée; — H. Jouffroy; — Herlin, Auguste; — Souchon, professeur de peinture; — Benvignat, architecte.

Digitized by Google

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société des sciences, et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte; — Delezenne, ✲, professeur de physique; — Verly; — Legrand, ✲, avocat; — Th. Lestiboudois, docteur en médecine.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM. Macquart, ✲, *président*; — Degland, ✲; — Bailly, — Testelin; — Lestiboudois, Th.; — Verly.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et qu'il a légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une commission spéciale, composée comme suit :

MM. Gentil-Descamps, adjoint au maire, *délégué pour la présidence;* — Legrand, ✲, avocat; — Chrestien, docteur en médecine; — Bachy, propriétaire.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoît Gernart, consu de France à Canton, auquel sont venues

Digitized by Google

s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis, de deux à quatre.

Commission du musée.

MM. Benj. Morel, *président*; — Darras, juge d'instruction, *vice-président*; — C. Pieters, *secrétaire*; — A. Philippe, *secrétaire-adjoint*; — Darras, médecin; — Lefebure; — Verquelle; — Schoutheer fils; — Lequoy; — Develle; — Forcade père; — Forcade fils; — Cuel; — Thélu fils; — Dutoit fils; — Margerie.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe en outre une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Pottier-Valery.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. — MM. de Warenghien père, *membre honoraire*; — Bigant, conseiller; — Duhem, docteur-médecin; — Duthillœul, bibliothécaire; — Estabel, avoué; — Giroud, directeur de l'école normale; — Minart, conseiller; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie; — Rossignol, président du tribunal; — Tailliar, conseiller; — de Warenghien, id.

Section d'archéologie et des beaux-arts. — MM. Cahier, conseiller; — Courtray, receveur municipal; — Delannoy, pharmacien; — Dupont, peintre; — Escalier, docteur; — Fache, statuaire; — Raoult, professeur au lycée; — Imbert de la Phalecque, avocat.

Section d'histoire naturelle. — MM. Balthazard, propriétaire; — Deguerne, Frédᵈ., propriétaire; — Delplanque, vétérinaire; — Farez, contrôleur des douanes; — Gelez, docteur; — Mangin, idem; — Panien, idem; — Potiez-Valéry, propriétaire; — Tesse, docteur; — Vasse, professeur de physique; — Watelle, docteur; — Reytier, docteur en médecine, *membre honoraire*.

Digitized by Google

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ 100 tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. Il possède surtout de nombreuses collections de minéralogie et de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente composée de membres de la société des sciences. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président;* — Ed. Pesier, chimiste, *secrétaire*; — Ch. Courtin, naturaliste; — Dutemple, chirurgien ; — Delgrange, naturaliste ; — Alfred Lusardy, idem ; — de Bracquemont, ingénieur civil.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Caruel.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Dewolf.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes,

Digitized by Google

Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Clément et Paillon.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs, MM. le maire, *président ;* — Danel, *vice-président ;* —Tilloy-Casteleyn, *trésorier;* — Bécu ; — Hiolle; — Cousin ; — F. Crespel ; — H. Cuvelier ; — Ed. Desrousseaux ; — A. Théry ; — Legrand, substitut ; — *Secrétaire-archiviste*, M. Ed. Winter.

Professeurs. — Chant. — Classes de chant et de vocalisation ; — pour les demoiselles, Mlle. Florin ; = Classe de solfége pour les demoiselles, M. Ed. Français ; — pour les garçons, M. Leplus. = Classe élémentaire de solfége : pour les demoiselles, Mlles Franke, Fourmestreaux, Cotteignies et Deleplace ; — pour les hommes, MM. Cerede et Stappen ; = Classe de piano : M. Lavaine fils. = Classe élémentaire de piano : Mlles. Franke et Foucquier. = Classe de violon : M. Muller ; = Classe de violoncelle, basson et clarinette : M. Baumann ; = Classe de solfége et chœurs : M. Leplus.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM, le maire, *président ;* — Reynart, propriétaire, *vice-président* ; — Devémy, *secrétaire* ; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; — Barrois, François, négociant ; — Verly, architecte ; — Jouffroy, receveur municipal ; — De Melun, conseiller municipal ; — Herlin, Auguste, négociant ; — Meugy, ingénieur des mines ; — Bollaert, ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — De la Frémoire, idem ; — Caloine, architecte.

Digitized by Google

Peinture.

M. Souchon, *professeur.*

Dessin de la figure et modelé.

MM. Souchon, *professeur-directeur.* — Cadet de Beaupré, *professeur en second.*

Cours d'anatomie appliquée aux arts du dessin.

M. J. Brissez, *professeur.*

École d'architecture.

M. Benvignat, *professeur.*

Cours de perspective linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts.

M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application de la géométrie descriptive.

M. Granofski, *professeur.*

Dessin géométrique.

M. Granofski, *professeur.*

Dessin linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur.*

COURS DE PHYSIQUE.

M. Corenwinder, *professeur.*

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACTURES.

M. Kuhlmann, ✻, *professeur.*

COURS DE BOTANIQUE.

M. Th. Lestibondois, docteur en médecine, *professeur.*

COURS DE CLINIQUE.

Partie médicale, M. Brigandat; — Partie chirurgicale, M. Vanderhagen, titulaire; M. J. Brisset, suppléant.

Digitized by Google

DUNKERQUE.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin. MM. le maire, *président*; C. Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; A. Descroix, propriétaire; A. Philippe, négociant; A. Verquelle, propriétaire.

Professeurs, MM. Flament, professeur d'architecture; Dubuisson et Desmit, professeurs de dessin et de peinture.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. MM. Bouly, Eugène, *président*; Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers; Robert, ancien directeur des postes.

Professeurs, MM. Détry, professeur de violoncelle; Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Brepsant, professeur de clarinette, Bonnay, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN.

Commission de surveillance. MM. Queulain, adjoint, *président*; Maréchal, *vice-président*; Bouly, Eugène, idem; Foulon, rentier; Dufrenois, directeur du comptoir national; Flayelle, négociant; De Baralle, architecte; Melcent, rentier; Dumont, pharmacien.

MM. Berger, *directeur*; Grohain, *professeur*.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Bonel, *directeur*.

DOUAI.

Commission des écoles académiques. Section des arts du dessin. MM. Carrière, professeur de dessin; David, professeur de mathématiques sp.; Dupont, peintre; Fache, statuaire; Lepollart,

Digitized by Google

négociant ; Meurant, architecte ; Rossignol, président du tribunal ; Watelle, docteur.

Section de la musique. MM Boulanger, négociant ; Choulet, compositeur ; Delannoy, pharmacien ; Estabel, avoué ; Luce-Varlet, propriétaire ; Mastrick, procureur de la République ; Midy, pharmacien ; Nutly, Léon, juge-de-paix.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse, docteur en médecine, *professeur.*

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉES AUX ARTS.

M. Malet, fils, *professeur.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet, fils, *professeur.*

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Valet, *professeur honoraire* ; Chevalier-Dubrulle, *professeur* ; Druelle, Erasme, *professeur adjoint.*

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Moreau, *professeur.*

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, *professeur de vocalisation* ; Nourit, aîné, *professeur de vocalisation* ; François, *professeur de violoncelle* ; Nourit, aîné, *professeur de solfége* ; Hellebecque, *professeur de flûte* ; Heisser père, *professeur de basson et hautbois* ; Lefranc, *professeur de violon* ; Hochet, *professeur adjoint* ; Devred, *professeur de clarinette* ; Chanponnier, *professeur de chant* ; Heisser, Charles, *professeur de piano.*

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE NATIONALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président,* Dinaux, Arthur, *vice-président* ; Ewbanck, Edouard, *secrétaire* ; Pierard ; Rousseau ; Dubois ; Dupire ; Baisier, artiste-peintre ; De Warenghien, Jules ; Hamoir, Edouard ; Courtin, Charles ; De St-Ouen, Alphonse ; Devandegies.

Digitized by Google

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Potier, *professeur de dessin et de peinture*; Grand, fils, *professeur d'ornement, modelure et sculpture*; Bernard, *professeur d'architecture*.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. MM. le maire, *président*; Bertherand, *vice-président*; Girard fils, *secrétaire*; Teinturier, Adolphe; Bouton; Gillard; Lefebvre fils; Grar, Numa.

Professeurs, MM. Perriquet (solfége et violon); Mohr (clarinette); Hilario (flûte et hautbois); Duez (violoncelle); Lagrange (cor et cornet à pistons).

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, Leleux, Reboux (Édouard), Vanacker, Lefort, fils, Castiaux, fils, Bracq, (François); Corne, dit Duquesne; Delprat.
A Roubaix. — M. Reboux (J.-B.).
A Tourcoing — M. Mathon.
A Wazemmes. — M. Horemans.
A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant fils; Guermonprez.
A Cambrai. — M. Deligne.
A Avesnes. — M. Carton.
A Maubeuge. — MM. Leveque, De Caussenne.
A Douai. — MM. Deregnaucourt, Adam, Ve. Ceret-Carpentier.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Danel (Léonard), Danel-Bigo (Louis), Lefebvre (Edouard).

Digitized by Google

A Armentières. — N.....
A Roubaix. — MM. Béghin, Vandenhosse (François).
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Vandalle.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeur-Huycke.
A Bailleul. — M. Vanneufville.
A Hazebrouck. — M. Taverne.
A Cambrai. — Mme. Hurez (veuve), née Lefer; Levêque; Carion.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Viroux.
Au Quesnoy. — M. Préseau.
A Douai — MM. Vinois, Crépeaux, Céret, Dupont.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel, Durieux, Parvillez, Salomé, Zévort, Mayeur, Serleys, Corne dit Duquesne, Reboux (Gustave), Vermez, Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, Decagny, Jouvenel (Dlle. Anne-Marie), veuve Bohem-Bayart, Bracke (François), Reboux (Edouard), Leclercq, Lefebvre, Lecomte, Collier, Rollez.
A Roubaix. — MM. Béghin-Defrenne, Burlinchon, Reboux (J.-B.).
A Wazemmes. — M. Fourment.
A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.
A Bergues. — M. Sfantus-Maes.
A Dunkerque. — MM. Thoris, Pieters, Schoutter, Vanderest, Brasseur, Drouillard, Leys.
A Cassel. — MM. Dhubert, Wackernie.
A Cambrai. — MM. Simon, Adoul (Auguste), Saudeur (Jnles), Bonniez.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — MM. Viroux, Regnaudin.
A Landrecies. — M. Deloffre.
A Trélon. — M. Tricot.
A Douai. — MM. Robaut, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux, Boniface, Dangu.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Condé. — M. Boquet.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Giard, Bécart, Henri, Torrez.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye, Petit-Pillot, Laurent, fils, Castiaux, père, Bronner-Bauwens, Leleu, Mlle. Fremeaux, Petitot, Reboux (Gustave), Mouque, Elisa Petitot, femme Cufay; Laurent

Digitized by Google

(Justine), Debaralle, Parvillez (Natalis), Renateaux, Bauchet (Charles), Druart (Louis), Béghin (Emile), Puissaye (J.-B.), Sebert (Auguste), Dufour (Carlos), Minart (Joseph), dame Pottier, Dlle. Vandenbossche, Labbe-Hattez, Couzon, Govaert.

A Armentières. — Dlle. Joire. M. Cadot.

A Haubourdin. — Mme. Schoutter.

A Roubaix. — Mlle. Mazure, Mme. Béghin; MM. Caboche, Bur linchon; Dlle. Catteau.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Catteau, Lepers, Mathon.

A Wazemmes. — M. Carpentier.

A Dunkerque. — MM. Olivier, Lachèvre, Gillet, veuve Lemon nier, veuve Vernières, Mlle. Lalou, Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq, Leys, Pierre, dame Théry, Vandaelle, André; Brasseur, Villiers.

A Bergues. — MM. Coudeville, Debever.

A Bollezeele. — M. Devulder.

A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.

A Gravelines. — MM. Dauchel, Lebon.

A Rexpoëde. — M. Marchand.

A Bailleul. — MM. Schercousse, Féron, Dehaene, Baelde, Vanneufville.

A Cassel. MM. Bachelet, Lion, veuve Dominicus.

A Estaires. — M. Dehaisne, Nicaisse.

A Hazebrouck. — Mme. veuve Degrave, Mlle. Delassue, M. Debuschère, Mme. Bellinck, MM. Schercousse, Bruno, Réant, Louis.

A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.

A Steenwerck. — MM. Walle, Plouvier.

A Cambrai. —MM. Lecocq, Tofflin, Hattu, Simon, Sellier, Giart (Auguste), Saudeur (Jules), Bonnier (Henri), Caron.

Au Câteau. — MM. Terrin, Dumesnil, Drubay, Pilloy-Millot.

A Solesmes. — M. Bisiau.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, Dme. Vandepitte, Dubois.

A Bavai. — MM. Bouchet, Jonglet.

A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.

A Maubeuge. — Dlle. Virlet; M. Wallerand, femme Courtin.

Au Quesnoy. — Dlle. Caroline Navez, MM. Dupont, Wibaille, Dlle. Beaugrand.

A Trélon. — MM. Rousseau, Tricot.

A Fourmies. — M. Buissart, Désiré,

A Douai. — MM. Bettrêmieux, Obez, Foucart, Henri, Villette, Contrejean, Vinois, Bourseul, Thorez, Robaut, Foucart, Jean-Baptiste; Disière, Jacquart; Mmes. Mongot, Ceret, Lafoscade.

A Orchies. — M. Dubois.

Digitized by Google

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.
A Saint-Amand. — MM. Raviart, Alker, Dlle. Druon.
A Anzin. — M. Boucher fils.
A Denain. — M. Grenier (Éleuthère).
A Valenciennes. — MM. Lemaître, Giart, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher, Descamps, Ségard.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Le Journal de Lille, Affiches et annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord*; journal politique, chez M. Danel, imprimeur; co-propriétaire gérant, M. Deleporte.

L'Écho du Nord, journal politique, chez M. Leleux, imprimeur, propriétaire-gérant.

La Gazette de Flandre et d'Artois, journal politique; rédacteurs gérants, MM. Arnold et Vandrisse.

La Liberté, journal du Nord de la France, propriétaires, MM. Mansart et Dayez.

L'Abeille Lilloise, recueil hebdomadaire; propriétaire, M. Bracke.

L'Artiste, revue hebdomadaire du Nord de la France; propriétaire, M. Wacquez.

Journal d'annonces des Notaires, Avoués, etc. de l'arrondissement de Lille; propriétaire-gérant, M. Reboux, imprimeur.

Affiches et annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord, chez Danel. imprimeur, propriétaire-gérant.

Prix-courant des marchandises en gros, chez Vanackère, imprimeur.

Le Nouvelliste de Wazemmes et de l'arrondissement de Lille, journal politique et littéraire, propriétaire-gérant, M. Sénis.

A Tourcoing.—*L'indicateur de Tourcoing et de Roubaix*, journal politique, littéraire, d'annonces commerciales., etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire-gérant.

A Dunkerque. — *La Dunkerquoise*, chez Drouillard, imprimeur, propriétaire-gérant.

Le Journal de Dunkerque, journal politique, commercial et littéraire, chez Bertau, imprimeur, propriétaire-gérant.

Le Commerce de Dunkerque et du Nord, journal politique, commercial et littéraire, chez Vanderest, imprimeur, propriétaire-gérant.

L'Indépendant, journal des intérêts dunkerquois; propriétaire, M Letellier; imprimeur, M. Focqueur.

Digitized by Google

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire-gérant.

A Cassel. — *L'Observateur du Nord*, chez Dhubert, imprimeur; rédacteur-gérant, M. Dhubert.

A Cambrai. — *La Gazette de Cambrai, Écho du Nord et du Pas-de-Calais*, chez M. Chanson, imprimeur; propriétaire-gérant, M. Levêque.

L'Émancipateur, rédacteur-gérant, M. Carion, imprimeur.

Au Câteau. — *Le journal du Câteau et du département du Nord*; propriétaire-gérant, M. Dumesnil.

La Quinzaine; propriétaire-gérant, le même.

A Avesnes. — *Le Glaneur*, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire-gérant.

L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, chez Viroux, imprimeur à Avesnes, rédacteur gérant.

A Douai. — *L'Indépendant*; propriétaire, M. Adam, imprimeur.

Le Réformiste, journal du ressort de la cour d'appel et de l'Académie; propriétaires, M.me veuve Céret et M. Lacquement.

L'Observateur du Nord; M. Crépeaux.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais; recueil mensuel; chez Adam, imprimeur.

Jurisprudence de la Cour d'Appel de Douai; rédacteur, M. Delebecque.

A Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire*; propriétaire, M. Urbain Feytaud.

Le Courrier du Nord; rédacteur gérant, M. Henry.

L'Echo de la Frontière; rédacteur gérant, M. Arthur Dinaux.

L'Impartial du Nord; rédacteur gérant, M. Prignet.

Digitized by Google

AGRICULTURE.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des comices agricoles, des chambres et du conseil général d'agriculture, contient les dispositions suivantes :

Art. 1.er Il sera établi dans chaque arrondissement un ou plusieurs comices agricoles.

2. Ont le droit de faire partie du comice, en se conformant au règlement, les propriétaires, fermiers, colons et leurs enfants âgés de 21 ans et domiciliés ou ayant leurs propriétés dans la circonscription du comice.

Les comices pourront en outre admettre, par des délibérations spéciales, prises à la majorité des deux tiers des votants, les personnes qui ne remplissent pas les conditions prescrites par le § précédent, jusqu'à concurrence du dixième du nombre de leurs membres.

Le règlement constitutif de chaque comice devra être soumis à l'approbation du préfet.

3. Les comices existant à l'époque de la promulgation de la loi sont maintenus, à la condition de se conformer aux dispositions qui règlent l'élection des membres de la chambre d'agriculture.

Les sociétés s'occupant d'agriculture pourront être assimilées aux comices pour les circonscriptions qui leur seront assignées par le conseil général. Elles devront remplir toutes les obligations des comices.

4. Sur la proposition du préfet, le conseil général du département fixera la circonscription des comices.

5. Les comices correspondent avec la chambre d'agriculture. Ils sont particulièrement chargés des intérêts agricoles pratiques, du jugement des concours, de la distribution des primes ou autres récompenses, dans leurs circonscriptions.

Des chambres d'agriculture.

6. Il y aura au chef-lieu de chaque département une chambre d'agriculture composée d'un nombre de membres égal à celui des cantons du département.

Les comices éliront autant de membres qu'il y aura de cantons dans leurs circonscriptions.

Les membres ainsi élus devront avoir leur résidence ou leurs propriétés dans les cantons qu'ils seront appelés à représenter.

Digitized by Google

7. Seront électeurs dans chaque comice tous ceux qui en feront partie depuis un an au moins. Néanmoins, cette condition ne sera point exigée pour la première élection que feront les comices.

8. Seront éligibles tous ceux qui, âgés de 25 ans, feront partie d'un des comices du département.

9. Dans le cas où un des comices n'aurait pas été formé dans l'une des circonscriptions déterminées par le conseil général, il sera pourvu par le conseil au choix du représentant de cette circonscription.

Les fonctions des membres ainsi désignés cesseront de droit un an après la formation du comice.

10. Les membres de la chambre d'agriculture sont élus pour six ans, au scrutin secret et à la majorité absolue, au premier tour seulement. Ils sont renouvelés par tiers, tous les deux ans, et sont toujours rééligibles.

11. Les président, vice-président et secrétaires sont nommés pour un an, à la majorité absolue des suffrages.

12. En cas de vacance par décès, démission ou autre cause, le préfet convoquera le comice dans les trois mois pour procéder au remplacement. Cette élection devra, dans tous les cas, être faite avant la réunion de la chambre d'agriculture.

13. Les chambres d'agriculture auront une session annuelle de huit jours; elles fixeront l'époque de cette session et règleront leurs travaux. Elles pourront avoir des sessions extraordinaires, sur la convocation du préfet ou sur celle de leur président.

14. Elles présentent au Gouvernement leurs vues sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture.

15. Leur avis est demandé, sauf les cas d'urgence, sur les changements à opérer dans la législation, en tout ce qui touche aux intérêts agricoles, et notamment en ce qui concerne les contributions indirectes, les douanes et les octrois, la police et l'emploi des eaux.

Elles sont nécessairement consultées sur l'établissement des foires et marchés, sur la distribution des fonds généraux et départementaux destinés à l'encouragement de l'agriculture, sur l'établissement des écoles régionales et des fermes-écoles.

Elles sont chargées de la statistique agricole du département.

16. Les chambres d'agriculture correspondent directement sur les matières qui leur sont attribuées, avec le ministre de l'agriculture et du commerce, avec le conseil général d'agriculture, avec les comices et les sociétés agricoles du département où elles siégent.

17. Elles se divisent en plusieurs commissions qui ont le droit de se réunir dans l'intervalle des sessions pour les études qui leur sont confiées par la chambre d'agriculture.

18. Les préfets fournissent aux chefs-lieux de département un local convenable pour la tenue des séances.

Digitized by Google

Le budget des chambres d'agriculture sera visé par le préfet et présenté au conseil général. Il fera partie des dépenses départementales et sera porté au chapitre 7 des dépenses ordinaires.

19. Le préfet, les inspecteurs généraux de l'agriculture, ont entrée aux séances et sont entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

Le préfet pourra se faire assister ou représenter par un délégué.

La chambre d'agriculture pourra aussi appeler dans son sein les personnes qu'il lui paraîtrait utile d'entendre.

20. Les chambres d'agriculture sont reconnues comme établissements d'utilité publique et peuvent, en cette qualité, acquérir, recevoir, posséder et aliéner, après y avoir été dûment autorisées.

Du conseil général d'agriculture.

21. Il est établi près du Ministre de l'agriculture et du commerce un conseil général de l'agriculture, composé d'autant de membres qu'il y a de chambres de l'agriculture.

Le conseil général pourra s'adjoindre, par voie d'élection, dix membres au plus.

22. Chaque chambre élit un membre dans sa session générale, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Nul ne peut être élu s'il ne fait partie de la chambre d'agriculture ou de l'un des comices du département.

23. Les membres du conseil général d'agriculture sont élus pour trois ans. Ils sont renouvelés par tiers et sont indéfiniment rééligibles.

Il sera procédé à un tirage au sort dans la première réunion du conseil général d'agriculture, pour désigner ceux des départements dont les représentants devront sortir au premier et au second renouvellement.

Lorsqu'il y aura vacance par décès, démission ou autre cause, la chambre d'agriculture du département pourvoira à cette vacance avant la session du conseil général.

24. Le conseil général d'agriculture est saisi directement de toutes les questions d'intérêt général qui ont dû être soumises aux chambres d'agriculture.

Les délibérations de ces chambres lui sont communiquées.

Il donne en outre son avis sur toutes les questions que le Ministre lui soumet.

Il émet des vœux sur tout ce qui se rattache aux intérêts agricoles.

25. Les président, vice-président et secrétaires sont nommés pour un an, à la majorité absolue des suffrages.

Toutes les fois que le Ministre assiste à une séance, la présidence lui est déférée.

26. Le conseil général d'agriculture se réunit chaque année en une session qui ne peut durer plus d'un mois.

Digitized by Google

27. Des commissaires désignés par le Ministre assistent aux délibérations du conseil général d'agriculture et prennent part aux discussions.

COMICES AGRICOLES.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le conseil général du département a, dans sa séance du 6 septembre 1851, réglé comme suit les circonscriptions des comices du Nord :

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — L'arrondissement de Lille ;

Société d'agriculture, sciences et arts de Douai. — L'arrondissement de Douai.

Société d'agriculture de Dunkerque. — Les deux cantons de Dunkerque et ceux de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt ;

Société d'agriculture de Bourbourg. — Les cantons de Bourbourg et Gravelines ;

Société d'agriculture d'Hazebrouck. — Les deux cantons d'Hazebrouck et ceux de Cassel, Merville et Steenvoorde ;

Société d'agriculture de Bailleul. — Les deux cantons de Bailleul ;

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes. — Les trois cantons de Valenciennes ;

Comice de Condé. — Le canton de Condé ;

Comice de Saint-Amand. — Les deux cantons de Saint-Amand ;

Comice de Denain. — Le canton de Bouchain ;

Société d'agriculture d'Avesnes. — Les deux cantons d'Avesnes et ceux de Berlaimont, Landrecies, Le Quesnoy Est et Ouest et Trélon ;

Société d'agriculture de Maubeuge. — Les cantons de Maubeuge, Bavai et Solre-le-Château ;

Section d'agriculture de la Société d'Emulation de Cambrai. — L'arrondissement de Cambrai.

Organisation des bureaux des Comices.

LILLE. — MM. Bailly, docteur en médecine, *président* ; — Le Glay, archiviste, *vice-président* ; — Delerue, juge de-paix, *secrétaire général.*

DOUAI. — MM. Vasse aîné, *président* ; — Minart, *vice-président* ; — Cahier, *secrétaire.*

DUNKERQUE. — MM Bray, fils aîné, *président* ; — Delattre, Mahieu, Dambricourt, Regodt (Alex.), Demeersseman, *vice-présidents* ; — Caux, *archiviste* ; — Harcourt, *trésorier* ; — Bessat-Lacroix, *secrétaire.*

BOURBOURG. — MM. Demeunynck, ✻, *président* ; — Wagnet,

Digitized by Google

Décarpentries, *vice-présidents* ; — Dubois-Daudruy, *secrétaire* ; — Marquette, vétérinaire, *secrétaire-adjoint* ; — Depaepe (Hector), *trésorier-bibliothécaire*.

HAZEBROUCK. — MM. Cappon, *président* ; — Cleenewerck, *vice-président* ; — Deberdt (César), *secrétaire*.

BAILLEUL. — MM. Béhaghel (Louis), *président* ; — Cortyl (Benoît), *vice-président* ; — Gourmez-Caboche, *secrétaire*.

VALENCIENNES. — MM. Ed. Grar, *président* ; — Lewille, Duchataux, *vice-présidents* ; — A. Martin, *secrétaire* ; — Caffiaux, *secrétaire-adjoint* ; — Caulet, *archiviste* ; — Lusardy, *trésorier*.

CONDÉ. — MM. Bonnier, *président* ; — Coupin, *vice-président* ; — Watternau, *secrétaire*.

SAINT-AMAND. — MM. Nicolle, maire, *président* ; — Baudrin, maire de Raismes, *vice-président* ; — Courmaceul, juge-de-paix, *secrétaire* ; — Mériaux, propriétaire, *trésorier*.

DENAIN. — MM. Gouvion-Deroy, *président* ; — Macarez (Ildephonse), *vice-président* ; — Billet (Eugène), *secrétaire* ; — Jénart (Aristide), *trésorier*.

AVESNES. — MM. Mailliet aîné, *président* ; — HAVÉE, *vice-président* ; — Caverne fils, *secrétaire*.

MAUBEUGE. — MM. Marchant, *président* ; — Walrand, *vice-président* ; — Darche, *secrétaire*.

CAMBRAI. — MM. Wilbert (Alcibiade), *président* ; — Tordeux, *vice-président* ; — Lefrancq, *secrétaire*.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT.

Circonscription du comice de Dunkerque.

Cantons.	MM.
Bergues.	Dambricourt, fab. de sucre à Steene.
Dunkerque-Est.	Delaetre, prop. à Dunkerque.
Dunkerque-Ouest.	Mahieu, maire à Cappel.
Hondschoote.	Vandercolme, prop. à Dunkerque.
Wormhoudt.	Cardock, cultiv. à Petite-Synthe.

Comice de Bourbourg.

Bourbourg.
Gravelines.

Comice de Bailleul.

Bailleul Nord-Est.
Bailleul Sud-Ouest.

Digitized by Google

Comice d'Hazebrouck.

Cantons.	MM.
Cassel.	Dequidt, Réginald, cultiv. à Ste.-Marie-Cappel.
Hazebrouck-Nord.	Vandewalle, Justin, prop. à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud.	Clodorez, Dominique, prop. à Hazebrouck.
Merville.	Senellart-Panier, prop. à Merville.
Steenvoorde.	Sockeel, Ph. prop. à Winnezeele.

Comice de Lille.

	MM.
Armentières.	Dansette, cultiv. à Houplines.
La Bassée.	Leroy-Dubois, maire à Illies.
Cysoing.	Demesmay, cultiv. à Templeuve.
Haubourdin.	Lallemant, maire à Escobecques.
Lannoy.	Lefebvre, Julien, ✲, prop. à Hem.
Lille-Centre.	Cazeneuve, doct. en médecine, à Lille.
Lille-Nord-Est.	Kuhlmann, ✲, prof. de chimie à Lille.
Lille-Ouest.	Macquart, ✲, prop. à Lille.
Lille-Sud-Est.	Legrand, ✲, avocat à Lille.
Lille-Sud-Ouest.	Bollaert, ✲, ingénieur à Lille.
Pont-à-Marcq.	Des Rotours, maire à Avelin.
Quesnoy-s.-Deûle.	Defontaine, Louis, ✲, prop. à Lille.
Roubaix.	Beaucarne-Ledoux, cultiv. à Croix.
Seclin.	Taffin-Peuvion, fab. de sucre à Lesquin.
Tourcoing-Nord.	Bonduelle fils, cultiv. à Bousbecques.
Tourcoing Sud.	Lecat-Butin, cultiv. à Bondues.

Comice de Cambrai.

	MM.
Cambrai-Est.	De Beaumont, doct. en médecine à Cambrai.
Cambrai-Ouest.	Leleu, Prosper, cultiv. à Tilloy.
Carnières.	Tilloy, fab. de sucre à Boistrancourt.
Clary.	Leroy, Alfred, cultiv. à Cambrai.
Le Câteau.	Zollikoffer, cultiv. à Montay.
Marcoing.	Boulanger, Edouard, cultiv. à Doignies.
Solesmes.	Moniez, Alexandre, cultiv. à Aubencheul-au-Bac.

Comice d'Avesnes.

	MM.
Avesnes-Nord.	Guillemin, Adolphe, négociant à Avesnes.
Avesnes-Sud.	Mailliet, banquier, à Avesnes.
Berlaimont.	Mary, Pierre, cultiv. à Aymeries.

Digitized by Google

Cantons.	MM.
Landrecies.	Desquennes-Valéry, cultiv. à Favril.
Le Quesnoy-Est.	Douay-Macarez, cultiv. à Ghissignies.
Le Quesnoy-Ouest	Dervaux, Pierre, maire à Wargnies-le-Grand.
Trélon.	Godard-Desmaretz, maître de verrerie à Trélon.

Comice de Maubeuge.

	MM.
Bavai.	Walrand, notaire à Maubeuge.
Maubeuge.	Bayard, prop. à Maubeuge.
Solre-le-Château.	Rouez, Zénon, maire à Solre-le-Château.

Comice de Douai.

	MM.
Arleux.	Billet, cultiv. à Cantin.
Douai-Nord.	Vasse aîné, profess. de physique à Douai.
Douai-Ouest.	Dubois, prop. à Auby.
Douai-Sud.	Fiévet, cultiv. à Masny.
Marchiennes.	
Orchies.	Dubus, maire de Waziers.

Comice de Valenciennes.

	MM.
Valenciennes-Est.	Hamoir, Gustave, cultiv. à Saultain.
Valenciennes-Nord.	Grard, Édouard, raffin. de sucre à Valenciennes.
Valenciennes-Sud.	Blanquet, Desiré, raffin. de sucre à Famars.

Comice de Denain.

	M.
Bouchain.	Baillet, Eugène, cultiv. à Denain.

Comice de Condé.

	M.
Condé.	Bonnier, juge-de-paix à Condé.

Comice de Saint-Amand.

	MM.
St.-Amand-Rive-d.	Davaine-Nicolle, prop. à Saint-Amand.
St.-Amand-Rive-g,	Courmaceul, juge-de-paix à Saint-Amand.

Digitized by Google

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord sept stations d'étalons où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Valenciennes, Bourbourg, Avesnes, Le Câteau, Le Quesnoy et Bavay. Les deux premières dépendent du dépôt d'Abbeville; les deux autres du dépôt de Braisne.

Outre les étalons des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord dix étalons approuvés et vingt étalons autorisés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les divers arrondissements.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 12,000 fr. affectée à l'achat de quatre étalons.

ART VÉTÉRINAIRE.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 61, savoir :

Dans l'arrondissement	de Dunkerque....	4
———	d'Hazebronck.....	4
———	de Lille	7
———	de Cambrai.....	17
———	d'Avesnes	16
———	de Douai.....	4
———	de Valenciennes ..	9
		61

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS,

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin vétérinaire à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem à Arras.

Digitized by Google

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées par voie d'élection, conformément aux dispositions de l'arrêté de la commission du pouvoir exécutif en date du 19 juin 1848. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le Préfet, *président d'honneur ;* — Kuhlmann, ✲, *président ;* — Kolb-Bernard, ✲; — Demesmay, ✲; — Dansette-Leblon; — Mimerel père (O. ✲); — Julien Lefebvre, ✲ ; — Charles Verley, ✲ ; — Saint-Léger aîné ; — Henri Bernard ; — Emile Masquelier ; — Scrive-Bigo ; — Adrien Bonte ; — L. Colombier ; — Parayon-Champon ; — Th. Rouzé. — *Délégué de l'arrondissement* de Cambrai, M. Lelièvre ; — *idem de Douai*, N...

Secrétaire de la Chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Feron ; — Malo ; — Beck père ; — Boys-Pieters; — Charles Carlier ; — Constant Bourdon ; — Morel-Agie, ✲ ; — Petyt, Auguste ; — Choquet, Zozime.

VALENCIENNES.

MM. Renard, Louis, à Fresnes ; — Blanquart, Désiré, à Famars; — Bracq-Dabancourt ; — Emile Lefebvre ; — Carlier, Mathieu ; — De Bailliencourt ; — Hamoir, Amédée ; — Delame-Lelièvre ; — Dubois-Charvet, à Valenciennes ; — Gossart, ✲, *délégué de l'arrondissement d'Avesnes.*

Secrétaire de la Chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

Digitized by Google

TOURCOING.

MM. Henri Desurmont ; — Jonglez-Wattel ; — Timal fils ; — Lamourette ; — Jourdain ; — Defontaine ; — Destombes, Pierre ; — Duvillier-Duriez ; — Desurmont-Desurmont ; — Leloir ; — Ph. Motte ; — Carlos Masurel, ✲ ; —Lorthioir-Desplanque.

ROUBAIX.

MM. A. Mimerel (O. ✲), — Wattine-Bossut ; — Paul Defresne; — Descat ; — Grimonprez-Bossut ; — Roussel-Dazin ; — Louis Screpel ; — Joseph Pollet ; — Delfosse, Aimé ; — Boissière, Achille ; — Requillard-Screpel ; N...

CAMBRAI.

MM. Delloye ; — Petit-Courtin ; — Feneuille ; — Chapellier ; — Cornaille-Leroy ; — Lallier, Alphonse ; — Brabant, Jules ; — Bertrant-Milant ; — Happe-Letrillard ; — Wallerant ; — N...., — N...

COMMISSION D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. le Préfet (C. ✲), *président ;* — Kolb-Bernard, ✲, membre de la chambre de commerce, *vice-président :* — Mourcou, avocat, *vice-président ;* — Thouvenin, docteur en médecine, *secrétaire ;* — Martin-Muiron, fabricant de papiers ; — Descamps père, ancien fabricant ; — Cordonnier, négociant ; — Fiévet-Delemer, propriétaire ; — Taillar père, idem ; — Dumon, Edouard, receveur des hospices ; — François Gihoul, propriétaire ; — Delaune-Ledoux, idem ; — Cuvelier, Auguste, idem, — Jouffroy, receveur municipal ; — De Melun, propriétaire et membre du conseil général ; — Binaut, docteur en médecine ; — Dehau-Deleruyelle, propriétaire ; — Malfait Séraphin, idem ; — Virnot, Alfred, négociant ; — Caux, vérificateur des poids et mesures ; — Remy-Meurisse, propriétaire ; — Brielman-Duriez, ancien fabricant ; — Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal civil ; — Delattre-Guichard, propriétaire ; — Nys-Meurein, ancien manufacturier ; — Raux, propriétaire ; — Vandenbogaert, idem ; — Félix Dehau, ancien notaire ; — Carlos Mas, négociant ; — Félix Crespel, ancien négociant ; — Defontaine, François, marchand de laine ; — De Caulaincourt, propriétaire ; — De Germiny, idem ; — Rouzière-

Digitized by Google

Cavalier, ancien négociant ; — Jonglez-Deligne, propriétaire ; — Jombart fils, négociant ; — Bommart-Crepy, propriétaire ; — Ed. Remy, idem ; — Scrive-Labbe, ancien manufacturier ; — Louis Vandercruyssen fils, propriétaire ; — Durieux-Forret, idem ; — Morisson, docteur en médecine ; — Bayard, Charles, conseiller municipal à Armentières ; — Boussemart, ancien notaire, idem ; — Lorthiois, Lucien, fabricant à Tourcoing ; — Leroux-Lorthiois, négociant, idem ; — Fretin, maire à Quesnoy-sur-Deûle ; — Dubuisset, docteur en médecine, idem ; — Odoux-Duthoit, marchand à Tourcoing ; — Rose, Juge-de-paix à La Bassée ; — Cottignies, Paul, notaire à Seclin ; — Bulteau, brasseur à Pont-à-Marcq ; — Dupont, François, fabricant de savon, idem ; — Six (A.), tanneur, idem ; — Delannoy, J.-B., conseiller municipal à Templeuve ; — Paquet, propriétaire à Cysoing ; — Parent, maire à Lannoy ; — Brame, Jean-Baptiste, propriétaire, idem ; — Decottignies, Henri, commerçant, idem ; — Braquaval, maire à Hem ; — Briffault, cultivateur à Flers ; — Binault, propriétaire à Haubourdin ; — Deledeuille, officier de santé, idem ; — Bonte, Auguste, négociant à Moulins-Lille ; — Delecroix, idem, ancien fabricant à Fives ; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes ; — Fays, Isidore, propriétaire, idem ; — Duthoit, à la Madeleine ; — Dumoutier, économe des hospices particuliers, idem ; — Liénard, Vincent, brasseur à Haubourdin ; — Brasme, Augustin, rentier, idem ; — Auffray, capitaine en retraite, idem ; — Lecomte, Xavier, propriétaire à Moulins-Lille ; — Denniel, Barthelomé, propriétaire, idem ; — Jeanson, pharmacien à Armentières ; — Prevost, Jean-Baptiste, conseiller municipal à Templeuve ; — Menche, propriétaire à Haubourdin ; — Gahide, officier en retraite à Haubourdin ; — Debiscop, marchand à Tourcoing ; — Pruvost, professeur en retraite, idem ; — Delos, Cyriaque, négociant, idem, — Duquennoy-Wattel, négociant, idem ; — Mutuel, commissionnaire, idem ; — Duquennoy, Adolphe, négociant. idem ; — Bouillez, Jean-Baptiste, négociant, idem ; — Lefebvre-Crombez, négociant, idem ; — Célarier, ancien commissaire-priseur à Loos ; — Billon, docteur en médecine, idem ; — Billet, Jean-Baptiste, marchand à Halluin ; — Jules Demeester, propriétaire, idem, — L. Bigo, propriétaire à Esquermes ; — Dujardin, Alexandre, propriétaire à Ronchin ; — Pruvost, Pierre, propriétaire, idem ; — Pennel, Alexandre, propriétaire à Ronchin ; — Flipo, Louis, propriétaire, idem ; — Dubar-Delespaul, négociant, idem ; — Wicart, clerc de notaire à Fives ; — Hambis, propriétaire à Fives ; — Liagre, Edouard, docteur en médecine à Seclin ; — Delahaye, Eugène, pharmacien à Seclin.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Tordeux, docteur en médecine à Avesnes ; — Flagey, docteur en médecine à Trélon, — Herbecq, officier de santé à Ferrière-la-Grande; — Legrain, docteur en médecine au Quesnoy ; — Aubry, négociant à Avesnes ; — Moustardier, vérificateur des poids et mesures, à Avesnes ; — Bochart, marchand de lin à Bavai ; — Azambe, propriétaire à Noyelles-sur-Sambre ; — Bayart, propriétaire, à Maubeuge ; —Rouez, adjoint, à Solre-le-Château ; —Hardy, propriétaire au Quesnoy ; — Stocquelet, conseiller municipal à Trélon ; — Dereux, propriétaire au Quesnoy ; — Beaumont-Lobez, banquier à Avesnes ; — Marsy, Adolphe, pharmacien à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defrémery, membre du conseil d'arrondissement à Cambrai; — Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai ; — Cousin-Humbert, propriétaire au Cateau, — Éraux-Chantreuil, marchand de draps au Cateau ; — Jules Sartiaux, propriétaire au Cateau.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Mellez, négociant à Douai, — Wautiez, vérificateur des poids et mesures, à Douai ; — Demarquette, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris, à Douai ; — Boutique, Ladislas, avoué près le tribunal civil, à Douai ; — Tréca-Leleu, propriétaire à Douai ; — Imbert de la Phalecque, avocat à Douai ; — Théron, propriétaire à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaetre, curé-doyen de Saint-Eloi, à Dunkerque ; — Dupouy, Auguste, membre de la chambre de commerce à Dunkerque ; — B. Morel, conseiller municipal à Dunkerque ; — Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance, à Dunkerque ; — Menneboo, docteur en médecine, à Dunkerque ; — Demeunynck, docteur en médecine, à Bourbourg ; — Lebleu, Adolphe, docteur en médecine, conseiller municipal, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Béhaghel, Louis, membre du conseil général, à Bailleul ; — Degruson, Benjamin, membre du conseil général, à Merville ; — Yon-Hadou, ancien négociant ; — De Block, vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck.

Digitized by Google

MM. Lemer, maire à Bruille-Saint-Amand ; — Deslinsel, maire à Denain ; — Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes ; — Collet, avocat à Valenciennes ; — Paillard père, ancien notaire à Valenciennes ; — Dugimont, ancien juge-de-paix à Valenciennes ; — Mention, maire à Condé ; — Renard, membre du conseil général à Fresnes ; — Baligand, percepteur à Mortagne ; — Didier, avocat à Valenciennes ; — Desespringalle, membre du conseil général, à Saint-Amand ; — Bouchez, conseiller d'arrondissement, à Bouchain ; — Bruneau, percepteur à Thivencelles ; — Mocq, ancien maire à Lourches ; — Collet, propriétaire à Haspres ; — Caudron, médecin à Condé ; — Cavrois, propriétaire à Valenciennes ; — Deslinsel, propriétaire à Onnaing ; — Cheval, propriétaire à Étreux.

BANQUE DE FRANCE. — COMPTOIR DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Administrateurs, MM. Bernard, Henri ; — Champon-Dubois ; — Cordonnier, Fidèle ; — Cuvelier, Henri ; — Heurté, Victor ; — Huet-Colombier ; — Rouzé, Th. ; — Sauvaige-Fretin ; — Verstraete, Emile.

Censeurs, MM. Charvet-Barrois ; — Decroix, Jules ; — Pollet, Louis.

Directeur, M. Ch. Verley, ✲.

COMPTOIR DE VALENCIENNES.

Administrateurs, MM. Delacenne-Lelièvre ; — Dupont ; — Lefebvre ; — Dècle ; — Hollande ; — Ewbanck ; — Carlier-Mathieu.

Censeurs, MM. Canonne, Théodore ; — Lebret ; — Blanquet.

Directeur, M. Delcourt-Dubois.

Caissier, M. Bredy ; — *Contrôleur*, M. Gras ; — *Comptables*, MM. Véron et Honoré.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

Un décret du 7 mars 1848 a autorisé l'établissement d'un comptoir national d'escompte dans la ville de Lille.

Directeur, M. Th. Rouzé.

Sous-directeur, M. Th. Kiener.

Digitized by Google

Caissier, M. Ph. Dathis.

Administrateurs, MM. H. Bernard ; — Auguste Cabillaux ; — Carpentier-Danniaux ; — Champon-Dubois ; — Catel-Beghin ; — Jules Decroix ; — Descat-Leleux ; — Mionnet ; — Grandel-Parvillez ; — Hazard ; — Th. Herlin ; — Huet-Colombier ; — Honnorat ; — Fréd. Kuhlmann, ✲ ; — Noyelle.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

MM. Vandercolme, *syndic* ; — Sergent ; 1.er *adjoint* ; — Plaideau, Numa, 2.e *adjoint*, *secrétaire* ; — Debaecker ; — Gauwin fils ; — Sapelier, Symphorien ; — Leroy, — Cailliez ; — Salomez ; — Souville-Vital ; — Waguet ; — Sapelier, Henri.

BOURSE DE LILLE.

MM. Durieux, *syndic* ; — C.e Verbiest, 1.er *adjoint* ; — Duquesnoy, 2.e *adjoint* ; — Dupuis ; — Emile Liagre.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Cocural-Dorcy, *syndic* ; — Salembier, 1.er *adjoint* ; — Helley, 2.e *adjoint* ; — L. Roland ; — Coquelle ; — Degeuser ; — Colle ; — Ch. Blancho ; — Brocvelle ; — L. Roland fils.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, Barré-Bris, N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir six agents de change et quinze courtiers de commerce ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche, au nord-est, la Belgique; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

ASPECT.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, côteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le

Digitized by Google

mont de Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre ; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le mont Écouvé et le mont de Wervicq ; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département ; la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel ; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux côteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes ; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques côteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables ; les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente, sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres ; avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur ; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et de 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon ; longueur, 24,000 mètres ; largeur, 400 à 1,000 mètres ; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres ; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre

Digitized by Google

importance ; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1);

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les côteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlemont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Digitized by Google

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Écaillon, qui sort d'un étang à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

Digitized by Google

La Metterbeck, qui a sa source au Mont des Cats et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au mont Noir; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux de mont de Lille, dans l'arrondissement d'Hazebronck, et se réunit aussi à la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

MARAIS. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eau;

Digitized by Google

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.e et 51.e degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier; celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le département se compose de 662 communes réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Voici le tableau de la composition de ces arrondissements.

Digitized by Google

DÉSIGNATION		Nombre de communes.	SUPERFICIE		POPULATION	
des arrondissem.	des cantons.		par canton.	par arrondiss.t	par canton.	par arrond.t
			hect. ares.	hect ares.		
Dunkerque.	Bergues	13	11959 75		16200	
	Bourbaug	13	14081 41		13270	
	Dunkerque (Est)	7	6713 »		19739	
	Dunkerque (Ouest)	4	4715 28	72160 32	18574	105441
	Gravelines	4	6942 93		8136	
	Hondschoote	8	13638 58		14036	
	Wormhoudt	10	14109 37		15486	
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595 75		14869	
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787 07		13646	
	Cassel	13	11758 81		14758	
	Hazebrouck (Nord)	10	12530 25	69320 07	14321	104515
	Hazebrouck (Sud)	7	8383 26		13369	
	Merville	5	8272 95		19103	
	Steenvoorde	9	11992 88		14443	
Lille.	Armentières	7	6277 76		18664	
	Bassée (La)	11	7009 86		14450	
	Cysoing	14	9617 23		18441	
	Haubourdin	16	8730 67		21803	
	Lannoy	16	7878 85		22965	
	Lille. Nord-Est	3	1572 57		23356	
	Lille. Centre	2	285 12		20030	
	Lille. Sud-Est	3	1216 79		21733	
	Lille. Sud-Ouest	3	1151 35	87438 78	30052	371156
	Lille. Ouest	4	2967 90		22353	
	Pont-à-Marcq	15	11645 05		17515	
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497 81		17114	
	Roubaix	4	3780 79		47946	
	Seclin	16	9487 21		20682	
	Tourcoing-Nord	5	6222 67		26331	
	Tourcoing-Sud	4	3097 15		27721	
Cambrai.	Cambrai (Est)	14	8896 01		21002	
	Cambrai (Ouest)	17	7901 64		23450	
	Carnières	16	10149 »		22680	
	Câteau (Le)	17	15925 96	89260 33	30017	174245
	Clary	17	13672 02		27727	
	Marcoing	20	19942 95		23577	
	Solesmes	17	12772 64		25792	
Avesnes.	Avesnes (Nord)	14	12965 76		11839	
	Avesnes (Sud)	12	15119 07		13298	
	Bavai	18	12725 15		14619	
	Berlaimont	14	8747 66		9371	
	Landrecies	10	11467 93	139723 24	15475	145040
	Maubeuge	15	20829 69		24997	
	Quesnoy (Est)	14	18023 75		14208	
	Quesnoy (Ouest)	27	7983 49		13613	
	Solre-le-Château	16	13490 39		10679	
	Trélon	13	18370 35		16941	

Digitized by Google

DÉSIGNATION des arrondissem.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondiss.t	POPULATION. par canton.	POPULATION. par arrond.t
			hect. ares.	hect. ares.		
Douai.	Arleux	15	8573 20		12776	
	Douai. Nord	6	5956 85		17661	
	Douai. Sud	10	5787 66	47205 85	17272	101109
	Douai. Ouest	11	6345 55		16308	
	Marchiennes	15	10279 81		18696	
	Orchies	9	10262 78		18396	
Valenciennes.	Amand St.-(R.-G.)	10	11246 04		15116	
	Amand St.-(R.-D.)	8	5860 92		19186	
	Bouchain	21	14227 19		33022	
	Condé	10	8346 21	62978 29	22439	156779
	Valenciennes. Nord	8	6735 36		23007	
	Valenciennes. Est	10	8002 29		21668	
	Valenciennes. Sud	14	8560 28		21741	
		662	568086 88	568086 88	1158285	1158285

Parmi les 662 communes du département, on compte 34 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la 3.e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; ville d'industrie et de commerce. — Population: 75,795 habitants. = Distance de Paris: 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille; ville de grande industrie. — Population: 34,698 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population: 29,080 habitants. — Distance de Lille: 78 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille; ville d'industrie. — Population: 27,615 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée, avec citadelle. — Distance de Lille: 51 kilomètres. — Population; 23,263 habitants.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille 59 kilom. — Population; 21,344 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour d'appel et d'une académie universitaire; place fortifiée. — Population; 20,528 habitants. — Distance de Lille: 33 kilomètres.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population: 10,078 habitants. — Distance de Lille; 29 kilomètres.

Digitized by Google

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons ; à 38 kilomètres de Lille ; ville ouverte. — Population : 9,527 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 8,840 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 8,233 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,953 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,719 âmes. — Distance de Lille : 84 kilom.

Estaires. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,863 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 5,954 habitants. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kilomètres de Lille ; place fortifiée. — Population : 5, 968 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,678 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

Comines. Ville ouverte, à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,298 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,110 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; de 4,334 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,984 habitants.

Hondschoote. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,800 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,776 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons ; place fortifiée. — Population : 3,531 habitants. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,508 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,293 âmes.

Seclin. Ville ouverte, de 3,240 habitants ; à 11 kilom. de Lille.

Marchiennes. Ville ouverte ; chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 3,047 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,755 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,528 âmes.

Digitized by Google

Bavai. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,635.

Lannoy. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,535 habitants.

Bouchain. Place fortifiée; chef-lieu de canton ; de 1,577 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Mortagne. Ville ouverte , à 45 kilomètres de Lille. — Population: 1,152 habitants.

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de Montagnes	» hect.
de collines	158,087
de plaines et de vallons	410,000
	568,087
Sol riche de terreau	57,000 hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
de gravier	1,550
pierreux	55,600
sablonneux	28,600
argileux	299,120
limoneux ou marécageux	34,281
de différentes sortes	»
	568,087

Le terrritoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit:

Terres à labour	359,793 hect.
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers , pépinières et jardins	16,335
Oseraies , aulnaies , saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigaon.	1,096
Landes , pâtis , bruyères , etc	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficie des propriétés bâties	4,652
Routes , chemins , places publiques , rues, etc.	15,832
Rivières , lacs , ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257
Cimetières , églises , presbytères , bâtiments publics	609
Total	568,087

Digitized by Google

Nos d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1er janvier 1846.	du 1er janvier 1851.	Différence. en plus	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut. directes pour 1851. (1)
1	Abancourt.	C.	Cambrai-O.	673	622	»	51	5196	2846	9929
2	Abscon.	V.	Bouchain.	1344	1464	120	»	9106	351	12455
3	Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	356	378	22	»	2467	1113	4472
4	Aix.	D.	Orchies	975	996	21	»	6428	3092	11863
5	Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	870	911	41	»	5295	2763	9930
6	Alnes.	D.	Marchiennes.	565	630	65	»	2883	753	4677
7	Amfroipret.	A.	Bavay.	328	337	9	»	1412	682	2600
8	Anbiers.	D.	Douai-N	400	421	21	»	2114	438	3171
9	Aniche.	D.	Douai-S.	2537	3057	520	»	13259	3900	21507
10	Annappes.	L.	Lannoy.	1943	1962	19	»	12841	5507	22877
11	Anneux.	C.	Marcoing.	513	453	»	60	4166	2483	8173
12	Annœullin.	L.	Seclin.	3416	3405	»	11	25135	4281	34544
13	Anor.	A.	Trélon.	2965	3066	101	»	13316	488	18365
14	Anstaing.	L.	Lannoy.	489	496	7	»	2503	1265	4665
15	Anzin.	V.	Valenciennn.-N.	4422	5006	584	»	30802	811	41030
16	Arleux.	D.	Arleux.	1685	1557	»	128	13649	5625	24244
17	Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	833	850	23	»	7316	1583	11396
18	Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	311	291	»	20	3730	596	5630
19	Armentières.	L.	Armentières.	7959	8840	881	»	53793	14707	85847
20	Arnèke.	H.	Cassel.	1479	1428	»	51	10487	4350	18572
21	Artres.	V.	Valenciennn.-S.	819	804	»	15	6542	3278	13044
22	Ascq.	L.	Lannoy.	1771	1790	19	»	9647	3063	15995
23	Assevent.	A.	Maubeuge.	148	152	4	»	1288	608	2360
24	Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	933	916	»	17	5924	3511	11601
25	Aubenchenl-au-B	C.	Cambrai-O.	471	439	»	32	3045	349	4397
26	Auberchicourt.	D.	Douai-S.	1462	1476	14	»	9657	3858	16908
27	Aubers.	L.	La Bassée.	1704	1766	62	»	8244	2897	14060
28	Aubigny-au-Bac.	D.	Arleux.	1157	1066	»	91	4716	559	6906
29	Aubry.	V.	Valenciennn.-N.	903	950	47	»	4653	2726	9078
30	Auby.	D.	Douai-O.	1020	1092	72	»	7820	579	11154
31	Auchy.	D.	Orchies.	1576	1654	78	»	9153	1102	13431
32	Audencourt.	C.	Clary.	260	252	»	8	1406	875	2812
33	Audignies.	A.	Bavay.	165	177	12	»	1773	502	2912
34	Aulnoy.	V.	Valenciennn.-S.	1411	1500	89	»	7697	5280	15770
35	Aulnoye.	A.	Berlaimont.	273	322	49	»	4335	798	6512
36	Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1761	1764	3	»	14029	5367	24319
37	Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	986	1024	38	»	8227	2371	13392
38	Avesnes.	A.	Avesnes.	3578	3776	198	»	26243	671	15363
39	Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	1687	1611	»	76	9283	3322	15985
40	Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	2893	2785	»	108	7494	5172	25609
41	Awoingt.	C.	Cambrai-E.	477	476	1	»	4660	2868	9231
42	Aymeries.	A.	Berlaimont.	238	245	7	»	2804	351	4135
43	Bachant.	A.	Berlaimont.	788	824	36	»	5632	1564	9189
44	Bachy.	L.	Cysoing.	950	1000	50	»	4898	2375	9018
45	Bailleul.	H.	Bailleul.	10141	10078	»	63	63779	23215	110023

(1) Dans cette colonne sont compris, outre le principal et les centimes communaux, les centimes généraux et départementaux dont nous croyons inutile d'indiquer séparément le produit.

Digitized by Google

NOMS DES					
Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	N.os d'ordre.
Lesne.	Honoré.	Deleforge.	Derquenne.	Planchon.	1
Coez fils.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévot.	2
Hersoy.	Petit.	Thévenin.	Poirson.	Poulet.	3
Salez.	Delmez.	Ghesquier.	N...	Erchinger.	4
Jacquart P.-J.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.	5
Dauchy.	Joly.	Delebecque.	Lacoste.	Midavaine, Roquet.	6
Bouchez.	Carlier.	Cailliez.	Carton.	Deghaye.	7
Guillemot.	Dupuis.	N.....	Deligny.	Dupuis.	8
Lanvin.	Dubois, J. : Pol.	Direz	Leroy.	Dubroux, Risbourg.	9
De la Gironnerie ✳	Dutronquoy.	Gahide.	Delcour.	Béhague.	10
Panien.	Goubet.	Cacan.	Moland.	Lacroix.	11
Couvreur.	Mauroy.	Laurent.	L. Panckoucke.	Herbaut, Courmont.	12
Bernaille.	Martin, Hardy.	Balligand.	Staincq.	Jacquot; Depienne.	13
Clerbaux.	Dufay.	Bonduelle.	Dumesnil.	Pollet.	14
Mathieu.	Delzant.	Delattre.	Fiévet.	Gripon, Daras.	15
Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.	Delannoy.	Mory, Rincheval.	16
Hilst.	Wemaere père.	Barbier.	Faveau.	Deransy.	17
Mahieu.	Demeersseman.	V. Armbouts-C.	Cuvelier.	Leny.	18
Dansette.	Delebois, Mahieu.	Cateaux	Cerf.	Demaille, L. mahieu. Vandenberg	19
Barbier.	Vandenbussche.	Meesemacker.	Campagnie	Vandeweghe.	20
Guéry.	Monchain.	Fromont.	Fromont.	Rigot.	21
Pille.	Castelain.	Dillies.	Delcourt.	Colier.	22
Labbé.	Brasseur.	Delecourt.	Quiévy.	Courtin.	23
Roger.	Lefebvre.	Demaresceaux	Accard.	Mouray.	24
Cochon.	Maniez.	Legrand.	Duquenne.	Mayeux.	25
Buissez.	Goguillon.	Lefranc.	Leroy.	Valin.	26
Adam.	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Lesage.	27
Carpentier.	Legrand.	Legrand.	Perret.	Dupas.	28
Quintin de Kerca-	Pillion.	Collet.	Fiévet.	Depret.	29
Moguez. dio. ✳	Demarquez	Jacquart.	Joveneau.	Foulon.	30
Deledeuille.	Martin.	Apourcheaux.	Leleu.	Delplanque.	31
Nicolas.	Mouton.	V. Inchy.	Brachelet.	Bourdon.	32
Hennet.	Jomart.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.	33
Hamoir.	Ottelart.	Dervaux.	Fromont.	Ottelart.	34
Rousseau.	Muller.	V. Aymeries	Hennet.	Demonchy.	35
Des Rotours.	Jacquart	Barbieux.	Accard.	Lambert.	36
Evrard.	Bériot.	Delimal.	Lambert.	Servant.	37
Jossart. ✳	N.....	Denis.	Lambert.	Marion.	38
Depinoy.	Laderrière.	Fleurquin.	Dumelz.	Hardain.	39
Derieux.	Wallez; Bury-Macq.	Joly.	Millet-Telier.	Noulin	40
Tellier.	Delcroix.	Deligne.	François.	Lemaire.	41
Dehavay.	Petoux.	Leblon.	Hennet.	Demonchy.	42
Dolet.	Brognet.	Lécuyer.	Hennet.	Willot.	43
Huin.	Loiseau	Darras.	Mallet.	Roty.	44
Cortyl. B.	Demersseman, N...	Reumaux, Delaene.	Decroosemacker.	Courtequisse, Salomez, Soete, Schabaillie.	45

Digitized by Google

Nos d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1er janvier 1846.	du 1er janvier 1851.	Différence. en plus	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851. (1)
1	Abancourt.	C.	Cambrai-O.	673	622	»	51	5196	2846	9929 09
2	Abscon.	V.	Bouchain.	1344	1464	120	»	9106	351	12455 68
3	Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	356	378	22	»	2467	1113	4372 85
4	Aix.	D.	Orchies	975	996	21	»	6428	3092	11863 »
5	Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	870	911	41	»	5295	2763	9920 74
6	Alnes.	D.	Marchiennes.	565	630	65	»	2883	753	4677 75
7	Amfroipret.	A.	Bavay.	328	337	9	»	1412	688	2600 12
8	Anhiers.	D.	Douai-N	400	421	21	»	2114	438	3171 82
9	Aniche.	D.	Douai-S.	2537	3057	520	»	13259	3900	21501 69
10	Annappes.	L.	Lannoy.	1943	1962	19	»	12841	5507	22877 11
11	Anneux.	C.	Marcoing.	513	453	»	60	4166	2483	8173 57
12	Annœullin.	L.	Seclin.	3416	3405	»	11	25135	4281	24544 38
13	Anor.	A.	Trélon.	2965	3066	101	»	13316	488	18365 07
14	Anstaing.	L.	Lannoy.	489	496	7	»	2503	1265	4665 92
15	Anzin.	V.	Valenciennn.-N.	4422	5006	584	»	30802	811	41020 64
16	Arleux.	D.	Arleux.	1685	1557	»	128	13649	5625	24244 50
17	Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	833	850	23	»	7316	1583	11396 21
18	Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	311	291	»	20	3730	596	5630 15
19	Armentières.	L.	Armentières.	7959	8840	881	»	53793	14707	85847 57
20	Arnèke.	H.	Cassel.	1479	1428	»	51	10487	4350	18572 64
21	Artres.	V.	Valenciennn.-S.	819	804	»	15	6542	3278	12044 61
22	Ascq.	L.	Lannoy.	1771	1790	19	»	9647	3063	15995 25
23	Assevent.	A.	Maubeuge.	148	152	4	»	1288	608	2360 98
24	Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	933	916	»	17	5924	3511	11601 21
25	Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O.	471	439	»	32	3045	349	4397 62
26	Auberchicourt.	D.	Douai-S.	1462	1476	14	»	9657	3858	16908 54
27	Aubers.	L.	La Bassée.	1704	1766	62	»	8244	2897	14060 07
28	Aubigny-au-Bac.	D.	Arleux.	1157	1066	»	91	4716	559	6906 68
29	Aubry.	V.	Valenciennn.-N.	903	950	47	»	4653	2726	9078 56
30	Auby.	D.	Douai-O.	1020	1092	72	»	7820	579	11154 75
31	Auchy.	D.	Orchies.	1576	1654	78	»	9153	1102	13432 46
32	Audencourt.	C.	Clary.	260	252	»	8	1406	875	2812 19
33	Audignies.	A.	Bavay.	165	177	12	»	1773	502	2912 11
34	Aulnoy.	V.	Valenciennn.-S.	1411	1500	89	»	7697	5280	15770 38
35	Aulnoye.	A.	Berlaimont.	273	322	49	»	4335	798	6512 44
36	Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1762	1764	2	»	14029	5367	24319 20
37	Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	986	1024	38	»	8827	2371	13392 27
38	Avesnes.	A.	Avesnes.	3578	3776	198	»	26243	671	35303 72
39	Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	1687	1611	»	76	9283	3322	15982 22
40	Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	2893	2785	»	108	7494	5172	25609 72
41	Awoingt.	C.	Cambrai-E.	477	476	1	»	4660	2888	9231 10
42	Aymeries.	A.	Berlaimont.	238	245	7	»	2804	351	4135 24
43	Bachant.	A.	Berlaimont.	788	824	36	»	5632	1584	9189 66
44	Bachy.	L.	Cysoing.	950	1000	50	»	4898	2375	9018 89
45	Bailleul.	H.	Bailleul.	10141	10078	»	63	63779	23215	110025 73

(1) Dans cette colonne sont compris, outre le principal et les centimes communaux, les centimes généraux et départementaux dont nous croyons inutile d'indiquer séparément le produit.

Digitized by Google

NOMS DES					N.os d'ordre.
Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	
Lesne.	Honoré.	De'eforge.	Derquenne.	Planchon.	1
Coez fils.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévot.	2
Hersoy.	Petit.	Thévenin.	Poirson.	Poulet.	3
Salez.	Delmez.	Ghesquier.	N...	Erchinger.	4
Jacquart P.-J.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.	5
Dauchy.	Joly.	Delebecque.	Lacoste.	Midavaine, Roquet.	6
Bouchez.	Carlier.	Cailliez.	Carton.	Deghaye.	7
Guillemot.	Dupuis.	N.....	Deligny.	Dupuis.	8
Lanvin.	Dubois, J. : Pol.	Direz	Leroy.	Dubroux, Risbourg.	9
De la Gironnerie ✻	Dutronquoy.	Gahide.	Delcour.	Béhague.	10
Panien.	Goubet.	Cacan.	Moland.	Lacroix.	11
Couvreur.	Mauroy.	Laurent.	L. Panckoucke.	Herbaut, Courmont.	12
Bernaille.	Martin, Hardy.	Balligand.	Staincq.	Jacquot; Depienne.	13
Clerbaux.	Dufay.	Bonduelle.	Dumesnil.	Pollet.	14
Mathieu.	Delzant.	Delattre.	Fiévet.	Gripon, Daras.	15
Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.	Delannoy.	Mory, Rincheval.	16
Hilst.	Wemacre père.	Barbier.	Faveau.	Deransy.	17
Mahieu.	Demeerssemap.	V. Armbouts-C.	Cuvelier.	Leny.	18
Dansette.	Delebois, Mahieu.	Cateaux	Cerf.	Demaille, L. mahieu. Vankemberg	19
Barbier.	Vandenbussche.	Meesemacker.	Campagnie	Vandeweghe.	20
Guéry.	Mouchain.	Fromont.	Fromont.	Rigot.	21
Pille.	Castelain.	Dillies.	Delcourt.	Colier.	22
Labbé.	Brasseur.	Delecourt.	Quiévy.	Courtin.	23
Roger.	Lefebvre.	Demarescaux	Accard.	Mouray.	24
Cochon.	Maniez.	Legrand.	Duquenne.	Mayeux.	25
Buissez.	Goguillon.	Lefranc.	Leroy.	Valin.	26
Adam.	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Lesage.	27
Carpentier.	Legrand.	Legrand.	Perret.	Dupas.	28
Quintin de Kercadio. ✻	Pillion.	Collet.	Fiévet.	Depret.	29
Moguez.	Demarquez	Jacquart.	Joveneau.	Foulon.	30
Deledeuille.	Martin.	Apourcheaux.	Leleu.	Delplanque.	31
Nicolas.	Mouton.	V. Inchy.	Brachelet.	Bourdon.	32
Hennet.	Jomart.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.	33
Hamoir.	Ottelart.	Dervaux.	Fromont.	Ottelart.	34
Rousseau.	Muller.	V. Aymeries.	Hennet.	Demonchy.	35
Des Roteurs.	Jacquart.	Barbieux.	Accard.	Lambert.	36
Evrard.	Bériot.	Delimal.	Lambert.	Servant.	37
Gossart. ✻	N.....	Denis.	Lambert.	Marion.	38
Depinoy.	Laderrière.	Fleurquin.	Dumelz.	Harduin.	39
Derieux.	Wallez; Bury-Macq.	Joly.	Millet-Tellier.	Noulin	40
Telher.	Delcroix.	Deligne.	François.	Lemaire.	41
Dehavay.	Petoux.	Leblon.	Hennet.	Demonchy.	42
Dolet.	Brognet.	Lécuyer.	Hennet.	Willot.	43
Huin.	Loiseau	Darras.	Mallat.	Roty.	44
Cortyl. B.	Demerssemau, N...	Reumaux, Delsaene.	Decoussemacker.	Courtecuisse, Salomez, Soots, Schabaillée.	45

Digitized by Google

N° d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1er janvier 1846.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux	TOTAUX des contributs. directes pour 1851.
46	Baisieux.	L.	Launoy.	1900	1943	43	»	10398	4781	18914 16
47	Baives.	A.	Trélon.	308	318	10	»	2110	258	3112 76
48	Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	1168	1126	»	42	8799	2799	14734 81
49	Banteux.	C.	Marcoing.	804	808	4	»	3472	1899	6599 95
50	Bantigny.	C.	Cambrai-O.	483	520	37	»	2852	2118	6050 37
51	Bantouzelle.	C.	Marcoing.	975	976	1	»	4776	1409	7841 44
52	Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	423	377	»	46	4764	1391	7846 73
53	Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	1065	1151	86	»	5983	2209	10307 65
54	Bauvin.	L.	Seclin.	1168	1233	65	»	6671	715	9465 26
55	Bavay.	A.	Bavay.	1620	1635	15	»	12141	1926	18076 38
56	Bavinckhove.	H.	Cassel.	983	970	»	13	6297	3009	11582 76
57	Bazuel.	C.	Le Câteau.	1243	1299	56	»	7801	3646	14271 07
57	Beaucamps.	L.	Haubourdin.	750	761	11	»	4482	1709	7789 45
58	Beaufort.	A.	Maubeuge.	1160	1232	72	»	6283	1401	10175 47
60	Beaumont.	C.	Le Câteau.	778	800	22	»	3061	1272	5436 84
61	Beaurain.	C.	Solesmes.	403	430	17	»	1184	1155	2790 24
62	Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	571	565	»	6	3630	1324	6274 69
63	Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	340	337	»	3	1953	1296	3973 88
64	Beauvois.	C.	Carnières.	1090	1051	»	39	3879	2245	7483 52
65	Bellaing.	V.	Valenciennn.-N.	384	426	42	»	3231	941	5299 52
66	Bellignies.	A.	Bavai.	755	777	22	»	4806	1801	8247 77
67	Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	232	210	»	22	1470	1028	3039 31
68	Bergues.	Dk.	Bergues.	5967	5968	1	»	48051	7612	71827 54
69	Berlaimont.	A.	Berlaimont.	2176	2353	177	»	15399	6059	26762 34
70	Bermerain.	C.	Solesmes.	1245	1261	16	»	5740	517	8284 45
71	Bermeries.	A.	Bavai.	406	411	5	»	3243	1206	5629 69
72	Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	1759	1752	»	7	10487	3361	18171 29
73	Bersillies.	A.	Maubeuge.	192	194	2	»	1631	638	2856 01
74	Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	588	589	1	»	3656	2655	7693 45
75	Bertry.	C.	Clary.	2273	2331	58	»	5733	4656	12503 54
76	Béthencourt.	C.	Carnières.	1216	1236	20	»	5241	3533	10698 09
77	Bettignies.	A.	Maubeuge.	201	205	4	»	2360	1267	4462 18
78	Bettrechies.	A.	Bavai.	339	337	»	2	2457	1262	4610 43
79	Beugnies.	A.	Avesnes-N.	518	534	16	»	4616	1864	8082 29
80	Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	1043	1128	»	15	5565	2284	9838 52
81	Beuvry.	D.	Orchies.	1990	1972	»	18	10975	3545	18494 59
82	Bévillers.	C.	Carnières.	1087	1073	»	14	4256	2748	8594 81
83	Bierne.	Dk.	Bergues.	514	505	»	9	8337	1601	12710 12
84	Bissezeele.	Dk.	Bergues.	492	441	»	51	2727	1935	5680 17
85	Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	1763	1737	»	26	11974	4740	21124 29
86	Blécourt.	C.	Cambrai-O.	422	445	23	»	3342	1514	6069 07
87	Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	1953	1985	32	»	8722	4857	16839 46
88	Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	1002	986	»	16	6038	2626	10860 44
89	Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	1800	1769	»	31	13845	3631	22384 82
90	Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	3027	3028	1	»	17983	8358	32735 27

Digitized by Google

NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	N.os d'ordre.
Salembier.	Maes.	Deberckem.	Dumesnil.	Delcour.	46
Hancart, Aug	Hancart, J.-B.	Bultez.	Delannoy.	Dutrieux.	47
Blanckaert.	Verriele.	Vanneufville.	Dubus.	Deramondt.	48
Chopin.	Lesne.	Delemer.	Billecocq.	Talon.	49
Thery.	Bernard.	Ployart.	Maréchal.	Sourmais.	50
Bricout.	Bancourt.	V. Banteux.	Billecocq.	Leroy.	51
N...	Blanchart.	V. Avesnes.	Dupont.	Lemoine.	52
Boy.	Boez.	Duburcq.	Piérart.	Basuyaux, Lesne.	53
Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	Lamory.	54
Coulnon.	Marchand.	Lemaire.	Crapez.	Delmotte, Penon.	55
Baelen.	Vandenbilcke.	Deman.	Merchier.	Devynck.	56
Franquet.	Herlemont.	Lecoustre.	Lempereur.	Deldique.	57
Delesalle.	Desbonnets.	Delfortrie.	Pivion.	Lambelin.	58
Trampont.	Cochet.	Bracq.	François.	André.	59
Mazières.	Dricot.	V. Inchy.	Brachelet.	Leclercq.	60
Dhaussy.	Delsarte.	Lamour.	Gaffet.	Regnault.	61
Baudry.	Denis.	Mulle.	Estassin.	Prissette.	62
Plancq.	Berlemont.	N.....	George.	Descamps.	63
Senez.	Sorlin.	V. Font.-au-Pir.	Hodin.	François.	64
Lengrand.	Dupont.	Mascaux.	Parent.	Marissal.	65
Prévost.	Massart.	Jourdain.	Crapez.	Quétille.	66
Bever.	Dusart.	Anselet.	George.	Colmant.	67
De Staplande, L.	Delaroière, Mouveau.	Delautre.	Herwyn.	»	68
Emond.	Baudez.	Legrand.	Hennet.	Dangers, Quenay.	69
Bourgeois.	Fremeaux.	Griffon.	Debaillencourt	Darcheville.	70
Glineur.	Carlier.	V. Amfroipret.	Carton.	Delcourt.	71
Demessine.	Mornave.	Boulogne.	Chardot.	Cupers.	72
Gérard.	Wattremez	V. Villers-sire-N.	Debaillencourt.	Landragin.	73
David.	Beck.	Vermersch.	Lecœuche.	Delbey.	74
Lansiaux.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	Pierrard.	75
Bricout.	Dron.	Dauverchain.	Brachelet.	Beauvois	76
Lemaire.	Adam.	V. Gognie-Ch.	Debaillencourt	Tarkié.	77
Demarbaix.	Reumont.	Bulteau.	Carton.	Dubois.	78
N...	Deresmes.	V. Sars-Poteries	Dupont.	Lienard.	79
Raa.	Joly.	Prévost.	Fiévet.	Moriamet.	80
Simon.	Debéthune.	Comond.	N...	Gravelins, Sallez.	81
Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boulinguiez.	Gellé	Lemaire.	82
Dupuy.	David.	Walbron.	Chardot.	Fauquemberghe.	83
Caenens.	Paresys.	Knockaert.	Chardot.	Vermersch.	84
Waringhem.	Guerbois.	Champeaux.	Alavoine.	Petillon.	85
Rousseau.	Lesne.	Malvoisin.	Bonnay.	Lussiez.	86
Decanter.	N...	Damman.	Lecœuche.	Hugghe, Weens.	87
Demaret.	Bogaert.	Minne.	De St.-Mars.	Vandiesse.	88
Leurs.	Delepouve.	Leturgie.	Lancel.	Neut.	89
De Bosquiel. ✲	Lebrun, Destombe.	Leignel.	Delsart.	Delespierre, Ghesqu.	90

Digitized by Google

N.° d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1.er janvier 1846	du 1.er janvier 1851	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1851.
91	Borre.	H.	Hazebrouck-S.	775	770	»	5	4892	3290	9983 68
92	Bouchain.	V.	Bouchain.	1463	1577	114	»	17998	1179	25089 71
93	Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	418	430	12	»	5392	1474	8771 72
94	Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	2323	2336	13	»	17320	8987	32206 85
95	Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	2503	2528	25	»	23048	4811	35847 78
96	Bourghelles.	L.	Cysoing.	1204	1213	9	»	6018	2211	10336 87
97	Boursies.	C.	Marcoing.	871	818	»	53	6595	2770	11712 73
98	Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	1900	1860	»	40	9486	4250	17135 91
99	Bousies.	A.	Landrecies.	1831	1839	8	»	7819	3647	14323 07
100	Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	617	591	»	26	4122	990	6533 38
101	Bousignies.	V.	St.-Amand r.g.	302	283	»	19	2612	253	3800 49
102	Boussières.	A.	Berlaimont.	228	251	23	»	2015	252	2975 75
103	Boussières.	C.	Carnières.	855	856	1	»	3739	4317	9491 52
104	Boussois.	A.	Maubeuge.	407	426	19	»	3470	1311	6036 94
105	Bouvignies.	D.	Marchiennes.	1878	1976	98	»	9239	3613	16200 95
106	Bouvines.	L.	Cysoing.	563	775	212	»	2984	1562	5604 76
107	Briastre.	C.	Solesmes.	837	843	6	»	6181	2951	11293 14
108	Brillon.	V.	St.-Amand r.g.	710	702	»	8	3824	751	5931 99
109	Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	948	937	»	11	6658	1750	10744 66
110	Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	362	350	»	12	2942	1032	6065 89
111	Bruay.	V.	Valencien.-N.	2320	2463	143	»	12278	5443	22030 03
112	Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	720	762	42	»	4422	1891	7913 23
113	Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amand r.d.	2388	2240	»	148	10727	3883	18243 40
114	Brunémont.	D.	Arleux.	584	561	»	23	2305	272	3412 30
115	Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	403	385	»	18	2037	920	3698 64
116	Bugnicourt.	D.	Arleux.	833	770	»	63	6585	1198	10038 49
117	Busigny.	C.	Clary.	2572	2788	216	»	9907	9383	23043 85
118	Buysscheure.	H.	Cassel.	815	844	29	»	5394	2468	9811 06
119	Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	1703	1710	7	»	10471	4965	19172 50
120	Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	813	805	»	8	5781	2403	10199 95
121	Cambrai.	C.	Cambrai.	20648	21344	696	»	95493	2527	128869 95
								100555	2356	133893 99
122	Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	923	928	5	»	7613	4403	14800 01
123	Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	1479	1459	»	20	6900	2468	11800 86
124	Cantaing.	C.	Marcoing.	700	685	»	35	6286	4803	13358 69
125	Cantin.	D.	Arleux.	853	864	11	»	11725	3842	19598 77
126	Capelle.	C.	Solesmes.	322	341	19	»	3207	615	4938 96
127	Capinghem.	L.	Armentières.	263	255	»	8	2130	1571	4486 20
128	Cappelle.	L.	Cysoing.	1518	1511	»	7	8827	3805	15718 86
129	Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	1147	1153	6	»	10859	1428	16077 08
130	Carnières.	C.	Carnières.	1498	1495	»	3	8324	4146	15461 06
131	Carnin.	L.	Seclin.	429	391	»	38	2527	1618	5068 20
132	Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	1744	1856	112	»	14069	3946	23020 91
133	Cassel.	H.	Cassel.	4231	4334	103	»	26730	2964	38622 82
134	Câtillon.	C.	Le Câteau.	2508	2640	132	»	18975	7401	30106 03

Digitized by Google

Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	N.os d'ordre.
Vanneufville.	Soots.	Cappelaere.	G. Leclercq.	Spillemacker.	91
Canonne.	Dewavrin.	Grau.	Minne.	Couvez, Bourgeois.	92
Baudry.	Flament.	Sauvet.	Estassin.	Moutier.	93
Waguet.	Tettart.	V. Bourbourgv.	Bevenot.	Boussemaere, Govart	94
Vercoustre	Deschodt.	Cadet.	Bevenot.	Bodel, Focken.	95
Foutry.	Lecocq.	Lothé.	Mallat.	Leturcq.	96
Deleau.	Marcheux.	Malaquin.	Foulon.	Lefebvre.	97
Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Duez.	Thurin.	Delbart.	98
Pruvot.	Dumont.	Bourgeois.	Midy.	Gosse.	99
Grillon.	Henry.	Herbonnez.	Poirson.	Quertain.	100
Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.	Rennuit.	Debrabant.	101
Lespillette.	Stiévenard.	Boitiaux.	Renau.	Derombies.	102
Senez.	Villain	Detourmignies.	Millet-Telliez.	Miroux.	103
Badard.	Guillaume.	Delecourt.	Lebrun.	Baise.	104
Marescaux.	Lucas.	Vallez	Lacoste.	Crunelle, Falempe.	105
Deffontaine.	Desmarescaux.	Roget.	Mallat.	Flinois.	106
Pety.	Dubuisson-Dugmont.	Cudot.	Gellé.	Claisse.	107
Remy.	Lecœuvre.	Cauderlier.	Rennuit.	Hennocq.	108
Stevenoot.	Adriansen.	Capèle.	Royaux.	Vanbleus.	109
Pecro.	Cloet.	Verhaeghe.	Lancel.	Jourdain.	110
Bourse.	Depret.	Dauchy.	Dechertemps.	Hautcœur, Valet.	111
Lesage.	Defontaine.	Quéva.	Tailliart.	Lesage.	112
Lemer.	André.	Demaret.	Baligand.	Lesage, Boulonne.	113
Lelercq.	Leconte,	Defief.	Delannoy.	Maquigny.	114
Crasquin.	Lernoud.	Lavechin.	François.	Sautier.	115
Ladrierre.	N...	Bussière.	Perret.	Perus.	116
Chalenton.	Wiart, Lelieu.	Crépin.	Maubec.	A Druon.Noiret,H.Druon	117
Barbier.	Cooche.	Cavry.	Campagnie.	Serdobbel.	118
E. Savaete.	F. Savaete.	Goris.	Boidin.	Bruneel.	119
Soyez.	Lefebvre.	Crauck.	Bonnay.	Meriaux.	120
Petit-Courtin.	Queulain, N....	Desrousseaux, Piquet.	Dukermont. A. Delesalle.	Pluvinage, Daillez, Pluvinage.	121
Hennart.	Babeur.	Vandaele.	L. Panckoucke.	Baratte.	122
De Brigode. ✲	Crétin.	Rémi.	Dumesnil.	Delbassée.	123
Panien.	Bocquet.	Ficheux.	Moland.	Nieppe.	124
Guilbert.	Tantart.	Douay.	Desuède.	Drécourt.	125
Macarez.	Fontaine.	V. Escarmain.	Debaillencourt.	Grevin.	126
Pollet.	Denoyelles.	V. Lomme.	Bonnet fils.	Henneron.	127
Druon.	Maigret.	Galand.	Delaunoy.	Laurent.	128
Lauraet.	Lesensoone.	Bogaert.	Vanwormhout, ✲	Marquilly.	129
Celliez.	Bricout.	Lansel.	Bonnay.	Lempereur.	130
Desprez.	Ledoux.	Hens.	L. Panckoucke.	Boistel.	131
Fulin.	Vitrant. [Poillon.	Duhem.	Estassin.	Prissette, Lacroix.	132
Desmyttère.	Dehandschoewercker ;	Arnould.	Merchier.	Deraert, Devos, Liebaert	133
Decout.	Thomas; Paternotte.	Bécar.	Leblond.	Fertez, Pelilier, Lacoche.	134

Digitized by Google

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION du 1.er janvier 1846.	RECENSEMENT DE LA POPULATION du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851.
135	Cattenières.	C.	Carnières.	961	955	»	6	3950	2872	8300 50
136	Caudry.	C.	Clary.	3549	3685	136	»	11700	9734	25642 06
137	Caullery.	C.	Clary.	729	735	6	»	1660	1495	3797 85
138	Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	711	684	»	27	5092	3403	10386 66
139	Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	376	402	26	»	1786	1815	3660 87
140	Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1927	2039	112	»	7613	4403	14800 01
141	Château-l'Abbaye	V.	St.-Amandr. d.	965	817	»	148	4798	2554	9139 69
142	Chemy.	L.	Seclin.	405	401	»	4	3524	1109	5893 48
143	Chéreng.	L.	Lannoy.	1290	1312	22	»	5653	2202	9865 31
144	Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	92	90	»	2	618	126	963 96
145	Clary.	C.	Clary.	2368	2406	38	»	7086	6824	16604 70
146	Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	517	440	»	77	2733	2409	6160 40
147	Cobrieux.	L.	Cysoing.	482	471	»	11	2016	1258	4006 62
148	Colleret.	A.	Maubeuge.	1091	1102	11	»	7845	1366	11977 39
149	Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	5225	5298	68	»	32287	4350	47549 41
150	Condé.	V.	Condé.	5025	5110	85	»	40680	3892	58500 92
151	Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	494	497	3	»	7501	1485	11617 29
152	Coudekerque-Br	Dk.	Dunkerque-E.	1905	1448	»	457	13163	748	18194 43
153	Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	214	192	»	22	2982	567	4544 99
154	Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	1602	1663	61	»	9870	1124	14242 45
155	Coutiches.	D.	Orchies.	2181	2183	2	»	13561	2754	21123 86
156	Craywick.	Dk.	Gravelines.	299	425	126	»	3738	961	6024 52
157	Crespin.	V.	Condé.	1314	1400	86	»	15624	567	21269 70
158	Crèvecœur.	C.	Marcoing.	2192	2195	3	»	18884	7330	32970 74
159	Crochte.	Dk.	Bergues.	756	774	18	»	5924	2660	10737 47
160	Croix.	A.	Landrecies.	529	527	»	2	2734	863	4572 80
161	Croix.	L.	Roubaix.	1890	1776	»	114	8463	3430	14845 96
162	Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	846	883	37	»	8311	1843	13109 41
163	Curgies.	V.	Valenc.-Est.	981	1048	67	»	7372	1721	11571 96
164	Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	394	400	6	»	2158	1717	4835 88
165	Cysoing.	L.	Cysoing.	2786	2876	110	»	15907	7521	28984 36
166	Damousies.	A.	Maubeuge.	282	293	11	»	1446	875	2860 61
167	Dechy.	D.	Douai-Sud.	1467	1392	»	75	9809	422	13612 55
168	Dehéries.	C.	Clary.	67	65	»	2	682	314	1239 76
169	Denain.	V.	Bouchain.	7272	8691	1419	»	38940	6011	57082 98
170	Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	2140	2060	»	80	13307	8499	26510 22
171	Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	275	268	»	7	1591	1025	3197 34
172	Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	406	416	10	»	2587	1126	4662 16
173	Doignies.	C.	Marcoing.	780	814	34	»	6533	3811	12670 15
174	Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	1004	1037	33	»	8655	2851	14614 42
175	Douai	D.	Douai.	20483	20528	45	»	107024	7058	149811 26
								113539	7380	158010 06
176	Douchy.	V.	Bouchain.	1680	1700	20	»	11446	2772	18175 77
177	Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	915	940	25	»	6079	1405	9573 22
178	Dringham.	Dk	Bourbourg.	260	288	28	»	2636	1112	4687 61

Digitized by Google

NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	N.os d'ordre.
Lefebvre.	Dumont.	Roget.	François.	N...	135
Prioux.	Bracq, Ménager.	Brassart.	Brachelet.	Bracq, Lecluselle.	136
Dolez.	Estevez.	Sonneville.	Libert.	Vitoux.	137
Bricout.	Dhordain.	Talfer.	Bonnet.	Galier.	138
Guilloteau.	Legny.	V. Rousies.	Lebrun.	Lelot.	139
Duhem.	Delattre-Baclet.	Joire.	Cerf.	Bonnel.	140
Camberlin.	Wanbecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.	141
Cordonnier.	Herbaut.	Baligand.	Paix.	Legroux.	142
Bouchery.	Duquennoy.	Leroy.	Dumesnil.	Dujardin.	143
Suin.	Harlet.	V. Obrechies.	François.	Gigon.	144
Figniez.	Piette.	Coulmon.	Libert.	Deudon, Cardon.	145
N...	Bever.	Delattre.	George.	Abraham.	146
Delagrange.	Warocquier.	Dorchies.	Mallat.	Leignel.	147
Demanez.	Renon.	Herbage.	Poirson.	Contesse.	148
Lambin.	Cuvelier, Meurillon.	Remez.	Messéan.	Béhague, Marescaux.	149
Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Biois.	150
Dufour.	Vanoudendycke.	Vitse.	Houzé.	Vasseur.	151
Célestin Malo.	Lebecque, Schodduyn.	V. Dunkerque.	Houzé.	Fevin, Ponchèle.	152
Devemy.	Fournier.	V. Lambres.	Joveneau.	Leclercq.	153
Wallerand.	Herbecq.	Genain.	Poirson.	Lançon.	154
Gruyelle.	Deregnaucourt.	Gautier de Calmay.	Leleu.	Deregnaucourt, Dennetière	155
Watré.	Lobiau.	Blaevoet.	Demarle.	Popieul.	156
Crépin.	Estevet.	Courtecuisse.	Bruneau.	Reghem.	157
Dollez.	Pilloy.	Robert.	Dumotiez.	Dhouailly, Prince.	158
Cooren.	Stappen.	Degrendel.	Chardot.	Fossaert.	159
Pavot.	Hollande.	Dumortier.	Midy.	Delville.	160
Catelle.	Lepers.	Dutriez.	Folet.	Vandamme.	161
Dransars.	Godin.	Lamorisse.	Joveneau.	Anicet	162
Stiévenard.	Durieux.	Herbet.	N....	Bigalion.	163
Germe.	Balique.	V. Bantigny.	Maréchal.	Dufour.	164
N...	Loiseau.	Salembier.	Mallat.	Herrengt, Duthoit.	165
Leroy.	Devins.	Dauchy.	François.	Jouniaux.	166
Jacquart.	Flament.	Potteau.	N...	Dewarez, Lefebvre.	167
Trufet.	Furgeros.	V. Malincourt.	Chevassus.	Gervet.	168
Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	Lecardez.	François.	Cagneaux, Coupes.	169
H. Vandermesch.	P. Vandermersch.	Mallarmé.	Devémy.	Delesalle, Lemahieu.	170
Solasse.	Lequeux.	V. Dimont.	Broquet.	Dannel.	171
Ducarne.	Harlet.	Doise.	François.	Abraham.	172
Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.	Foulon.	Rossignol.	173
Druart.	Piérart.	Dupont.	Dhaisne.	Fontaine.	174
Leroy.	Pinquet, Lequien.	V. page.	Cavrois.	Férin, Etienne.	175
			Degouve.	Pintiaux, Jacques.	
Ligaut.	Payen.	Camberleng.	Broquet.	Robinet.	176
Balleur.	Piérard.	Liermain.	Dupont.	Dacquet.	177
N...	Degaey.	Dervaine.	Royaux.	Desmidt.	178

Digitized by Google

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851.
179	Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	27355	29080	1625	»	109977	11272	156770 81
								110114	11272	156592 11
180	Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	718	720	2	»	5410	1599	8995 62
181	Ecaillon.	D.	Douai-S.	681	683	2	»	4589	1867	8123 57
182	Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	169	184	15	»	817	670	1801 10
183	Éclaibes.	A.	Maubeuge.	317	331	14	»	1961	1152	3821 76
184	Écuelin.	A.	Berlaimont.	169	172	3	»	1483	926	2957 06
185	Eecke.	H.	Steenvoorde.	1193	1188	»	5	8418	2745	14177 09
186	Élincourt.	C.	Clary.	1612	1626	14	»	4911	5138	15937 34
187	Élesmes.	A.	Maubeuge.	489	527	38	»	3892	781	6043 22
188	Émerchicourt.	V.	Bouchain.	63	86	23	»	11935	311	5618 42
189	Emmerin.	L.	Haubourdin.	1340	1400	140	»	5181	362	7352 64
190	Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	1775	1685	110	»	7359	3412	13298 03
191	Englos.	L.	Haubourdin.	322	331	9	»	1514	1421	3496 31
192	Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	1724	1658	»	66	10156	3352	17099 66
193	Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1625	1646	21	»	9962	4969	18554 78
194	Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	897	903	6	»	7402	695	10680 35
195	Erchin.	D.	Arleux.	469	500	31	»	4539	2298	8490 86
196	Éringhem.	Dk.	Bergues.	719	704	»	15	6513	1475	10284 60
197	Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	234	224	»	10	1564	932	3120 27
198	Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	2049	2194	145	»	14094	5720	24911 08
199	Erre.	D.	Marchiennes.	999	1097	98	»	5158	374	7350 87
200	Escarmain.	C.	Solesmes.	1083	1159	76	»	5429	2320	9716 73
201	Escaudain	V.	Bouchain.	1836	2028	192	»	5888	3762	19785 56
202	Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	1600	1677	77	»	7844	928	11484 69
203	Escaupont.	V.	Condé.	885	897	12	»	3943	245	8186 58
204	Escobecques.	L.	Haubourdin.	261	253	»	8	1721	844	3172 71
205	Esnes.	C.	Clary.	1480	1449	»	31	8213	4624	15846 06
206	Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	1960	2015	55	»	12057	6040	22408 52
207	Esquerchin.	D.	Douai-O.	603	576	»	27	5493	683	8098 80
208	Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	2659	3127	468	»	26363	5273	134789 41
209	Estaires.	H.	Merville.	6890	6863	»	27	37939	10979	62325 »
210	Estourmel.	C.	Carnières.	701	667	»	34	3597	2993	7914 77
211	Estrées.	D.	Arleux.	1016	985	»	31	5960	733	8806 94
212	Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	323	321	»	2	2483	995	4353 19
213	Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	2242	2290	48	»	20044	9809	36968 06
214	Etrœux.	V.	Valenciennn.-E.	501	551	50	»	6046	2433	10500 37
215	Etrun.	C.	Cambrai-E.	615	599	»	16	2369	1438	4700 30
216	Ewars.	C.	Cambrai-E.	528	533	5	»	2634	2011	5655 40
217	Faches.	L.	Lille-S.-E.	2188	2316	128	»	9105	5497	17694 27
218	Famars.	V.	Valenciennn.-S.	615	677	62	»	6678	2569	11437 83
219	Faumont.	D.	Orchies.	1500	1569	69	»	9596	2299	15216 76
220	Favril.	A.	Landrecies.	835	787	»	48	5998	2070	10235 85
221	Féchain.	D.	Arleux.	1138	1147	9	»	4832	928	7447 92
222	Feignies.	A.	Bavay.	1938	1857	»	81	12145	5396	21934 91

Digitized by Google

NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	N.os d'ordre.
Mollet.	Regodt, Lefebvre.	Delaeter et De-[conynck.	Lemaire.	*	179
			De Montépin.	*	
Spanneut.	Dassonneville.	Bollengier.	Bourgois.	Bosc	180
Masclet.	Houriez.	Muguez.	N...	Boulangé.	181
Soumillon.	Mengal.	V. Solrinnes.	George.	Boulanger.	182
Beaumont fils.	Vincent.	Dubrule.	Decornois.	Delcambre.	183
De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.	Decornois.	Delforge.	184
Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.	Debrock.	Verhille.	185
Briatte.	Duprez.	Villette.	Chevassus.	Marliot.	186
Parée.	Hongne.	Michel.	Debaillencourt.	Lecat.	187
Defontaine.	Hayez.	V. Aniche.	Chalenton.	Oblin.	188
Cazier.	Castel.	Desplanques.	Louchet.	Pottier.	189
N...	Parmentier.	Pierchon.	Riquet.	Michaux, Bruet	190
Prouveur.	Poissonnier.	Laumondays.	Ferru.	Carrilier.	191
Lefebvre.	Picavet.	Mullet.	Ferru.	Leclercq.	192
Lambelin.	Favier-Bocquet.	Colliot.	Accard.	Caliez.	193
Moulin.	Quenée.	Fercot.	Delannoy.	Legrand.	194
Rousseau.	Jouvenet.	Mascret.	N...	Dessaint.	195
Meneboo.	Janssen.	Declercq.	Royaux.		196
Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.	Ferru.	Buriez.	197
Messéan.	Brame.	Lefils.	Cerf.	Cousin.	198
Delin.	Macarez.	Locquet.	Rennuit.	Cotton.	199
Malaquin.	Poirette.	Locqueneux.	De Baillencourt	Chevalier.	200
Cartigny.	Cauliez.	Lefebvre.	Lebarbier.	Dhennin, Miroir.	201
Dorémus.	Sellez.	Sevrez	Bonnay.	Lasselin.	202
Decamps.	Wagret.	Noclercq.	Bruneau.	Ville.	203
Delefortrie.	Prévost.	V. Radinghem.	Ferru.	Lourme.	204
Boniface.	Laslins.	Hutin.	Hodin.	Drecq.	205
Robyn.	Schottey.	Pauwels	Fleurynck.	Hamez.	206
Hunet.	Carneaux.	Charlet.	Joveneau.	Carlier.	207
Dhellemmes.	Thiriez.	Vanlaton.	Bonnet père.	Bourbier, Laurent.	208
Duflos.	Deroy, Ducaten-Degrave.	Dourlers.	Vermersch.	Justin, Delebar, Goude-[renne.	209
Petit.	Gérard.	Hutin.	François.	Basquin.	210
Verdier	Savary.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.	211
Gravelle.	Coquelet.	Lavechin.	François.	Davaine.	212
Gaillard.	Maton.	Saudemont.	Cantel.	Evrard, Bosquette.	213
Cheval.	Breucq.	Moncomble.	N....	Docquert.	214
Vachon.	Carbounelle.	Hanne.	Duquenne.	Boda.	215
Honscourt.	Deneubourg.	Lair.	Maréchal.	Jacqmart.	216
Montaigne.	Descamps.	Clinquet.	Louchet.	Facon.	217
Blanquet.	Lesens.	Duvinage.	Fromont	Richard.	218
Piquet.	N...	Brienne.	Leleu.	Coez.	219
Haussy.	Dequesne.	Leclercq.	Descamps.	Lebon.	220
Dupuis.	Haine.	Chalant.	Perret.	Delille.	221
Brasseur	Carret.	Bury.	Delpature.	Champagne, Parée.	222

Digitized by Google

N.os d'ordre	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851.
223	Felleries.	A.	Avesnes-N.	1746	1752	6	»	10719	1281	15686 79
224	Fenain.	D.	Marchiennes.	1994	1990	»	4	8810	335	12198 14
225	Férin.	D.	Douai-S.	652	653	1	»	7248	861	10534 19
226	Féron.	A.	Trélon.	634	630	»	4	5938	1403	2437 62
227	Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	1357	1493	136	»	9782	1785	14685 72
228	Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	755	780	25	»	3756	926	5948 13
229	Fives.	L.	Lille-N.-E.	2792	3618	826	»	26551	7941	42817 52
230	Flaumont et Waud.	A.	Avesnes-N.	414	402	»	12	3145	1749	6036 41
231	Flers.	L.	Lannoy.	2271	2363	92	»	13479	5426	23477 29
232	Flers.	D.	Douai-O.	954	958	4	»	7321	1755	11725 57
233	Flesquières.	C.	Marcoing.	803	746	»	57	4838	2585	9232 60
234	Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	1173	1127	54	»	7287	3064	12990 80
235	Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	1815	1860	»	45	10363	1880	16002 60
236	Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	3664	3660	»	4	21528	2076	30690 60
237	Floursies.	A.	Avesnes-N.	238	231	»	7	2117	1237	4133 44
238	Floyon.	A.	Avesnes-S.	1403	1341	»	62	10370	3104	17179 79
239	Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	1107	1081	»	26	6487	3449	12301 94
240	Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	1243	1174	»	69	5267	2835	10038 54
241	Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	1783	1713	»	70	9307	4388	17134 62
242	Forenville.	C.	Cambrai-E.	59	58	»	1	2160	533	3445 34
243	Forest.	L.	Lannoy.	754	745	»	9	2031	531	3266 86
244	Forest.	A.	Landrecies.	1634	1673	39	»	7194	1131	10864 04
245	Fourmies.	A.	Trélon.	3048	3360	312	»	18225	498	24318 72
246	Fournes.	L.	La Bassée.	1391	1488	97	»	10994	2560	17309 15
247	Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	497	505	8	»	4116	505	6058 73
248	Frelinghien.	L.	Armentières.	2152	2084	»	68	14208	6097	25455 39
249	Fresnes.	V.	Condé.	4544	4914	370	»	27223	957	37116 81
250	Fressies.	C.	Cambrai-O.	773	715	»	58	3794	955	6095 14
251	Fressin.	D.	Arleux	827	741	»	86	6462	1830	10562 20
252	Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	2079	2072	»	7	12953	3254	20776 37
253	Fromelles.	L.	La Bassée.	1360	1290	»	70	6211	2910	11213 21
254	Genech.	L.	Cysoing.	1125	1157	32	»	5028	2577	9404 29
255	Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	464	487	23	»	4031	1214	6573 44
256	Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	1772	1858	86	»	9160	4080	14493 24
257	Glageon.	A.	Trélon.	1285	1313	28	»	7498	876	10313 73
258	Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	1803	1776	»	27	8959	2581	14766 45
259	Gœulzin.	D.	Arleux.	1036	930	»	106	6004	639	8739 30
260	Goguies-Chaussée	A.	Maubeuge.	792	837	45	»	4607	1755	7998 23
261	Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	3048	3093	45	»	15930	3518	24912 56
262	Gondecourt.	L.	Seclin.	1639	1742	103	»	9155	5158	17649 30
263	Gonnelieu.	C.	Marcoing.	942	915	»	27	3745	2235	7349 43
264	Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	2350	2364	14	»	10570	5477	19724 11
265	Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	1260	1292	32	»	7913	1911	12689 92
266	Gravelines.	Dk.	Gravelines.	5582	5678	96	»	28608	931	39034 43
267	Gruson.	L.	Lannoy.	400	397	»	3	2480	2085	5489 74

Digitized by Google

NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	N.os d'ordre.
					223
Baudenne.	Sirot.	Desforges.	Salomé.	Dieu, Leclercq.	
Tison.	Leclercq.	Dupont.	Rennuit.	Leclercq, Gillon.	224
Hage.	Dubois.	Becuwe.	Desuède.	Boulanger.	225
Moutier.	Hosselet.	Dubot.	Staincq.	Sterbecq.	226
N...	Herbecq.	Legrand.	Lebrun.	Dumée.	227
Jenot.	Bultiaux.	Locquet.	Lebrun.	Berteau.	228
Richebé.	Lecron, Delannoy.	Vandeville.	Cuvelier père.	Tierce, Lauwergne.	229
Dupont.	Flacon.	Hottin.	Lambert.	Savoye.	230
Lepers.	Tesse.	Malfait.	Cuvelier père.	Forcade.	231
Aligard.	Marquette.	Destombes.	Joveneau.	Raoult.	232
Jardez.	N...	Blondel.	Legrand.	Chauwin.	233
N...	Vanacker.	Réant.	Lecœuche.	Boone.	234
Courouble.	Defernez.	Remy.	Baligand.	Décobecq.	235
Larose.	Lespagnol, Harpy.	Ducroquet.	Dislère.	Liégeois, Delhaye.	236
Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Semousies.	Dupont.	Debruge.	237
Coulon.	Houssin.	Delattre.	Cantel.	Marion.	238
Piérart.	Boucher.	Faidherbe.	Descamps.	Leblond, Vandepert.	239
Bonneville.	Senez.	Vitoux.	Hodin.	Lesage, Lamouret.	240
Lavalard.	Panien.	Coupé.	Moland.	Danquigny.	241
Banse.	Banse.	V. Seranvillers.	François.	Ardhuin.	242
Prouvost.	Roman.	Dubar.	Delcour.	Copin.	243
Boulogne.	Boulanger.	Dumortier.	Midy.	Villain.	244
Legrand. ✲	Driguet, Carniaux.	Charles.	Staincq.	Sizaire, Bertaux.	245
Mullier.	Lerouge.	Vassart.	Delegrange.	Copin.	246
Tacq.	Gérin.	Ployart.	François.	Meunier.	247
Legourmand.	Delannoy.	Daubresse.	Mantoulet.	Six.	248
Warguy.	Lenglé.	Taffin.	Bruneau.	Routart, Legrand.	249
Mouscourt.	Devis.	Quaghebeur.	Duquenne.	Merlin.	250
Lanvin fils aîné.	Deprez.	Lefebvre.	Perret.	Lefebvre.	251
Lemesre.	Collette.	Delannoy.	Panckoucke fils.	Duflos.	252
Lallemand.	Leuridan.	Delangre.	Delegrange.	Loez, Albin.	253
Delezenne.	Lefebvre.	Dujardin.	Delannoy.	Martinache.	254
Cren.	Haux.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Bisiaux.	255
Mormentyn.	Jordaens.	Poppinck.	Annibert.	Vansteenberghe.	256
N...	Leclercq.	Dazin.	Dutil.	Douniaux.	257
Deviest.	Vermersh.	Delessue.	Debrock.	Doutrelant, Baert.	258
D'heursel.	Delplanque.	Leriche.	Desuède.	Dehaux.	259
Darche.	Destrée.	Poulet.	Debaillencourt.	Lebeau.	260
Brasseur.	Lenglet, Lhuissier.	Lambert.	François.	Delettre, Payen.	261
Bauduin.	Marquant.	Jaclin.	Paix	Boet.	262
Tumblot.	Senet.	Leveillé.	Billecocq.	Sauvet.	263
Leroy.	Leroy.	Bourlet.	Billecocq.	Jouglet.	264
Codron.	Cabaret. [sel-Prunvost.	Deduyssche.	Cuvelier.	Bal.	265
Leroy-Angois.	Demarle-Catrice, Vaneas-	Bollengies.	Demarle.	Loquet, Lemaire.	266
Libert.	Coppenolle.	V. Bouvines.	Dumesnil.	Debeaurepaire.	267

Digitized by Google

N.os d'o dre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.ns directes pour 1851.
268	Guesnain.	D	Douai-Sud.	479	427	»	52	4930	1206	7877 04
269	Gussignies	A.	Bavay.	504	461	»	43	2142	689	4010 13
270	Hallennes L.-Haub.	L.	Haubourdin.	607	568	»	39	4430	36 0	9632 30
271	Halluin.	L.	Tourcoing-N.	4851	5408	557	»	23395	9360	40457 09
272	Hamel.	D.	Arleux.	543	484	»	59	3529	1731	6557 61
273	Hantay.	L.	La Bassée.	445	417	»	28	1906	966	3575 83
274	Hardifort.	H.	Cassel.	535	515	»	20	4174	1616	7293 22
275	Hargnies.	A.	Berlaimont.	525	572	47	»	3415	827	5428 55
276	Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	3486	3600	114	»	12826	439	17718 55
277	Haspres.	V.	Bouchain.	3031	3059	28	»	13094	1146	18685 15
278	Haubourdin.	L.	Haubourdin.	3130	3210	80	»	24023	7550	39077 96
279	Haucourt.	C.	Clary.	509	536	27	»	2269	1494	4601 90
280	Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	626	666	40	»	6332	1581	9887 65
281	Haussy.	C.	Solesmes.	3012	2960	»	52	12725	5840	23232 96
282	Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	424	404	»	20	4076	1086	6609 44
283	Haumont.	A.	Maubeuge.	1034	1428	394	»	12515	3707	20175 17
284	Haveluy.	V.	Bouchain.	712	732	20	»	3969	1304	6722 85
285	Haverskerque	H.	Merville.	1630	1563	»	67	7540	4439	14766 77
286	Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	523	480	»	43	5236	2667	9793 71
287	Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	7570	7953	383	»	51154	11496	80324 30
288	Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	582	567	»	15	1717	950	3306 80
289	Hélesmes.	V.	Bouchain.	985	1073	88	»	5431	485	7757 01
290	Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	838	1095	257	»	5262	1996	9109 77
291	Hem.	L.	Lannoy.	2209	2289	80	»	13645	4582	22790 99
292	Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	752	704	»	48	3823	1007	6202 67
293	Hergnies.	V.	Condé.	3085	3113	28	»	10853	449	15105 73
294	Herlies.	L.	La Bassée.	1001	999	»	2	6401	2812	11563 64
295	Hérin.	V.	Valencienn.-S.	1036	1027	»	9	6105	595	8765 66
296	Herrin.	L.	Seclin.	343	352	9	»	2304	1821	4950 13
297	Herzeele	Dk.	Wormhoudt.	1857	1838	»	19	12835	5527	22972 23
298	Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	464	446	»	18	2123	827	3691 25
299	Holque.	Dk.	Bourbourg.	464	469	5	»	2921	1344	5294 43
300	Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	1375	1345	»	30	10298	3453	17430 41
301	Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	3971	3800	»	171	26519	7229	43088 42
302	Hon-Hergies.	A.	Bavay.	1005	1048	43	»	9373	2391	15035 26
303	Honnechy.	C.	Le Câteau.	1248	1343	95	»	4040	4044	9603 60
304	Honnecourt.	C.	Marcoing.	1550	1553	»	3	8789	2205	14107 59
305	Hordain.	V.	Bouchain.	1347	1277	»	70	7307	2196	12078 59
306	Hornaing.	D.	Marchiennes.	1072	1088	16	»	7784	558	10993 16
307	Houdain.	A.	Bavay	892	908	16	»	8298	1490	12710 47
308	Houplin.	L.	Seclin.	1320	1455	135	»	6652	1392	10397 66
309	Houplines.	L.	Armentières.	2183	2244	61	»	14521	7126	26804 78
310	Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	1332	1353	21	»	8963	3780	15968 39
311	Hoymille.	Dk.	Bergues.	539	521	»	18	5177	2138	9135 71
312	Illies.	L.	La Bassée.	1476	1468	»	8	9276	5701	18302 33

Digitized by Google

NOMS DES					N.os d'ordre.
Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres	
Leduc.	Poulet.	Reytier.	N...	Coupez.	268
De Fourmestraulx.	Wibaille.	Dupretz.	Carton.	Cordier.	269
Premecque.	Pottié.	Becuwe.	Lefevre.	Baudoux.	270
Demeestère.	Dansette, Olivier.	Bohem.	Thurin.	Loridan, Pollet.	271
Cambray.	Remy.	Boissart.	Delannoy.	Leclercq.	272
Leclercq.	Pollet.	Lecocq.	Denabrif.	Hémery.	273
Pronckaert.	Deman.	Cortyl.	Merchier.	Vanhove.	274
Carlier.	Haplencour.	Pouille.	Renau.	Hurriaux.	275
Delcroix.	Dewez, Loignon.	Delesalle.	Rennuit.	Dauverchin, Vincent.	276
N...	Lagrue, Morelle.	Pronier.	Dumetz.	Mercier, Cacheux.	277
Fichaux.	Dhespel, Buisine.	Dhalluin.	Lefevre.	Dô.	278
Decaudin.	Lengrand.	Hebert.	Hodin.	Seigniez.	279
Mocq.	Lefebvre.	V. Thiant.	Broquet.	Lenglet.	280
Tondeur.	Richez, N...	Mespelaëre.	Copin.	Bleuse, Lansiaux.	281
Fostier.	Wéry.	V. Avesnes.	Lambert.	Canevat.	282
Loiseau.	Debarveng.	Blanchart.	Renau.	Merveaux.	283
Sorreau.	Caron.	Pierchon.	Parent.	Parent.	284
Dhem.	L. Delangue.	Bourdon.	De Saint-Mars.	Meurillon.	285
Dovilez.	Liefquint.	Devied.	Bonnay.	N... (Debaecke Degroote, Haucke, Baillieux,	286
Houcke.	Kien, Thibaut.	Devulder.	Smagghe.		287
Vinoix.	Dreumont.	Denis.	Pavot.	Dreumont.	288
Varlez.	Locquet.	Delgorge.	Lebarbier.	Tetart.	289
Ghesquière.	Prévost.	Vanacker.	Delcourt.	Dupire.	290
Braquaval.	N...	Deltour.	Fiévet.	Dallennes.	291
Tribou.	Delattre.	Tartulier.	Derquenne.	Volckerdyk.	292
Doffenies.	L. Dupriez, A. Dupriez.	Bocquet.	Guillerand.	Benin, Jurion, Varlet.	293
Chombart.	Riddez.	Canyn.	Ch. Denabrif.	Coy.	294
Dutemple.	Jonglet.	Defrance.	Parent.	Gourdin.	295
Chrétien.	Bridlance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Leclercq.	296
Heem.	Outters.	Decraemer.	Dubus.	Vandenkerckhove.	297
Lebrun.	Charlet.	Lelong.	George.	Lion.	298
Dauchel.	Lardeur.	Deruyne.	Savary.	Marquise.	299
Valckenaere.	Huyghe.	Deblonde.	Deberdt.	Froment.	300
Delaroière.	Lelieur, Masselis.	Debreyne.	Deroubaix.	H. Derycke, P. Derycke.	301
Lerat.	Marin.	Ficheux.	Crapez.	Vouloir.	302
Delplanque.	Afchain Bataille.	Jaclin.	Maubec.	Cottaux.	303
Anselin.	Waxin.	Manet.	Billecocq.	Dermy.	304
Fardel.	Despret.	Leclercq.	Chalenton.	Joly.	305
Copin.	Martinache.	François.	Rennuit.	Moné.	306
Leclercq.	Lebrun.	Dennetières.	Crapez.	Gerard-Carton.	307
Parent.	Liénart.	Néauport.	Paix.	Ansport.	308
Briar.	Brame.	Tréboute.	Mantoulet.	Bataille.	309
Muylle.	Martein.	Ruyssen.	Duvet.	Baelen.	310
Dewaele.	Duyck.	V. Bergues.	Demasur.	Massemyn.	311
Leroy.	Rigaut	Guermonprez.	Denabrif.	Hoyez.	312

Digitized by Google

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus	Différence. en moins	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851.
313	Inchy.	C.	Le Câteau.	1519	1589	70	»	5853	3477	11887 58
314	Iwuy.	C.	Cambrai-E.	3774	3663	»	111	17008	590	23277 30
315	Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	1025	998	»	27	6423	2452	11148 52
316	Jeumont.	A.	Maubeuge.	902	978	76	»	6536	565	9254 45
317	Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	1034	1028	»	6	5504	1200	8650 »
318	Killem.	Dk.	Hondschoote.	1348	1271	»	77	8710	3537	15416 42
319	La Bassée.	L.	La Bassée.	2540	2755	215	»	18866	2065	26924 06
320	LaFlamengrie	A.	Bavay.	354	340	»	14	1529	905	3062 29
321	La Gorgue.	H.	Merville.	3274	3293	19	»	16766	1972	24642 14
322	La Groise.	C.	Le Câteau.	1076	1069	»	7	7989	2932	13753 84
323	Lallaing.	D.	Douai-N.	1837	1831	»	6	7161	510	10232 95
324	La Longueville.	A.	Bavay.	1290	1255	35	»	11115	5396	21934 91
325	Lambersart.	L.	Lille-O.	1161	1219	58	»	10892	3619	18312 09
326	LaMagdeleine.	L.	Lille-C.	1528	1974	446	»	12820	7451	24517 02
327	Lambres.	D.	Douai-O.	718	811	93	»	11036	2192	16995 96
328	Landas.	D.	Orchies.	2378	2346	»	32	13054	6088	23909 93
329	Landrecies.	A	Landrecies.	3991	3984	»	7	31844	2796	45209 19
330	La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	401	383	»	18	2197	691	3694 36
331	Lannoy.	L.	Lannoy.	1602	1535	»	67	7465	2794	12636 59
332	Larouillies.	A.	Avesnes-S.	592	584	»	8	3932	657	5963 10
333	Lauwin-Planq.	D	Douai-O.	562	619	57	»	4873	1151	7654 45
334	Le Câteau.	C.	Le Câteau.	7636	8233	547	»	52219	19621	88469 42
335	Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2233	2185	»	48	16722	3170	25321 50
336	Lécluse.	D.	Arleux.	1687	1672	»	15	7108	2140	11684 56
337	Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	1548	1527	«	21	10782	7071	21792 42
338	Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	702	689	»	13	5271	1705	8865 20
339	Leers.	L.	Lannoy.	2140	2540	400	»	8058	5720	16616 92
340	Leffrinckhouckhe.	Dk.	Dunkerque-E.	281	286	5	»	2372	1272	4506 49
341	Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	558	509	»	49	2747	1956	5721 14
342	Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	3551	3531	»	20	24406	4040	36612 65
343	Lesdain.	C.	Marcoing.	1047	969	»	78	4587	1295	7585 20
344	Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	593	615	22	»	5969	2149	10262 86
345	Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	912	927	15	»	7292	3541	13420 31
346	Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	441	450	9	»	4380	2214	8191 46
347	Lesquin.	L.	Seclin.	1249	1274	25	»	9409	5307	18063 81
348	Leval.	A.	Berlaimont	569	654	85	»	4407	1236	7176 34
349	Lewarde.	D.	Douai-S.	1138	1120	»	18	6016	2388	10543 84
350	Lezennes.	L.	Lille-S.-E	1250	1267	17	»	3569	3361	8289 51
351	Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	413	396	»	17	1741	540	2909 30
352	Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	1211	1173	»	38	4471	1367	7423 18
353	Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	638	611	»	17	4531	2012	8191 65
354	Ligny.	C.	Clary.	1710	1767	57	»	6521	4201	13186 53
355	Ligny.	L.	Haubourdin.	140	124	»	16	833	218	1343 13

Digitized by Google

NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	N.os d'ordre.
Basquin.	Dubuisson.	Leduc.	Brachelet.	Vallez.	313
Raoult.	N..., N...	Ramon.	Delalonde.	Trannoy, Fouquet.	314
Bassez.	Petoux.	Crepin.	Piérart.	Vincent.	315
Poulet.	Cantiniaux.	Montay.	Trentesaux.	Pagnier.	316
Lenglet-Donay.	Dupont.	Lamelle.	Riquet.	Fontaine.	317
Debreuw.	Claeymau.	Lesecq.	Deroubaix.	Heyse.	318
Ybert.	Candellier.	Gérin.	Denabrif.	Wallart.	319
Crasquin.	Mirland.	Denis.	Carton.	N....	320
Duquenne.	Lequien.	Leclercq.	Vermersch.	Laurence, Boidin.	321
Leblond.	Denise.	Soufflet.	Leblond.	Dematte.	322
Honseaux.	Vion.	Lebon.	Deligny.	Bouez, Mocq.	323
Prevost.	Derome.	Lebon.	Delpature.	Hanicq.	324
Meurisse.	Selosse.	Desplanques.	Hochart.	Dangremont.	325
Bonnier.	Dupriez.	Blanquart.	Cuvelier père.	Jansseu.	326
Lecq.	Hette.	Rocquet.	Joveneau.	Melayers.	327
Dubois.	Duflot.	Mallet.	N...	Mercier, Fabre.	328
Gabet.	Poncelet, Stiévez.	Desse.	Descamps.	Brombles, Lefebvre, Hauchard.	329
Mazinghe.	Ochin.	Lefever.	Chardot.	Chrétien.	330
Parent.	Thieffry.	Delahaye.	Fiévet.	Herbaux.	331
Contesse.	Hédon.	Barbet.	Cantel.	Bertaux.	332
Lefebvre.	Cauchy.	Cayez.	Joveneau.	Fiévet. [Caudecaux.	333
Pelafons de la Plesnoy.	Ponsin Bonais, Ernux Chantr. ail.	Wallez.	Locoge.	Kierchner, Sommaing,	334
Bouchart.	Roseau.	Lahaye.	Colas.	Choteau, Legrand.	335
Couppé.	Louy.	Richez.	Delannoy.	Bauduin.	336
Woestelandt.	Wanheeghe.	Labey.	Lancel.	Persyn.	337
Blondé.	Wispelaere.	Lameyse.	Fleurynck.	Blaevoet.	338
Salembier.	Droulers.	Declerck.	Fiévet.	Fonville.	339
Leuregans.	Wemaere.	V. Uxem.	Annibert.	Moison.	340
Bartier.	Debacq.	Cornil.	Delegrange.	Wattrelos.	341
Prévost.	Beauvais, Piette.	Bouillon.	Dupont.	Delcroix, Théfoin.	342
Potin.	Lefebvre.	Fiévet.	Dumotiez.	Debert.	343
Prangère.	Hulin.	Lagache.	Lion.	Saladin, Denis.	344
Bollengier.	Geeraert.	Baillieu.	Annibert.	Ryckebusch.	345
Bevenot.	Vitrant.	N...	Lion.	Paul.	346
Lamblin.	Chuffart.	Dubuisson.	Panckoucke fils	Momont.	347
Wittrant.	Wiars.	Lemaire.	Hennet.	Fromont.	348
Maniez.	Pierrache.	Pottier	N...	Rincheval.	349
Descamps.	Contrat.	Herrengt.	Delcour.	Delobel.	350
Lefebvre.	Henelin.	Brunet.	George.	Douchez.	351
Lhomme.	Rousseau.	Coppée.	Delannoy.	Florentin.	352
Bruneau.	Prouveur.	Garçon.	Minne.	Cardon.	353
Robert.	Soyez.	Wallez.	Hodin.	Grière, Gernez.	354
Waymel.	Foucart.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.	355

Digitized by Google

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851.
356	Lille.	L.	Lille.	75430	75795	365	»	333853	46589	48a546 80
								347992	47620	499714 29
								358441	52259	526142 09
357	Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	533	541	8	»	3046	365	4475 48
358	Linselles.	L.	Tourcoing-N.	3656	3638	»	18	18486	10626	35888 56
359	Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	646	615	»	31	5414	1389	8672 51
360	Loffre.	D.	Douai-S.	168	181	13	»	2428	1496	4819 75
361	Lomme.	L.	Haubourdin.	2480	2421	»	59	13329	6284	24421 25
362	Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	603	640	37	»	3767	1828	6976 40
363	Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	1577	1585	8	»	11960	3853	20067 69
364	Loon.	Dk.	Gravelines.	1845	1836	»	9	14931	2451	22657 75
365	Loos.	L.	Haubourdin.	4117	4082	»	35	15531	8750	29388 94
366	Lourches.	V.	Bouchain.	3036	2798	»	238	7077	548	9821 24
367	Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	656	703	47	»	5132	2896	9860 91
368	Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	1110	1119	9	»	7087	2491	12129 13
369	Louvil.	L.	Cysoing.	750	716	»	34	2683	1776	5461 20
370	Louvroil.	A.	Maubeuge.	812	822	10	»	4510	1032	7068 06
371	Lynde.	H.	Hazebrouck-N	809	785	24	»	6430	2114	10855 60
372	Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1375	1349	»	26	5713	4044	11711 89
373	Maing.	V.	Valenciennn.-S.	1692	1730	38	»	11939	1462	17586 64
374	Mairieux.	A.	Maubeuge.	499	514	15	»	3680	1014	5997 75
375	Malincourt.	C.	Clary.	980	980	»	»	4667	5097	11560 89
376	Marbaix.	A.	Avesnes-S.	995	979	»	16	5630	1457	9027 68
377	Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	377	393	16	»	3310	1663	6181 07
378	Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	2965	3047	82	»	18745	670	25678 40
379	Marcoing.	C.	Marcoing.	1709	1608	»	101	9744	1164	14259 87
380	Marcq.	D.	Arleux.	528	477	»	51	5618	2028	9676 30
381	Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	3937	3898	»	39	25544	7608	41904 82
382	Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	411	413	2	»	3076	1653	5847 31
383	Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	855	874	19	»	4751	1266	7686 15
384	Maretz.	C.	Clary.	2485	2595	10	»	8574	5686	17332 54
385	Marly.	V.	Valenciennn.-E.	1258	1337	79	»	15063	4156	23994 »
386	Maroilles.	A.	Landrecies.	2210	2171	»	39	26189	4658	39974 83
387	Marpent.	A.	Maubeuge.	593	609	16	»	3187	852	5137 55
388	Marquette.	L.	Lille-O.	1746	1887	141	»	10069	5278	18761 77
389	Marquette.	V.	Bouchain.	1846	1849	3	»	9069	3313	15773 26
390	Marquillies.	L.	La Bassée.	1097	1127	30	»	5953	237	8253 41
391	Masnières.	C.	Marcoing.	1697	1713	16	»	10683	3359	17679 31
392	Masny.	D.	Douai-S.	916	829	»	87	7978	2977	13798 25
393	Mastaing.	V.	Bouchain.	830	809	»	21	5997	2438	10619 06
394	Maubeuge.	A.	Maubeuge.	7328	7719	391	»	51080	1306	67991 72
395	Maulde.	V.	St.-Amand-r.g	1256	1221	»	35	5503	678	8173 96
396	Mauroy.	C.	Le Câteau.	798	816	18	»	2342	1362	4544 84
397	Mazinghien.	C.	Le Câteau.	1127	1124	»	3	4900	1614	8280 59
398	Mecquignies.	A.	Bavay.	1054	1012	»	42	3916	2006	7396 74

Digitized by Google

NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	N.os d'ordre.
Bonte-Pollet.	Richebé ✲, Gentil, Delattre, Delespaul ✲.	V. page.	De Coupigny.		356
			Dibos, ✲.		
			De Rossollin.		
Colson, Xavier.	Colson, Adolphe.	Trannois.	Decornois	Cauchon.	357
Lefebvre.	Clarisse, Destombes	Guichard.	Delsart.	Herbeaux, Deltour.	358
Renard.	Applencourt.	Joffrain.	Riquet.	Boutteaux.	359
Caron.	Blanchart.	V. Montigny.	N...	Saudemond.	360
Coisne.	Delattre.	Havez.	Bonnet fils.	Verdière.	361
Desbonnets.	N...	Meurillon.	Hochart.	Quenneson.	362
Laudron.	Dubois.	Leps.	Vanwormhoudt ✲	Vanhersel.	363
Landron.	Longueval.	Pelaert.	Demarle.	Pruvost, Pannier.	364
Gilquin.	Laden.	Lemahieu.	Lefevre.	Odent père et fils.	365
Bouchelet.	Cartry, Pol.	Ducâtillon.	Lebarbier.	Gratepanche.	366
Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.	367
D. Sénéchal.	N...	Dubois.	Dupont.	Delettre.	368
Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.	Mallat.	Doignies.	369
N...	Alvin.	V. Hautmont.	Quiévy.	Moraux.	370
Degroote.	Deman.	Verstavel.	Alavoine.	Maerten.	371
Desplechin.	Echevin.	Verbecq.	Fiévet.	Lecomte.	372
Dupont.	Lefebvre.	Garçon.	Brasselet.	Thuillet, Minon.	373
Blavier.	Paternost.	Godry.	De Baillencourt.	Cagniaux.	374
Dubaille.	Levaux.	Bauduin.	Chevassus.	Delbart.	375
Delestenne.	Wery.	Courtin.	Dhaisne.	De Beaumont.	376
Villain.	Dussart.	V. Rieulay.	Tailliar.	Dubois.	377
Piédanna.	Thery, Rocquet.	Rousselle.	Lacoste.	Regembal, Cocqueau	378
Malet.	Dufresnois.	Salez.	Legrand.	Vasseur, Harfaux.	379
Wiart.	Delécelle.	V. Marquette.	Leroy.	Boubers.	380
Delos.	Despature, Honoré.	Midavaine.	Folet.	Delos, Rogez.	381
Cocquillier.	Chevalier,	Louf.	Cuvelier.	Decaux.	382
Carpentier.	Sueur.	Martin.	Piérart.	Maliet.	383
N...	Leduc.	Macherie.	Maubec.	Gabet, Levêque.	384
Tanerède père.	Giraud, Monchicourt	Rousselle.	N....	Luciez.	385
Fournier.	Brissy.	Desruelles.	Lion.	Jean, Vendois.	386
Jouf.	Tilmant.	V. Jeumont.	Lebrun.	Rousselle.	387
Salembier.	Leroy.	Héroguer.	Darcy.	Duprez.	388
Leroy.	Wignolle.	Lemaire.	Chalenton.	Allain, Wagnez.	389
Chombart.	Brunet.	Descamps.	Ch. Denabrif.	Dhainaut.	390
N...	Bail.	Pollet.	Dumotiez.	Maillot, Leclercq.	391
Fiévet.	Laurent.	Tavaux.	N...	Laurent.	392
C. Coquelle.	Miens.	Coupé.	Minne.	Beaumont.	393
Bottieau.	Deladrière, Marchand.	Babeur.	Quiévy.	Delgorge, Tretan.	394
Hornez-Wibaut.	Gorez.	Gonet.	Baligand.	Delhaye, Delvigne.	395
Hutin.	Taine.	Vilain.	Maubec.	Déniché.	396
Blanchard.	Lemoine.	Wyart.	Leblond.	Lacoche.	397
Gerin.	Prévost.	Loyez.	Renau.	Demaure.	398

Digitized by Google

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes. pour 1851.
399	Mérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	964	918	»	46	7279	2174	11979 61
400	Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	828	791	»	37	5422	1688	9036 88
401	Merris.	H.	Bailleul-S.-O	1247	1236	»	11	6933	5230	14802 52
402	Merville.	H.	Merville.	6079	5954	»	125	36692	4268	53746 23
403	Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	2512	2639	127	»	15717	7485	28841 32
404	Millam.	Dk.	Bourbourg.	874	894	20	»	8530	4306	15932 70
405	Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	551	603	52	»	3941	285	5628 85
406	Mœuvres.	C.	Marcoing.	903	848	»	45	5227	2864	10054 90
407	Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	622	615	»	7	3972	2336	7777 87
408	Monchaux.	V.	Valenciennes-S.	490	484	»	6	3768	2339	7490 95
409	Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	1010	1002	»	8	5476	2863	9991 80
410	Monchecourt.	D.	Arleux.	702	620	»	82	7527	2717	12883 14
411	Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	1043	1120	77	»	5473	3846	11999 84
412	Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	1796	1801	5	»	12660	5339	22412 62
413	Montay.	C.	Le Câteau.	426	395	»	31	4051	1216	6689 36
414	Montigny.	C.	Clary.	1049	1043	»	6	3597	2881	7869 39
415	Montigny.	D.	Douai-S.	827	733	»	114	5618	699	8328 79
416	Montrécourt.	C.	Solesmes.	312	300	»	12	2159	1926	4922 47
417	Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	3817	3816	»	1	18911	2278	27833 83
418	Morenchies.	C.	Cambrai-O.	106	106	»	»	1237	334	2018 62
419	Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	1498	1152	»	346	6861	574	9730 03
420	Mouchin.	L.	Cysoing.	1467	1456	»	11	7261	3522	13382 23
421	Moulins-Lille.	L.	Lille-S.-O.	4417	4875	458	»	40718	7124	59811 »
422	Moustiers.	A.	Trélon.	281	260	»	21	2013	600	3337 81
423	Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	2149	2233	84	»	9002	3786	15921 24
424	Naves.	C	Cambrai-E.	981	814	»	167	5294	1770	9020 13
425	Neuf-Berquin.	H.	Merville.	1478	1430	»	48	5572	3166	10797 95
426	Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	230	245	15	»	936	321	1701 26
427	Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	739	705	»	34	2724	1525	5244 11
428	Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	2576	2644	68	»	9129	5157	17511 99
429	Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	931	884	»	47	4876	549	7007 »
430	Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	780	806	26	»	6044	704	8715 76
431	Neuvilly.	C.	Le Câteau.	2082	2091	9	»	10116	1241	14932 67
432	Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	3550	3582	32	»	19768	12126	38949 85
433	Niergnies.	C.	Cambrai-E.	571	560	»	11	3428	2130	6846 19
434	Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	1268	1237	»	31	6095	1249	9595 53
435	Nomain.	D.	Orchies.	2384	2421	37	»	18149	6833	31455 08
436	Noordpeene.	H.	Cassel.	1440	1431	»	9	9876	3476	16874 73
437	Noyelles.	A.	Berlaimont.	516	507	»	9	6281	2949	11497 10
438	Noyelles.	C.	Marcoing.	588	597	9	»	5575	1949	9403 38
439	Noyelles.	L.	Seclin.	439	404	»	35	2723	405	4049 39
440	Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	720	687	»	33	4912	1195	7817 86
441	Obies.	A.	Bavay.	1166	1187	21	»	4647	2434	8791 91
442	Obrechies.	A.	Maubeuge.	292	303	11	»	1751	458	2826 08
443	Ochtezeele.	H.	Cassel.	521	509	»	12	4397	2101	8085 65

Digitized by Google

NOMS DES					N.os d'ordre.
Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	
Bruneau.	Royez.	Fromentel.	Accard.	Gauthier	399
Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.	Lancel.	Hugoo.	400
Dezitter.	Staes.	Debaudt.	Leclercq.	Merchez.	401
Verhaeghe.	Delassus, Sénelart-Vau.	Legrand.	Degruson.	Hautecœur, Lallau, Marelin.	402
Leurs.	Plouvier, Baerot.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Heusele, Desvigne.	403
Moreau.	Desmidt.	Scrleys.	Savary.	Ducamps.	404
Lecocq.	Duburque.	V. Hasnon.	Rennuit.	Dupret.	405
Foulon.	Foulon.	Lecœuvre.	Foulon.	N...	406
Mercier .	Mutte.	Binay.	Decornois.	Bernier, Chartiaux.	407
Dhaussy.	Tiétard.	Delsart.	Brasselet.	Claisse.	408
N....	Devienne.	Dethoor.	Chardot.	Bauduin.	409
Momal.	Héroguez.	Danes.	Perret.	Parent.	410
Becquet.	Delemar.	Masse.	Cuvelier père.	Cœrette.	411
Vallois.	Boutry.	Ghémar.	Chardot.	Lagache, Deregnaucourt.	412
Danjou.	N....	Gosselet.	Locoge.	Monfroy.	413
Millot.	Galiègue.	Leguiez.	Libert.	Tinturier.	414
Jovenet.	Desmons.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.	415
Thomas.	Pamart.	V. Saulzoir.	Copin.	Colbeau.	416
Claudorez.	Deyne, Delaere.	Markant.	Iserby.	Pihen, Leveque, Boorteel.	417
Bonnel.	Hecquet.	V. Tilloy.	Maréchal.	N....	418
Baligand.	Liétar.	Dewatine.	Baligand.	Delmotte.	419
Nicolle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Gravelines. (luin.	420
Bériot.	Bonte.	Herlemont.	Bonnet père.	Duhem, Lorthioir, Dhal-	421
Bertaux.	Fosset.	Bultez.	Delannoy.	Crouy.	422
Bourgois.	Mullier.	Deleruyelle.	Delsart.	Pottier.	423
Lemaire.	Lemaire.	Bury.	Bonnay.	Lefebvre.	424
Duretz.	Ducroquets.	Cousin.	Leroy.	Valquenart.	425
Deharveng.	Broudehoux.	Dupont.	Renau.	Champagne.	426
Jacquemart.	Moine.	Delvigne.	Pavot fils.	Caffiaux.	427
Ghestem.	Glorieux, Dervitte.	Prince.	Thurin.	Biscop.	428
Pluvinage.	J.-B. Pluvinage.	Delebarre.	Bonnay.	Degrincourt.	429
Leriche.	Fauville.	Moreau.	Broquet.	Noulet.	430
Toilliez.	Ledieu.	Bricout.	Gellé.	Cavrot, Cavrot.	431
Delaugre-Salembier.	Delbecque, Romon.	Cornette.	Rouzé-Duflos.	Derensy, Roussel.	432
Pluvinage.	Briez.	Larsonneur.	François.	Demailly.	433
Monnier.	Dumez.	Maréchal.	Colas.	Fromont, Dufernez.	434
Quique.	Bailly.	Desmarescaux.	Bocquet.	Leleu, Wacquiez.	435
Leleu.	Blondé.	Devos.	Campagnie.	Baeteman.	436
N...	Belot.	Griffon.	Lion.	Maton.	437
Claviez.	Careur.	Decaudain.	Legrand.	Cany.	438
Malfait.	Lhermitte.	Danjou.	Louchet.	Croccel.	439
Lussiez.	Chatelain.	Trupin.	Dumelz.	Fleury.	440
Hottelart.	Piérard.	Selliez.	Renau.	Voisin.	441
Baudart.	Julien.	Bettiaux.	François.	Gigon.	442
Piérens.	Vangrevelynghe.	Delautre.	Campagnie.	Lefebvre.	443

Digitized by Google

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut. directes pour 1851
444	Odomez.	V.	Condé.	351	421	70	»	2056	539	33[illegible]
445	Ohain.	A.	Trélon.	1102	1086	»	16	4802	425	6903
446	Oisy.	V.	Valenciennn.-S.	182	214	32	»	2007	950	3693
447	Onnaing.	V.	Valenciennn.-E.	3443	3427	»	16	22063	4453	33814
448	Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	305	506	201	»	3106	1640	5862
449	Orchies.	D.	Orchies.	3524	3508	»	16	25601	1538	35279
450	Ors.	C.	Le Câteau.	1322	1312	»	10	8658	2417	14219
451	Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	528	526	»	2	3619	1022	5879
452	Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	820	828	8	»	4602	3729	110114
453	Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	1037	1015	»	22	5896	1869	9874
454	Oxelaëre.	H.	Cassel.	530	540	10	»	3519	1715	6542
455	Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	1246	1152	»	94	5718	2397	10211
456	Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	1438	1350	12	»	9078	1430	13707
457	Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	914	940	26	»	6007	1966	9350
458	Péronne.	L.	Cysoing.	573	618	45	»	1927	1132	3773
459	Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amandr.d.	777	805	28	»	4148	2020	7637
460	Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	1877	1871	»	6	10626	2625	16995
461	Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	1376	1361	»	15	9048	3353	15421
462	Pitgam.	Dk.	Bergues.	1695	1652	»	43	16064	2601	24304
463	Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	2057	1995	»	62	8647	3922	15629
464	Pommereuil.	C.	Le Câteau.	1343	1344	1	»	5615	1528	9175
465	Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	826	869	43	»	6397	1078	9454
466	Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	1320	1310	10	»	9106	2553	14859
467	Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	242	256	14	»	2647	690	4263
468	Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	376	377	1	»	2527	1802	5955
469	Premesques.	L.	Armentières.	1095	1008	»	87	5375	3552	10878
470	Préseau.	V.	Valenc.-Est.	1709	1712	3	»	8245	2864	13977
471	Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	1646	1617	»	29	4644	1399	7737
472	Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	453	434	»	19	3537	1163	5947
473	Prisches.	A.	Landrecies.	1630	1541	»	89	11334	1399	16718
474	Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	682	760	78	»	4438	546	6552
475	Proville.	C.	Cambrai-O.	452	491	39	»	5421	2366	9700
476	Provin.	L.	Seclin.	1159	1262	103	»	4707	2595	8948
477	Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	1875	1849	»	26	15518	2536	23518
478	Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	2246	2197	»	49	13573	2717	21104
479	Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	510	540	30	»	3666	1158	6141
480	Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	4184	4238	54	»	27822	8577	45878
481	Quiévelon.	A.	Maubeuge.	301	286	»	15	1126	545	2099
482	Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	893	888	»	5	6412	2969	11528
483	Quiévy.	C.	Carnières.	2917	2785	»	132	9143	6134	18664
484	Raches.	D.	Douai-Ouest.	1220	1305	85	»	7504	1796	11748
485	Radinghem.	L.	Haubourdin.	1280	1251	»	29	6599	4498	13777
486	Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	870	965	95	»	7512	2679	12710
487	Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	1996	2058	62	»	13593	3673	22104
488	Rainsars.	A.	Trélon.	260	307	47	»	2165	281	3350

Digitized by Google

NOMS DES					N.os d'ordre.
Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	
Delacoste.	Patoir.	V. Fresnes.	Guillerand.	Autem.	444
Blaise.	Divry.	Dupont.	Dutil.	Hardy.	445
Pillion.	Pluchart.	V. Hérin.	Parent.	Miot.	446
Phichon.	Lenne, Morchez.	This.	De Chertemps.	Jodoyez, Finet.	447
Geeraert.	Vandenameele.	Florisoone.	Facon.	Becu.	448
Gruyelle-Mallet	Delmer, Cornaille.	Charles.	Bocquet.	Henno, Laurent.	449
Bouchez.	Givry-Griot.	Ghyselynck.	Lempereur.	Lepape.	450
N...	Denimal.	Marchand.	Piérart.	Cappeliez.	451
Crampon.	Desprez.	Dorchies.	Chardot.	Lefebvre.	452
Vandenberghe.	Fauverghe.	Blaevoet.	Duvet.	Kiers.	453
Faes.	Dutailly.	Judes.	Merchier.	Wyon.	454
Tétar.	Delmotte.	Besuyau.	Derquenne.	Laurent.	455
Caudrelier.	Poulain.	Jaclin.	Tailliart.	Lion, Degerd.	456
Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	Bonnet fils.	Hequin.	457
Lefebvre.	Constant.	Segon.	Panckoucke fils.	Duhamel.	458
Lambert.	Pillion.	V. Aubry.	Piévet.	Dana.	459
Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.	Cuvelier.	Deprey.	460
Dillies.	Caillet.	Duthoit.	L. Panckoucke.	Willemot.	461
Dewaele.	Decroocq.	Janssen.	Royaux.	Verrons.	462
Druesnes.	N.....	Brunet.	Pavot fils.	Pavot, Roland.	463
Cloez.	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	Chandier.	464
Dupont.	Six.	Deregnaucourt.	Accard.	Willemot.	465
Juste.	N...	Wallez.	Hennet.	Landousies.	466
Dorléant.	Carton.	V. Villereau.	Riquet.	Preuvot.	467
L. Legillon.	Villette.	Gruson.	G. Leclercq.	Lefebvre.	468
Roussel.	Delobel.	Gerin.	Bonnet fils.	Fouquart.	469
Dassonville.	Roland.	Brasselet.	Fromont.	Cartier.	470
Naveau.	Denade.	Humez.	Descamps.	Chandelier, Demade	471
Tacq.	Dehove.	Malaquin.	François.	Levêque.	472
Blondeau.	Machelart.	Camberlang.	Estassin.	Brassart.	473
Basnan.	Debève.	Jaclin.	Brasselet.	Claisse.	474
Crépin.	Laude.	Dorchies.	Moland.	Stiévenard.	475
Thobois.	Cramette.	Leroy.	L. Panckoucke.	Ruquois.	476
Debavelaere.	Desmedt.	Lagatie.	Legrand.	Spannut.	477
Cazin.	Faiderbe.	Ricourt.	Dechertemps.	Merlin, Brasseur.	478
Lecompt.	Danhiez.	V. Artres.	Brasselet.	Richard.	479
Frutin-Vrambout.	Berthe, Lelong.	Taffin.	Devemy.	Dejean, Ghesquière.	480
Hazard.	Boisse.	V. Aibes.	Poirson.	Mengal.	481
Libert.	Bouvez.	Montaigne.	Bruneau.	Ledur.	482
Villette.	Deledœuille, Méresse.	Libert.	Millet-Tellier.	Grésillon, Machu.	483
Denisse.	Montagne.	Gadenne.	Dislère.	Bataille.	484
Brice.	Wattelle.	Delebarre.	Ferru.	Carrière.	485
Briffaut.	Normand.	V. Sailly.	Bonnay.	Degroise, Bleuet.	486
Debruille.	Dapvris.	Houcke.	Dislère.	Geffroy.	487
N...	Bossaut.	Soufflet.	Salomé.	Moucheron.	488

Digitized by Google

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851.
489	Raismes.	V.	St.-Amandr.d.	3618	3678	60	»	24476	1332	34101 82
490	Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	493	552	59	»	5186	2903	9970 41
491	Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	647	604	»	43	3382	1530	6141 52
492	Recquignies.	A.	Maubeuge.	386	404	18	»	2417	669	3936 14
493	Renescure.	H.	Hazebrouck.	1681	1727	46	»	11678	4745	20639 40
494	Reumont.	C.	Le Câteau.	898	960	62	»	2652	2156	5857 87
495	Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	1977	2001	24	»	12542	3321	20301 43
496	Ribécourt.	C.	Marcoing.	720	673	»	47	5408	2479	9857 27
497	Riculay.	D.	Marchiennes.	405	416	11	»	1644	819	3060 35
498	Rieux.	C.	Carnières.	1955	1778	»	177	7838	958	11590 »
499	Robersart.	A.	Landrecies.	305	255	»	50	1815	1321	3803 41
500	Rœulx.	V.	Bouchain.	1081	1195	114	»	5254	639	7738 »
501	Rombies et March.	V.	Valenc.-Est.	513	531	18	»	4354	2291	8211 88
502	Romeries.	C.	Solesmes.	940	903	»	37	5153	3430	10450 88
503	Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	1565	1634	69	»	8218	4139	15209 03
504	Roncq.	L.	Tourcoing-N.	3378	3637	259	»	18245	7368	31940.01
505	Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	1071	1373	302	»	7202	296	9987 08
506	Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	1477	1426	»	51	9361	4755	17530 88
507	Roubaix.	L.	Roubaix.	31039	34698	3659	»	258690	86367	423411 57
508	Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	277	281	4	»	1186	960	2596 39
509	Roucourt.	D.	Douai-Sud.	301	309	8	»	3498	1054	5863 20
510	Rousies.	A.	Maubeuge.	391	450	59	»	3960	961	6292 52
511	Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	221	260	39	»	2445	235	3531 06
512	Rubrouck.	H.	Cassel.	1574	1512	»	62	12347	3525	20233 79
513	Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	480	532	52	»	4324	2383	8317 64
514	Rumegies.	V.	St.-Amandr.g.	1616	1710	94	»	8570	4143	15884 07
515	Rumilly.	C.	Marcoing.	1885	1815	»	70	7303	3058	13048 47
516	Sailly.	C.	Cambrai-O.	531	588	57	»	3156	1463	5767 35
517	Sailly.	L.	Lannoy.	917	971	54	»	5044	4042	10905 70
518	Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	1706	1751	45	»	10237	1238	15024 51
519	Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	2093	2032	»	61	7825	6944	17768 34
520	Sains.	A.	Avesnes-Sud.	1462	1552	90	»	9427	5837	18526 94
521	St.-Amand.	V.	St.-Amand.	9453	9527	74	»	61783	2000	84446 10
522	St.-André.	L.	Lille-Ouest.	845	940	95	»	6109	4022	12269 80
523	St.-Aubert.	C.	Carnières.	2437	2373	»	64	8186	6416	17633 02
524	St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	648	596	»	52	5574	1630	9225 60
525	St.-Aybert.	V.	Condé.	373	402	29	»	4805	610	7104 90
526	St.-Benin.	C.	Le Câteau.	655	656	1	»	3269	2407	6866 80
527	St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	306	307	1	»	3684	1012	6037 90
528	St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	751	874	123	»	7508	2617	12785 70
529	St.-Hilaire.	C.	Carnières.	2007	1956	»	51	6893	3014	12469 30
530	St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	1099	1100	1	»	5693	3764	11565 70
531	Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	934	894	»	40	6180	2258	10667 10
532	St.-Martin.	C.	Solesmes.	710	696	»	14	3791	467	5608 40
533	St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	267	287	20	»	2873	1385	5282 30

Digitized by Google

NOMS DES					N.os d'ordre.
Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	
Baudrin.	Demonet, Préant.	Hennion.	Fiévet.	Delattre, Beauchamps.	489
N...	Moreau.	Houssoy.	Maréchal.	Sourmais.	490
Delhaye.	Moutier.	Roland.	Salomé.	Fontaine.	491
Deroisin.	Delforge.	Dubuisset.	Lebrun.	Guérin.	492
N...	Bayon.	Kerkove.	Bourgois.	Vandenbogaerde, Vasseur	493
Hocquet.	Méresse.	Blas.	Maubec.	Lecigne.	494
Deprez.	Masselis.	Hopsomer.	Facon.	Desquand.	495
Lenoir.	Debus.	Dubois	Legrand.	Carré.	496
Lemaire.	Wilbaut.	Leclercq.	Tailliart.	Bourez.	497
Doise.	Wuilmot.	Bresson.	Delalonde.	Leroy, Leprêtre	498
Hallez.	Briastre.	Lécuyer.	Midy.	Catteau.	499
J.-B. Risbourg.	Trachez.	Dercine.	Minne.	Legrand.	500
Delcroix-Mallet	Alglave.	Dubois.	Rennuit.	Delvallée.	501
Douay.	Laurent.	Poretz.	Gaffet.	Piette.	502
Morelle.	Spriet.	Monchy.	Panckoucke fils.	Valin.	503
Duquesnoy.	Catteau-Destombes.	Nanynck.	Thurin.	Delahousse, Bonduel.	504
De Chatenay.	Pinquet.	Rogié.	Dislère.	Lefebvre, Dhaine.	505
Legrand.	Sauvage.	Petit.	Rennuit.	Desespringalle.	506
Delattre ✲.	Delerue, Motte, Duthoit.	Maës, Herrengt.	Leconte père.	Mullier, Selosse, Ramaer	507
Flament.	Huin.	V. Euglefontaine.	Riquet.	Monnier.	508
Bicquet.	Debève.	Tison.	N...	Poutrain.	509
Thomas.	Laurent.	Delcambre.	Lebrun.	Devaux.	510
Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Destamberg.	511
D'Hont.	N...	Dewaele.	Campagnie.	Piérens.	512
Lobelle.	Jacquin.	Demont.	Piérart.	Moreau.	513
Delobelle.	Martin.	Baligand.	Colas.	Buzin.	514
N....	Manniez.	Ségard.	Dumotiez.	Carré.	515
Lucas.	Laude.	Barenne.	Bonnay.	Pique.	516
Rouzé.	Rohart.	Delvallée.	Fiévet.	Cardon.	517
Dutemple.	Pollet.	Deleporte.	Panckoucke fils.	Lecomte.	518
Romon.	Lallemant.	Brassart.	Ch. Denabrif.	Dilly, Danglos.	519
N...	Fosset.	Canonne.	Salomé.	Eliet.	520
Nicolle.	Barbieux, N...	Joffrain.	Fleury.	Copin, Deltombe, Courtecuisse.	521
Solignac.	Herbin.	Varlet.	Hochart.	Dumortier.	522
Vallez.	Mascaux.	Dupuis.	Delalonde.	Moreau, Boucly.	523
Willot.	Lecomte.	Largillière.	Decornois.	Noiret.	524
Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	Vertray.	525
Valet.	Lacourt.	Demarescaux.	Locoge.	Vertray.	526
Louf.	Wasca.	Fockenberghe.	Demarle.	Coolen.	527
N...	Bériot.	Berthier.	Lambert.	Limosin.	528
N...	Hénaut.	Becart.	Millet-Tellier.	Dirson.	529
L. Billiau.	N...	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry	530
Baelen.	Dequidt.	Bernast.	Merchier.	Luteyne.	531
Mirland.	Lecerf.	Lecuppre.	Debaillencourt.	Blas.	532
Castier.	Degrave.	Top.	Savary.	Cocart.	533

Digitized by Google

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851.
534	St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	483	508	25	»	5537	925	8394 77
535	St.-Python	C.	Solesmes.	1736	1709	»	27	8477	5594	17819 15
536	St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	722	750	28	»	3858	1856	6824 74
537	St.-Remy-m.-bâti.	A.	Maubeuge.	417	407	»	10	2645	986	4576 49
538	St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	1674	1936	262	»	18356	4482	28918 44
539	St.-Souplet.	C.e	Le Câteau.	2432	2453	21	»	8007	3262	14131 50
540	St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	1050	1060	10	»	6864	2558	11890 05
541	St.-Vaast.	C.	Solesmes.	1734	1705	»	29	5616	4750	12442 64
542	St.-Waast.	A.	Bavay.	632	627	»	5	5372	1933	9140 82
543	Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	644	648	4	»	3665	1214	6201 84
544	Salomé.	L.	La Bassée.	870	860	10	»	5468	880	8150 80
545	Saméon.	D.	Orchies.	1693	1747	51	»	9021	3704	16026 74
546	Sancourt.	C.	Cambrai-O.	420	422	2	»	3555	2605	7477 29
547	Santes.	L.	Haubourdin.	1667	1614	»	53	9064	6257	18564 81
548	Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	581	547	»	34	2933	796	4830 67
549	Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	1037	1113	76	»	5564	1552	8952 55
550	Sassegnies.	A.	Berlaimont.	412	406	»	6	3488	2116	6878 16
551	Saultain.	V.	Valenciennn.-E.	971	953	»	18	8007	2950	13664 74
552	Saulzoir.	C.	Solesmes.	2326	2213	»	113	10020	4132	17881 94
553	Sebourg.	V.	Valenciennn.-E.	1791	1814	23	»	12964	3263	20799 89
554	Seclin.	L.	Seclin.	3240	3341	101	»	28351	1676	39237 57
555	Selvigny.	C.	Clary.	745	718	»	27	2879	2535	6535 02
556	Semeries.	A.	Avesnes-N.	732	770	38	»	5814	2788	10675 13
557	Semousies.	A.	Avesnes-N.	316	309	»	7	1881	470	3026 54
558	Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	855	873	18	»	4681	1625	8017 74
559	Sequedin.	L.	Haubourdin.	585	578	»	7	4012	4346	9881 42
560	Séranvillers.	C.	Carnières.	518	442	»	76	3042	2097	6334 64
561	Sercus.	H.	Hazebrouck-N	511	514	3	»	3833	1749	7000 99
562	Sin.	D.	Douai-N.	3063	3048	»	15	15450	1874	22816 65
563	Socx.	Dk.	Bergues.	779	771	»	8	6748	2934	12099 07
564	Solesmes.	C.	Solesmes.	5627	5579	»	48	30422	13193	54222 03
565	Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	2701	2758	57	»	16737	6047	28312 63
566	Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	230	246	16	»	1401	952	2865 94
567	Somain.	D.	Marchiennes.	2836	3065	229	»	14584	1260	20804 38
568	Sommaing.	C.	Solesmes.	576	548	»	28	2791	1100	4904 21
569	Spycker.	Dk	Bourbourg.	701	631	»	70	5247	1122	8232 27
570	Staple.	H.	Hazebrouck-N	1096	1032	»	66	7866	2533	13197 89
571	Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	1961	1941	»	20	10567	3303	17679 31
572	Steene.	Dk.	Bergues.	834	893	59	»	7804	1135	11675 29
573	Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	3982	3966	»	16	25998	6466	41536 90
574	Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	4761	4800	39	»	24103	2365	56926 10
575	Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	559	558	1	»	3559	3346	8243 09
576	Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	888	885	3	»	6955	3636	13135 52
577	Taisnières-sur-H	A.	Bavay.	1234	1282	48	»	11941	2967	19108 19
578	Templemars.	L.	Seclin.	920	886	»	34	4719	1208	7588 76

Digitized by Google

NOMS DES					N.os d'ordre.
Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	
Goerssen.	Dereudre.	Pruvot.	Vanwormhoudt,*	Swynghedauw.	534
Cardon.	Bisiaux.	Jeanlebœuf.	Gaffet.	Descamps.	535
Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.	Dhaisne.	Crochemore.	536
Fauvaux.	Juste.	Bucquoy.	Decornois.	Redinge.	537
Moreau.	Durieux.	Carette.	N...	Brouillard, Dayez.	538
Fontaine.	Bosquillon.	Barbier.	Locoge.	Buteau.	539
Maes.	Balloy.	Marécaux.	Boidin.	Vandewalle.	540
Lengrand.	Laude.	Chrétien.	Millet-Tellier.	Mairesse.	541
N...	Decroué.	Delhaye.	Carton.	Dehaut.	542
Denis aîné.	Denis (Da).	Engels.	Pavot fils.	Chastenot.	543
Dubrulle.	Lemaire.	Degruson.	Denabrif.	Dubois.	544
Robert.	Herbomez.	Lefebvre.	Rennuit.	Doby.	545
Caude.	Delsaux.	V. Blécourt.	Bonnay.	Regniez.	546
Bernard.	Coustenoble.	Dassonville.	Pivion.	Vanwescappel.	547
Dubois-Delavigne.	Héois.	V. Brillon.	N...	Martin.	548
N...	Beck.	Collet.	François.	Hondequin.	549
Flament.	Boulanger.	Druelle.	Hennet.	Delemarle.	550
Hamoir.	Remy.	Ducatteau.	Fromont.	Loucheux.	551
Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.	Copin.	Boucly, Plichon.	552
Delacoste.	Delcroix.	Decottignies.	N...	Dehon, Remy.	553
Duriez.	Duquesne, Delannoy	Plaetevoet.	Paix.	Mariage, Favier, Batteur.	554
Mériaux.	Flament.	Pique.	Hodin.	Delhay.	555
Gérard.	Dequesne.	Duquesne.	Salomé.	Fontaine.	556
Wagnier.	Deresmes.	Botteaux.	Dupont.	Huart.	557
Dervillers.	N...	Deleau.	Piérart.	Pluchart.	558
Despature.	Lelong-Duthoit.	Palliez.	Lefèvre.	Houzé.	559
De Valicourt.	Oblin.	Wasson.	François.	Carpentier.	560
Hanotte.	Mordacq.	Altuyt.	Alavoine.	Boddaert.	561
Lamour.	Goulois, Grard.	Dumet.	Deligny.	Delattre, Leveque.	562
Sheeraert.	Vandamme.	Blomme.	Chardot.	Vandamme.	563
Lempereur.	Bertoux, Petit.	Gourdin.	Gaffet.	Claisse, Honghebaert, Lesar.	564
Houez.	Leroy, Hensell.	Agache.	George.	Tellier, Malquin.	565
Planard.	Baudet.	Lemaire.	George.	Dubain.	566
Merelle.	Bataille, Helbecque.	Carpentier.	Rennuit.	Wallez, Griffon.	567
Dupont.	Durlin.	Devos.	De Baillenc ourt	Carpentier.	568
Nemaere.	Depoers.	Monté.	Faveau.	Vanhersel, Lecat.	569
Vambremersch	Vasseur.	Hidden.	Deberdt.	Debats.	570
Coubronne.	Devalckenaere.	Delessue.	Iserby.	Deicke.	571
Leulliette.	Debavelaere.	Vangraesscheppe.	Faveau.	Fournier.	572
Heck.	Serlooten, Vangraeschepe.	Vandevelde.	Saudo.	Formente, Ryckewaert.	573
Plouvier.	Charlet, Notthé.	Lefrançois.	Rouzé-Duflos.	Haverland, Dennequin.	574
Tuckebusch.	Rooses.	Desmedt.	G. Leclercq.	Wils.	575
Fichaux.	Wéry.	Minaux.	Dhaisne.	Botteau, Robilliard	576
Wattier.	Auquier.	Millet.	Delpature.	Largillière.	577
Iese.	Watrelot.	Lefebvre.	Louchet.	Maréchal.	578

Digitized by Google

N.° d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION. du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence. en plus.	Différence. en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851.
579	Templeuve.	L.	Cysoing.	3180	3143	»	37	19398	8712	34992 84
580	Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	592	604	12	»	6032	1952	10136 92
581	Téteghem.	Dk	Dunkerque-E.	2353	2369	16	»	14948	5671	26007 03
582	Thiant.	V.	Valenciennes.-S.	1038	1062	24	»	8445	1421	12754 30
583	Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	1134	1082	»	52	6242	2372	10862 70
584	Thivencelles.	V.	Condé.	558	650	92	»	4848	1527	8098 57
585	Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	806	833	27	»	5650	2157	9680 45
586	Thun.	V.	St.-Amand r.g.	710	709	1	»	3594	453	5373 11
587	Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	782	782	»	»	4844	2211	8807 70
588	Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	919	870	51	»	6588	2274	11114 07
589	Tilloy.	C.	Cambrai-O.	311	389	78	»	2771	1744	5536 82
590	Tilloy.	D.	Marchiennes.	510	496	»	14	3332	1673	6254 44
591	Toufflers.	L.	Lannoy.	772	817	45	»	3283	2007	6456 60
592	Tourcoing.	L.	Tourcoing.	26834	27615	781	»	198136	59097	318395 69
593	Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	465	501	36	»	2159	1876	4850 37
594	Trélon.	A.	Trélon.	1971	2212	241	»	18268	2133	26471 86
595	Tressin	L.	Lannoy.	453	474	21	»	2266	1782	4872 04
596	Trith-St-Léger	V.	Valenciennes.-S.	1951	2495	544	»	16856	1941	24306 63
597	Troisvilles.	C.	Le Câteau.	1925	1893	»	32	7606	4237	14642 47
598	Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	460	461	1	»	4385	202	6130 02
599	Valenciennes.	V.	Valenciennes.	22040	23263	1223	»	116184	3119	156195 90
								130673	3203	174973 85
600	Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	1179	1162	»	17	6495	1862	10705 20
601	Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	1229	1275	46	»	5944	856	8820 16
602	Vendeville.	L.	Seclin.	481	461	»	20	2294	1490	4624 74
603	Verchain et Maugr	V.	Valenciennes.-S.	1238	1266	28	»	8853	4336	16367 76
604	Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	1729	1703	»	26	10910	8957	23892 11
605	Vertain.	C.	Solesmes.	1249	1262	13	»	5286	2731	9929 34
606	Vicq.	V.	Condé.	860	812	»	48	4480	376	6461 12
607	Viesly.	C.	Solesmes.	2761	2608	»	153	9804	5306	28736 04
608	Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	3463	3364	1	»	16501	9059	31591 87
609	Vieux-Condé.	V.	Condé.	4595	4720	125	»	17886	611	24209 19
610	Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	370	390	20	»	2709	875	4562 51
611	Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	942	961	19	»	7023	651	10092 76
612	Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	984	943	»	41	5735	2591	10401 96
613	Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	455	402	»	53	3992	1254	6694 17
614	Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	174	158	»	16	2250	355	3419 85
615	Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	1459	1364	»	95	6869	3700	13098 82
616	Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	2073	2025	»	48	8448	4333	15809 11
617	Villers-Outréau.	C.	Clary.	2726	2624	»	102	6415	5318	14183 90
618	Villers-Plouich	C.	Marcoing.	1006	1012	6	»	6135	2501	10536 67
619	Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	1573	1485	»	88	10263	1239	15046 52
620	Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	1363	1373	10	»	8489	1355	12690 93
621	Vred.	D.	Marchiennes.	1266	1345	»	21	3410	336	4965 64
622	Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	936	929	»	7	7728	4753	15321 20

Digitized by Google

NOMS DES					N.° d'ordre.
Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	
Baratte.	Ricourt, Minet.	Lancelle.	Delannoy.	Desprets, Mortreux.	579
Deschodt.	Boone.	Merlyn.	Boidin.	Duplon.	580
Daullé.	Hilst, Muyts.	Descholdt	Houzé.	Bourdon.	581
Bertrand.	Bertout.	Descarpentries.	Brasselet.	Claisse.	582
Lobbedez.	Vicart.	Verhelle.	De St.-Mars.	Willery.	583
Tricot.	Mayeur.	Gravelaine.	Bruneau.	Gosset fils.	584
N...	Monnier.	Dorlancourt.	Chardot.	Macquart.	585
Raviart.	Vendeville.	Lefranc.	Baligand.	Dufour.	586
Charlet.	Douay.	Desmons.	Delalonde.	Lerouge.	587
Vilain.	Lagouge.	Despretz.	Delalonde.	Bugnicourt.	588
Leleu.	Harry.	V. Neuville-s.-S.	Maréchal.	Capon.	589
Brocquet.	Broutin.	V. Brillon.	Lacoste.	Houdart.	590
Deleplanque.	Fin.	Dehay.	Fiévet.	Deffrenne.	591
N...	Timal, ✲, Vanlaer.	Simon, Deregnauc.	H. Nepveur.	Lehoucq, Noulet.	592
Lefebvre.	Havez.	Dumortier.	Accard.	Milleville.	593
Dorchies.	Ansiaux.	Larsonneur.	Dutil.	Bruniaux.	594
Rousseau.	Mulliez.	V. Ascq.	Dumesnil.	Demouveaux.	595
Vallez.	Bassez.	Dupont.	Fromont.	Demabre, Legrand.	596
Monfroy.	Martin.	Tilmant.	Brachelet.	Blondeau.	597
Steen.	Stappen.	Ducornetz.	Annibert.	Dupuy.	598
		V. page	Quecq. Courtin.		599
Doison.	Pavot.	Crepy.	Pavot fils.	Roger.	600
Denimal.	Bisiaux.	Pitoux.	De Baillencourt	Piton.	601
Carré.	Granpold.	V. Lesquin.	Louchet.	Pinte.	602
Vinoix.	Dorchies.	Dhainaut.	Dumelz.	Lenne.	603
Lambelin	Ghestem.	Drumez.	Hochart.	Lambin.	604
Dubois	Douay.	Delcroix.	Copin.	Bécar.	605
Richard.	Deleau.	Manouvrier.	Dechertemps.	Carpentier.	606
Despreux.	Sommain, Villain.	Villiers.	Gellé.	Lempereur.	607
Wicart.	Thibaut, Loridant.	Acquart.	Leroy.	Lobbedez, Prisse.	608
Cartiau.	J. Decroues, B. Decroues	Musin.	Guillerand.	Laby, Delfine.	609
Riche.	Minaire.	V. Boussières.	Renau.	Derombies.	610
N...	Gérard.	Bonne.	Trentesaux.	Coutureau.	611
Froment.	Haca.	Huart.	Dupont.	Caffiaux.	612
Houdart.	Grevillers.	V.Monchecourt	Perret.	Vilette.	613
Remy de Campeau.	Poulain.	V. Somain.	Rennuit.	Bourgeois.	614
Cachera.	Denoyelle.	Dupire.	Delalonde.	Dambrine, Delcroix	615
Lacappel de Frémont.	Delattre.	Broux.	Billecocq.	Cadoux.	616
Lalou-Bobeuf.	Lefebvre, Lejeune.	Quiquempoix.	Chevassus.	Desenne.	617
Farez.	Lobry.	Bécar.	Legrand.	Gosselet.	618
Monier.	N....	Coquelet.	Piérart.	Labbé.	619
Riche.	Meunier.	Choquet.	Trentesaux.	Pronier-Molle.	620
Lenoir.	Deregnaucourt	Vanreust.	Tailliart.	Legraud.	621
Vandenkerckhove.	Coloos.	Maerten.	Lancel.	Dewaele.	622

Digitized by Google

N.° d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT DE LA POPULATION du 1.er janvier 1846.	du 1.er janvier 1851.	Différence en plus.	Différence en moins.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1851.
623	Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq.	751	779	28	»	4664	2648	8925 62
624	Walincourt.	C.	Clary.	2062	2127	65	»	7596	9316	19784 84
625	Wallers.	A.	Trélon.	509	529	20	»	2706	526	4194 96
626	Wallers.	V.	Valenciennn.-N.	3122	3301	179	»	18089	1129	25485 90
627	Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	646	637	»	9	4588	1686	7916 »
628	Wambaix.	C.	Carnières.	682	690	8	»	4224	2426	8211 61
629	Wambrechies.	L.	Lille-O.	3542	3571	29	»	24721	12107	45537 50
630	Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	806	893	87	»	3569	436	5270 34
631	Wannehain.	L.	Cysoing.	498	495	»	3	2380	1165	4405 28
632	Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	755	825	70	»	5057	1343	8133 35
633	Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	819	797	»	22	4797	1469	7948 13
634	Warhem.	Dk.	Hondschoote.	2571	2547	»	14	19213	840	26716 30
635	Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	277	265	»	12	2736	991	4715 57
636	Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	94	98	4	»	1385	386	2256 76
637	Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	763	698	»	65	4164	1909	7598 44
638	Wasquehal.	L.	Roubaix.	2034	2040	6	»	11071	6091	21077 94
639	Watten.	Dk.	Bourbourg.	1137	1168	31	»	8460	3279	14671 13
640	Wattignies	A.	Maubeuge.	211	228	17	»	1485	739	2768 71
641	Wattignies.	L.	Seclin.	2226	2236	10	»	9184	2173	14568 08
642	Wattrelos.	L.	Roubaix.	8736	9432	696	»	26979	13426	49820 38
643	Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	209	243	34	»	1998	189	2882 56
644	Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	621	638	17	»	3887	824	6114 90
645	Wavrin.	L.	Haubourdin.	2780	2818	38	»	13594	3661	22082 96
646	Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	10483	13086	2603	»	98964	5273	134789 41
647	Waziers.	D.	Douai-N.	923	1026	103	»	6434	1560	10263 41
648	Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	504	505	1	»	3077	2559	6843 41
649	Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	1801	1872	71	»	10770	2500	16741 91
650	West-Cappel.	Dk.	Bergues.	962	923	»	39	5861	1930	9893 59
651	Wicres.	L.	La Bassée.	258	248	»	10	2181	2208	5214 65
652	Wignehies.	A.	Trélon.	2413	2415	2	»	11277	1154	16243 05
653	Willems.	L.	Lannoy.	1994	1982	»	12	7153	3354	13032 14
654	Willies.	A.	Trélon.	543	542	»	1	1947	240	2903 93
655	Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	1501	1502	1	»	9190	4448	16979 88
656	Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	3991	3869	»	122	26786	11561	47826 48
657	Wulverdinghe	Dk.	Bourbourg.	412	386	»	26	2000	852	3596 12
658	Wylder.	Dk.	Bergues.	359	349	»	10	2066	962	3779 05
659	Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	1746	1709	»	37	12789	3112	20472 »
660	Zermezeele.	H.	Cassel.	413	409	»	4	3314	1942	6499 11
661	Zuytcoote	Dk	Dunkerque-E.	317	305	»	12	995	335	1696 78
662	Zuytpeene.	H.	Cassel.	871	867	»	4	7827	3251	13902 37

Digitized by Google

NOMS DES					N.os d'ordre.
Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.	
E. Vallois	C. Vallois.	Delahaye.	Chardot.	Davril.	623
Millot.	Begaint.	Portier.	Chevassus.	Proye, Gambiez.	624
Basselard.	Paul.	Hannoteau.	Delannoy.	Wery, Duval.	625
Meriaux.	Dumez, Bar.	Delebarre.	Parent.	Foucaut.	626
Degroote.	Rauwel.	Mantel.	Deberdt.	Herreman.	627
Delacourt.	Capon.	Pamart.	François.	Courtecuisse.	628
Obert ✲.	Duquesnoy, Dillies.	Saint-Léger.	Darcy.	Destrainaux, Lefebvre.	629
Desmondt.	Wuilliez.	Rogié.	Lacoste.	Tison.	630
Heddebault.	Hovine.	Averlant.	Mallat.	Durieu.	631
Dervaux.	Valin.	Carlier.	François.	Delcourt, Delhaye.	632
N...	Colment.	Dernoncourt.	François.	Blondiaux.	633
Bollengier.	Brygo.	Baudens.	Demasure.	Cnockaert.	634
J.-B. Delbecque	Delebecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Legrand.	635
Ghestem.	E. Delebecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Forterie.	636
Dupont.	Tondeur.	Lavechin.	Chalenton.	Dufour.	637
Brulois.	Cocheteux.	Lambelin.	Folet.	Masqueliez.	638
Massart-Leys.	Deleflie.	Saumade.	Savary.	Fossaert.	639
J.-B. Hubinet.	Legrand.	V. Damousies.	François.	Haunecart.	640
Hocedez.	Béghin.	Gerraert.	Louchet.	Fourmier, Becuwe.	641
Duthoit.	Béghin, Dhalluin.	Seingier.	Leconte père.	Plouvier, Lepers.	642
Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Rohart.	643
Lahure.	Tondeur.	V. Wasn.-au-B.	Chalenton.	Bauduin.	644
Waymel.	Lenglart, Leghié.	Pollin.	Pivion.	Delalle, Labbe.	645
Mourmant.	Loyer, Crombet.	Gadenne.	Bonnet père.	Cornille.	646
Dubus.	Coyez.	Bonvarlet,	Deligny.	Hespel.	647
Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede	Merchier.	Decrocq.	648
Van Elslande.	Billiard.	Roussel.	Messéan.	Debay.	649
Durie.	Vanhems.	Vanbever.	Facon.	Vandewalle.	650
Chombart.	Lezie.	Caudrelier.	Ch. Denabrif.	Leroy.	651
Louis.	Jouniaux.	Lebon.	Staincq.	Staincq.	652
Delerue.	Mulliez.	Pluchart.	Dumesnil.	Chantraine.	653
Mahy.	Cornu.	V. Liessies.	Delannoy.	Beccu, Cuisset.	654
Wyckaert.	Becket.	Hilst.	Puvet.	Liévin.	655
Blanckaert.	Leys, Dehaene.	Caillie.	Debavay.	Coudeville, Faverease.	656
Dedecker.	Drieux.	Bécue.	Savary.	Persyn.	657
Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.	Legrand.	Reneu.	658
Blanckaert.	Vandenbilcke.	Leurèle.	Fleurynck.	Vandeneeckhoutte.	659
Reumaux.	Dehaene.	Dupont.	Campagnie.	Lannoye.	660
Wateraere.	Fonteyne.	V. Ghyvelde.	Annibert.	Vansteenberghe.	661
Bémart de Neufpré.	Devos.	Declerck.	Merchier.	Berteloot.	662

Digitized by Google

POPULATION.

RECENSEMENT DE 1851.

Il a été procédé, en 1851, à un nouveau dénombrement général de la population du département, conformément aux dispositions du décret du 1er février de cette année.

Ce travail a donné les résultats suivants :

ARRONDISSEMENTS.	Sexe masculin.			Sexe féminin.			Total.
	garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	
Dunkerque.....	32112	17759	1983	30690	17838	5059	105441
Hazebrouck.....	32431	17014	2571	31079	16862	4558	104515
Lille.....	118072	60540	8293	109687	59358	15206	371156
Cambrai.....	50863	31805	4363	48486	31561	7167	174245
Avesnes.....	40978	28675	3454	37321	28394	6218	145040
Douai.....	31055	17368	2562	28285	17231	4608	101109
Valenciennes	48393	27807	3556	43448	27451	6124	156779
	353904	200968	26782	328996	198695	48940	
	581654			576631			1158285

D'après l'art. 2 du décret précité, les catégories suivantes n'ont point été comptées dans la population normale : corps de troupe, maisons centrales, maisons d'éducation correctionnelle, prisons départementales, asiles d'aliénés, hospices, colléges nationaux et communaux, séminaires, maisons d'éducation et écoles avec pensionnats, communautés religieuses, réfugiés à la solde de l'Etat, marins du commerce absents pour les voyages de long cours.

Ces diverses catégories ont été l'objet d'un recensement spécial qui a donné les résultats ci-après ;

Digitized by Google

Arrondissement de Dunkerque.....	2,900
— d'Hazebrouck.....	843
— de Lille.....	11,311
— de Cambrai.....	2,531
— d'Avesnes.....	2,496
— de Douai.....	2,797
— de Valenciennes.....	3,296
Total.....	26,174

lequel se divise comme suit :

Corps de troupes.....	12,362
Maison centrale.....	1,326
Prisons départementales.....	899
Asiles d'aliénés.....	1,059
Hospices et hôpitaux civils et militaires.....	4,977
Lycées et colléges communaux.....	768
Séminaires.....	319
Maisons d'éducation et écoles avec pensionnat.	3,263
Communautés religieuses.....	228
Réfugiés.....	12
Marins absents.....	961
Total égal.....	26,174

Si à ce nombre d'habitants de.....	26,174
on ajoute le total du tableau qui précède.....	1,158,285
on trouve que la population générale du départe-	
ment est de.....	1,184,459

Les chiffres consignés dans l'etat ci-après indiquent les augmentations et les diminutions survenues dans la population normale pendant les périodes de 1841 à 1846, et de 1846 à 1851.

Digitized by Google

Arrondissements.	Population.			Augmentation depuis		Diminution depuis	
	1841	1846	1851	1846	1841	1846	1851
Dunkerque.....	102468	104592	105441	849	2973	»	»
Hazebrouck....	105574	104690	104515	»	»	175	1059
Lille.....	328005	356795	371556	14761	43551	»	»
Cambrai.....	166921	174094	174245	151	7324	»	»
Avesnes.....	139248	142245	145040	2795	5792	»	»
Douai.....	100158	99921	101109	1288	951	»	»
Valenciennes...	142924	150043	156779	6136	13855	»	»
	1085298	1132980	1158285	25980	74446	175	1059

On voit par ces détails que la population du département s'est accrue de 25,805 habitants pendant la période quinquennale de 1846 à 1851. Comme dans les dénombrements antérieurs, les arrondissements de Lille et de Valenciennes, centres d'industrie manufacturière et métallurgique se distinguent entre tous les autres par l'importance des augmentations qu'ils présentent. La différence en plus est de 1,476 dans le premier, et de 6,136 dans le second : ces deux chiffres équivalent seuls aux quatre cinquièmes de l'augmentation totale.

L'accroissement a été médiocre dans les arrondissements d'Avesnes et Douai, très-faible dans celui de Dunkerque et presque nul dans l'arrondissement de Cambrai. L'arrondissement d'Hazebrouck continue à éprouver des pertes; diminué de 884 habitants en 1841 et de 305 en 1846, il présente encore sur cette dernière année un déficit de 175 individus.

Les variations accusées par le dénombrement de 1851 ont été généralement peu sensibles non seulement dans les communes rurales mais même dans les villes. Dunkerque a obtenu une augmentation de 1,700 habitants due aux développements que prend le commerce du port de cette ville depuis l'établissement du chemin de fer. La population de Roubaix s'est augmentée de 3,659 âmes, et celle de Wazemmes de 2,603; ces excédants sont les plus remarquables. Denain s'est accru de 1,419 individus; cette commmune qui n'avait que 1,600 habitants en 1831 a vu sa population portée à 3,200 en 1837, à 5,144 en 1842, à 7,272 en 1847; cette population est aujourd'hui de 8,691.

Le nouveau dénombrement ne constate pas seulement la situation des personnes selon l'état-civil (v. le premier tableau ci-dessus); il en indique, en outre, le classement suivant le culte, la nationalité, la profession, l'âge, etc.

Digitized by Google

Nous donnons ci-après les tableaux de ces divisions :

Population divisée suivant le culte.

ARRONDISSEMENTS.	Catholiques romains.	Calvinistes.	Luthériens.	Israélites.	Autres communions.	Total.
Dunkerque.....	105080	154	2	21	184	105441
Hazebrouck.....	104496	6	»	2	11	104515
Lille.....	369789	775	150	192	241	371156
Cambrai.....	171723	2295	69	7	151	174245
Avesnes.....	144943	56	17	14	10	145040
Douai.....	100889	144	32	8	36	101109
Valenciennes.....	156134	537	63	27	18	156779
	1153054	3967	342	271	651	1158285

Population suivant la nationalité.

Arrondissements.	Français d'origine.	Naturalisés français.	Anglais.	Allemands.	Belges.	Espagnols.	Italiens.	Polonais.	Suisses.	Autres étrangers.	TOTAL.
Dunkerque....	101129	42	329	52	3704	1	4	4	31	85	105441
Hazebrouck...	100406	70	10	7	3976	3	2	11	1	29	104515
Lille	315776	275	504	279	53740	54	80	82	47	519	371156
Cambrai.....	173107	11	59	22	902	18	17	11	67	31	174245
Avesnes.....	137406	98	3	58	7322	39	24	12	14	64	145040
Douai.....	100039	21	147	43	783	11	15	13	2	35	101109
Valenciennes..	148951	78	164	68	7387	12	21	18	8	72	156779
	1076814	595	1216	529	77674	138	163	151	170	835	1158285

Digitized by Google

Maladies ou infirmités apparentes.

Arrondissements.	Aveugles.	Borgnes.	Sourds et muets.	Aliénés.	INDIVIDUS AFFLIGÉS DE LA PERTE des doigts.	de gibbosité.	d'un ou des deux bras.	d'une ou des deux jambes.	Pieds-bots.	Autres maladies.	Total.
Dunkerque...	102	151	84	99	13	205	30	31	61	830	1606
Hazebrouck..	105	200	81	135	45	238	21	23	40	1229	2117
Lille.....	425	834	300	1336	310	732	140	196	178	3578	8029
Cambrai.....	175	407	142	156	282	243	60	68	105	960	2598
Avesnes.....	202	380	172	168	407	229	38	57	94	1261	3008
Douai.....	108	232	54	91	41	147	23	37	51	591	1375
Valenciennes.	134	302	97	142	130	257	42	90	90	932	2216
	1251	2506	930	2127	1228	2051	354	502	619	9381	20949

Division de la population par professions.

1.° AGRICULTURE.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Propriétaires-cultivateurs.....	22650	17633	40283
Fermiers.....	17810	12958	30768
Fermiers-propriétaires	12751	10543	23294
Fermiers faisant en même temps un autre état.....	3787	2183	5970
Métayers ou colons.....	1103	830	1933
Id. propriétaires.....	1427	1112	2539
Id. faisant en même temps un autre état.....	543	559	1102
Journaliers.....	62282	55669	117951
Id. propriétaires.....	6414	4882	11296
Id. faisant un autre état...	2607	2233	4840
Domestiques.....	22896	12831	35727
Bûcherons, charbonniers.....	6235	1041	7276

2° INDUSTRIE. — COMMERCE.

Fabrication des fils et tissus.	Maîtres..	5172		113791
Id.	Ouvriers.	58330	50289	

Digitized by Google

		Hommes.	Femmes.	Total.
Exploitations des mines, carrières, etc.	Maîtres..	1691		7612
Id.	Ouvriers.	5331	990	
Industrie métallurgique.	Maîtres..	221		3399
	Ouvriers.	3145	33	
Fabrication d'ouvrages en fer et autres métaux.	Maîtres..	482		2690
	Ouvriers.	2149	59	
Manufactures diverses.	Maîtres..	807		10439
	Ouvriers.	6469	3163	
Industrie du bâtiment.	Maîtres..	10479		30047
	Ouvriers.	18346	1222	
Industrie de l'habillement.	Maîtres..	11824		89743
	Ouvriers.	19995	57924	
Industrie de l'alimentation.	Maîtres..	15325		43628
	Ouvriers.	11015	17288	
Industrie des transports: Selliers, bourreliers, charrons, voituriers, rouliers, etc., etc.	Maîtres..	7186		19298
	Ouvriers.	10087	2025	
Industries relatives aux lettres, aux sciences. et aux arts.	Maîtres..	343		1194
	Ouvriers.	671	180	
Etats de luxe.	Maîtres..	802		1885
	Ouvriers.	931	152	
Autres états.	Maîtres..	1389		9592
	Ouvriers.	3206	4997	
Banquiers, agents de change, courtiers, commissionnaires, etc.	Maîtres..	180		1775
	Ouvriers.	1120	475	

3.° PROFESSIONS LIBÉRALES.

Propriétaires.....	9418	12271	22189
Pensionnés de l'Etat ou des communes.....	2325	346	2671
Magistrats, fonctionnaires et employés du Gouvernement.....	4898	142	5040
Employés des communes.....	1701	152	1853

Digitized by Google

	Hommes.	Femmes..	Total.
Employés chez des particuliers....	3669	167	3836
Militaires et marins.....	2822	797	3619
Pharmaciens, médecins, etc.....	776	225	1001
Avocats, officiers ministériels, etc.	635	9	644
Instituteurs et professeurs.....	1483	1206	2689
Artistes, architectes, musiciens, peintres, chanteurs, comédiens, sculpteurs, statuaires.....	839	162	1001
Hommes de lettres et savants.....	17	»	17
Ecclésiastiques.....	1037	»	1037
Religieuses.....	»	311	311
Etudiants des facultés et des écoles spéciales.....	109	25	134
Id. des établissements d'instruction secondaire.....	819	1014	1833
Autres professions libérales.....	1851	1117	2968
4.° DOMESTICITÉ.			
Domestiques attachés à la personne ou au service des maîtres.....	6965	16871	23836
5.° DÉSIGNATIONS DIVERSES.			
Mendiants et vagabonds.....	2914	3846	6760
Détenus.....	109	50	159
Filles publiques.....	»	422	422
6° INDIVIDUS SANS PROFESSION.			
Sans moyens d'existence connus...	5696	10996	16692
Infirmes dans les hospices.....	399	448	847
Femmes vivant du travail ou des revenus de leurs maris.....	»	79899	79899
Enfants en bas âge à la charge de leurs parents.....	175971	184784	360755
TOTAUX.....	581654	576631	1158285

Digitized by Google

Population divisée suivant l'âge, le sexe et l'état-civil.

Indication des âges.	Sexe masculin.				Sexe féminin.				Total par âge.
	garçons.	hommes mariés.	veufs.	total.	filles.	femmes mariées.	veuves.	total.	
Au-dessous d'un an.	13611	»	»	13611	13337	»	»	13337	26948
1 an.	12190	»	»	12190	11957	»	»	11957	24147
2 ans.	14204	»	»	14204	13744	»	»	13744	27948
3 ans.	12351	»	»	12351	13067	»	»	13067	25418
4 ans.	11356	»	»	11356	11435	»	»	11435	22791
5 ans.	11624	»	»	11624	11709	»	»	11709	23333
6 ans.	12603	»	»	12603	12118	»	»	12118	24721
7 ans.	12431	»	»	12431	11782	»	»	11782	24213
8 ans.	11959	»	»	11959	11555	»	»	11555	23514
9 ans.	11917	»	»	11917	11517	»	»	11517	23434
10 ans.	11990	»	»	11990	11339	»	»	11339	23329
11 ans.	11220	»	»	11220	11005	»	»	11005	22225
12 ans.	11883	»	»	11883	10739	»	»	10739	22622
13 ans.	10893	»	»	10893	10514	»	»	10514	21407
14 ans.	11748	»	»	11748	11194	»	»	11194	22942
15 ans.	11487	»	»	11487	10855	»	»	10855	22342
16 ans.	11155	»	»	11155	10721	17	»	10738	21893
17 ans.	11023	»	»	11023	10939	68	»	11007	22030
18 ans.	10650	10	»	10660	10146	201	2	10349	21009
19 ans.	9326	43	1	9370	8809	428	6	9243	18613
20 ans.	9175	114	»	9289	9106	905	4	10015	19304
21 ans.	8651	296	2	8949	7476	1279	16	8771	17720
22 ans.	9053	902	7	10562	7662	2160	17	9839	20401
23 ans.	8532	1428	21	9981	6560	2558	47	9165	19146
24 ans.	8114	1922	29	10065	6196	3621	70	9887	19952
25 ans.	7767	2725	44	10532	5705	4296	122	10123	20655
26 ans.	6553	3245	71	9869	5054	4986	98	10138	20007
27 ans.	5815	3873	69	9757	4078	4985	130	9193	18950
28 ans.	5492	4836	115	10443	3930	5824	160	9914	20357
29 ans.	4106	4509	113	8728	2823	5058	142	8023	16751
30 ans.	4574	5979	147	10700	3331	6477	156	9964	20664
31 ans.	3071	4977	151	8199	2097	5151	193	7441	15640
32 ans.	3202	5861	188	9251	2297	5718	235	8250	17501
33 ans.	2540	5157	166	7863	1857	5154	243	7254	15117
34 ans.	2200	5328	182	7710	1715	5509	280	7504	15214
35 ans.	2255	5835	246	8336	1768	5669	333	7770	16106
36 ans.	2155	6145	228	8528	1698	5702	377	7777	16305
37 ans.	1777	5639	224	7640	1341	4595	357	6293	13933
38 ans	1691	5385	221	7297	1355	5444	393	7192	14489
39 ans.	1213	5752	254	7219	961	4501	399	5861	13080
40 ans.	1595	5989	269	7853	1572	6300	598	8379	16232
41 ans.	1029	4545	255	5829	830	4413	315	5558	11387

Digitized by Google

INDICATION des âges.	SEXE MASCULIN. garçons.	hommes mariés.	veufs.	TOTAL.	SEXE FÉMININ. filles.	femmes mariées.	veuves.	TOTAL.	TOTAL. par âge.
42 ans.	1218	5418	337	6963	1032	5088	461	6581	13554
43 ans.	909	4837	284	6030	858	4473	475	5806	11836
44 ans.	948	4996	330	6274	894	4809	519	6222	12496
45 ans.	1142	5698	470	7310	1057	4951	693	6701	14011
46 ans.	819	4997	399	6215	868	4754	683	6305	12520
47 ans	752	4757	405	5914	770	4293	632	5695	11609
48 ans.	810	5064	523	6397	858	4585	759	6202	12599
49 ans.	758	4880	440	6078	686	4068	694	5448	11526
50 ans.	1119	6357	695	8171	1217	5675	1324	8216	16387
51 ans.	721	4778	630	6129	669	4306	812	5787	11916
52 ans.	694	4871	610	6175	777	4378	994	6143	12318
53 ans.	659	4494	647	5800	689	3969	974	5632	11432
54 ans.	588	4415	631	5634	634	2816	1068	4518	10152
55 ans.	655	4638	720	6013	839	3562	1194	5595	11608
56 ans.	546	3767	702	5015	629	3232	1136	4997	10012
57 ans.	315	2420	457	3192	534	2539	932	4005	7206
58 ans.	370	2604	570	3604	591	2897	1193	4681	8285
59 ans.	284	2264	493	3041	420	2295	954	3669	6710
60 ans.	455	3275	713	4443	857	3232	1951	6040	10483
61 ans.	246	2167	520	2933	430	3155	1096	4681	7614
62 ans.	266	2279	666	3211	525	2260	1374	4159	7370
63 ans.	250	2173	665	3088	460	1961	1296	3717	6805
64 ans.	240	1966	735	2941	469	1990	1491	3950	6891
65 ans.	296	2197	826	3319	509	1859	1582	3950	7269
66 ans.	230	2026	798	3054	418	1606	1533	3557	6611
67 ans.	204	1751	774	2729	362	1292	1378	3032	5761
68 ans.	201	1648	777	2626	333	1273	1477	3083	5709
69 ans.	150	1273	671	2094	286	1084	1169	2539	4633
70 ans.	219	1539	931	2689	460	985	1711	3096	5785
71 ans.	111	999	579	1689	200	650	1037	1887	3576
72 ans.	123	1002	696	1821	235	691	1268	2194	4015
73 ans.	119	887	576	1582	192	651	1037	1880	3462
74 ans.	104	743	605	1452	200	477	1080	1757	3209
75 ans.	110	718	612	1440	204	470	1206	1880	3320
76 ans.	76	517	427	1020	119	302	918	1339	2359
77 ans.	58	408	358	824	133	229	760	1122	1946
78 ans.	79	256	375	710	138	217	821	1176	1886
79 ans.	49	253	289	591	87	153	640	880	1471
80 ans.	51	271	381	703	111	167	846	1124	1827
81 ans.	31	163	188	382	93	92	458	643	1025
82 ans.	35	154	259	448	68	73	476	617	1065
83 ans.	31	107	212	350	59	62	374	495	845
84 ans.	26	106	169	301	53	33	436	522	823
85 ans.	10	75	148	233	35	28	323	386	619
86 ans.	9	53	133	195	29	28	192	249	444
87 ans	12	48	99	159	21	18	188	227	386

Digitized by Google

Indication des âges.	Sexe masculin.				Sexe féminin.				Total par âge.
	garçons.	hommes mariés.	veufs.	total.	Filles.	Femmes mariées.	veuves.	total.	
88 ans.	9	33	95	137	13	15	197	225	362
89 ans.	6	21	39	66	10	12	116	138	204
90 ans	6	18	48	72	10	9	96	115	187
91 ans.	3	11	27	41	7	3	53	63	104
92 ans.	3	6	12	21	8	1	58	67	88
93 ans.	»	2	8	10	1	1	31	33	43
94 ans.	2	»	9	11	1	1	22	24	35
95 ans.	»	3	7	10	1	2	24	27	37
96 ans.	»	»	4	4	1	1	13	15	19
97 ans	»	1	1	2	»	»	9	9	11
98 ans.	»	»	3	3	»	»	5	5	8
99 ans.	»	»	1	1	»	»	4	4	5
100 ans.	»	»	»	»	2	»	4	6	6
	353904	200968	26782	581564	328996	198695	48940	576631	1158285

Villes et communes ayant plus de 6,000 *habitants.*

Lille.....	75,795	Douai.....	20,528	Denain.....	8,691
Roubaix....	34,698	Wazemmes..	13,086	Le Cateau...	8,233
Dunkerque..	29,080	Bailleul....	10,078	Hazebrouck .	7,953
Tourcoing...	27,615	Saint-Amand	9,527	Maubeuge. .	7,719
Valenciennes	23,263	Wattrelos...	9,432	Estaires....	6,863
Cambrai....	21,344	Armentières.	8,840		

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1850.

Naissances. — 1850.

Arrondissem.s	Enfants légitimes.		Enfants naturels reconnus.		Enfants naturels non reconnus.		Total.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque. . .	1624	1645	18	17	79	76	3459
Hazebrouck . .	1558	1504	17	21	95	89	3284
Lille.	5812	5384	184	167	507	496	12550
Cambrai. . . .	2793	2509	99	66	177	169	5813
Avesnes. . . .	1714	1576	33	21	112	110	3566
Douai	1495	1432	38	33	89	107	3194
Valenciennes. .	2545	2408	75	77	131	137	5373
Total. . .	17541	16458	464	402	1190	1184	37239

Digitized by Google

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes..	Garçons. . . .	17,541	33,999
	Filles.	16,458	
Enfants naturels...	Garçons. . . .	1,654	3,240
	Filles.	1,586	
			37,239

Mariages. — 1850.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque	687	68	108	40	903
Hazebrouck.	666	43	93	35	837
Lille	2905	149	318	126	3498
Cambrai	1445	80	264	124	1913
Avesnes.	996	56	102	32	1186
Douai.	795	60	124	54	1033
Valenciennes	1177	77	213	102	1569
Total. . . .	8671	533	1222	513	10939

Enfants morts-nés. — 1850.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	54	46	6	6	112
Hazebrouck.	78	43	4	1	126
Lille	328	209	58	41	636
Cambrai	110	94	13	12	229
Avesnes.	73	47	4	7	131
Douai.	51	32	4	9	96
Valenciennes	122	93	14	11	240
Total. . . .	816	564	103	87	1570

Digitized by Google

Ces 1,570 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

Décès. — 1850.

ARROND.ts	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque. .	749	499	515	693	134	12	»	2602
Hazebrouck .	657	480	474	825	130	15	2	2583
Lille	2057	1866	1969	2301	364	50	»	8607
Cambrai. . .	960	1024	789	631	89	13	»	3506
Avesnes. . .	406	454	577	938	256	50	»	2681
Douai. . . .	377	464	510	656	149	20	»	2176
Valenciennes	620	717	664	807	174	25	»	3007
Total. . .	5826	5504	5498	6851	1296	185	2	25162

Le nombre des naissances ayant été de..... 37,239
Et celui des décès de..... 25,162

Il en résulte un excédant de population de.... 12,077

Les naissances n'ont jamais atteint un chiffre aussi élevé qu'en 1850. L'excédant qu'elles présentent sur celles de 1849 est de 1,562, dont 1,152 appartiennent à l'arrondissement de Lille et 393 à celui de Cambrai. Les variations constatées dans les autres parties du département sont sans importance.

D'un autre côté, les décès ont éprouvé une diminution très-remarquable. Les atteintes d'une cruelle épidémie avaient élevé le chiffre des extinctions, en 1849, à 44,442. Cette cause de mortalité extraordinaire ayant cessé, la proportion des décès à la population devait naturellement rentrer dans ses limites normales; mais elle est restée même au-dessous de ces limites en 1850, car les extinctions n'ont pas dépassé le nombre de 25,162, et il n'y a pas d'exemple qu'elles se soient arrêtées à un chiffre aussi bas. La différence en moins sur 1849 est de 19,280.

Le nombre des mariages, qui s'était accru d'une manière notable en 1848 et 1849, présente encore une augmentation de 1,830 en 1850. Les arrondissements de Lille et Cambrai ont fourni chacun

Digitized by Google

un tiers de cet excédant, l'autre tiers appartient aux arrondissements de Douai et Valenciennes.

Voici la comparaison des naissances et des décès pour chacun des douze mois de l'année :

	Naissances.	Décès.
Janvier	3,033	2,569
Février	3,032	2,188
Mars	3,411	2,557
Avril	3,190	2,395
Mai	3,211	2,321
Juin	2,996	1,931
Juillet	2,997	1,793
Août	3,072	1,838
Septembre	3,111	1,794.
Octobre	3,027	1,858
Novembre	2,913	1,738
Décembre	3,245	2,180

La production, comparée à celle de 1849, a fléchi pendant les quatre premiers mois ; elle a augmenté dans tous les autres.

Les mois qui ont fourni le moins de décès sont ceux de juillet, septembre et novembre. Ceux qui en ont donné le plus sont les mois de janvier, mars, avril et mai.

Le classement des décès selon l'état civil des personnes, présente les résultats suivants :

MALES.		FEMELLES.	
Garçons	7,975	Filles	7,059
Hommes mariés	3,148	Femmes mariées	2,895
Veufs	1,611	Veuves	2,474
	12,734		12,428

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENS.							Total.
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	
Individus appartenant à la population du département	2506	2545	7152	3413	2562	2130	2934	23242
Français étrangers au département.	42	19	891	76	66	32	49	1175
Individus non Français	54	19	564	17	53	14	24	745
	2602	2583	8607	3506	2681	2176	3007	25162

Digitized by Google

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole.....	37	6	6	5	7	»	3	64
Id. par suite d'épidémies.....	4	16	17	1	22	»	»	60
Suicides.....	9	8	26	11	12	6	3	75
Meurtres.....	»	1	1	»	»	»	2	4
Exécutions.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Morts accidentelles.....	25	16	64	40	44	45	29	263
	75	47	114	57	85	51	37	466

LONGÉVITÉ.

MAERTEN.

Jean-Ignace-Joseph MAERTEN, né à Godewaerswelde, le 19 décembre 1749, y est décédé le 14 mars 1850. Cet homme était d'une petite taille et d'une constitution chétive. Quoique jouissant d'une belle fortune, il vivait très-simplement, ne sortant guère de chez lui que le dimanche pour aller assister aux offices divins. Il était d'un caractère peu sympathique.

Pendant les trois dernières années de sa vie, il a été atteint d'une paralysie qui l'a tenu constamment alité et lui a ôté l'usage de toutes ses facultés. Il a succombé aux efforts de cette maladie, à l'âge de 100 ans, 2 mois et 23 jours.

GOETGHELUCK.

François-Xavier GOETGHELUCK est décédé à Eecke, au mois de juillet 1850, à l'âge de 100 ans, 4 mois et 18 jours.

GOETGHELUCK était d'une bonne constitution et n'a jamais éprouvé ni maladie ni incommodité d'aucune espèce. Il vivait sobrement du produit d'un modeste revenu, s'abstenant de vin et de toutes boissons alcooliques, et prenant pour exercice le travail de son jardin potager; il se levait à quatre heures du matin en été, et à cinq heures en hiver, se couchant régulièrement à huit heures et demie du soir.

Cet homme a été marié pendant 68 ans et a exercé pendant 65 ans les fonctions d'instituteur et de clerc laïc dans la commune d'Eecke.

Digitized by Google

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Le dépouillement des votes émis dans ce département aux scrutins des 20 et 21 décembre 1851, sur le plébiscite soumis à la sanction du Peuple français par le Président de la République, a donné les résultats suivants : (1)

CANTONS.	NOMBRE		RÉPARTITION DES VOTES.			
	d'inscrits.	de votants.	Oui.	Non.	Bulletins nuls.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque.						
Bergues	3983	3668	3537	124	7	3668
Bourbourg	3498	3161	3098	49	14	3161
Dunkerque-Est	7050	5544	5143	371	30	5544
Dunkerque-Ouest	945	835	827	6	2	835
Gravelines	1900	1544	1520	21	3	1544
Hondschoote	3264	2855	2806	46	3	2855
Wormhoudt	4381	3586	3518	59	9	3586
Arrondissement d'Hazebrouck.						
Bailleul-Nord-Est	4779	4015	3942	56	17	4015
Bailleul-Sud-Ouest	2498	2235	2228	5	2	2235
Cassel	4047	3610	3543	47	20	3610
Hazebrouck-Nord	5045	4267	4199	61	7	4267
Hazebrouck-Sud	2800	2439	2432	5	2	2439
Merville	5613	4605	4511	70	24	4605
Steenvoorde	3631	3121	3093	14	14	3121
Arrondissement de Lille.						
Armentières	4318	3673	3538	115	20	3673
La Bassée	3998	3426	3349	60	17	3426
Cysoing	4646	3857	3489	350	18	3857

(1) Les nombres relatifs aux villes divisées en plusieurs cantons sont compris en entier dans ceux indiqués aux premiers de ces cantons.

Digitized by Google

CANTONS.	NOMBRE		RÉPARTITION DES VOTES.			
	d'inscrits.	de votants.	Oui.	Non.	Bulletins nuls.	TOTAL.
Haubourdin	5263	4318	4119	183	16	4318
Lannoy	5103	4698	4564	106	28	4698
Lille-Centre	16790	11859	7619	4123	117	11859
Lille-Nord-Est	1262	935	809	125	1	935
Lille-Ouest	1845	1541	1455	78	8	1541
Lille-Sud-Est	1250	967	757	205	5	967
Lille-Sud-Ouest	3878	2973	2187	762	24	2973
Pont-à-Marcq	4939	3936	3711	208	17	3936
Quesnoy-sur-Deûle	4239	3864	3824	32	8	3864
Roubaix	7859	6433	6088	327	18	6433
Seclin	5639	4597	4322	265	10	4597
Tourcoing-Nord	8704	7909	7724	153	32	7909
Tourcoing-Sud	2149	1944	1909	34	1	1944
Arrondissement de Cambrai.						
Cambrai-Est	9034	6548	6131	394	23	6548
Cambrai-Ouest	2940	2634	2605	26	3	2634
Carnières	6146	5623	5579	43	1	5623
Le Câteau	7730	6850	6470	357	23	6850
Clary	7419	6869	6768	85	16	6869
Marcoing	6641	5754	5601	130	23	5754
Solesmes	6848	5865	5685	166	14	5865
Arrondissement d'Avesnes.						
Avesnes-Nord	3553	3163	2820	314	29	3163
Avesnes-Sud	3601	3193	3063	116	14	3193
Bavai	3871	3295	3106	177	12	3295
Berlaimont	2625	2212	2089	105	18	2212
Landrecies	4255	3742	3411	314	17	3742
Maubeuge	5775	5112	4927	159	26	5112
Le Quesnoy-Est	4214	3722	3567	145	10	3722
Le Quesnoy-Ouest	3438	2791	2670	107	14	2791
Solre-le-Château	2668	2442	2364	67	11	2442
Trélon	4462	4067	3987	65	15	4067
Arrondissement de Douai.						
Arleux	3546	3149	3112	34	3	3149
Douai-Nord	7672	5595	4600	958	37	5595
Douai-Ouest	2665	2054	1965	79	10	2054
Douai-Sud	2951	2710	2657	35	18	2710
Marchiennes	5130	4437	4303	123	11	4437
Orchies	4835	3749	3359	368	22	3749

Digitized by Google

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	RÉPARTITION DES VOTES. Oui.	Non.	Bulletins nuls.	TOTAL.
Arrondissement de Valenciennes.						
Bouchain.	8225	7467	7365	87	15	7467
Condé.	5200	4256	4101	141	14	4256
St.-Amand-rive-droite.	6205	4774	4367	387	20	4774
St.-Amand-rive-gauche	3125	2417	2307	103	7	2417
Valenciennes-Est. . .	8603	6356	5719	602	35	6356
Valenciennes-Nord. .	3491	2825	2700	110	15	2825
Valenciennes-Sud. . .	3272	2962	2897	60	5	2962
	285456	239048	224156	13917	975	239048
Récapitulation par arrondissement.						
Dunkerque.	25021	21193	20449	676	68	21193
Hazebrouck	28413	24292	23948	258	86	24292
Lille.	81882	66930	59464	7126	340	66930
Cambrai.	46758	40143	38839	1201	103	40143
Avesnes.	38462	33739	32004	1569	166	33739
Douai.	26799	21694	19996	1597	101	21694
Valenciennes. . . .	38121	31057	29456	1490	111	31057
	285456	239048	224156	13917	975	239048
Résultats particuliers des villes principales du département.						
Avesnes	781	690	486	196	8	690
Cambrai.	5868	3703	3319	364	20	3703
Douai	4984	3375	2458	884	33	3375
Dunkerque.	5725	4402	4004	368	30	4402
Hazebrouck	2219	1720	1670	47	3	1720
Lille.	16384	11520	7332	4075	113	11520
Roubaix	5905	4730	4427	289	14	4730
Tourcoing.	5267	4707	4538	149	20	4707
Valenciennes. . . .	4932	3238	2713	498	27	3238

Digitized by Google

JURY.

Conformément au décret du 7 août 1848, il a été procédé à la formation de la liste générale du jury. Cette liste présente un total de 38,296 inscrits.

Les articles 9 et 10 du décret portent 1.° que la liste annuelle du jury pour chaque département comprendra un juré pour 200 habitants, sans, toutefois, que le nombre total des jurés puisse excéder 1,500; 2.° que le nombre des jurés pour la liste annuelle sera réparti entre les cantons, proportionnellement au nombre des jurés portés sur la liste générale; 3.° que la désignation des jurés à inscrire sur la liste annuelle sera faite dans chaque canton par une commission spéciale.

La population officielle du département étant de 1,132,980, donnerait, à raison d'un juré par 200 habitants, un nombre de 5,664 jurés, supérieur au maximum fixé par le décret.

En conséquence, M. le préfet a, par un arrêté en conseil de préfecture, en date du 19 novembre 1851, fixé le nombre des jurés, pour 1852, à 1,500, et en a fait la répartition entre les cantons de la manière suivante :

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
Avesnes.	Avesnes-Nord	368	21
	Avesnes-Sud	535	31
	Bavai	413	24
	Berlaimont	250	14
	Landrecies	416	24
	Le Quesnoy-Est	122	7
	Le Quesnoy-Ouest	160	9
	Maubeuge	642	37
	Solre-le-Château	220	13
	Trélon	288	17
Cambrai.	Cambrai-Est	599	34
	Cambrai-Ouest	715	41
	Carnières	404	23
	Clary	314	18
	Le Câteau	536	31
	Marcoing	430	25
	Solesmes	484	28
Douai.	Arleux	172	10
	Douai-Nord	440	25
	Douai-Ouest	496	23
	Douai-Sud	506	29
	Marchiennes	357	21
	Orchies	485	28

Digitized by Google

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes.	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
Dunkerque. . . .	Bergues.	515	30
	Bourbourg.	348	20
	Dunkerque-Est. . .	631	36
	Dunkerque-Ouest. .	584	34
	Gravelines.	127	7
	Hondschoote. . . .	208	12
	Wormhoudt.	357	21
Hazebrouck . . .	Bailleul-Nord-Est. . .	281	16
	Bailleul-Sud-Ouest . .	218	13
	Cassel.	253	15
	Hazebrouck-Nord. . .	244	14
	Hazebrouck-Sud. . . .	137	8
	Merville.	307	18
	Steenvoorde.	196	11
Lille.	Armentières.	392	23
	Cysoing.	600	35
	Haubourdin.	443	26
	La Bassée.	310	18
	Lannoy.	394	23
	Lille-Centre.	931	54
	Lille-Nord-Est. . . .	906	52
	Lille-Ouest.	706	41
	Lille-Sud-Est.	708	41
	Lille-Sud-Ouest. . . .	957	55
	Pont-à-Marcq.	459	26
	Quesnoy-sur-Deûle . .	377	22
	Roubaix.	811	47
	Seclin.	436	25
	Tourcoing-Nord. . . .	514	30
	Tourcoing-Sud. . . .	445	26
Valenciennes. . .	Bouchain.	327	19
	Condé.	316	18
	St.-Amand r. g. . . .	280	16
	St.-Amand r. dr. . . .	444	26
	Valenciennes-Est. . .	593	34
	Valenciennes-N. . . .	556	32
	Valenciennes-Sud. . .	402	23
		26065	1500

Digitized by Google

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

SÉANCE DU 25 AOUT.

L'an 1851, le 25 août, MM. les membres du Conseil général du département du Nord se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la préfecture. M. le Préfet entre en séance et donne lecture du décret du Président de la République, en date du 24 juillet, qui convoque les conseils généraux et fixe la durée de leur session. Il déclare la session ouverte et se retire. — Le Conseil se constitue provisoirement sous la présidence de M. *Desespringalle*, doyen d'âge ; M. *Chombart*, le plus jeune des membres présents, remplit les fonctions de secrétaire. Il est procédé par voix d'élection à la composition du bureau définitif. Un scrutin est ouvert pour la nomination du président. M. *Danel* ayant obtenu la majorité, est proclamé président. Un second scrutin donne la majorité à M. *De Clebsattel* qui est proclamé secrétaire. — Le président d'âge invite le président et le secrétaire définitifs à prendre place au bureau. M. *Danel* remercie le Conseil de la nouvelle marque de confiance et d'estime qu'il a bien voulu lui accorder. Il emploira tous ses efforts à justifier cette confiance en assurant l'ordre et l'indépendance dans les discussions, mais pour atteindre ce but, il a besoin du concours de tous ses collègues, et il a la conviction que ce concours ne lui manquera pas. — Sur la proposition du président, le Conseil vote des remerciements à MM. les membres du bureau provisoire. — L'assemblée s'associe avec empressement aux regrets exprimés par M. Marchant, pour la mort de deux de ses membres, MM. *Crapez* et *Locqueneux*, dont l'expérience et les lumières étaient si utiles dans les travaux du conseil. — Le président prévient M. le Préfet, par une lettre, de la constitution définitive du bureau. Ce magistrat rentre en séance et donne lecture d'un rapport dans lequel il expose succinctement la situation du département. Il dépose ensuite sur le bureau tous les dossiers des affaires soumises à l'examen du Conseil ainsi que les rapports spéciaux qui les accompagnent. Acte est donné de ce dépôt. — Le

Digitized by Google

président donne connaissance à l'assemblée d'une lettre par laquelle M. *Pillot* exprime ses regrets de ne pouvoir, pour cause d'indisposition, prendre part aux premiers travaux du Conseil. = Le président consulte l'assemblée sur l'organisation qu'il entend donner à ses travaux. Après quelques observations de MM. *Champon* et *de Beaumont*, le Conseil décide que l'organisation actuelle des bureaux est maintenue, sauf aux deux nouveaux membres, nommés en remplacement de MM. *Crapez* et *Locqueneux*, à remplacer ceux auxquels ils succèdent, dans les bureaux dont ceux-ci faisaient partie. = M. *Defontaine* dépose une proposition relative aux inondations de la Lys et sur laquelle il appelle toute la sollicitude du Conseil. Renvoi au 5e bureau. — Le même membre fait une autre proposition concernant le patronage des jeunes détenus après leur libération. Cette proposition est renvoyée au 3e bureau. — Le président communique au Conseil: 1° une lettre de M. Delaroche en envoi d'un mémoire sur l'organisation d'un corps de géomètres; 2° Un mémoire sur un projet de chemin de fer de Valenciennes à Mézières; 3° Une demande de secours en faveur de la colonie de Mettray; 4° Une lettre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Calais, provoquant des souscriptions pour un monument à élever à la mémoire d'Eustache de Saint-Pierre; 5° Un résumé des travaux de l'association de bienfaisance de Vimoutiers; une lettre concernant la publication du grand almanach populaire et le programme d'une bibliothèque scientifique industrielle. Ces diverses pièces sont renvoyées aux bureaux qu'elles concernent. — Le président informe le Conseil que M. *Mazurel*, l'un de ses membres, retenu chez lui par une indisposition, espère pouvoir bientôt prendre part aux travaux de la session. Il invite les bureaux à hâter l'examen et la présentation des rapports non-susceptibles de grandes discussions, afin de remplir les premières séances, et de réserver dans les suivantes le temps nécessaire à l'examen des affaires plus importantes. Il engage les membres du conseil à se retirer dans les bureaux pour la distribution des dossiers et la nomination des présidents et des rapporteurs.

SÉANCE DU 26 AOUT.

Le président communique au conseil: 1° Une lettre de M. *Plichon*, dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir prendre part aux premières séances pour cause d'indisposition; 2° Une lettre de M. Marquette, agent-voyer en chef, tendant à obtenir que ses anciens services comme conducteur des ponts-et-chaussées lui soient comptés pour sa retraite. Cette demande est renvoyée au 1er bureau. — Le président donne lecture d'une proposition déposée par M. *Delarotère*, sur la loi du 31 mai. Il consulte l'assemblée sur la question de savoir si

Digitized by Google

cette proposition sera renvoyée à une commission spéciale ou au 6e bureau. Après quelques observations échangées entre MM. *Beauvois*, *Chombart* et *De Melun*, l'assemblée se prononce pour le renvoi à une commission spéciale et décide que les bureaux nommeront chacun un membre. — Le président donne lecture des listes des rapports préparés. Cette lecture ne donne lieu à aucune observation. = Le conseil, conformément aux conclusions de ces rapports, alloue au sous-chapitre VIII du budget de 1852, le crédit ordinaire de 500 fr. demandé par M. le Préfet pour l'entretien du corps-de-garde de la préfecture ; — Vote l'inscription au sous-chapitre XVI d'un crédit de 649 fr. 04 c., pour les primes d'assurances des bâtiments départementaux, suivant les traités existants ; — Alloue au sous-chapitre 1er le crédit ordinaire de 800 fr. pour le traitement du concierge de la préfecture ; — Donne acte à M. le Préfet de sa communication concernant les vœux exprimés par les conseils d'arrondissement de Douai et Cambrai, pour que les employés des sous-préfectures soient admis au bénéfice de la caisse des retraites des employés de la préfecture et prie ce magistrat d'insister de nouveau auprès de M. le Ministre de l'intérieur, pour obtenir une décision favorable aux vœux de ces conseils, auxquels s'associe le conseil général. = Conformément à la demande de M. le Préfet, l'assemblée vote l'inscription au sous-chapitre XIX du budget, des secours ci-après, savoir : 1° A la veuve Delhay, 150 fr.; 2° A la veuve Dehau, 100 fr.; 3° Au sieur Evre, ancien employé à la sous-préfecture de Dunkerque, âgé de 89 ans, 200 fr. — Alloue au sous-chapitre XVIII les secours accordés aux communes pour reconstruction d'églises, savoir : Bertry, solde, 1,000 fr.; La Groise, solde, 1,000 fr.; Roubaix, solde, 2,000 fr.; Fives, deuxième tiers, 1,000 fr.; Capinghem, deuxième moitié, 1,000 fr.; Alnes, deuxième tiers, 1,000 fr.; Saint-Benin, deuxième tiers, 1,000 fr.; — Vote l'inscription au sous-chapitre XXII, du crédit ordinaire de 200 fr., affecté aux frais d'expertise des voitures publiques ; — Alloue au sous-chapitre II un crédit de 155 fr. pour l'impôt de main-morte assis sur l'établissement thermal de Saint-Amand. = Au nom du 1.er bureau, M. *Beauvois* fait un rapport sur une demande de secours formée par la commune d'Auchy, pour la reconstruction de son église. Il conclut à ce que cette commune soit renvoyée à faire autoriser l'aliénation d'une partie des immeubles qu'elle possède pour couvrir le déficit de ses ressources. Ces conclusions sont adoptées après quelques observations de M. *Desmoustiers*. — Sur le rapport du même membre, le Conseil rejette la demande de M. le président du tribunal de commerce de Lille, tendant à faire allouer un secours annuel de 200 fr. au sieur Labadie, garçon de bureau de ce tribunal. — Le Conseil alloue au sous-chapitre IV, pour les frais d'entretien du mobilier de la préfec-

Digitized by Google

ture, un crédit de 3,850 fr. et désigne deux de ses membres, MM. *Dansette* et *de Beaumont*, pour assister au récolement de l'inventaire du mobilier; — Alloue au même sous-chapitre : 1.° La somme de 416 fr. demandée pour une fourniture de meubles et de rideaux reconnus nécessaires pour l'installation prochaine du conseil de préfecture dans le nouveau local qui lui est assigné; 2° Le crédit ordinaire de 350 fr. affecté à l'entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures Vote un crédit de 80 fr. pour le remplacement du poêle des bureaux de la sous-préfecture d'Avesnes, qui est hors de service et autorise le Préfet à faire vendre le poêle réformé; — Renouvelle le vœu formulé dans les sessions de 1849 et 1850 pour que les forçats et les réclusionnaires récidivistes soient à l'avenir déportés dans une île de l'Océanie. — Sur la proposition faite par M. *Rossignol*, au nom du 3.e bureau, le Conseil déclare, conformément à ses précédents, confier à chacun de ses bureaux le soin de désigner un de ses membres pour faire partie du jury appelé à fonctionner le 2 septembre prochain pour le concours de cinq bourses entières dans les lycées, mises à la disposition du département par M. le ministre de l'instruction publique, ainsi que d'une bourse à trois quarts de pension, vacante sur le contingent délivré en 1850. — Le même membre propose à l'assemblée de s'associer au vote renouvelé par le conseil d'arrondissement de Douai, 1.° Pour qu'une faculté des lettres soit créée dans cette ville et 2.° que son lycée soit élevé à la première classe. Après une discussion à laquelle prennent part MM. *de Beaumont*, *Lestiboudois* et le rapporteur, le président met aux voix la première partie des conclusions du rapport, qui est adopté. En ce qui touche l'élévation de la classe du lycée, M. *Champon* demande la mise aux voix de l'ajournement proposé par M. *Lestiboudois*. Cet ajournement est mis aux voix et adopté. — M. *Rossignol* fait connaître que le 3.e bureau n'a vu aucun inconvénient à ce que M. *L. Defontaine* présentât les développements du vœu qu'il a déposé hier concernant le patronage des jeunes detenus. M. *Defontaine* expose les considérations qui militent en faveur de sa proposition et engage le Conseil à émettre le vœu suivant : « Que le gouvernement s'occupe le plus tôt possible du réglement d'administration publique promis par l'article 21 de la loi du 5 août 1850, principalement en ce qui concerne le mode de patronage des jeunes détenus après leur libération, et qu'il provoque par tous les moyens en son pouvoir, les sociétés charitables qui auraient pour but ce patronage. » L'expression du vœu est adoptée. — Conformément à la demande de M. le Préfet, le Conseil alloue au sous-chapitre XIX le crédit de 500 fr. voté depuis plusieurs années en faveur des enfants de M. Massieu, fondateur et ancien directeur de l'institution des sourds-muets de Lille. Le crédit de 250 fr. voté chaque année en faveur

Digitized by Google

de la colonie de Mesnil-Saint-Firmin, créée pour les enfants trouvés et abandonnés, est alloué au même sous-chapitre. — L'assemblée remercie M. le Préfet de sa communication annonçant qu'un crédit de 500 fr. a été alloué par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce pour les frais d'impression du travail de la société d'agriculture de Lille, relatif à la formation d'une statistique aussi exacte que possible des produits alimentaires. — A la demande qui lui est faite par la circulaire de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 1er août, de son avis sur le résultat de la récolte des principaux grains, considéré comme égal, supérieur ou inférieur au produit ordinaire, et sur l'importance approximative du restant des récoltes précédentes, le Conseil répond; en ce qui concerne le froment, que la récolte doit être classée comme ordinaire pour la quantité, mais parmi les bonnes pour la qualité, parce que la floraison et la moisson ont eu lieu dans les meilleurs conditions; que tous les autres grains ont aussi été parfaitement récoltés et qu'il reste d'ailleurs encore assez de vieux blé dans le pays, pour ne pas craindre qu'il puisse y avoir cette année du manquant dans les productions alimentaires. — Sur la demande faite par M. *Lefebvre*, au nom du 4.e bureau, le Conseil décide que le crédit de 4,000 fr. voté dans sa dernière session, pour la création d'une exposition centrale des produits de l'agriculture qui aurait eu lieu tous les deux ans, à partir de 1851, d'abord à Valenciennes, puis ensuite à Lille, Douai et Hazebrouck, sera reporté au sous-chapitre XIX du budget de 1852, attendu que les sociétés d'agriculture de chacune de ces villes, ont apporté dans l'envoi de leurs propositions réglementaires, un retard qui a empêché la publication des bases du concours assez tôt pour que les cultivateurs pussent y prendre part avant l'année 1852. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication relative aux décisions favorables prises par le Gouvernement sur les demandes en établissement de marchés des communes de Steenwerck, Denain et Volkerinkhove. — Ajourne à la prochaine session l'examen de la demande faite par la commune de Denain pour l'établissement de deux marchés mensuels aux bestiaux, cette demande ayant été présentée trop tardivement pour que l'administration ait pu faire procéder à l'enquête ordinaire. — Emet un avis favorable, sur une demande de la commune de Felleries, tendant à ce que la foire qui s'y tient tous les deux mois, ait lieu à l'avenir tous les premiers mercredis de chaque mois. — Appuie la demande faite par la commune de Trélon pour que les six foires créées par ordonnance du 29 novembre 1835, soient portées au nombre de douze et fixées au dernier lundi de chaque mois. — Appuie également la demande de la commune d'Etrœungt, tendant à reporter au dernier lundi de chaque mois la foire aux bestiaux, qui se

Digitized by Google

tient le premier jeudi. — Emet un avis favorable à la demande faite par la commune de Cartignies, pour obtenir l'établissement de quatre foires aux bestiaux, qui se tiendraient le premier jeudi des mois de mars, avril, octobre et novembre. — Emet enfin un avis favorable sur une demande de la commune de Looberghe, tendant à obtenir la création d'un marché hebdomadaire qui se tiendrait le jeudi. — Prie M. le Préfet d'insister auprès de M. le Ministre des finances pour que le vœu du Conseil d'arrondissement de Lille relatif à la réduction du droit sur les grès-pierres de la Belgique soit promptement formulé en disposition de loi. — Donne acte à ce magistrat de la communication de son rapport dans lequel il fait connaître qu'il a été donné suite au vœu exprimé par le Conseil général en 1850, pour que les pierres bleues de Marbaix fussent admises dans les travaux qui s'exécutent par les soins du génie militaire. = Le Conseil alloue au sous-chapitre I.er du budget de 1852, un crédit de 2,500 fr. pour l'entretien ordinaire des casernes de gendarmerie. — Alloue au même sous-chapitre le crédit ordinaire de 3,200 fr. affecté à l'entretien des maisons d'arrêt, et le crédit de 2,000 fr. demandé par M. le Préfet pour l'entretien des bâtiments des tribunaux. — Au nom du 6.e bureau, M. *Paul* rend compte d'un rapport de M. le Préfet, duquel il résulte que nonobstant l'avis exprimé de nouveau par le Conseil général en 1850, en faveur de la séparation du faubourg de la Barre, cette séparation a été rejetée par une nouvelle décision ministérielle du 12 octobre 1850. Il propose au Conseil de donner acte de cette communication. M. *de Melun* fait remarquer que la décision prise par l'administration n'implique pas pour le Conseil général l'obligation de ne plus s'occuper de cette affaire. Il se réserve d'appeler encore sur elle l'attention de l'assemblée, et demande, en conséquence, l'ajournement, qui est prononcé. — Le Conseil autorise M. le Préfet à accepter les conditions indiquées dans la décision du Ministre de la guerre du 4 mai 1851 qui a permis que, pour aérer une pièce servant de sellerie à la caserne de gendarmerie de Lille, il fût ouvert un jour de tolérance sur une petite cour dépendant de la caserne de cavalerie, mais à la charge par le département de reconnaître, dans un acte notarié, que l'ouverture de la fenêtre est une pure tolérance, et qu'elle devra être bouchée à la première réquisition de l'autorité militaire. — M. *Paul*, au nom du 6.e bureau, rend compte d'un rapport de M. le Préfet, portant que les travaux urgents exécutés à la caserne de gendarmerie du Quesnoy, et pour lesquels un crédit de 300 fr. avait été ouvert au budget de 1851, ont donné lieu à une dépense de 800 fr., par suite de la chute du plancher d'une chambre de gendarme, et informe le Conseil que ce magistrat demande l'autorisation d'imputer l'excédant des 500 fr., sur la masse des crédits du sous-chapitre Ier du

Digitized by Google

budget de 1851. Cette autorisation est accordée. — L'assemblée donne acte à M. le Préfet de la communication de son rapport portant que le conseil d'État n'a pas encore statué sur le pourvoi formé contre l'arrêté du conseil de préfecture qui a accordé une indemnité de 21,660 fr. 43 c. au sieur Dehez, entrepreneur du Palais-de-Justice de Lille. — Donne acte à ce magistrat de la communication de son rapport duquel il résulte que les démarches faites en vertu du vote du Conseil général, pour acquérir amiablement deux maisons contiguës à la prison de Valenciennes, sont restées sans succès par suite des exigences des propriétaires, et que dans l'état fâcheux où se trouve cette prison, il convient de surseoir à une acquisition qui n'améliorerait qu'imparfaitement un état de choses essentiellement défectueux. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XV du budget de 1852 une somme de 348 fr. 08 c., importance des travaux faits d'urgence en 1849, à la maison d'arrêt de Dunkerque, par suite de l'affaissement du carrelage de deux dortoirs. — Renvoie à l'examen de la commission nommée l'année dernière pour visiter l'hôtel Pas-de-Beaulieu à Valenciennes, un rapport de M. le Préfet concernant la destination définitive à donner à cet immeuble. — M. *Marchant* fait quelques observations au sujet du renvoi qui a été fait au 6.e bureau, des affaires concernant les travaux des bâtiments départementaux. Ces affaires lui paraissent rentrer dans les attributions du 5.e bureau, chargé des travaux publics. Le président répond que, d'après l'organisation des bureaux, le 5e bureau a dans ses attributions les routes, chemins, canaux et rivières, et le 6e les bâtiments départementaux.—Le Conseil alloue au sous-chapitre Ier du budget de 1852 le crédit ordinaire de 3,000 fr. affecté à l'entretien des bâtiments de la préfecture.—Vote l'inscription au même sous-chapitre du crédit de 1,888 fr. demandé par M. le Préfet pour l'entretien des trois sous-préfectures appartenant au département, savoir: pour Douai, 480 fr.; pour Cambrai, 908 fr., et pour Avesnes, 500 fr. — Alloue au sous-chapitre XVI une somme de 5,600 fr. pour les travaux d'agrandissement du réfectoire des hommes dans la maison d'arrêt de Lille. — Alloue au sous-chapitre Ier le crédit ordinaire de 5,000 fr. pour les traitements des architectes du département. — Renouvelle les vœux qu'il a déjà plusieurs fois émis pour le rétablissement de la monnaie de Lille et la refonte de la monnaie de cuivre. — Donne acte à M. le Préfet de la communication d'un décret du Président de la République, en date du 18 mars dernier, qui a autorisé le département à accepter le legs d'archives, titres et manuscrits que lui a fait M. Benesech. — Déclare renouveler les vœux qu'il a exprimés plusieurs fois pour qu'une loi permette l'amodiation par petits lots et la mise en culture des biens communaux en nature de pâturage, sauf les cas exceptionnels que le Conseil général appré-

Digitized by Google

cierait. = Au nom du 6.e bureau, M. *Testelin* fait un rapport sur le service des épidémies. Il informe le Conseil que l'état sanitaire du département a été très-satisfaisant en 1850; que le bureau a lu avec intérêt les rapports des médecins des épidémies que M. le Préfet a mis sous ses yeux; que le travail du médecin de Dunkerque se distingue surtout par des détails intéressants sur les circonstances météorologiques de 1850; qu'il serait à désirer que cet exemple fût suivi et que les mémoires fussent communiqués au conseil central d'hygiène, qui pourrait à certains intervalles, réunir dans un rapport d'ensemble, les faits recueillis sur les divers points du département. Il propose au Conseil d'émettre ce vœu et d'allouer le crédit ordinaire de 600 fr. demandé par M. le Préfet, au sous-chapitre XIV du budget de 1852. Les conclusions du rapport sont adoptées. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XIX du budget, le crédit ordinaire de 1,400 fr. pour quatre demi-bourses à l'école vétérinaire d'Alfort. — Vote l'inscription au même sous-chapitre du secours ordinaire de 300 fr. en faveur de la Société humaine de Dunkerque qui continue à rendre d'importants services, mais il persiste à penser que la ville de Dunkerque devrait contribuer pour une part quelconque à l'entretien de cette utile société, et il prie M. le Préfet d'appeler sur ce point l'attention de M. le maire de Dunkerque. — M. *Testelin* rend compte d'un rapport de M. le Préfet, duquel il résulte que le conseil central de salubrité a été chargé d'examiner le vœu exprimé l'an dernier par le Conseil général sur les conditions à imposer aux établissements où s'opère le rouissage du lin, et que son travail n'a pas encore été remis à l'administration. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication et déclare qu'il attendra le résultat des études du conseil d'hygiène et de salubrité. — Le même membre communique un rapport de M. le Préfet, portant que le vœu exprimé par le Conseil général, l'année dernière, pour que les enfants soient ondoyés à domicile pendant l'hiver, a été transmis à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes qui n'a pas encore fait connaître la décision du Gouvernement. L'assemblée donne acte à M. le Préfet de cette communication et appuie de nouveau le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Douai. — Le même membre fait connaître que M. le Préfet a transmis à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, les mémoires publiés par M. le docteur Charpentier sur la création de médecins cantonaux consultants. La réponse de M. le Ministre est mise sous les yeux du Conseil. Elle annonce que le comité consultatif d'hygiène publique s'est prononcé contre le projet en raison des difficultés que présenterait son exécution, mais que le travail a été cependant remis à la commission chargée de l'examen des projets de loi sur l'assistance publique. Acte de cette communication est donné à M. le Préfet. —

Digitized by Google

M. *L. Defontaine* dépose une proposition tendant à ce que le projet de loi présenté tout récemment à l'Assemblée législative par sa commission, concernant la prorogation du monopole des tabacs, soit modifié. Cette proposition est renvoyée à l'examen du 4e bureau. — Le président rappelle aux bureaux qu'ils ont à nommer deux commissions, l'une pour l'examen de la proposition de M. *Delarotière* et l'autre pour le jury chargé de la distribution des bourses dans les lycées.

SÉANCE DU 27 AOUT.

Le président communique au Conseil les documente suivants : 1.° réclamation des habitants de Steenwerck au sujet de la construction d'un pont au Bac-St-Maur ; 2.° mémoire concernant la rénovation du cadastre ; 3.° deux brochures sur la colonie de Mettray ; 4.° observations sur les fermes-modèles ; 5.° un mot sur l'enseignement agricole. Ces pièces sont renvoyées aux divers bureaux compétents. — Une proposition de M. *de Beaumont* concernant l'alignement des traverses de routes, dans toutes les communes du département est renvoyée au 5.e bureau. — Le président fait remarquer que les 1.er, 3.e et 4.e bureaux n'ont pas fait afficher les noms de leurs rapporteurs et que plusieurs membres ont réclamé contre cette omission. — Il lit une lettre de M. le Préfet en envoi de nouvelles observations du médecin de l'établissement thermal de Saint-Amand, sur le projet d'aliénation de cette propriété. Cette pièce est renvoyée au 6.e bureau. — Le président annonce que la commission à nommer pour l'examen de la proposition de M. *Delarotière* n'est pas constituée, parce que le premier bureau n'a pu s'entendre sur le choix de son délégué. Quant à la commission pour la distribution des bourses dans les lycées, elle est composée de MM. *de Beaumont*, *Danel*, *Rossignol*, *Deschodt*, *Ancelet* et *Paul*. — Il donne lecture de la liste des rapports préparés. Aucun ajournement n'est demandé. = Sur la proposition faite au nom du premier bureau par M. *de Beaumont*, le Conseil alloue à la commune de Willems un subside de 3,000 francs, payable en trois ans, pour la reconstruction de son église, et recommande cette commune à M. le Ministre des cultes, afin qu'il lui accorde un secours de 20,000 francs sur les fonds de l'Etat. — Le même membre entretient le Conseil de la communication faite par M. le Préfet du compte-rendu par son prédécesseur, de l'emploi de la portion du fonds d'abonnement de la préfecture affecté en 1850 aux traitements des employés et gens du service, et de laquelle il résulte que ce magistrat a dépassé ses obligations à l'égard du personnel des bureaux. Acte est donné à M. le Préfet de sa communication. — Au nom du premier bureau, M. *Leurent* fait un rapport sur une demande de secours formée par la commune de Clary pour l'a-

Digitized by Google

grandissement de son église, beaucoup trop petite, et la reconstruction de son clocher qui tombe en ruine, et qui offre des dangers pour la sécurité publique. Il propose au Conseil, attendu que cette commune a fait tous les sacrifices que comportent ses ressources, de lui accorder un secours de 3,000 francs, payable en trois annuités. Ces conclusions sont adoptées. — M. *de Melun*, au nom du deuxième bureau, fait un rapport sur une demande des directeurs de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, tendant à obtenir la continuation de l'allocation de 500 francs qui lui est accordée depuis plusieurs années sur les fonds départementaux. Les motifs de cette allocation existant toujours, le Conseil en vote l'inscription au budget de 1852. — L'assemblée alloue au sous-chapitre XV du budget une somme de 2,297 francs 50 centimes, destinée à couvrir les déficits constatés à la mort de M. Leplus, architecte, sur les allocations accordées les années précédentes pour le renouvellement et l'entretien du mobilier de la préfecture, et prie avec instance M. le Préfet de veiller à ce que les irrégularités signalées par M. *Dansette*, dans son rapport, ne se reproduisent plus. — Vote l'inscription au budget d'une somme de 3,600 francs pour supplément aux trois vicaires-généraux, à raison de 1200 francs chacun, et d'une somme de 10,000 francs pour supplément aux dix chanoines, à raison de 1,000 francs chacun; vote également une somme de 1,000 francs en faveur du culte protestant, et pour le culte israélite, une somme de 300 francs. = Au nom du troisième bureau, M. Legrand donne lecture du rapport de M. le Préfet, concernant la situation des caisses d'épargne, et duquel il résulte que cette institution si utile a reçu un nouvel accroissement par l'établissement de deux caisses à Hazebrouck et à Bailleul. Le Conseil prie ce magistrat d'user de son influence auprès des Conseils municipaux, pour les engager à établir des caisses d'épargne dans les localités où elles pourront produire les heureux résultats qu'on doit en attendre, et exprime aussi le vœu que dans toutes les villes où cette institution existe, les bureaux soient ouverts aux déposants les jours de foires et de marchés. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XIV un crédit de 3,500 francs pour frais de translation de détenus, et un autre crédit de 2,500 francs pour secours de route aux voyageurs indigents. — Donne acte à M. le Préfet de la communication portant que le crédit de 500 francs alloué au budget de 1851, pour le loyer des locaux occupés par l'administration académique, ne recevra pas son emploi, la ville de Douai s'étant engagée à pourvoir gratuitement aux besoins de ce service. — Donne également acte à ce magistrat de sa communication portant qu'il a soumis à M. le Ministre de l'instruction publique le vœu exprimé l'an dernier par le Conseil général pour que la ville de Dunkerque obtînt sur les fonds de l'Etat, un subside de 700 francs pour la rétribution d'un second

Digitized by Google

régent de mathématiques au collége communal. = M. *de Lépine* dépose un vœu tendant à ce que le Conseil ordonne les études nécessaires pour le classement comme route départementale, du chemin de grande communication de Solesmes à la frontière belge. Cette proposition est renvoyée au cinquième bureau. — Au nom du quatrième bureau, M. *É. Desmoutiers* donne lecture d'un rapport de M. le Préfet, duquel il résulte qu'il a transmis à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, le vœu exprimé par le Conseil général, pour que les ouvriers employés à l'agriculture fussent munis de livrets, et que M. le Ministre a répondu qu'il tenait note de ce vœu, bien que les Conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, l'ancienne chambre des pairs et l'ancienne chambre des députés eussent, à différentes époques, repoussé la proposition dont il s'agit. Acte est donné de cette communication. — Le Conseil déclare qu'il n'y a pas lieu de renouveler le vœu qu'un relai de poste soit établi à Berlaimont. — Renouvelle la demande d'un bureau de distribution de lettres à Esquelbecq, création réclamée avec instance par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque ; — Insiste pour obtenir l'établissement de boîtes aux lettres dans les stations de Roubaix, Tourcoing et Armentières, et même dans les autres stations du chemin de fer, afin de faciliter les relations postales des voyageurs. — Insiste pour obtenir qu'une transmission plus prompte des dépêches ait lieu pour l'arrondissement d'Avesnes. — Demande l'établissement d'une boîte aux lettres au hameau de Lynck. — Donne un avis favorable à la demande de la ville de Wazemmes, tendant à obtenir l'établissement d'un marché aux bestiaux et notamment aux vaches laitières, qui se tiendrait le premier mardi de chaque mois. — Appuie la demande faite par la ville de Maubeuge pour que la foire qui s'y tient le 19 de chaque mois pour la vente des chevaux, bestiaux, etc. soit fixée à l'avenir au 18. = M. *L. Defontaine* présente les développements du vœu qu'il a déposé au sujet des inondations de la Lys. Il rappelle les désastres causés aux riverains, depuis Houplines jusqu'à Halluin, par suite des débordements de cette rivière, et après avoir signalé les causes qui les ont amenés et les moyens d'y remédier, il propose le projet de résolution suivant : « Le Conseil général s'associe au vœu exprimé par le Conseil provincial de la Flandre occidentale, dans sa séance du 12 juillet dernier, tendant à la suppression du barrage qui existe à deux des trois arches de la porte-d'eau des Capucins à Menin, et à son remplacement par un autre barrage à claire-voie, mais avec des parties mobiles qui permettent en tout temps aux eaux de prendre leur issue par ces deux arches comme par la troisième, et, en outre, de prier M. le Préfet d'envoyer une expédition de la délibération du Conseil contenant l'expression de ce vœu, tant à M. le Gouverneur de la province de Flandre occidentale

Digitized by Google

à Bruges qu'à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce de France, pour que celui-ci veuille bien, par l'entremise de l'ambassadeur de France à Bruxelles, faire solliciter la prompte exécution de la mesure réclamée. » Après quelques observations échangées entre MM. *Beauvois*, *Leurent* et *Defontaine*, les conclusions du rapport sont adoptées. — Au nom du cinquième bureau, M. *Marchant* fait un rapport sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour l'élargissement des ponts des places de guerre. Il propose au Conseil 1.° d'émettre un vœu pressant pour la restauration immédiate par le département de la Guerre, des ponts établis par lui lors de la construction des fortifications sur les rivières de la Sambre et de l'Helpe, dans le but d'assurer la circulation des voitures par le chemin extérieur qui contourne les places de Maubeuge et d'Avesnes, et pour l'entretien de ces ponts par le génie militaire, comme cela s'est pratiqué constamment jusqu'à ce jour; 2.° d'insister sur la suite à donner à ses vœux réitérés, ayant pour objet l'élargissement des ponts dans la traversée des fortifications des places de guerre de l'arrondissement d'Avesnes, et plus particulièrement de celle de Maubeuge, la suppression des bornes qui garnissent ces ponts et leurs abords, et l'établissement de trottoirs en saillie pour la sûreté et la commodité des piétons; 3° de prier M. le Préfet de vouloir bien transmettre l'expression de ces vœux et la copie du rapport qui les précède, à chacun de MM. les Ministres de la guerre, de l'intérieur et des travaux publics, en joignant ses instances à celles du Conseil pour une prompte solution de ces questions. Après quelques observations de M. *Lestiboudois*, qui, tout en appuyant les conclusions du rapport, se plaint des termes acerbes dirigés contre le corps du génie militaire qui a des obligations à remplir, doit obéir à la loi et maintenir l'exécution des servitudes qu'elle prescrit, le président met successivement aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées. = Le président communique au Conseil plusieurs lettres qu'il a reçues de M. le Préfet : 1.° Envoi de délibérations des Conseils d'arrondissement d'Avesnes, Douai, Dunkerque, et de plusieurs communes, provoquant des rectifications au tableau des circonscriptions électorales; 2.° demande d'un crédit pour les imprimés relatifs à la garde nationale; 3.° Envoi des délibérations des Conseils d'arrondissement de Lille, Douai et Valenciennes, tendant à ce que les maires et adjoints soient nommés par le pouvoir exécutif. Ces lettres sont renvoyées aux bureaux qui doivent en connaître. — Le président propose la nomination dans les bureaux d'une commission spéciale pour l'examen des délibérations des sept Conseils d'arrondissements, exprimant le vœu que la Constitution soit révisée. Cette nomination est décidée par l'Assemblée. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication,

Digitized by Google

portant que M. le Ministre de la marine, a, le 4 novembre 1850, fait droit à sa demande pour faire comprendre la commune d'Oye dans la circonscription du sous-quartier maritime de Gravelines. — Renouvelle le vœu de l'érection du port de Gravelines en quartier maritime. — Vote au sous-chapitre I.er du budget une somme de 1,868 francs pour la réparation des bâtiments des tribunaux, savoir : Palais-de-justice de Lille, 868 francs; tribunal d'Avesnes, 500 francs; tribunal de Douai, 700 francs. — M. *Marchant* rappelle que, l'année dernière, le Conseil avait décidé qu'il serait présenté un devis des améliorations à faire aux bâtiments du tribunal d'Avesnes, qui ne présente aucune des convenances nécessitées par sa destination. Il prie M. le Préfet de tracer à l'architecte les limites dans lesquelles il devra se renfermer, afin de préparer la plus prompte solution qu'il sera possible. M. le Préfet déclare ne pouvoir s'engager pour cette année, mais il produira à la prochaine session, des études et une instruction complètes. — Sur la proposition faite par M. Renard, au nom du 6.e bureau, le Conseil émet le vœu qu'il soit pourvu dans le plus bref délai possible, par une loi réglementaire, à l'institution de géomètres publics, et qu'il soit pris des mesures pour assurer leur capacité, et la régularité, la loyauté et la conservation de leurs actes. — Suivant le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, le Conseil déclare s'associer par une souscription, à l'érection projetée d'un monument à la mémoire du chroniqueur et historien Froissart, et fixe la souscription du département à la somme de 1,000 francs, payable en 1852 et 1853. — Le Conseil exprime des regrets de ne pouvoir accueillir, en raison des charges qui grèvent le département, la demande qui a été formée dans le but d'obtenir une souscription pour l'érection à Falaise d'une statue de Guillaume-le-Conquérant. — Décide que le jeune Cordier, élève sculpteur, ayant joui pendant cinq années des encouragements du département, il n'y a pas lieu, aux termes de la décision prise en 1846, d'accueillir sa demande en continuation de pension; — autorise M. le Préfet à faire payer au jeune Deconynck, élève peintre, qui n'a pu encore être admis à l'école des Beaux-Arts, sa pension de 1851, aussitôt qu'il sera entré à l'école et continue l'allocation de 600 francs pour 1852. — Alloue un crédit de 800 francs pour 1852 au jeune Delannoy, élève compositeur. — Continue la pension de 500 francs au jeune Fiévet, élève dessinateur. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication portant que le jeune Delesalle, élève statuaire, auquel un subside de 600 francs avait été accordé en 1850, est décédé sans avoir pu profiter de cet encouragement. — Prie M. le Préfet de poursuivre activement le classement de l'église St.-Eloi, à Dunkerque, au nombre des monuments historiques, et émet le vœu qu'après ce classement, un

Digitized by Google

subside soit accordé par l'État pour la continuation des travaux de restauration de cette église. — Alloue au sous-chapitre XXII du budget, le crédit ordinaire de 50 francs affecté au gardien de la pyramide de Cysoing. = M. *Paul* rend compte d'un rapport de M. le Préfet, tendant à faire allouer au sous-chapitre XV du budget une somme de 2,223 fr. 57 c., restant dûs pour les travaux de réparation exécutés en 1850 et années antérieures à divers bâtiments départementaux et dont la liquidation n'a pu être opérée par M. l'architecte Leplus, décédé. Le Conseil adopte les conclusions de M. le Préfet, tout en témoignant ses regrets et son mécontentement d'avoir à payer des sommes arriérées dont il n'avait pas autorisé la dépense ni l'emploi et compte sur l'intervention énergique de ce magistrat pour faire cesser de pareils abus, bien décidé d'ailleurs à repousser dorénavant tout paiement de ce genre. — Le Conseil exprime le regret de ne pouvoir s'associer à la demande faite par la société d'agriculture, des sciences et des arts de Calais, à l'effet d'obtenir une souscription du département du Nord pour le monument que la ville de Calais a le projet d'ériger à la mémoire d'Eustache-de-Saint-Pierre. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget une somme de 4,760 fr. pour diverses réparations à exécuter dans l'hôtel de la préfecture. — M. *Chombart* lit un rapport sur une demande faite par M. le Préfet d'un crédit de 3,736 fr. pour des travaux qui n'avaient pas été prévus et qui ont été exécutés d'urgence, par suite d'une nouvelle installation des bureaux de la préfecture, du conseil de révision et du conseil de préfecture. Il rappelle à ce sujet qu'en 1849, le Conseil a voté pour cette dépense une somme de 18,540 fr., après une discussion assez vive et sur l'assurance que ce crédit ne serait pas dépassé. Il propose, en conséquence, de voter le crédit demandé par M. le Préfet, mais en le réduisant d'une somme de 50 fr. qui serait laissée à la charge de qui de droit, afin que, à l'avenir, les architectes employés par l'administration fassent plus de cas des recommandations qui leur sont adressées, et soient prévenus que le Conseil refuserait toute allocation. M. le Préfet, MM. *Paul*, *de Beaumont*, *Brame*, *Testelin* et *Lestiboudois* sont successivement entendus. Le président met aux voix le crédit réduit à 3,686 fr. qui est adopté. — Le Conseil déclare s'associer aux vœux émis par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, 1.° pour qu'il soit établi une assimilation complète, quant à l'obligation du service militaire, entre tous les étrangers devenus Français en vertu des lois des 28 mars 1849 et 7 février 1851; 2.° que les jeunes soldats de la réserve, en position d'exempter leur frère du service militaire, soient contraints à la visite prescrite sous telles peines que de droit, et que cette visite ait lieu simultanément et par le même conseil de révision devant lequel est appelé à comparaître le frère auquel ils doivent

Digitized by Google

procurer l'exemption, et prie M. le Ministre de la guerre de réparer les lacunes que présente la législation sur le service militaire. — Renouvelle les vœux qu'il a émis dans sa session de 1850 et qui ont été transmis par M. le Préfet aux ministres compétents, sans avoir obtenu de solution, 1.° pour l'abaissement des droits de douane perçus en Belgique sur les charbons français au taux de celui perçu en France sur les charbons belges; 2.° l'augmentation des droits sur l'alcool et l'exemption du droit de licence en faveur des débitants qui ne vendent pas de vin; 3.° le maintien et le développement de l'institution des comptoirs nationaux d'escompte; 4.° les modifications aux règlements sur la fixation des remises des receveurs municipaux; 5.° la publicité des séances des conseils de préfecture en matière contentieuse. — M. *Marchant* demande que le Conseil nomme immédiatement en assemblée générale, la commission chargée de l'examen des vœux des conseils d'arrondissements pour la révision de la Constitution. Cette demande est rejetée après quelques observations de MM. *Delaroïère* et *Testelin*. — M. *De Melun* donne quelques explications sur la demande faite par lui dans la séance précédente, pour l'ajournement de la question relative à la séparation du faubourg de la Barre, que M. le maire de Wazemmes ayant fait connaître que l'on s'occupe activement et sérieusement de donner satisfaction aux légitimes prétentions du faubourg, rien ne s'oppose dès-lors à ce que le Conseil passe à l'ordre du jour. L'assemblée, consultée, donne à M. le Préfet acte de sa communication au sujet de cette affaire. — Sur la proposition faite par M. *Testelin* au nom du 6.e bureau, le Conseil alloue au sous-chapitre XXII du budget le crédit ordinaire de 800 fr. affecté au traitement du médecin de l'établissement thermal de Saint-Amand.

SÉANCE DU 28 AOUT.

Le président communique au Conseil général, 1.° une note imprimée signée de Sainte-Marie, adressée aux Conseils généraux. Renvoyée au 6.e bureau; — 2.° une demande de subside formée par le consistoire du culte israélite. — Il y a été satisfait par le vote de la séance d'hier. — Il présente au Conseil les regrets et les excuses de M. *Rappe*, obligé de se retirer pour cause de santé. — Il fait connaître que les administrateurs du Cercle du Nord offrent aux membres du Conseil l'entrée de leurs salons avec un empressement et une urbanité dont il y a lieu de les remercier. — Il donne connaissance des choix faits par les bureaux pour la nomination des deux commissions chargées : l'une, de l'examen de la proposition de M. *Delaroïère*, concernant la loi du 31 mai; l'autre, de l'examen

Digitized by Google

des vœux relatifs à la révision de la Constitution. Elles sont composées comme suit : Commission pour la proposition-*Delarotère*, MM. *De Coussemaker, De Melun, De Lépine, Desckodt, Leleu* et *Blanckaert*;— Commission de la révision, MM. *Collette, De Melun, D'Hespel, Mimerel, Brame* et *Desmoutiers* (de Faumont). — Il donne enfin lecture des listes des rapports préparés sur lesquelles il n'est fait aucune observation. = Au nom du 1.er bureau, M. *Beauvois* présente un rapport sur le répartement des contributions directes de 1852. Il propose au Conseil de fixer les contingents en principal pour les contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres des sept arrondissements du département du Nord, conformément au tableau fourni par M. le Préfet, et de décider que l'état N.° 1, ayant pour titre : *État général du répartement entre les arrondissements*, sera dressé conformément à ce même tableau, pour ensuite être présenté à la signature du Conseil général. Les conclusions du rapport sont adoptées. — Sur la proposition faite par M. *Béhaghel* (de Cassel), au nom du 1.er bureau, le Conseil approuve les comptes des fonds de non-valeurs et de réimpositions pour 1849 et 1850, présentés par le directeur des contributions directes et arrête que les résultats de ces comptes seront inscrits au registre de ses délibérations. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XV du budget un crédit de 207 fr. 41 cent. pour payer à l'entrepreneur du service de la maison d'arrêt de Lille, les frais d'entretien d'enfants en bas-âge et de jeunes détenus, dont les mémoires ont été fournis tardivement. — Autorise l'acquisition de l'atelier de marbrerie construit en 1844 dans le préau des condamnés de la maison d'arrêt d'Avesnes, atelier qui sert aujourd'hui de chauffoir, le travail ayant été susprndu dans cette prison, et alloue à cet effet un crédit de 250 fr. au sous-chapitre I.er du budget de 1852. — Au nom du 3.e bureau, M. *L. Defontaine* fait un rapport sur la translation de l'asile d'aliénées-femmes existant à Lille. Il rappelle au Conseil tous les précédents de cette affaire et propose, tout en insistant fortement pour la translation de l'asile de Lille, de revenir au vœu exprimé en 1845, tendant à ce que le département soit déclaré propriétaire de l'asile de Lille et de celui d'Armentières, aux offres : 1.° d'achever les améliorations convenables à ce dernier asile ; 2.° de déplacer et de reconstruire celui de Lille, de manière que les deux établissements puissent contenir chacun 500 aliénés, et que ces asiles, aussi longtemps qu'ils resteront à leur destination spéciale, seront, avec leurs biens, déclarés départementaux et qu'au cas impossible d'un changement de destination, le département recouvre la plus value qu'il aurait donnée aux asiles ; 3.° et enfin de mettre à la disposition du ministre, les places qui ne seraient pas occupées par les aliénés du Nord, au prix de journée que M. le Préfet déterminera. Ces conclu-

Digitized by Google

sions sont adoptées après quelques renseignements donnés par M. *Mimerel*.— M. *De Lépine*, au nom du 3.e bureau, rend compte de la situation des établissements des sourds-muets et des jeunes aveugles. Il propose l'inscription au sous-chapitre XIX du budget d'un crédit de 25,650 fr. pour l'entretien de huit bourses et de dix demi-bourses d'aveugles, de vingt-six bourses et vingt-deux demi-bourses de sourds-muets. Ce crédit est voté par l'Assemblée. — Sur la proposition de M. *De Melun*, le Conseil émet le vœu que l'Assemblée législative augmente le subside qu'elle accorde chaque année en faveur des sourds-muets et aveugles, et que sur ce subside, un secours soit accordé aux départements et aux communes, proportionnellement aux bourses qu'ils établiront en faveur de ces infortunés. — M. *Champon* propose au Conseil d'émettre le vœu : 1.° qu'une commission d'enquête soit nommée par M. le Préfet, à l'effet d'examiner s'il serait possible de réduire à 6 ans la durée de la pension des sourds-muets et jeunes aveugles dans les deux établissements de Fives et de Lille; 2.° que le tiers des membres de cette commission soit pris parmi les membres du Conseil général. Sur la demande de MM. *Mimerel* et *Defontaine*, le vœu de M. *Champon* est renvoyé à l'examen du 3.e bureau. — M. *De Lépine*, au nom du 2.e bureau, donne lecture d'un rapport dans lequel M. le Préfet fait connaître l'emploi du crédit accordé en 1850 pour gratifications en cas de belles actions, et sollicite une semblable allocation de 1,400 fr. pour 1852. Le Conseil approuve la résolution prise par ce magistrat de convertir les gratifications des personnes jeunes en livrets de la caisse des retraites, et vote l'inscription d'un nouveau crédit de 1,400 fr. au sous-chapitre XXII du budget. — M. *Chappelier* rend compte d'un vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque concernant l'extinction de la mendicité. Le Conseil décide qu'il y a lieu d'ajourner ces questions jusqu'à la promulgation des lois sur l'assistance publique, et prie toutefois M. le Préfet de vouloir bien réunir tous les renseignements nécessaires à l'examen et à la solution de ces importantes questions. — Vote à l'unanimité, au sous-chapitre XXI, le crédit de 1,000 fr. demandé par M. le Préfet et destiné à la distribution de secours en cas d'extrême misère. — Alloue au sous chapitre XV un crédit de 2,150 fr. 89 cent. pour payer les secours de route aux voyageurs indigents, avancés en 1850 par diverses communes du département et qui n'ont pu être remboursés, à défaut d'allocation suffisante. — M. *Defontaine*, autorisé par le 4.e bureau, donne lecture du développement du vœu qu'il a déposé concernant la culture du tabac. Ses observations sont renvoyées au 4.e bureau pour être examinées et discutées avec toutes les autres propositions concernant le monopole des tabacs. — M. *De Beaumont*, autorisé par le 5.e bureau, lit les développements du vœu qu'il a

Digitized by Google

déposé concernant les alignements dans les traverses des routes. Il propose au Conseil d'émettre le vœu suivant : L'administration supérieure est instamment priée de faire étudier le plus promptement possible les plans d'alignement pour la traverse des routes nationales, des routes départementales et même des chemins de grande communication dans toutes les communes du département. L'expression de ce vœu est adoptée. — Autorisé par le 1.er bureau, M. *De Lépine* lit les développements du vœu qu'il a déposé dans le but de faire classer comme route départementale, le chemin de grande communication de Solesmes à la frontière belge. Il prie l'assemblée d'accueillir la proposition qu'il lui soumet dans les termes suivants : Le Conseil général prie M. le Préfet de vouloir bien, d'ici à la session prochaine, ordonner les études nécessaires pour le classement, comme route départementale, du chemin de grande communication de Solesmes à la frontière belge. Ce vœu est renvoyé au 5.e bureau. — Sur la proposition faite au nom du 6.e bureau par M. *Degruson*, le Conseil alloue au sous-chapitre I.er du budget, un crédit de 1,678 francs pour les travaux à exécuter dans les casernes de gendarmerie. —M. *De Clebsattel* lit un rapport de M. le Préfet, concernant la tour de Saint-Amand, et duquel il résulte qu'il s'occupe de l'instruction de la nouvelle demande de subside qui a été faite pour achever la restauration de ce monument. Le Conseil donne acte à M. le Préfet de cette communication et engage M. le Ministre de l'intérieur à s'occuper le plus tôt possible de cette affaire. — Alloue au sous-chapitre 1.er du budget le crédit ordinaire de 650 fr. affecté à l'entretien des bâtiments et du mobilier des Archives départementales. — Vote l'inscription au sous-chapitre XIII, du crédit ordinaire de 7,500 affecté aux dépenses du personnel et du matériel de cet établissement. — Au nom du 6.e bureau, M. *Telliez* donne lecture du rapport de M. le Préfet, concernant la proposition qui avait été faite de détacher les trois communes de Boursies, Doignies et Mœuvres, du département du Nord, pour les réunir au département du Pas-de-Calais. Le Conseil prononce l'ajournement de cette affaire. — Il prononce également l'ajournement, jusqu'à ce que l'instruction soit complète, d'une demande formée par le hameau de Petit-Poix dans le but d'obtenir sa séparation de la commune de Poix, et sa réunion à celle d'Englefontaine. — Approuve la distraction du hameau des Ruelles de la commune d'Ors, et sa réunion à celle de Pommereuil. — Rejette la demande formée par une section de la commune de Thun-Lévêque, dans le but de faire prononcer sa réunion à la commune d'Eswars. — Au nom du 6.e bureau, M. *Testelin* donne lecture d'un rapport de M. le Préfet qui fait connaître les mesures qui ont été prises pour assurer l'exécution de la loi concernant les logements insalubres et les résultats satisfaisants que l'on a obtenus jus-

Digitized by Google

qu'ici. — Le Conseil déclare ne pouvoir s'associer à la résolution prise par le bureau de bienfaisance de Cambrai, de donner des primes aux indigents dont les logements seront les mieux tenus, et que des fonds ne peuvent être réclamés que pour l'exécution des travaux d'assainissement au-dessus des ressources ordinaires des communes. — Alloue un crédit de 6,800 fr. au sous-chapitre XXII du budget pour les frais de visite du jury médical, déclare s'associer aux vœux exprimés par ce jury, moins celui qui tendrait à faire modifier l'interdiction du chaulage des grains par l'arsenic; appelle au contraire l'attention de M. le Préfet sur l'abus grave qui se commet à l'aide de la fraude et qui annule au moyen de ce délit, une loi de sécurité publique au premier chef. = M. *Testelin* lit un rapport de M. le Préfet concernant l'emploi des crédits accordés aux budgets de 1850 et 1851 pour les primes à allouer en cas de destruction d'animaux nuisibles. Le Conseil alloue, pour le même objet, un crédit de 100 fr. au budget de 1852, et quant à la demande formée par la commune de Berlaimont, il répond que le crédit étant affecté à la destruction de tous les animaux nuisibles à l'agriculture, elle peut solliciter sur ce fonds des primes pour la destruction des hannetons. — Au nom du 6.e bureau, M. *Paul* fait un rapport sur une demande de la commune de Denain, tendant à être érigée en chef-lieu de canton. Il conclut à ce que le Conseil émette un avis favorable à cette demande. MM. *Testelin*, *Beauvois* et *Chombart* s'élèvent contre ces conclusions qui sont défendues par le rapporteur. Le président met aux voix les conclusions du rapport. Elles sont rejetées. M. *Brame* propose que le chef-lieu du canton de Bouchain soit transféré à Denain. Cette proposition est renvoyée à l'examen du 6.e bureau. — Le président annonce que la commission chargée de l'examen de la proposition de M. *Delaroïère* va se réunir immédiatement, et que celle chargée de l'examen des vœux concernant la révision de la Constitution se réunira le lendemain, une demi-heure avant l'ouverture de la séance.

SÉANCE DU 29 AOUT.

Le président donne connaissance au Conseil général d'une lettre de M. le Préfet en envoi d'une dépêche de M. le président du tribunal d'Avesnes concernant l'arriéré des menues dépenses de ce tribunal. — Renvoyé au premier bureau. — Il donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux. Aucun ajournement n'est demandé. — Sur la proposition faite par M. *Leurent*, au nom du premier bureau, le Conseil appuie d'un avis favorable la demande formée par M. Strub (Xavier-Antoine), ex-chef de bureau à la préfecture,

Digitized by Google

mis à la réforme par suppression d'emploi, ladite demande tendant à obtenir une pension de retraite, et liquide cette pension à la somme de 630 francs. — Au nom du même bureau, M. *Behaghel* (de Cassel) fait un rapport sur la proposition de M. le préfet et de M. le directeur des contributions directes tendant à faire ouvrir un crédit pour assurer le service de la division des cotes des contributions foncières et des portes et fenêtres entre les fermiers et les locataires, et conclut à ce qu'il soit alloué au sous-chapitre XXII du budget, une somme de 6,352 francs, reconnue nécessaire pour cet objet. Ce crédit est voté par l'Assemblée. — Le conseil autorise l'imputation sur le crédit alloué à l'article 5 du sous-chapitre VI du budget de 1851, d'une somme de 70 centimes, montant des frais dus à l'administration des domaines pour une vente de vieux bois provenant de la prison de Cambrai. — Détermine, conformément à l'article 10 de la loi du 21 avril 1832, le prix moyen de la journée de travail qui doit servir de base dans chaque commune, à l'établissement de la cote personnelle. — Alloue au sous-chapitre VII du budget, les crédits dont le détail suit pour l'entretien et le renouvellement du mobilier des tribunaux : entretien ordinaire du mobilier des tribunaux, 1,000 francs; tribunal de Dunkerque, 81 fr.; idem de commerce de Lille, 250 fr.; idem d'Avesnes, 215 fr.; idem de Douai, 600 fr.; idem de Valenciennes, 216 francs. — Au nom du troisième bureau, M. *Legrand* donne lecture du rapport de M. le Préfet concernant l'exécution donnée jusqu'aujourd'hui aux lois des 18 juin et 15 juillet 1850, relatives à la caisse publique des retraites pour la vieillesse, et aux sociétés de secours mutuels. Il propose d'inscrire au budget de 1852 un crédit de 1,000 fr. égal à celui qui figure au budget de 1851, en vue de concourir aux premières dépenses d'établissement des sociétés constituées d'une manière définitive, que le département pourra avoir à supporter en conformité de l'article 8 de la loi. — M. *Mimerel*, au nom du 4.e bureau, lit un rapport concernant la durée de travail dans les manufactures. Il propose au Conseil le projet de résolution suivant : « Le Conseil général émet le vœu qu'un nouvel acte explicatif de la loi du 9 septembre 1848 définisse nettement ce qu'est l'atelier, que la loi n'enveloppe pas dans ses prescriptions ; qu'il organise une surveillance qui rende possible l'exécution de la loi; qu'il prescrive des relais aux industries auxquelles sont accordées des prolongations de travail, et que par tels moyens légaux qui seront jugés utiles, le Gouvernement arrive à interdire dans les usines et manufactures le travail de nuit et celui du dimanche. » Le Conseil général désire que l'expression de ces vœux ne parvienne pas seulement à M. le Ministre du commerce, mais qu'elle pénètre partout où M. le Préfet croira qu'elle puisse être appréciée. Le Conseil général prie M. le Préfet de ne

Digitized by Google

rien négliger pour arriver à l'exécution complète et générale de la loi du 9 septembre 1848. » Le président met aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées. Sur la proposition de M. *Bianchi*, le Conseil ordonne l'impression textuelle au procès-verbal du rapport de M. *Mimerel*. = Le Conseil émet l'avis que les réclamations élevées par le département du Pas-de-Calais, à l'effet de revendiquer une partie du mobilier de l'école normale de Douai et des économies réalisées par cet établissement depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1850, ne sont pas fondées. — Au nom du 4.e bureau, M. *Desmoutiers* donne lecture du rapport de M. le Préfet, contenant les résultats du recensement des chevaux et bestiaux opéré en vertu des instructions de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. Il propose au Conseil de signaler à l'attention du Ministre la diminution notable reconnue dans l'espèce ovine, dont le chiffre, qui s'élevait à 183,260 en 1841, est descendu à 171,197, tandis qu'un accroissement considérable se fait remarquer dans presque toutes les espèces d'animaux. Ces conclusions sont adoptées. — Le même membre fait un rapport sur la suite qui a été donnée au vœu exprimé l'année dernière par le Conseil général pour le retrait du décret du 29 juin 1850, qui a abaissé de 2 fr. 25 cent. à 50 cent. le droit de sortie des tourteaux de graine de lin. Il donne lecture de la réponse qui a été faite, le 30 décembre 1850, par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce à la communication qu'il a reçue de ce vœu, réponse qui tend à le repousser. Il propose au Conseil d'exprimer de nouveau le vœu le plus formel pour que le décret du 29 juin 1850 soit rapporté. Ces conclusions sont adoptées. — Le Conseil appelle de nouveau l'attention bienveillante de l'administration supérieure sur les vives réclamations présentées par l'arrondissement de Valenciennes, pour que le service de la navigation soit rendu à l'ingénieur des ponts-et-chaussées résidant à Valenciennes, dans l'espérance qu'elle trouvera enfin le moyen de concilier les exigences du service de la navigation avec les intérêts bien compris de cet arrondissement. — M. *Boulanger* rend compte d'un rapport de M. le Préfet sur un vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à faire hâter la reconstruction du pont des glacis de Bergues sur le canal de Bergues à Furnes. Il résulte de ce rapport qu'un projet a été dressé pour cette reconstruction, et que les ingénieurs sont en ce moment chargés d'y faire différentes modifications prescrites par l'autorité supérieure. — Le Conseil donne acte de cette communication et prie M. le préfet de vouloir bien presser le plus possible l'exécution de cette affaire. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication constatant qu'il a prescrit les mesures nécessaires pour faire compléter l'instruction d'une demande de subvention formée par la ville de Gravelines pour la reconstruction du pont tournant sur l'Aa, demande appuyée

Digitized by Google

par le conseil d'arrondissement de Dunkerque. — Déclare joindre ses plus vives instances à celles tant de fois exprimées par le conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour qu'il soit fait droit à la demande des marins qui habitent les deux forts Philippe, près Gravelines, qui sollicitent du Gouvernement la concession définitive, à prix d'argent, des terrains domaniaux où sont situées leurs habitations, terrains compris dans la chaîne des dunes du littoral et pour l'occupation desquels ils paient des redevances annuelles. — Renouvelle le vœu exprimé dans sa dernière session pour que la ville de Gravelines obtienne la cession de l'ancien couvent des Sœurs-Noires appartenant à l'Etat, et prie M. le Préfet d'en hâter la réalisation dans les limites de son influence. — Alloue le crédit de 2,400 fr. demandé pour le service de la vaccine en 1852. — Remercie M. le Préfet du zèle que l'administration a déployé l'année dernière pour la propagation de la vaccine; — engage ce magistrat à persévérer dans la même voie et appelle tout particulièrement son attention sur les noms des communes qui paraissent être restées dans l'inertie; — demande qu'à l'indemnité de 30 centimes par vaccination gratuite votée par les communes, viennent s'ajouter, comme par le passé, les distinctions honorifiques (médailles, livres, instruments de chirurgie) distribuées chaque année par le comité central; — exprime le vœu que le comité central de vaccine continue à faire imprimer tous les trois ans, comme par le passé, le résumé de ses travaux. — Alloue au budget de 1852 le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour le service des épizooties. = M. *De Clebsattel* fait connaître que le 6.e bureau, saisi de la proposition de M. *Brame*, tendant à ce que le chef-lieu du canton de Bouchain soit transféré à Denain, a conclu à ce que le dossier de l'affaire fut renvoyé à M. le Préfet, afin que les conseils municipaux des communes du canton fussent appelés à délibérer sur cette nouvelle proposition. Ces conclusions sont adoptées. — Au nom du 6.e bureau, M. *Degruson* donne lecture des propositions faites par M. le Préfet pour les travaux de réparation et d'amélioration à exécuter dans les prisons départementales. Le Conseil alloue au sous chapitre I.er du budget les crédits suivants : 3,644 fr. pour la maison d'arrêt de Dunkerque, 3,690 fr. pour celle de Lille, 510 pour celle d'Avesnes et 136 pour celle de Douai. — Au nom du 6.e bureau, M. *Chombart* expose qu'un crédit assez considérable est demandé pour des travaux à exécuter aux Archives départementales, que ces demandes qui se succèdent d'année en année ont fixé l'attention du bureau, qui l'a chargé de proposer au Conseil général la désignation de deux de ses membres pour vérifier l'état du bâtiment dont il s'agit. Le président fait observer que cette désignation n'est pas nécessaire, et que le rapporteur avec un autre membre du bureau peut se charger de la vérification reconnue né-

Digitized by Google

cessaire. Cette observation est sanctionnée par le Conseil.—M. *Paul*, au nom du même bureau, fait un rapport sur les vœux exprimés par les conseils d'arrondissement de Douai, Valenciennes et Lille, pour que la nomination des maires et adjoints soit confiée au pouvoir exécutif. Il propose au Conseil de s'associer à ces vœux. Combattues par MM. *Delaroïère* et *Beauvois*, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. — Le Conseil prononce l'ajournement sur une demande du conseil municipal de Douai, tendant à obtenir du département un concours de moitié dans une dépense de 9,000 fr. projetée par la ville pour l'établissement du prétoire des trois justices de paix dans les bâtiments du tribunal civil. — Le président annonce que les rapporteurs des deux commissions nommées pour l'examen de la proposition-Delaroïère et des vœux pour la révision de la Constitution déposeront leurs rapports mardi prochain. Il ajoute que des membres ont exprimé le désir qu'il y eût un intervalle de vingt-quatre heures entre le dépôt et la discussion. Il consulte sur ce point le Conseil général, qui y donne son adhésion. Sur la demande faite par M. *Bianchi* et appuyée par M. *Champon*, l'assemblée décide que les rapports sur ces deux questions seront imprimés et distribués à tous les membres. — Le Conseil renvoie à l'examen du 6.e bureau un vœu déposé par M. *Mathieu*, dans le but d'appeler l'attention de M. le Préfet sur la manière dont le droit de visite chez les pharmaciens et droguistes est établi et recouvré. — M. *Lestiboudois* fait un rapport au nom de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de M. le Préfet, tendant à changer la destination de l'hôtel Pas-de-Beaulieu et à louer un hôtel pour la sous-préfecture de Valenciennes. Après avoir rappelé les précédents de cette affaire et rendu compte des divers projets d'appropriation présentés par le Préfet, il propose au Conseil de prendre la résolution suivante : « Il y a lieu de maintenir la délibération du Conseil qui statue que la sous-préfecture et le tribunal de commerce seront installés dans l'hôtel Pas-de-Beaulieu ; d'opérer la réduction de dépense indiquée comme possible par l'architecte et reconnue comme telle dans le rapport ; de conserver rigoureusement la distribution générale de l'édifice ; d'établir une entrée spéciale pour le tribunal de commerce, en jetant une voûte sur le canal voisin, au point où sont les bâtiments indiqués au plan sous le nom de buanderie ; de faire dans la distribution des pièces affectées au tribunal de commerce les modifications nécessitées par le changement d'entrée et qui sont indiquées au plan ; enfin, de faire diligence pour que tout ou partie de l'appartement du sous-préfet soit habitable le 1.er janvier, et que le département ne soit pas contraint à faire une location provisoire toujours onéreuse. » M. le *Préfet*, M. *Beauvois* et le *rapporteur* sont successivement entendus dans leurs observations. Le président met

Digitized by Google

aux voix les conclusions du rapport. Elles sont adoptées, avec la déclaration positive que M. le Préfet pourra disposer du crédit entier de 25,000 fr. alloué l'année dernière, ainsi que du montant des rabais, à l'adjudication, et que les modifications nouvelles adoptées par le Conseil donneront lieu à un supplément d'allocation qui sera réglé lors de la réception des travaux. = Un vœu de M. *Mimerel* concernant les brigades de gendarmerie de Tourcoing et de Roubaix est renvoyé à l'examen du 6.e bureau.

SÉANCE DU 30 AOUT.

Le président donne lecture des listes des rapports préparés. Aucune observation n'est faite à ce sujet. — Sur la proposition faite par M. *Collette*, au nom du 1.er bureau, le Conseil déclare : 1.° inscrire en recette à la II.e section du budget de 1852 une somme de 38,181 fr. 21 cent., montant du remboursement d'un emprunt fait en 1849 sur les centimes facultatifs au profit du service de l'instruction primaire, et 2.° inscrire en dépense au sous-chapitre XXIII divers crédits portés au budget de 1850 et qui n'ont pas reçu leur emploi. — Le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre XV du budget d'une somme de 222 fr. 14 cent. restant due pour solde des frais d'expédition des tables décennales des registres de l'état civil de l'arrondissement de Valenciennes, en raison de l'insuffisance du crédit qui avait été porté au budget de 1850. — Alloue au sous-chapitre XXIII un crédit de 4,123 fr. 17 cent. demandé par M. le Préfet pour solder les frais de publication du procès-verbal des délibérations du Conseil général en 1850, le crédit porté au budget ayant été insuffisant. — Vote l'inscription au sous-chapitre XXII du budget des crédits ordinaires dont détail suit : 1.° frais de publication du procès-verbal des délibérations du Conseil général, 1,700 fr.; 2.° frais d'illumination des édifices départementaux, 200 fr.; 3.° réserve pour dépenses imprévues, 1,000 fr.; 4.° traitement du gardien de la pyramide de Denain, 200 fr.; 5.° indemnité de logement du conseiller de préfecture, secrétaire-général, 1,000 fr. — Alloue la somme de 43,636 fr. 77 cent. restant due sur le prix principal de 90,000 fr. pour l'acquisition de l'hôtel Pas-de-Beaulieu et décide qu'il sera pourvu au paiement des intérêts de cette acquisition, ainsi que de celle de l'hôtel Dumont dont le prix a été soldé en capital au moyen du crédit ouvert dans la session dernière, en y affectant, sous réserve de liquidation, tout ce qui restera disponible sur les centimes facultatifs, après avoir satisfait aux différents votes de crédits faits et à faire pendant cette session. — Vote un crédit de 474 fr. 75 cent. au sous-chapitre XXIII pour solder les frais d'impression relatifs à la

Digitized by Google

formation des listes électorales, la somme de 1,000 fr. allouée au budget de 1850, s'étant trouvée insuffisante. — Vote l'inscription au sous-chapitre XII des crédits suivants : 1.° impression des comptes et des budgets départementaux, 900 fr. ; 2.° frais d'impressions relatives aux listes électorales et aux listes du jury, 2,000 fr. ; 3.° mêmes frais pour les élections des tribunaux de commerce, 1,200 fr. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication par laquelle M. le Ministre de l'agriculture et du commerce lui annonce qu'il a transmis à M. le Ministre de l'intérieur les réclamations émises l'année dernière sur l'élévation des frais relatifs aux élections des chambres et tribunaux de commerce, que la loi du 7 août 1850 a mis à la charge du département ; que M. le Ministre de l'intérieur a été d'avis qu'il y avait lieu de proposer des modifications au décret du 28 août 1848 relativement à l'impression des listes ; qu'il a prié M. le Ministre de la justice d'examiner la question à ce point de vue, et que tous deux sont tombés d'accord pour prendre une mesure à cet égard. = Le Conseil autorise M. le Préfet à passer avec la ville de Dunkerque un nouveau bail de neuf années pour les locaux occupés par le tribunal civil, commençant au 1.er janvier 1852 et finissant au 31 décembre 1861, pour le prix de 1,700 fr. par an, avec engagement de la part du département de prendre à sa charge, pendant la durée du bail, toutes les réparations locatives, les autres dites grosses réparations restant à la charge de la ville, et vote au sous-chapitre I.er du budget de 1852 un crédit de 607 fr. pour le paiement des réparations à exécuter à ce local, conformément au devis dont il est fait mention dans la délibération du conseil d'arrondissement de Dunkerque. — Alloue au sous-chapitre VII du budget un crédit de 8,000 fr. affecté aux loyers des tribunaux civils de Dunkerque, Hazebrouck et Cambrai, du tribunal de commerce de Cambrai et aux frais d'entretien du corps-de-garde du Palais-de-Justice de Douai. — Au nom du 3.e bureau, M. *Defontaine* fait un rapport sur les propositions présentées par M. le Préfet concernant les besoins du service des aliénés indigents. Il soumet à l'adoption du Conseil le projet suivant de résolution : « Le Conseil général approuve le compte qui lui est présenté par M. le Préfet pour le service des aliénés indigents du département pour l'exercice de 1850, lequel compte se balance par un déficit de 12,383 fr. 90 cent. Par suite de cette approbation, le Conseil autorise l'inscription de cette somme au sous-chapitre XV des dépenses du budget de 1852. Il adopte les prévisions de M. le Préfet pour le service des aliénés pendant l'exercice 1852, et en conséquence, il alloue le crédit demandé de 126,000 fr. porté au chapitre XI dudit budget de 1852 ; mais il n'accorde cette allocation que dans la confiance qu'usant du droit qu'il en a, M. le Préfet réduira pour 1852, à 90 centimes, s'il ne croit pas

Digitized by Google

pouvoir réduire à moins, le prix de journée de nos aliénés indigents placés dans l'asile d'Armentières. Il décide que la proportion du concours des communes du domicile des aliénés restera fixée comme les années précédentes. Le Conseil général fixe à *dix*, aussi comme les années précédentes, le nombre des places qui seront réservées dans chacun des asiles de Lille et Armentières pour les aliénés *non dangereux*. » Après quelques explications données par M. le Préfet et diverses observations présentées par MM. *Defontaine*, *Delaroïère*, *De Melun* et *Testelin*, le président met aux voix les conclusions du rapport. Elles sont adoptées. = Le Conseil, suivant la demande de M. le Préfet, vote l'inscription au sous-chapitre XV du budget d'une somme de 3,567 fr. 94 cent., montant des dépenses restant à payer sur les frais du service des aliénés, exercices 1849 et antérieurs, suivant les états justificatifs produits et dont la régularité a été reconnue. — Appelle de nouveau l'attention de M. le Ministre des affaires étrangères sur le vœu émis dans la dernière session, pour que le Gouvernement veuille bien examiner si la lettre et l'esprit du traité du 16 juin 1842, entre la France et la Belgique, relatif aux droits d'entrée sur les fils et tissus de lin ou de chanvre, n'auraient pas été violés par les arrêtés du gouvernement belge des 30 avril 1849 et 22 mars 1850.=Au nom du 5.e bureau, M. *Boulanger* fait un rapport sur la situation et les besoins de la navigation intérieure dans le département. Le Conseil donne acte à M. le Préfet du dépôt par lui fait sur son bureau du rapport de M. l'ingénieur en chef sur le service de la navigation intérieure; il ordonne l'impression de ce rapport dans le recueil de ses délibérations; donne également acte à M. le Préfet des communications qu'il lui a faites sur les suites données aux vœux de sa précédente session et le remercie de la sollicitude qu'il a mise à en poursuivre la réalisation. — Déclare s'associer au vœu du conseil d'arrondissement de Valenciennes pour la continuation des études de l'application de la vapeur à la navigation sur la Sambre. — Prie M. le Préfet d'accorder exceptionnellement, et tous droits réservés, une somme de 2,000 fr. sur les fonds des chemins vicinaux de grande communication, pour aider à la reconstruction du pont de Marpent sur la Sambre; prie ce magistrat d'épuiser préalablement tous les moyens de conciliation pour que cette reconstruction soit faite par le Gouvernement et la compagnie de la Sambre canalisée comme elle l'a été jusqu'ici par le premier; que, dans tous les cas, il veuille bien tenir la main à ce que la majeure partie de la dépense de reconstruction incombe à la compagnie ou au Gouvernement, et que la participation du département reste au-dessous de celle des concessionnaires. — Exprime le regret qu'il n'ait pas été tenu meilleur compte du vœu formulé dans sa dernière session pour que l'exécution des ponts d'Hautmont fut surveillée de manière à éviter une rampe sur

Digitized by Google

la digue qui les sépare, et pour les faire reconstruire tous deux dans l'axe du chemin, et prie M. le Préfet d'en faire parvenir l'expression à qui de droit. — Appuie le vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement de Cambrai pour que justice soit rendue à la commune de Proville, qui réclame la construction d'un pont aux frais de l'Etat dans l'intérêt des communications avec la rive gauche du canal de Saint-Quentin. — Prie M. le Ministre des travaux publics de vouloir bien porter à 90,000 fr. les frais d'entretien de l'Escaut, l'allocation de 75,000 fr. pour 1851 ayant été insuffisante. — Insiste pour qu'un crédit soit alloué pour le redressement de l'Escaut, en face les fours à coke de Douchy et que ce travail qui a pour but d'accélérer la navigation soit exécuté le plus promptement possible. — Demande qu'un nouveau crédit soit accordé en 1852 pour le redressement de l'Escaut entre le fort du Pigeonnier et les fortifications de Condé. — L'assemblée déclare s'associer aux différents vœux émis par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour l'amélioration de l'Escaut, qui sont: 1.° la construction d'un barrage au lieu dit les *Quatre-Courants*, à Valenciennes; 2.° l'exhaussement des digues entre Condé et la frontière belge; 3.° l'exhaussement des digues du canal du Jard, parallèle à l'Escaut, et des digues d'une partie de la *Veine* qui vient s'emboucher dans le même canal; 4.° l'élargissement du pont de Condé; 5.° l'établissement d'une passerelle de halage à bras dans le passage du marais à Condé: 6.° de grosses réparations à l'écluse de Thivencelles; 7.° l'achèvement des travaux nécessaires pour défendre les berges du canal de Mons; 8.° l'établissement d'un aqueduc éclusé de décharge en amont de l'écluse de Thivencelles. — Avant de s'associer au vœu émis par le même conseil d'arrondissement pour que des mesures soient prises pour remédier aux inondations dont le canton de Condé est trop souvent victime, mesures développées dans un rapport du comice agricole, le Conseil déclare qu'il y a lieu de soumettre le mémoire du comice à l'examen de MM. les ingénieurs. — Appuie le vœu du conseil d'arrondissement de Douai pour l'établissement de garde-corps aux bassins de Lambres, de Courchelettes et sous le pont du chemin de fer sur la Scarpe, à Lambres, et insiste pour que cette dépense soit imputée sur les fonds du service de la navigation. — Demande l'allocation du crédit nécessaire pour que le seuil des déversoirs de la Scarpe soit relevé dans Douai. — Déclare s'associer aux vœux reproduits cette année par les conseils d'arrondissement de Lille et d'Hazebrouck pour que des mesures soient prises pour l'achèvement du canal de Roubaix, et que la ville de Roubaix soit autorisée à se porter adjudicataire après la déchéance définitive du concessionnaire actuel: demande en outre que cet achèvement soit facilité par l'allocation d'un subside du Gouvernement. — Emet le

Digitized by Google

vœu que les travaux projetés et qui sont indispensables au service de la navigation de la Lys soient exécutés le plus promptement possible. — Émet le vœu qu'il soit établi un troisième barrage destiné à former un bassin à sas à Thiennes. — S'associe aux vœux émis par le conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que l'administration de la rivière d'Aa n'appartienne pas exclusivement au Préfet et aux ingénieurs du Pas-de-Calais ; que les écluses soient placées sous l'autorité d'un seul ingénieur qui soit chargé de tout le service de cette rivière ; que le bief de Saint-Omer à Gravelines soit partagé en deux ou trois bassins ; que les tirages au-dessous du niveau de la navigation se fassent dans le rapport de 2/5 pour le Pas-de-Calais et de 3/5 pour le Nord, et qu'il soit institué une commission locale pour surveiller les tirages. — S'associe également au vœu émis par le même conseil pour l'exécution du curage et de l'approfondissement du canal de la Basse-Colme et de la becque d'Hondschoote. — Appelle l'attention du Gouvernement sur les effets désastreux qu'aurait la continuation de l'état de choses créé par le décret du 1.er mars 1850 pour la batellerie du Nord, et sur la nécessité de donner à un intérêt national aussi respectable la satisfaction d'un traitement égal à celui accordé aux navires et à la batellerie belge, et insiste auprès de M. le Préfet pour qu'il se rende sur ce point l'organe pressant du vœu de l'assemblée auprès de MM. les Ministres du commerce et des finances. = M. *Marchant* demande que l'on mette spécialement aux voix le vœu relatif à l'allocation d'un secours de 2,000 fr. sur le fonds subventionnel des chemins vicinaux en faveur de la reconstruction du pont de Marpent, afin qu'il n'y ait pas de surprise. Ce vœu est adopté par le Conseil. — M. *De Lépine* recommande à la sollicitude de M. le Préfet le pont d'*Achette* servant de passage entre Maroilles et Locquignol, qui a été détruit par la canalisation et auquel on a substitué un pont en sapin insuffisant; M. le Préfet répond qu'il prend note de cette recommandation. — M. *Ancelet*, au nom du 5.e bureau, lit un rapport sur la suite qui a été donnée aux différents vœux émis en 1850 concernant les chemins de fer. Il propose l'expression des vœux suivants : 1.° que M. le Ministre des travaux publics et l'Assemblée législative veuillent bien accueillir avec faveur tout projet ayant pour but, à des conditions acceptables, la continuation du chemin de fer de St-Quentin à la frontière de Belgique, par Landrecies, Berlaimont et Maubeuge ; 2.° que, en cas de soumission du chemin de fer de Reims à Douai par Laon, St-Quentin et Cambrai, M. le Ministre veuille bien hâter l'accomplissement des formalités préliminaires, de manière à saisir l'Assemblée le plus tôt possible du projet de loi relatif à ce chemin ; 3.° que l'exécution de cette ligne ne fasse pas retirer au projet de MM. Philippe et Chanard d'un chemin de fer de Valenciennes à Mézières, l'intérêt qu'il est susceptible d'ac-

Digitized by Google

quérir dans des circonstances favorables à son exécution ; 4.° que tout ce qui concerne la station d'Onnaing et la porte Ferrand à Valenciennes, reçoive une prompte solution que réclame l'intérêt général autant que l'intérêt de ces localités. Ces conclusions sont adoptées. = M. *Mimerel* déclare retirer le vœu qu'il a déposé hier concernant la gendarmerie de Tourcoing, d'après l'assurance qui lui a été donnée que le bureau, saisi des questions relatives au service de la gendarmerie, devait présenter des conclusions identiques. — Le président annonce que le 5.e bureau autorise M. *Mathieu* à lire les développements du vœu qu'il a déposé concernant la réduction des droits de visite chez les droguistes et épiciers. — Il invite les bureaux à hâter de tous leurs efforts la préparation des rapports qui restent encore à présenter.

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE.

Le président communique au Conseil général : 1° une lettre de M. le Préfet, demandant l'avis du Conseil sur des modifications proposées à la loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse ; 2° une deuxième lettre de ce magistrat, concernant un changement à opérer dans l'article 5 du règlement du 24 janvier 1849, sur la chasse ; 3° une lettre de la Société centrale d'agriculture de Douai, tendant à obtenir la concession d'un des étalons achetés par le département. — Ces diverses pièces sont renvoyées au 4e bureau. — M. *De Lépine* dépose deux propositions, la première, faite au nom des éleveurs de l'arrondissement d'Avesnes, à l'effet de rétablir les primes pour l'amélioration de la race chevaline que le Conseil a cru devoir supprimer l'année dernière ; la seconde tendant à inviter M. le Préfet, à s'occuper le plus promptement possible de la reconstruction du pont d'Achette, qui tombe en ruine et qui est la seule voie de communication entre la populeuse commune de Maroilles, la forêt de Mormal et la commune de Locquignol. La première proposition est renvoyée au 4e bureau, la seconde au 5e. — Le président donne lecture des listes des rapports préparés. Cette lecture ne provoque aucune objection. — M. *de Melun*, rapporteur de la commission nommée pour l'examen des vœux exprimés par les Conseils d'arrondissement pour la révision de la Constitution, donne lecture de son rapport. Le Conseil général décide que ce rapport sera imprimé et distribué à tous les membres. Le jour de la discussion sera ultérieurement fixé. — Sur la proposition faite par M. *Collette*, au nom du 1er bureau, le Conseil alloue une subvention de 3,000 fr. payable en trois ans, à la commune d'Ors, pour la reconstruction de son église, et, se rendant à la demande du Conseil d'arrondissement de Cambrai, prie M. le Préfet de solliciter du Gouvernement un secours qui vienne couvrir le solde de la dépense qu'entraîneront

Digitized by Google

lesdits travaux. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la remise de son rapport qui communique une circulaire de M. le Ministre des finances en date du 2 juin dernier, concernant la mise à exécution du travail prescrit par l'article 2 de la loi du 7 août 1850 pour une nouvelle évaluation des revenus territoriaux. — Donne acte à ce magistrat de sa communication concernant la maison correctionnelle pour les jeunes détenus, et s'il ne fait pas de proposition formelle au sujet de l'exécution si imparfaite de la loi d'août 1850, c'est que déjà le Conseil général, sur la proposition d'un de ses membres, a appelé l'attention du Gouvernement sur une question qui mérite au plus haut point sa sollicitude. — Alloue au budget de 1852, le crédit ordinaire de 1,500 fr. affecté à l'entretien des trois bourses départementales à l'école des arts et métiers de Châlons. — Met à la disposition de M le Préfet une somme de 1,500 fr. pour payer les frais de déplacement des inspecteurs, et rétribuer un inspecteur spécial chargé sous la direction de l'administration et des commissions locales, de faire exécuter dans le département, les lois des 22 mars 1841 et 9 septembre 1848 relatives au travail des enfants dans les manufactures. — Au nom du 5e bureau, M. *de Montozon* fait un rapport sur le service des chemins vicinaux ordinaires. Après avoir passé en revue toutes les parties de cet important service, il soumet au Conseil général le projet suivant de résolution : » Le Conseil général qui a remarqué avec satisfaction dans le rapport de l'agent-voyer en chef du département, l'amélioration notable qu'ont obtenue les chemins vicinaux en 1850, par suite des travaux exécutés pendant la campagne dernière, prie M. le Préfet de continuer ses soins pour que les ressources affectées à ces chemins reçoivent l'emploi le plus utile et le plus profitable, afin de les amener successivement et suivant leur importance, à un bon état d'entretien. Il recommande particulièrement à sa sollicitude la construction des chemins de rattachement pour les communes encore privées de débouché et dont il voit avec plaisir le nombre décroître sensiblement d'année en année. — Il engage ce magistrat à faire surtout surveiller la stricte exécution des prestations par les agens-voyers, et à donner des ordres pour que les rôles de prestations ne soient jamais émargés que lorsque les contribuables se seront exactement acquittés de leurs obligations. — Il le prie aussi d'encourager par tous les moyens possibles la conversion en tâche des journées de prestation. — Le Conseil appelle l'attention de M. le Préfet sur le choix des piqueurs-voyers temporaires, et il espère qu'au moyen de l'augmentation que ce magistrat est dans l'intention d'apporter au salaire qui leur est accordé pour le temps pendant lequel ils sont employés, il sera possible de se procurer des hommes réunissant les conditions nécessaires pour remplir d'une manière satisfaisante les

Digitized by Google

fonctions qui leur sont confiées. — Donne son assentiment au projet de M. le Préfet concernant les chemins d'intérêt commun auxquels seraient appliquées les dispositions de l'article 6 de la loi du 21 mai 1836. M. le Préfet est prié de communiquer au Conseil général, dans chacune de ses sessions, l'état des chemins qu'il aura cru devoir comprendre dans cette catégorie, avec l'indication des travaux exécutés sur ces voies de communication pendant la campagne précédente. — Remercie M. le Préfet de sa sollicitude pour parvenir au bornage des chemins; il espère que les mesures adoptées par ce magistrat détermineront les communes à subvenir aux frais d'une opération excessivement utile pour la conservation de la propriété des chemins. — Renvoie à l'examen de ce magistrat les vœux des conseils d'arrondissement tendant à l'augmentation du personnel des agents-voyers de divers grades, en le priant d'y avoir tel égard que de raison quand il s'occupera du projet d'organisation définitive de ce service promis au Conseil général depuis plusieurs années et dont l'urgence se fait de plus en plus sentir. — M. le Préfet est prié de faire joindre chaque année au rapport de l'agent-voyer en chef du département, des rapports detaillés, rédigés par tous les agents-voyers principaux sur le service de leur arrondissement, ainsi que sur le zèle et la capacité de leurs subordonnés. — Le Conseil général apprend avec satisfaction que la loi nouvellement rendue sur les servitudes militaires, mettra probablement bientôt un terme à l'interdiction qui a jusqu'à ce jour pesé d'une manière si funeste et si rigoureuse sur les chemins vicinaux avoisinant la frontière, et prie M. le Préfet de presser autant qu'il dépendra de lui, l'exécution de cette loi en ce qui concerne les chemins du département, et notamment ceux de l'arrondissement d'Avesnes. — Demande qu'il soit adopté le plus tôt possible par le Gouvernement ou le pouvoir législatif, des dispositions qui assurent l'entretien des cours d'eaux non-navigables. En attendant, il prie M. le Préfet d'user du pouvoir que lui donne la législation existante pour faire exécuter les travaux les plus urgents dans l'intérêt de l'agriculture et dans celui de la salubrité publique. — Le Conseil général émet le vœu que la proposition soumise à l'Assemblée nationale pour que les parties des chemins vicinaux classés qui forment les traverses des villages soient assimilés, quant à leur entretien, au même régime que ces chemins, soit promptement convertie en loi. — Recommande à M. le Préfet le vœu emis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que l'élagage des arbres de haute futaie bordant les chemins vicinaux ne soit obligatoire que tous les trois ans, dans l'intérêt de la croissance des arbres et de la bonne direction. — Pense toutefois qu'il ne peut y avoir qu'utilité pour la conservation des chemins et pour la végétation des arbres, à ce que l'on exige l'enlèvement annuel des rejetons qui

Digitized by Google

croissent sur le tronc des arbres au-dessous de leur couronne. — Prie M. le Préfet d'appeler l'attention la plus sérieuse du Gouvernement sur le grave danger auquel est exposée la conservation des chemins vicinaux pavés ou empierrés, par suite de la liberté illimitée du poids des chariots ou des largeurs des jantes, que la nouvelle loi sur la police du roulage accorde aux voitures circulant sur les grandes routes. — Le Conseil espère que le Gouvernement informé des justes alarmes que ces dispositions excitent sur tous les points du département, avisera sans retard au moyen de les faire cesser. — Dans l'attente de la loi qui doit organiser prochainement les conseils cantonaux dont la création est arrêtée par la Constitution, le Conseil général pense qu'il convient de surseoir encore à la réorganisation des syndicats cantonaux pour les chemins vicinaux ordinaires. — Le Conseil général, sur la proposition des conseils d'arrondissement et l'avis conforme de M. le Préfet, arrête en vertu de l'article 4 de la loi du 21 mai 1836, que la valeur des prestations de voitures et de journées d'ouvriers, rachetables en argent, demeure fixée pendant l'année 1852 au même taux qu'en 1851. — Enfin, par les motifs expliqués dans le cours du rapport, le Conseil rejette la demande présentée par le sieur Bruyelle et par quelques autres agents-voyers, tendant à ce que le département se charge, en leurs lieu et place, de payer le montant des retenues arriérées dont ils auraient à verser l'importance à la caisse de retraites des employés de la préfecture, pour faire remonter leurs droits à l'époque de leur entrée en fonctions. — Les conclusions de ce rapport sont successivement mises aux voix et adoptées après quelques observations présentées par divers membres au sujet des piqueurs temporaires, du chemin de Solre à Sivry et des cours d'eau. = Au nom du 6.e bureau, M. *Testelin* rend compte d'un rapport de M. le Préfet concernant les travaux des conseils d'hygiène et de salubrité institués dans le département, et qui tend à faire ouvrir au budget de 1852 un crédit de 3,200 fr. pour les frais relatifs aux travaux de ces conseils et à l'impression du rapport du comité central. Ce crédit comprend, en faveur de ce dernier conseil, une augmentation dont le besoin est justifié. Le Conseil alloue le crédit de 3,200 fr. au sous-chapitre XIX. — Au nom du même bureau, M. *Paul* fait connaître que M. le Préfet ne demande aucune allocation pour la commission historique, parce qu'au moyen du subside accordé l'année dernière, la commission est en mesure de pourvoir aux frais d'impression de son dernier bulletin. Le Conseil général donne acte de cette communication.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Le président donne communication des pièces suivantes : 1.° Lettre

Digitized by Google

de M. le préfet en envoi des délibérations prises par les conseils d'agriculture concernant leur conversion en comices agricoles ; 2.° une lettre de M. le Préfet en envoi de la liste des médecins proposés pour la formation des commissions cantonales chargées de constater l'état physique des citoyens que des infirmités empêcheraient de faire le service de la garde nationale. Ces pièces sont renvoyées aux bureaux compétents. — Le président donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux. M. *Bianchi* demande si le rapport sur la proposition de M. *Delarotère* sera lu dans cette séance. Il croit utile de donner à cette proposition la priorité sur celle de la révision de la Constitution, ou tout au moins de la discuter dans la même séance. M. *De Melun* répond que son rapport est prêt et qu'il sera lu et distribué aujourd'hui. = Sur la proposition faite par M. *De Coussemaker*, au nom du premier bureau, le Conseil alloue les crédits suivants au sous-chapitre VII du budget de 1852 : menues dépenses de la cour d'assises et des tribunaux, 17,370 fr.; menues dépenses des justices-de-paix, 4,770 fr.; traitement du concierge du Palais-de-Justice de Lille, 800 fr.; traitement du concierge du tribunal de Valenciennes, 250 fr. — M. *Leurent* appelle l'attention de M. le Préfet sur la nécessité de modifier la répartition des menues dépenses des justices-de-paix, qui n'a pas varié depuis vingt ans que le Conseil général l'a établie, nonobstant les changements qui se sont produits dans la population des cantons, et prie ce magistrat de préparer pour l'année prochaine les éléments d'une nouvelle répartition. — Le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre XV du budget d'une somme de 1,917 fr. 60 cent., montant des frais de publication des listes d'électeurs pour les tribunaux de commmerce. — Au nom du 2.e bureau, M. *Piette* fait un rapport sur les demandes de crédits faites en faveur du service de la gendarmerie. Il propose le projet suivant de résolution : « Le Conseil général vote pour le paiement des loyers de la gendarmerie : 1° une allocation de 22,440 fr. qui sera inscrite au sous-chapitre V, art. 2, du budget de 1852 ; 2.° un crédit de 650 fr. pour illumination des casernes et remplacement des drapeaux placés sur les bâtiments, à porter au même sous-chapitre ; 3° une somme de 1,200 à inscrire au sous-chapitre précité pour indemnité de literies aux gendarmes; en totalité, 24,290 fr. Il émet en outre le vœu que des démarches soient faites par M. le Préfet pour que de nouvelles brigades soient établies à Dunkerque et à Somain, et que conformément aux propositions faites par le comité consultatif, des brigades soient également créées à Wazemmes, Aniche, Seclin, Cambrai et Anzin; que la brigade du Cateau soit augmentée et mise sous les ordres d'un maréchal-des-logis, que la brigade de Tourcoing soit convertie en brigade à cheval, et que les deux brigades de Roubaix et Tourcoing soient placées sous le com-

Digitized by Google

mandement d'un officier, pour faciliter au besoin leur réunion. » Ces conclusions sont adoptées. = L'assemblée alloue les crédits suivants au sous-chapitre III du budget de 1852, pour les loyers des sous-préfectures, savoir : Dunkerque, 2,400 fr.; Hazebrouck, 1,200 fr. — Au nom du 3.e bureau, M. *Defontaine* fait un rapport sur une demande de M. le Préfet, tendant à faire allouer au sous-chapitre XV du budget, une somme de 2,683 fr. 85 cent. réclamée par l'hospice de Valenciennes pour fournitures faites par lui de layettes et vêtures aux enfants âgés de plus 12 ans et placés en apprentissage. Il propose d'allouer le crédit demandé, mais en priant M. le Préfet d'appeler l'attention toute particulière de M. le Ministre sur les observations du bureau, afin que l'on décide d'une manière générale et uniforme à la charge de qui, du département ou des hospices, doit peser l'obligation imposée par l'article 15 de l'arrêté du Gouvernement du 30 ventôse an V, de payer une somme de 50 francs pour les enfants trouvés parvenus à l'âge de 12 ans, placés en apprentissage, laquelle somme est destinée à être employée en vêtements. Les conclusions du rapport sont adoptées. — M. *D'Hespel*, au nom du 3.e bureau, lit un rapport sur les propositions faites par M. le Préfet et par le conseil académique, pour le règlement du budget de l'instruction primaire de l'exercice 1852. Il propose au conseil d'adopter dans son ensemble le projet de budget montant à la somme de 165,608 fr. 80 cent., et de voter les deux centimes additionnels aux contributions directes de 1852. Ces conclusions sont adoptées après quelques observations critiques présentées par MM. *Champon*, *D'Hespel* et *De Beaumont* sur les vices de construction que l'on remarque dans la plupart des maisons d'école nouvellement construites. — Sur la proposition faite au nom du 3.e bureau, par M. *Bernast*, le Conseil porte à 27 le nombre de bourses que le département entretient dans la maison de refuge du Bon-Pasteur, à Lille, et ouvre, à cet effet, au sous-chapitre XIX du budget, un crédit de 4,050 fr. — M. *De Melun*, au nom de la commission chargée de l'examen de la proposition présentée par M. *Delaroïère*, concernant la loi électorale du 31 mai 1850, donne lecture de son rapport. Ce rapport sera imprimé et distribué à tous les membres. Le président annonce que la discussion des deux propositions sur la révision de la Constitution et sur la loi du 15 mai, feront partie de l'ordre du jour de la séance de demain. = Au nom du 4.e bureau, M. *Lefebvre* fait un rapport concernant le monopole et la culture du tabac. Il propose au conseil les résolutions suivantes : 1.° que les deux tiers des approvisionnements de la régie soient assurés à la culture indigène ; 2.° que la commission d'expertise soit composée de deux membres désignés par le Conseil général, sur l'avis des dix principaux planteurs des arrondissements de Lille et d'Hazebrouck, deux autres membres désignés

Digitized by Google

par la régie et le cinquième expert par le Préfet, sur l'avis du conseil de préfecture; 3° que l'article 31 de la loi du 24 décembre 1814, portant que les prix des feuilles seraient déterminés par première, seconde et troisième qualités, soit modifié par l'admission d'une quatrième et d'une cinquième classe, de telle sorte que tous les tabacs d'une récolte, reconnus propres à la fabrication, trouvent place dans l'une de ces classes, sans qu'ils puissent être déclarés non marchands; 4.° que les types ne soient plus composés exclusivement des meilleures et des plus belles feuilles, mais bien aussi des feuilles moyennes prises parmi la totalité des feuilles; 5.° que la formation des types entre dans les attributions de la commission d'expertise; 6.° qu'en exécution de l'article 192 de la loi des finances du 28 avril 1816, le Préfet, trois ou quatre mois avant la plantation, règle en conseil de préfecture les prix de chacune des classes, après avoir entendu trois membres au moins de la commission d'expertise. MM. *Brame*, *Leurent*, *Mimerel*, *Defontaine* et *Lestiboudois* sont successivement entendus dans leurs observations. Le président met aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées. — Au nom du 4.e bureau, M. *Lefebvre* prie le Conseil général de désigner les deux membres qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 12 février 1835, feront partie des commissions chargées de la délivrance des permissions de culture de tabac en 1852. Après l'échange de quelques observations et en raison de la règle qu'il s'est prescrite de modifier chaque année ses délégations, le Conseil désigne M. Julien *Lefebvre* pour l'arrondissement de Lille, et M. *Bernast* pour l'arrondissement d'Hazebrouck. — Au nom du 4e bureau, M. *D'Heursel* lit un rapport sur les mesures proposées en faveur de l'amélioration de la race chevaline. Il propose au Conseil : 1.° d'accepter l'offre de M. le ministre de l'agriculture de reprendre l'étalon *Nicolas*, et d'exprimer le désir que cette mesure soit étendue à l'étalon *Confidence*, qui serait échangé contre deux chevaux de race percheronne d'un prix moindre, le Conseil général n'ayant jamais entendu mettre un prix aussi élevé à des étalons que le moindre accident peut rendre impropres au service; 2.° d'appuyer la demande de crédit de 12,000 fr. que M. le Préfet propose pour l'achat de quatre nouveaux étalons de race percheronne qui seront répartis dans chaque arrondissement avec ceux que le département possède déjà; 3.° de prier M. le Préfet d'insister auprès du Ministre de l'agriculture et du commerce pour que le département du Nord obtienne enfin les huit étalons qu'il réclame aussi justement; 4.° et d'exprimer le désir que les membres de la commission hippique de la circonscription du haras d'Abbeville qui appartiennent au département du Nord, soient consultés sur le choix des étalons que l'administration des haras envoie dans le département. Après quelques observations présentées par MM. *Brame* et *Mi-*

Digitized by Google

merel, les conclusions du rapport sont successivement mises aux voix et adoptées. = M. *Chombart* propose au Conseil d'émettre le vœu suivant : « Le Conseil général, dans le but d'établir dans la loi électorale le principe de l'universalité des suffrages dans de justes mesures, émet le vœu que le mode de constatation du domicile électoral municipal, tel qu'il est proposé dans le rapport de M. de Vatimesnil, soit appliqué à l'électorat politique. » — M. *De Melun* demande que l'examen de cette proposition soit ajournée jusqu'après la discussion de la proposition de M. *Delaroïère*. Cet ajournement est prononcé. — Le président donne communication d'une lettre de M. le Préfet concernant les travaux de la route départementale N.° 18. Cette lettre est renvoyée au 5.e bureau.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, en envoi d'une demande de la dame Boulanger, veuve d'un ancien directeur de l'école normale de Douai, tendant à obtenir la continuation en sa faveur d'une partie des secours qui étaient accordés à son mari. — Renvoyé au 3e bureau. — Le président donne lecture des rapports préparés et accorde la parole aux rapporteurs qui n'ont pu être entendus dans la séance d'hier. — Sur la proposition faite par M. *Desmoustiers*, au nom du 4.e bureau, le Conseil alloue au budget de 1852 le crédit de 1,500 fr. voté les années précédentes pour le concours régional des animaux de boucherie. — Ouvre audit budget une somme de 3,000 fr. à titre de subvention au congrès des agriculteurs du Nord de la France qui doit se réunir cette année à Valenciennes. — M. *de Lépine* lit les développements du vœu qu'il a déposé en faveur de la reconstruction du pont d'Achette qui tombe en ruine et qui est la seule voie de communication entre la populeuse commune de Maroilles, la forêt de Mormal et la commune de Locquignol. Il propose au Conseil de prier M. le Préfet de prendre la défense des intérêts de ces communes contre les concessionnaires de la Sambre, afin d'obliger ces derniers à rétablir un pont dont la ruine fait le plus grand tort à l'agriculture de ces deux communes et qui est la seule voie de communication entre elles. L'expression de ce vœu est adoptée. — Au nom du 6.e bureau, M. *Testelin* rend compte d'une communication de M. le Préfet portant que l'opuscule rédigé par MM. les docteurs Gosselet et Pilat, dont le Conseil général avait demandé le classement au nombre des livres à acheter pour le service de l'instruction publique, a été soumis au comité consultatif d'hygiène publique qui, tout en reconnaissant que cet ouvrage est conçu dans une intention généreuse et est rédigé convenablement, n'a pas cru devoir y donner son approbation. Acte est donné de cette communi-

Digitized by Google

cation. — Au nom du même bureau, M. *Testelin* expose que le conseil d'arrondissement d'Avesnes a cru devoir, sous le titre de *Santé publique*, émettre divers vœux qui ne sont pas de nature à comporter une discussion publique, et sur laquelle il propose en conséquence au Conseil général de passer à l'ordre du jour. Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées après quelques observations présentées par M. *Bianchi*. — M. *Mathieu* lit les développements du vœu qu'il a déposé en faveur de la réduction des droits de visite chez les épiciers. Il propose au Conseil d'émettre le vœu suivant : « Le Conseil général émet le vœu que l'attention de l'autorité supérieure soit appelée sur les frais d'inspection des pharmacies, drogueries, etc., avec prière : 1.° De prendre des mesures pour que les produits du droit de visite soient réduits à la somme nécessaire au paiement des frais d'inspection et pour qu'une juste proportion soit établie entre la taxe que paient les pharmaciens et celle qui pèse sur les épiciers droguistes; 2.° D'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'affranchir de cette charge les regrattiers qui, ne vendant que de l'orge et de la réglisse, ne peuvent être considérés comme droguistes, en continuant toutefois de les assujettir aux visites du jury médical, et de faire intervenir les maires et contrôleurs des contributions directes dans la formation des rôles de ce jury, comme en matière de patentes. » L'expression du vœu est adoptée. — M. *Blanckaert*, au nom du 6.e bureau, donne lecture d'un rapport de M. le Préfet contenant la liste des communes qui ont participé à la distribution du crédit alloué l'année dernière pour encourager les achats de pompes à incendie. Le Conseil donne acte à M. le Préfet de cette communication et alloue au budget de 1852 une somme de 2,000 fr. destinée à faciliter aux communes l'acquisition de pompes à incendie. — L'assemblée déclare s'associer au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que le bureau des douanes de l'Etoile soit établi dans l'intérieur de la ville d'Hondschoote, ou tout au moins qu'un employé y soit placé pour satisfaire en partie les intérêts blessés. = Le président déclare ouverte la discussion relative aux vœux émis par les conseils d'arrondissement pour la révision de la Constitution. La priorité lui paraît appartenir à cette proposition sur celle de M. *Delaroïère*, parce que le Conseil général s'est trouvé saisi par les délibérations des conseils d'arrondissement, et que le rapport a été déposé avant celui concernant l'autre proposition. Le Conseil général donne son assentiment à cet ordre de discussion. M. *Champon* a la parole. Il propose au Conseil le projet de résolution suivant : « Le Conseil général, vu les lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838 qui ont fixé les attributions des conseils généraux et d'arrondissement et leur ont interdit toute discussion politique; considérant que les délibérations des conseils d'arrondissement qui lui

Digitized by Google

ont été communiquées sont nulles et sans valeur, puisqu'elles constituent une infraction à la loi, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les vœux qui lui sont soumis pour la révision de la Constitution, et passe à l'ordre du jour. » MM. *de Melun*, *Testelin* et *Mimerel* sont successivement entendus. Plusieurs membres demandent que la proposition de M. *Champon* soit écartée par l'ordre du jour. L'ordre du jour est mis aux voix et adopté. Après les discours prononcés par MM. *Delaroïère* et *Bianchi*, contre la révision, et par MM. *Plichon* et *de Melun* en faveur de la révision, le président met aux voix la clôture de la discussion : elle est prononcée. Il met ensuite aux voix par assis et levé les conclusions du rapport. Elles sont adoptées par 42 voix contre 8, dans les termes suivants : « Le Conseil général s'associant aux vœux émis par tous les conseils d'arrondissement du département du Nord, vu l'article 3 de la Constitution, émet le vœu que la Constitution soit révisée en totalité, conformément audit article. » = La discussion s'ouvre sur la proposition de M. *Delaroïère*, concernant la loi électorale du 31 mai. M. *Delaroïère* entre dans les développements de sa proposition. Après quelques observations présentées par MM. *Chombart*, *de Melun*, *Testelin* et *Bianchi*, le président met aux voix les conclusions du rapport tendant à passer à l'ordre du jour sur la proposition de M. *Delaroïère*. Elles sont adoptées par assis et levé, par 34 voix contre 8.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Le président donne lecture des listes des rapports préparés. Aucun ajournement n'est demandé. — Au nom du 1.er bureau, M. *Leurent* fait un rapport sur les propositions de M. le Préfet et de M. le directeur des contributions directes concernant les dépenses cadastrales de 1852. Il propose au Conseil général d'approuver le budget présenté, et de voter pour 1852 une imposition de 55/100 de centime au principal de la contribution foncière, pour acquitter les dépenses qui sont comprises. — M. *Choque*, au nom du 1.er bureau, lit son rapport sur le budget départemental de 1852. Il propose au Conseil le projet de résolution ci-après: « Le Conseil général porte en recette à la seconde section du budget départemental 82,747 fr., dont 3,795 fr. pour contingent de la commune de Busigny, dans le prolongement de la route départementale N.° 10, et 78,792 fr. pour d'autres contingents communaux afférents aux exercices 1844, 1845 et 1846; vote pour être affectés aux services de la même section six centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière; renouvelle instamment le vœu plusieurs fois émis que la loi projetée d'attributions départementales réduise de

Digitized by Google

plusieurs centimes le fonds commun, en accroissant des centimes retranchés au fonds de subventions les autres ressources départementales. »Le Conseil général adopte les conclusions de ce rapport, et sur la proposition du 1.er bureau, décide qu'il sera textuellement inséré au procès-verbal de ses délibérations. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XIX du budget un crédit de 550 fr. pour l'achat de vingt-cinq exemplaires d'une carte géologique des arrondissements de Lille, Dunkerque, Hazebrouck et Douai, dressée par M. Meugy, ingénieur des mines; prie M. le Préfet de remettre un exemplaire à chaque société d'agriculture placée au chef-lieu d'arrondissement, et de déposer les autres exemplaires dans les bureaux des sous-préfectures et dans les mairies des principales villes qui ne sont pas chefs-lieux d'arrondissement. — Donne acte à M. le préfet de la communication de son rapport portant que le Gouvernement a réalisé le vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque, que le Conseil général avait appuyé l'année dernière, et qui tendait à faire établir une communication électrique entre Hazebrouck et Dunkerque. — Ajourne toute résolution sur l'invitation faite par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce de fonder une bourse à l'institut national agronomique de Versailles, jusqu'à ce que cet institut ait surmonté les obstacles inhérents à une création de cette nature et justifié les espérances qu'il a fait naître. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication de laquelle il résulte que M. le Ministre de l'agriculture, saisi du vœu exprimé l'année dernière par le Conseil général pour l'établissement d'une ferme régionale dans une partie de la forêt de Phalempin, a répondu que l'Assemblée nationale ayant réduit à quatre le nombre de ces établissements, et ce chiffre se trouvant atteint, le projet dont il s'agit était nécessairement ajourné. — Estime que les rapports par lesquels on a répondu au vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que des ingénieurs soient chargés de signaler aux propriétaires les améliorations dont leurs terres seraient susceptibles, satisfont à ce vœu dans une juste mesure et vote des remerciements aux ingénieurs des divers services du département pour la manière désintéressée dont ils offrent le concours de leur expérience et de leurs lumières aux propriétaires qui voudront tenter les améliorations agricoles qui ressortiront de leur spécialité respective. — Déclare approuver la rédaction proposée par M. le Préfet, pour le maintien du 1.er paragraphe de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 1849 qui a réglementé la chasse des oiseaux de passage, en supprimant le surplus, de sorte que cet article serait rédigé comme il suit : « Il est interdit de prendre les oiseaux de passage ou d'agrément et leurs couvées, depuis le 1.er mai jusqu'au 1.er août de chaque année». = Consulté par M. le Ministre de l'intérieur dans une circulaire où il demande son avis sur les modifications

Digitized by Google

proposées par un membre de l'Assemblée législative, à la loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse, le Conseil général émet le vœu qu'il ne soit rien changé à cette loi. — Donne acte du dépôt fait sur le bureau, de la liste des électeurs désignés pour faire partie des jurys chargés de régler les indemnités dues par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique. — Au nom du 1.er bureau; M. *de Beaumont* fait un rapport sur une nouvelle demande formée par le conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour obtenir la réduction de son contingent en contribution personnelle et mobilière. Il propose au Conseil de déclarer: «Qu'il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle répartition de la contribution mobilière, ni d'accorder un dégrèvement sur cette contribution à l'arrondissement de Dunkerque.» Ces conclusions sont adoptées. — Le président donne lecture d'une lettre adressée au Conseil par plusieurs agriculteurs à l'effet d'obtenir qu'il émette un vœu tendant à ce qu'il soit apporté des modifications à la loi du 11 décembre 1850, qui a assimilé les produits de l'Algérie aux produits du sol français. Cette pièce est renvoyée à l'examen du 4.e bureau. — L'assemblée alloue le crédit de 184 fr. demandé par M. le Préfet pour solder l'arriéré des frais de renouvellement en 1850 et 1851, du drapeau placé à la principale entrée de la préfecture, ainsi que pour subvenir à la dépense de 1852 et prie ce magistrat de chercher les moyens d'opérer à l'avenir une diminution dans cette dépense. — Au nom du 2.e bureau, M. *Desespringalle* fait un rapport sur la vérification du compte présenté par M. le Préfet pour les recettes et les dépenses départementales de l'exercice 1850. Le Conseil arrête le compte ainsi qu'il suit : Recettes, 1,764,528 fr. 66 c.; dépenses, 1,689,155 fr. 91 c., reste en caisse 75,442 fr. 75 c. = Le Conseil général, sur la proposition faite par M. *de Melun*, au nom du 2.e bureau, alloue un crédit de 229,587 fr. pour le service des prisons départementales en 1852. — Renouvelle le vœu déjà exprimé plusieurs fois, pour que les dépenses des détenus à la requête des administrations financières soient remboursées au département. — Renouvelle également le vœu qu'il lui soit permis enfin d'opérer dans les prisons les réformes salutaires que leur état actuel rend impossibles. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la demande formée par le hameau de Rosendael dépendant des deux communes de Téteghem et de Coudekerque-Branche, à l'effet d'obtenir son érection en commune particulière. — Autorise M. le Préfet à représenter le département devant le Conseil d'Etat dans l'affaire des eaux thermales de Saint-Amand; — Autorise ce magistrat à louer les dites eaux pour le terme de 50 ans, en prenant toutes les précautions nécessaires pour que le locataire soit chargé de toutes les contributions ainsi que de l'impôt de main-morte, de réparations grosses et locatives, du traitement du médecin, et pour que les con-

Digitized by Google

ditions stipulées par l'Etat dans la loi de 1835 soient scrupuleusement observées. — Le Conseil alloue au budget de 1852 une pension de 600 fr. au jeune Amand Gauthier, élève peintre et deux pensions de 600 fr. chacune aux élèves musiciens, Paul Martin et Edouard Boulanger. M. *Beauvois* demande qu'il soit accordé une pension de 1,200 fr. au jeune Carpeaux, élève statuaire, qui vient d'entrer en loge pour concourir au grand prix de Rome. Cette proposition est rejetée. M. *Mathieu* demande qu'en raison de la position de cet élève, il lui soit alloué un encouragement de 600 fr. Le Conseil alloue une pension de 600 fr. pour 1852. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'admettre la demande formée par quelques habitants des hameaux de la Crèche, du Feuter et de la Blanche, dépendant de la ville de Bailleul, à l'effet d'être constitués en commune particulière, et prie M. Préfet d'user de son influence auprès de la municipalité de Bailleul, pour l'engager à donner satisfaction à ces hameaux, en faisant voter la construction d'un chemin soit empierré, soit pavé, qui, allant du chef-lieu au chemin du Seau, par la Crèche, faciliterait l'accès du chef-lieu à ces communes et ferait disparaître tout motif de séparation. — Au nom du 4.e bureau, M. Lefebvre fait un rapport sur les propositions de subventions faites par M. le Préfet en faveur des sociétés d'agriculture. Le Conseil fixe à 14,700 fr. les subventions à accorder auxdites sociétés sur le budget de 1852 et vote en outre une subvention de 600 fr. à la société de Maubeuge, spécialement affectée à l'achat d'une machine à confectionner des tuyaux de drainage. — Donne acte à M. le Préfet du dépôt par lui fait, des rapports de MM. les ingénieurs chargés du service hydraulique dans le département, et afin que ces rapports, pleins d'intérêt, soient connus en entier de tous ses membres, il en ordonne l'insertion dans le recueil de ses délibérations. — Remercie M. le Préfet des communications qu'il lui a faites sur les vœux précédemment formulés relativement au service hydraulique et invite ce magistrat à porter de nouveau spécialement son attention sur les deux points suivants : 1.° Sur la nécessité de prendre des mesures coercitives à l'égard des propriétaires des marais de la Deûle, dont l'inertie paralyse en partie les efforts tentés pour arriver à leur desséchement; 2.° Sur l'énergie des réclamations à faire au gouvernement belge pour l'abaissement du niveau et l'élargissement de l'écluse d'Antoing, mesure si vainement réclamée depuis dix-huit ans, et devenue plus indispensable encore depuis l'approfondissement des rivières du bassin de l'Escaut. — S'associant enfin à l'opinion de M. le Préfet, estime avec ce magistrat qu'il n'y a pas lieu d'accorder à MM. les ingénieurs chargés du service hydraulique une allocation permanente sur le budget départemental et émet du reste le vœu que M. le Ministre des travaux publics augmente dans une proportion convenable

Digitized by Google

et en rapport avec les besoins, l'allocation réellement insuffisante du service dont il s'agit. — Sur la proposition de M. *Lestiboudois*, le Conseil émet le vœu que le desséchement des marais de la Deûle n'ait lieu qu'autant qu'en compensation, la ville de Lille reçoive plus abondamment les eaux de la Scarpe. — L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de s'associer au vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement de Douai, pour que le nombre des électeurs qui concourent à la nomination des membres de la commission syndicale de la vallée de la Scarpe, soit doublé. — Donne acte à M. le Préfet de la communication de son rapport duquel il résulte qu'il a soumis le 7 mars dernier, à l'autorité supérieure, un projet de règlement sur l'administration des Watteringues, conforme aux vœux émis en 1850 par le Conseil général, et prie ce magistrat d'insister pour que cette affaire reçoive une prompte solution. — Au nom du 5.e bureau, M. *Leleu* fait un rapport sur la situation des routes nationales et sur les suites qui ont été données aux vœux exprimés l'année dernière. Il constate que l'état des routes est généralement satisfaisant, que le crédit d'entretien, réduit d'un dixième depuis 1849 est insuffisant et qu'une augmentation sera absolument nécessaire pour l'avenir. — Le Conseil renouvelle le vœu relatif aux plantations des routes; — Persiste également dans son vœu pour l'établissement de trottoirs aux abords des villes, en demandant que les bordures de ces trottoirs soient placées par les soins de l'administration, en laissant aux villes le soin de compléter leur exécution qui recevrait son application là où les villes le demanderaient. — Recommande de nouveau à la sollicitude de M. le Ministre tous les travaux utiles et ajournés par le manque de fonds; — S'associe au vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, concernant le projet formé pour la route nationale N° 2 aux abords d'Avesnes; — Demande que le pont sur la Sambre, dit Pont-Rouge, à Maubeuge, et le Pont-Rouge d'Avesnes soient rétablis aux frais de l'Etat; — Demande l'exhaussement de la voute et l'élargissement de la porte de Mons à Valenciennes; — Demande que si le remaniement de la route N.° 48 ne peut s'exécuter a cause du désaccord entre les parties intéressées, et dans le cas seulement où ces difficultés ne pourraient être applanies, le crédit de 6,500 fr. qui y est affecté soit reporté à la route N.° 45 dans la traversée d'Anzin. — S'associe au vœu du conseil d'arrondissement de Cambrai pour que le crédit alloué à l'entretien de ses routes soit augmenté afin de pourvoir convenablement à cet entretien. — Réitère le vœu émis aux sessions précédentes, que des plans d'alignement soient promptement dressés et homologués; — Emet le vœu que le système des banquettes soit poursuivi aux endroits les plus dangereux de la descente de Cassel; — Emet le vœu que la double issue réclamée aux portes de Lille, et notamment à la porte de Béthune,

Digitized by Google

soit établie le plus tôt possible, et que l'Etat accorde les fonds nécessaires. — Sur la proposition de M. *D'Hespel*, le Conseil émet le vœu que le pont d'Haubourdin soit le plus promptement possible remplacé par un pont tournant ou fixe.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

M. le président fait connaître au Conseil qu'il a reçu un certain nombre de prospectus d'une institution dite collége-Chaptal, école commerciale et industrielle. Ces prospectus sont à la disposition des membres de l'Assemblée. — Le président donne lecture des listes des rapports préparés. Aucun membre ne demande l'ajournement. — Sur la proposition faite au nom du 1er bureau, par M. *Beauvois*, le Conseil général, afin d'acquitter les menues dépenses arriérées du tribunal civil d'Avesnes, vote un crédit de 1,163 fr. 33 cent., lequel sera porté au budget de 1852, sous-chapitre XV. En votant ce crédit, le Conseil constate qu'il ne le fait que très-exceptionnellement et après appréciation sévère et attentive des circonstances qui ont occasionné ces dépenses. — Au nom du même bureau, M. *Leurent* fait un rapport sur la nouvelle réclamation présentée par la ville de Lille, en remboursement d'une somme de 2,014 fr., montant des frais d'impression occasionnés par les élections de 1848, 1849 et 1850. Il propose au Conseil de repousser cette demande, ainsi qu'il l'a fait dans les précédentes sessions. MM. *De Melun*, *Lestiboudois*, *Beauvois*, *Paul* et M. le Préfet sont successivement entendus. Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. — Le Conseil alloue le crédit de 800 fr. demandé pour pourvoir aux frais d'impression et de publication des règlements d'administration publique, instructions et circulaires nécessaires à la mise à exécution de la loi sur la garde nationale. Ce crédit sera imputé pour une somme de 600 fr. sur les excédants disponibles de la 2.e section du budget de 1850 et un crédit de 200 fr. sera inscrit au sous-chapitre XXII du budget départemental de 1852. Le crédit de 400 fr. demandé pour pourvoir aux frais d'impression des modèles de cadres, bulletins, etc., dont la dépense incombe à la charge des communes, est rejeté. == Au nom du 3.e bureau, M. *Defontaine* fait un rapport sur le projet de budget du service des enfants trouvés et abandonnés pour 1852. Il propose l'adoption de la résolution suivante : « Le Conseil approuve le compte qui lui est présenté par M. le Préfet pour le service, en 1850, des enfants trouvés, abandonnés, orphelins et secourus. Par suite de cette approbation, le Conseil alloue le subside de 895 francs 45 cent. dû pour indemnité de vêture à des enfants au-dessous de 12 ans, aux hospices de Lille, mais avec

Digitized by Google

les mêmes observations et réserves dont le Conseil a accompagné l'allocation des 2,683 fr. 35 cent. réclamés par les hospices de Valenciennes.» — Adopte le projet de budget pour 1852 tel qu'il est présenté par M. le Préfet, et par suite alloue le crédit demandé de 34,600 fr. au sous-chapitre X des dépenses obligatoires, mais à la condition que les 1,000 fr. demandés pour les filles-mères pourront être employés par M. le Préfet à secourir dans des cas tout-à-fait extraordinaires, les filles-mères et les veuves légitimes qui, n'ayant qu'un seul enfant, n'auraient pas de droit aux secours des bureaux de bienfaisance. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la réclamation du visiteur de l'administration des hospices de Cambrai, ni aucune autre du même genre. — Prie M. le Préfet de veiller à ce que, dans tous les hospices dépositaires, il ne soit point apporté d'obstacles à la réception *provisoire* des enfants abandonnés, moyennant la production de l'acte constatant leur présentation à l'état-civil, sauf à ne rendre l'admission *définitive* qu'après les enquêtes convenables. — Prie aussi ce magistrat de veiller à ce que, chaque année, les inspecteurs prennent des renseignements sur les parents, quand ils seront connus, des enfants trouvés et abandonnés admis dans les hospices, pour s'assurer que les parents ne sont point parvenus à une position qui leur permette de les reprendre et de s'en charger. Les conclusions du rapport sont adoptées après quelques observations échangées entre MM. *De Melun*, *De Beaumont* et M. le Préfet. = Le président communique à l'assemblée une réclamation formée par le comité de direction de la crèche de Douai, à l'effet d'obtenir une subvention du département. Cette pièce est renvoyée au 3.e bureau. — L'assemblée ouvre au budget de 1852 un crédit de 1,500 fr. pour le traitement du professeur d'accouchement qui sera attaché à l'école de médecine et de pharmacie à créer dans cette ville, et un second crédit de 4,000 fr. pour les autres dépenses de l'école de médecine de Lille, à prendre d'abord sur les excédants des droits de visite du jury médical, et en cas d'insuffisance, sur les fonds ordinaires du département. — Autorise le paiement à la dame Boulanger, veuve d'un ancien directeur de l'école normale de Douai, du subside de son mari pour le dernier semestre de 1851 et alloue en faveur de cette veuve un secours de 400 fr. pour 1852. = M. *Mimerel*, au nom du 4.e bureau, fait un rapport sur une demande formée par quelques agriculteurs dans le but d'obtenir du Conseil général l'expression d'un vœu pour la modification de la loi du 11 décembre 1850 qui assimile les produits de l'Algérie aux produits français. Il propose au Conseil l'expression du vœu suivant : Le Gouvernement est prié de diriger la culture coloniale de manière que la France puisse acheter de l'Algérie des produits qui n'affectent pas ses propres productions. Une discussion s'engage entre MM. *Plichon*,

Digitized by Google

Lestiboudois et *Mimerel*. Les conclusions du rapport sont ensuite mises aux voix et adoptées. M. *Plichon* propose l'addition suivante : « Le Conseil général émet le vœu que la législation qui a consacré le principe de l'admission en libre franchise en France des denrées de l'Algérie, soit révisée dans le sens d'une protection. » Cette proposition est rejetée. — Sur le rapport de M. *Mimerel*, au nom du 4.e bureau, le Conseil alloue au sous-chapitre XXII du budget de 1852 un crédit de 200 fr. pour les frais d'impression relatifs à l'exécution de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. — Au nom du 4.e bureau, M. *Deschodt* fait un rapport concernant la ferme-école de Templeuve, qui a cessé de fonctionner après moins de deux années d'existence. Il propose le projet de résolution suivant : « Le Conseil général exprime ses regrets de la suppression de la ferme-école de Templeuve; il est d'avis qu'il n'y a pas lieu, du moins quant à présent, de fonder une nouvelle ferme-école. Il arrête que la somme de 7,000 fr. due par M. Demesmay, directeur de cet établissement, d'après le traité passé entre le département et lui, dans le cas où l'école ne durerait que deux ans, sera inscrite en recette au budget de 1852. » Ces conclusions sont adoptées. — Le Conseil émet le vœu que dans la loi des douanes à intervenir, les tarifs soient modifiés de manière à sauvegarder la culture du lin, si utile et si précieuse pour la population de nos campagnes. — Au nom du 4.e bureau, M. *Decarpentry* expose que, par suite de l'expiration des pouvoirs de M. Monier, le Conseil est appelé cette année à nommer un membre pour compléter la commission hippique du département du Nord, de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais, chargée de la surveillance des opérations du haras d'Abbeville. Il propose de nommer, pour le remplacer, M. Desrotours, président de la Société hippique de Lille. M. *Marchant* et plusieurs autres membres demandent le maintien de M. Monier. Le président met aux voix la question de savoir s'il y a lieu de remplacer M. Monier. Cette question est résolue négativement. En conséquence, M. Monier reste maintenu comme membre de la commission hippique. — Sur la proposition faite par M. *Marchant*, au nom du 5e bureau, le Conseil général prie M. le Préfet de s'unir à lui pour engager M. le Ministre des travaux publics à étendre les attributions des syndicats de la Basse-Sambre à toutes les mesures d'assainissement, d'irrigation et de défense de la propriété dans les formes de la loi et des règlements qui pourront intéresser les contrées riveraines de la Sambre. — Appelle aussi l'attention de M. le Préfet sur la convenance de n'imposer des travaux aux syndicats et de n'en mettre la dépense à la charge des propriétaires riverains qu'autant que les syndicats d'accord avec MM. les ingénieurs et M le Préfet auront reconnu l'utilité de ces travaux pour leur circonscription. — Prie dans tous les cas ce magistrat de s'entendre avec

Digitized by Google

MM. les ingénieurs pour que le décret qui constitue les syndicats de la Basse-Sambre soit exécuté dans le sens ci-dessus. = Le président donne lecture du vœu suivant déposé par M. *Plichon :* « Le Conseil général considérant que l'échéance simultanée des pouvoirs publics présente des dangers redoutables dont il importe de préserver le pays, émet le vœu que l'Assemblée législative convoque le plus tôt possible les colléges électoraux à l'effet d'élire les nouveaux mandataires du pays. » L'assemblée consultée, renvoie ce vœu à la commission spéciale et décide que la discussion aura lieu immédiatement après le dépôt du rapport. = Au nom du 5.e bureau, M. *Marchant* lit un rapport sur le service des chemins vicinaux de grande communication. Le Conseil général ordonne l'impression de ce rapport. La discussion s'ouvre sur les différentes parties de ce service : le Conseil adopte ensuite les diverses conclusions de ce rapport comme suit : = Le Conseil général, tout en reconnaissant que M. le Préfet s'est conformé aux règles posées par le Conseil, en différant le classement du chemin de Wormhoudt à Zeggers-Cappel, exprime le vœu que les communes intéressées soient de nouveau pressées par ce magistrat de hâter par leurs efforts le moment où cette voie utile, qui complète le réseau des communications de l'arrondissement de Dunkerque, sera mise en état de recevoir le classement décidé en principe dans ses précédentes sessions. — Tout en reconnaissant aussi l'impossibilité de lutter contre la résistance motivée des localités traversées par le tronçon de chemin qui relie Hondschoote à la frontière belge, dans la direction de Furnes, si elles y persistent, le Conseil prie M. le Préfet de s'assurer de l'esprit qui a dirigé les opposants et de les ramener par la persuasion, si le classement sollicité par la ville d'Hondschoote, et le conseil d'arrondissement de Dunkerque, a réellement le caractère et mérite la faveur de la grande vicinalité. — Le Conseil classe de grande communication, sous le N.° 61, le chemin de Cassel à Lederzeele, et désigne comme intéressées à la construction et à l'entretien de cette nouvelle ligne, les communes de Cassel, Wemaers-Cappel, Zuydpeene, Noordpeene, Rubrouck, Ochtezeele, Buysscheure, Broxeele et Lederzeele. — Classe comme chemin de grande communication, sous le N.° 62, le chemin d'Estaires à Don, partant de la route départementale N.° 9, près d'Estaires, et se dirigeant jusqu'à la Haute-Deûle, par La Ventie, Aubers, Herlies et Sainghin-en-Weppes. Désigne les communes d'Estaires, Aubers, Herlies, Fromelles, Illies, Sainghin-en-Weppes, Marquillies, Allennes-lez-Marais, Annœullin, Bauvin, Provin, Wavrin et Fournes pour concourir à la dépense de la construction et de l'entretien de cette voie de communication. — Appelle la plus sérieuse attention de M. le Préfet sur le tracé à adopter pour la construction du chemin d'Haubourdin à Seclin, et particulièrement sur le point où le chemin à

Digitized by Google

classer rencontrera le chemin de fer, dans le cas de prolongement jusqu'à la route N.° 17. — Partage l'opinion de M. le Préfet sur la convenance et l'utilité de pousser jusqu'à Halluin le chemin projeté, en prolongement de celui d'Armentières à Ypres, et engage ce magistrat à épuiser les moyens en son pouvoir pour amener les communes intéressées à la somme de sacrifices nécessaires pour que cette ligne, puisse être classée dans un avenir prochain; dans le cas où ce magistrat ne pourrait parvenir à réunir des contingents communaux suffisants pour l'exécution immédiate de la ligne entière, l'engage à proposer l'exécution du tronçon projeté jusqu'à Comines. — Insiste auprès de M. le Préfet pour que le chemin de Quesnoy à Lomme, qui est, dès à présent en état, soit proposé le premier pour le classement dans la prochaine session. — Classe comme chemin de grande communication, sous le même numéro, le complément du chemin N.° 15 d'Esnes à Maretz, depuis ce dernier point jusqu'à la rencontre de la route départementale N.° 10, à Busigny, et désigne pour prendre part à la dépense de ce complément, les communes qui concourent à l'entretien de la partie exécutée de cette ligne. — Classe de grande communication, sous le N.° 63, le chemin de Cambrai à Metz-en-Couture, par Proville, Noyelles et la rue des Juifs, à Marcoing, suivant le second projet de M. l'ingénieur de l'arrondissement de Cambrai. Déclare intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, la ville de Cambrai et les communes de Proville, Noyelles, Marcoing et Ribecourt. — Classe de grande communication, sous le N.° 64, la partie sur le territoire du département du Nord du chemin de grande communication d'Arras à St.-Quentin. Ce classement est subordonné au versement, par le département du Pas-de-Calais, dans la caisse des chemins de grande communication du département du Nord, de la somme de 14,000 fr. par lui promise pour son concours à l'exécution de ce chemin, en décharge du fonds subventionnel et du concours des communes. Sont désignées pour prendre part à la dépense de construction et d'entretien de ce chemin, les communes de Doignies, Villers-Plouich, Boursies et Gouzeaucourt. Prie M. le Préfet de vouloir bien s'entendre avec son collègue du Pas-de-Calais pour simplifier autant que possible et rendre moins onéreux le mode d'établissement et d'entretien de ce chemin, commun aux deux départements. — Le Conseil général prie M. le Préfet d'aviser, d'accord avec les localités, à procurer à l'extrémité de la vallée de l'Helpe-Majeure les débouchés qui lui créeront des moyens de progrès et de prospérité. — Classe de grande communication, sous le N.° 65, le chemin d'Etrœungt à Anor, par Wignehies et Fourmies. — Déclare intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, les communes d'Etrœungt, Wignehies, Fourmies et Anor. — Appelle la sérieuse attention de M. le Préfet

Digitized by Google

sur les études du chemin de Maubeuge à Erquelines, et prie ce magistrat de constituer dès-à-présent le syndicat chargé de veiller à la prompte et bonne réalisation du chemin à classer. — Appelle l'attention et les efforts de M. le Préfet, d'ici à la session prochaine, sur les études du chemin de Prisches au Nouvion, en émettant l'avis que le tracé, plus rationnel et plus économique par le centre de Prisches et par la rue de Beaurepaire, soit préféré; partage l'opinion de M. l'ingénieur en chef sur la convenance d'imposer à cette commune le redressement, à ses frais, de la rue Frédéric-Lemaître. — Déclare adhérer à l'ajournement proposé par M. le Préfet pour le classement du chemin de Trélon à La Capelle. —Classe de grande communication, comme complément du chemin N.° 50 de Fresnes à Quaroube et sous le même numéro, le chemin de Quaroube à Jenlain, avec embranchement de Sebourg vers Curgies. Déclare intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin : dans l'arrondissement de Valenciennes, les communes qui concourent à l'entretien de la partie déjà classée et celles de Sebourg, Rombies et Curgies, et dans l'arrondissement d'Avesnes, Le Quesnoy, Bry, Eth, Wargny-le-Grand, Jenlain, Orsinval et Villers-Pol. — Recommande à M. le Préfet l'étude de la demande de classement du chemin de Wasquehal. — Donne à ce magistrat l'assurance du classement immédiat du chemin de Trélon vers Hirson, aussitôt qu'il lui conviendra de le proposer et l'engage à faire le plus tôt possible cette proposition, à la condition toutefois que l'exécution complète du chemin et sa livraison en bon état seraient remplies par les localités à la satisfaction de l'autorité départementale, avant le classement du chemin comme de grande communication. — Recommande à M. le Préfet, qui en fera, s'il y a lieu, l'objet d'un rapport au Conseil général dans sa prochaine session, l'étude et l'examen du prolongement du chemin N.° 52, dans la traversée du Cateau. — Prie ce magistrat de poursuivre activement le règlement des subventions dues par les exploitations industrielles pour dégradations causées aux chemins par leurs transports. — Décide que le traitement fixe de 16,000 fr. alloué à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées du département, pour la direction des chemins de grande communication, sera pris en entier sur le fonds subventionnel du département pour simplifier les opérations de la comptabilité; ouvre à cet effet, à M. le Préfet, un crédit de 16,000 fr. à l'article 2 du sous-chapitre XXVI du budget départemental de 1852; prie ce magistrat de répartir entre les diverses lignes la part de cette dépense afférente aux communes intéressées à l'entretien, au moyen d'une retenue équitablement calculée sur l'allocation faite à chaque ligne pour frais de construction ou de réparation, de telle façon que le traitement de MM. les ingénieurs soit équitablement acquitté par le département

Digitized by Google

et les communes dans la proportion de leur concours à la dépense des chemins de grande communication. — Le Conseil ordonne l'impression, à la suite du rapport sur les chemins de grande communication, du rapport de M. l'ingénieur en chef et de neuf états y annexés, qui présentent le résumé complet de la situation et de la comptabilité des chemins de grande communication du département. — Appelle l'attention de M. le Préfet sur la nécessité de n'admettre comme contingent des communes dans la construction des chemins de grande communication, qu'un nombre limité d'années de prestations en nature. — Prie ce magistrat de confier la surveillance des ponts sur la rivière de la Sambre, aboutissant à des lignes vicinales, à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées chargés du service des chemins de grande communication, pour que ces ponts soient protégés contre les dégradations, et que leurs réparations d'entretien soient opportunément faites par les intéressés, à qui elles incombent, avec l'aide au besoin du fonds commun départemental. — Prie M. le Préfet de faire étudier la question des chemins de ceinture destinés à relier à l'extérieur les communications qui aboutissent aux places de guerre, surtout à celles qui n'ont que deux portes, et à remettre au Conseil général les plans et devis des travaux à effectuer pour que le Conseil se prononce en connaissance de cause sur le classement de ces chemins parmi ceux de grande communication, avec le concours autant que possible du ministère de la guerre, partout où il y aura des ponts à sa charge. — Sur l'avis des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux consultés, le Conseil général décide : 1.° la commune d'Hélesmes est déclarée intéressée au chemin de grande communication N.° 29, de la commune d'Hélesmes à la pyramide de Denain. Prendront également part à la dépense d'entretien de ce chemin les communes de Hasnon et Saint-Amand-les-Eaux. Les communes de Rosult et Millonfosse sont exonérées de cet entretien. Resteront en conséquence obligées de concourir aux travaux du chemin N.° 29, les communes de Denain, Wavrechain-sous-Denain, Wallers, Hélesmes, Hasnon et Saint-Amand; 2.° la commune de Coutiches cessera de concourir à l'entretien du chemin de grande communication, N.° 30, de Carvin à Orchies; 3.° sont déclarées intéressées à l'entretien du chemin N.° 45, de Denain à Solesmes, les communes d'Avesnes-les-Aubert et Saint-Hilaire-les-Cambrai. — Le Conseil général vote, pour l'exercice 1852, les cinq centimes additionnels destinés au service des chemins de grande communication. — Fixe à 36,000 fr., à la charge du fonds commun, le traitement des agents-voyers, et à 38,000 fr les subventions à la petite vicinalité.

Digitized by Google

M. *Legrand* demande la parole pour un fait personnel. En remerciant M. le Préfet et le Conseil général d'avoir classé le chemin d'Etrœungt à Anor qui établit une communication importante entre cinq communes populeuses et qui termine une des lignes les plus considérables du département, celle d'Anor à Solesmes, il éprouve le besoin de repousser des calomnies qui ont été répandues au sujet d'un prétendu intérêt personnel qu'il aurait dans l'établissement du chemin. Il se borne à répondre que la filature qu'il possédait à Wignehies et dont sans doute on a voulu parler, a été vendue par lui, en 1847, avant son entrée au Conseil général, à M. Bontard, son associé. Il ajoute qu'il ne possède aucune ferme sur toute l'étendue du chemin. Plusieurs membres s'empressent d'assurer M. *Legrand* que ces explications étaient superflues et que de pareilles accusations ne sauraient avoir aucune influence sur les sentiments d'estime et d'attachement que lui ont voués tous ses collègues. Le Conseil général tout entier s'associe à cette déclaration. — Le Conseil demande : 1.° que les travaux de la grande écluse de barrage du bassin à flot de Dunkerque soient, dès qu'ils seront commencés, poussés avec la plus grande vigueur, attendu la gêne ruineuse qu'éprouvera le commerce pendant cette construction, et qu'à cet effet les crédits pour le bassin à flot soient portés, pour 1852, à 600,000 fr.; 2.° que l'élargissement du quai-est, pour lequel la ville offre un concours de 200,000 fr., ait lieu le plus tôt possible; 3.° que l'élargissement de l'écluse du Pont-Rouge et la nouvelle vanne par laquelle on fera passer les eaux du canal de Bourbourg dans celui de Mardyck soient exécutés sans délai; 4.° que la marine veuille bien consentir à louer l'emplacement et les magasins de l'ancien port pour y établir des cales de construction, le chantier de construction actuel devant nécessairement, par suite des travaux du bassin à flot, être changé de place et le parc de la marine étant le seul endroit où l'on puisse le replacer; que la construction du quai qui doit remplacer le chantier actuel soit élevée à moitié, ou au moins fondée en entier avant qu'on effectue le barrage du port. — S'associe au vœu formé par la ville de Gravelines pour la reconstruction en pierres de l'unique quai de ce port construit en bois, qui tombe aujourd'hui de vétusté et menace de s'écrouler totalement. — Renouvelle les vœux qu'il a émis l'année dernière pour que les fonds d'entretien des établissements de ce port soient portés à 15,000 fr., et qu'un quai d'appareillage et une estacade y soient établis. — Appelle de nouveau l'attention du Gouvernement sur l'état déplorable des digues du chenal de Gravelines, et renouvelle le vœu que le Ministre des travaux publics af-

Digitized by Google

fecte enfin à des besoins aussi urgents un crédit en rapport avec l'importance du travail et l'imminence du danger. = Au nom du 6.e bureau, M. *Paul* lit un rapport de M. le Préfet, tendant à faire ouvrir au budget de 1852 un crédit de 229 fr. 38 cent., montant d'une dépense faite sans autorisation par la ville de Gravelines pour la reconstruction d'un mur mitoyen entre la caserne de gendarmerie et un bâtiment communal. Le Conseil ajourne l'allocation du crédit et prie M. le Préfet de prendre de nouveaux renseignements. — M. *De Melun*, au nom de la commission spéciale, fait un rapport sur la proposition déposée par M. *Plichon* pour la convocation le plus tôt possible des colléges électoraux, à l'effet d'élire les nouveaux mandataires du pays. Il propose au Conseil de s'associer à cette proposition. Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. — Le président renvoie à l'examen du 1.er bureau un dossier déposé par M. le Préfet et concernant une demande de secours formée pour la construction d'une chapelle au hameau de Vicoigne, dépendant de la commune de Raismes. = M. *Lestiboudois*, au nom du 5.e bureau, fait un rapport sur le budget des routes départementales pour l'exercice 1852. Ce rapport sera imprimé à la suite du procès-verbal. — Le Conseil alloue un crédit de 218,088 fr. pour la dépense d'entretien des routes départementales, les indemnités aux ingénieurs et les dépenses du personnel. — Vote une somme de 34,649 fr. pour les travaux de grosses réparations à exécuter aux routes départementales N.os 4, 7 10, 13, 14, 15 et 17. — Vote un crédit de 3,000 fr. pour l'achat d'un rouleau compresseur qui serait employé pour les routes sur lesquelles on fait un rechargement général. — Alloue la somme de 6,000 fr. demandée par M. le Préfet pour exécuter des plantations sur les bords des routes départementales et recommande à ce magistrat de prendre toutes les mesures propres à en assurer le succès. — Vote un crédit de 800 fr. pour la levée des plans de traverse. — S'associe au vœu déposé par M. *De Lépine* pour l'étude du classement parmi les routes départementales du chemin N.o 31, de Solesmes à la frontière belge. — S'associe au vœu du conseil d'arrondissement de Valenciennes qui appuie les améliorations de la route N.o 7, et demande que les plantations ne descendent pas de manière à intercepter le cours des grandes eaux. — Autorise M. le Préfet, sur sa proposition, à vendre, au profit du département, soit aux riverains, soit, sur leur refus, aux enchères publiques, diverses parcelles de terrain longeant la route N.o 9, et désignées au plan annexé à ladite proposition. = Sur la proposition du président, le Conseil général alloue, au sous-chapitre XIX du budget de 1852, la somme de 2,000 fr. à titre d'indemnités pour les travaux de la session, répartie ainsi qu'il suit : 1.o à M. Mallebrancq, pour soins donnés à la rédaction des procès-verbaux, 1,200 fr. ; 2.o à l'expé-

Digitized by Google

ditionnaire, 550 fr. ; 3.° à M. Masquelier, huissier, 100 fr. ; 4.° aux trois garçons de bureau, 150 fr. — Au nom du 6.e bureau, M. *Telliez* expose que le Conseil général a reçu de M. le Préfet communication des réclamations qui ont été élevées par les conseils d'arrondissement et par les communes non érigées en chefs-lieux de circonscription électorale. M. le Préfet y a joint un état général de la population des communes. Le Conseil général, consulté par M. le président, décide que la loi ne s'oppose pas à la révision annuelle des circonscriptions électorales. Il entend la lecture du tableau desdites circonscriptions et en adopte les résultats après avoir entendu les observations de quelques-uns de ses membres.— Vote au budget de 1852 le crédit de 500 fr. demandé par M. le Préfet pour achats et reliures de livres pour la bibliothèque de la préfecture. — Alloue au sous chapitre I.er du budget de 1852 un crédit de 2,165 fr. pour la construction d'une rampe à l'escalier principal du bâtiment des Archives départementales et la construction de six nouveaux casiers destinés à opérer le classement d'une grande quantité de dossiers empilés sans ordre au rez-de-chaussée, où ils se détériorent. — Au nom du 4.e bureau, M. *Lefebvre* fait un rapport concernant l'organisation des comices agricoles. Il conclut à ce que les circonscriptions des comices du département, telles qu'elles ont été tracées par lui avec l'assentiment de M. le Préfet, soient favorablement accueillies par le Conseil, et quelle que soit la délimitation des comices agricoles dans le département, qu'il soit bien entendu que toutes les libéralités accordées aux comices et revenant à l'arrondissement d'Hazebrouck, seront alternativement et intégralement données aux comices de Bailleul et d'Hazebrouck comme le sont, et continueront à l'être, les mêmes libéralités à ces deux sociétés. Après quelques observations échangées entre MM. *Brame*, *De Beaumont*, *Mimerel* et le *rapporteur*, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. — Le Conseil appuie le vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Douai, pour que la fabrication du sucre indigène soit protégée contre la concurrence des sucres étrangers. — S'associe aux vœux des conseils d'arrondissement de Dunkerque et d'Avesnes en faveur de l'embrigadement des gardes-champêtres. — Au nom du 1.er bureau, M. *De Beaumont* fait un rapport verbal sur une demande formée par la commune de Raismes, dans le but d'obtenir un secours du département pour subvenir à la construction d'une chapelle au hameau de Vicoigne, dont la population nombreuse est pour ainsi dire privée des secours de la religion. Le Conseil, tout en reconnaissant l'intérêt qui s'attache à une pareille demande, conclut cependant à un ajournement, attendu que l'instruction de l'affaire n'est pas complète. — Sur le rapport de M. *Chombart*, au nom du 6.e bureau, le Conseil général approuve, en ce qui le concerne, la

Digitized by Google

liste présentée par M. le Préfet, des médecins qui composeront dans chaque canton les commissions médicales chargées de constater l'état physique des citoyens que des infirmités mettraient dans l'impossibilité de faire le service de la garde nationale.— Au nom du 1.er bureau, M. *De Beaumont* rend compte d'une demande de secours formée par les directeurs de la crèche de Douai. Il rappelle qu'une semblable demande a été rejetée l'année dernière, parce que les crèches sont des établissements essentiellement communaux et qu'il faut éviter de créer un précédent dangereux, que le bureau ne peut aujourd'hui que conclure dans le même sens. — L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole, le président déclare la session close et lève la séance.

Digitized by Google

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1852.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre XLIII, savoir : art. 1.er Centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; art. 2. Produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.	
Grosses réparations des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et de la maison départementale d'aliénés.	
ART. 1.er Réparations aux bâtiments de la préfecture. — Renouvellement d'une partie des toitures.	2,000 »
2. Idem, idem. — Peinture de la galerie.	1,800 »
3. Préfecture. — Remplacement des drapeaux.....	184 »
4. Id. Latrines pour le corps-de-garde.....	960 »
5. Palais de Justice-de-Lille. — Réparation du fronton et des cheminées.....	863 »
6 Tribunal de Dunkerque. — Réparations	607 »
A reporter.....	5,419 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
	Report.....		5,419 »
ART. 7.	Tribunal d'Avesnes. — Réparation d'un tuyau de calorifère.		300 »
8.	Id de Douai. — Grosses réparations.....		700 »
9.	Maison d'arrêt de Lille. — Continuation du relevé à bout des pavages.....		600 »
	Forage de puits.....		1,000 »
	Infirmerie.....		440 »
	Appropriation et ventilation..		1,850 »
10.	Idem de Dunkerque. — Grosses réparations.....		1,000 »
	Lieux d'aisances.....		444 »
	Exhaussement du mur de ronde		2,200 »
11.	Idem d'Avesnes, acquisition d'un hangar.....		250 »
12.	Idem idem réparations diverses.....		510 »
13.	Idem de Douai, idem.....		136 »
14.	Caserne de gendarmerie de Lille, réparations diverses.		735 »
	trottoir.....		
15.	Idem de Gravelines, sellerie.....		650 »
16.	Idem d'Orchies, trou au fumier... .		180 »
17.	Idem d'Hazebrouck, réparations....		113 »
18.	Archives départementales. — Construction de casiers...		1,600 »
	Rampe d'escalier.....		565 »
	Entretien.		
19.	Hôtel et bureaux de la Préfecture.....		3,000 »
20.	Archives départementales.....		650 »
21.	Hôtels des sous-préfectures, savoir :		
	Arrondissement de Douai.....	480 »	
	Idem d'Avesnes.....	500 »	1,888 »
	Idem de Cambrai.....	908 »	
22.	Tribunaux, savoir :		
	Tribunal de Lille.....	1,500 »	
	Idem d'Avesnes.....	250 »	
	Idem de Douai.....	250 »	2,000 »
	Idem de Dunkerque.....	250 »	
	Idem de Valenciennes.....	250 »	
ART. 23.	Prisons, savoir :		
	Maison d'arrêt de Lille.....	500 »	
	Maison de correction de Douai	600 »	
	Idem d'arrêt de Dunkerque.....	400 »	
	Idem idem d'Hazebrouck.....	400 »	3,200 »
	Idem idem de Cambrai.....	500 »	
	Idem idem d'Avesnes.....	400 »	
	Idem idem de Valenciennes.....	400 »	
	TOTAL *à reporter*.. ..		30,430 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.	
Report.		30,430	»
24. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir :			
Lille.	500		
Roubaix.	150		
Gravelines.	250		
Cassel.	150		
Bailleul.	250		
Hazebrouck.	150	2,500	»
Orchies.	150		
Douai.	300		
Bouchain.	150		
Cambrai.	150		
Le Quesnoy.	150		
Pont-à-Marcq.	150		
25. Traitement fixe alloué par décision ministérielle en date du 19 juin 1833 aux architectes du département.		5,000	»
26. Traitement du concierge de la préfecture.		800	»
TOTAL du sous-chapitre I.er. . . .		38,730	»
SOUS-CHAPITRE II.			
Contributions.			
ART. UNIQUE. Contributions dues par les propriétés du département, consistant en l'établissement thermal de Saint-Amand. .		155	»
TOTAL du sous-chapitre II. . . .		155	»
SOUS-CHAPITRE III.			
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.			
ART. 1.er Loyer de l'hôtel de la préfecture ou des bâtiments occupés par les bureaux.		»	»
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :			
Sous-préfectures. de Dunkerque, bail de 9 ans, de 1848, au prix de.		2,400	»
d'Hazebrouck.		1,200	»
TOTAL du sous-chapitre III. . . .		3,600	»

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE IV.	
Mobiliers de l'hôtel de préfecture et des bureaux de sous-préfectures.	
Nota. La valeur légale du mobilier de la préfecture a été fixée, par arrêté du 2 juillet 1843, à . . . . . 77,000 »	
La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était, au 1.er janvier 1850, de . 76,659 28	
Valeur au 1.er janvier 1851. . . . 76,659 28	
ART. 1.er Allocation en 1852, pour renouvellement	416 »
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture	3,850 »
3. Achat du mobilier des bureaux de sous-préfectures	80 »
4. Entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures :	
De l'arrondissement : de Dunkerque . . . . . 60 »	
d'Hazebrouck . . . . . 60 »	
de Cambrai . . . . . 60 »	350 »
d'Avesnes . . . . . 55 »	
de Douai . . . . . 55 »	
de Valenciennes . . . . . 60 »	
TOTAL du sous-chapitre IV	4,696 »
SOUS-CHAPITRE V.	
Casernement de la gendarmerie.	
ART. 1.er Éclairage des casernes et remplacement des drapeaux placés sur les bâtiments	650 »
2. Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département, au nombre de	22,440 »
3. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé	1,200 »
TOTAL du sous-chapitre V	24,290 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VI.				
Prisons départementales				
ART. 1.er *Administration.*	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.	
Maison de correction de Douai.....	5,950	3,500	50	
Maison de justice de Lille.....	7,025	4,250	50	
Maison d'arrêt de Dunkerque.....	1,650	900	25	
d'Hazebrouck.....	2,300	1,000	25	
de Cambrai.....	1,650	950	25	
d'Avesnes.....	1,575	800	25	
de Valenciennes.....	1,750	975	25	
TOTAUX.....	21,900	12,375	225	34,700 »
ART. 2. *Régime économique.*	Nourriture et entretien.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.	
Maison de justice de Douai, (Pour une pop. moyenne de 160 dét.).	29,200	»	1,000 »	
Maison de correction de Lille, (Pour une pop. moyenne de 320 dét.).	58,400	4,000	1,200 »	
Maison d'arrêt de Dunkerque, (Pour une pop. moyenne de 90 dét.).	16,425	»	900 »	
Maison d'arrêt d'Hazebrouck, (Pour une pop. moyenne de 120 dét.).	21,900	»	200 »	
Maison d'arrêt de Cambrai, (Pour une pop. moyenne de 70 dét.).	12,775	»	400 »	
Maison d'arrêt d'Avesnes, (Pour une pop. moyenne de 90 dét.).	16,425	»	700 »	
Maison d'arrêt de Valenciennes, (Pour une pop. moyenne de 100 dét.).	18,250	»	600 »	
TOTAUX.....	173,375	4,000	5,000 »	182,375 »
			A reporter....	217,075 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report.....			217,075 »
ART. 3. *Dépenses diverses.*	Service de la chapelle.	Service de l'école.	
Maison de justice de Douai	185 »	330	
id. de Lille.....	160 »	750	
d'arrêt de Dunkerque.....	50 »	»	
d'Hazebrouck.....	25 »	20	
de Cambrai.....	100 »	192	
d'Avesnes.....	50 »	»	
de Valenciennes.....	50 »	»	
TOTAUX.....	620 »	1,292	1,912 »
ART. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*	Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dépôt.	
Dépôts de sûreté de Bailleul...	250	700	
de Landrecies.....	250	450	
de Cassel.....	250	500	
du Câteau.....	250	100	
de Condé.....	250	150	
de Gravelines.....	250	300	
de Maubeuge..	250	250	
d'Orchies	250	1,050	
du Quesnoy.....	250	250	
TOTAUX.....	2,250	3,750	6,000 »
ART. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du département.*			
Frais de tournées de l'inspecteur.....		600	
Frais d'impressions.....		1,000	4,600 »
Frais des maisons de police municipale.....		2,000	
Achats de livres pour les détenus.....		400	
Frais de bureau des commissions de surveillance.....		600	
TOTAL du sous-chapitre VI,.....			229,587 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VII.	
Cour d'assises et tribunaux.	
ART. 2. Loyers et frais de baux des bâtimens qui n'appartiennent pas au département	8,000 »
3. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)	1,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier :	
Pour le tribunal de Dunkerque	81 »
Pour le tribunal d'Avesnes	285 »
Pour le tribunal de Douai	600 »
Pour le tribunal de Valenciennes	216 »
Pour le tribunal de commerce de Lille	250 »
6. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux	17,370 »
7. Menues dépenses des justices de paix	4,770 »
8. Traitement du concierge du palais-de-justice de Lille	800 »
9. Idem idem de Valenciennes.	250 »
TOTAL du sous-chapitre VII	33,622 »
SOUS-CHAPITRE VIII.	
Corps-de-garde de la préfecture.	
ART. UNIQUE. Chauffage et éclairage	500 »
TOTAL du sous-chapitre VIII	500 »
SOUS-CHAPITRE IX.	
Entretien des routes départementales et stratégiques.	
La longueur totale des routes départementales classées par décrets ou ordonnances royales est de 401,317 mètres.	
La longueur des routes départementales arrivées à l'état d'entretien au 31 décembre 1849 était de 398,655	
Il a été ou sera construit dans la campagne de 1850, en routes neuves » ».	
La longueur des routes départementales qui sont arrivées à l'état d'entretien au 1.er janvier 1851 sera de 398,655	
Il est demandé pour l'entretien de cette longueur de routes, en 1851, y compris la somme portée à la page 331 pour réserve et celles allouées au sous-chapitre XVII, ci	181,800 »
ce qui fait ressortir le taux de l'entretien, par mètre courant, à 54 centimes.	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Partant, le crédit total nécessaire à l'entretien des routes départementales, en 1851, sera de.....	181,800 »	
Si l'on distrait de cette somme, comme ne pouvant être inscrite au sous-chapitre IX, et qui, dès lors sera portée au sous-chapitre XVII, celle de.....	142,846 »	
Reste à inscrire au sous-chapitre IX la somme de. laquelle est répartie conformément au cadre ci-après :	38,954 »	
ART. 1.er Route N.° 1, de Lille à Valenciennes.....		9,000 »
2. Route N.° 2, de Lille à Ypres.....		7,400 »
3. Route N.° 3, de Douai à Tournai.....		6,000 »
4. Route N.° 4, de Cambrai à Tournai.....		6,000 »
5. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville.....		7,000 »
6. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay.....		3,554 »
7. Traitements des conducteurs et salaires des piqueurs, chefs-ouvriers, gardes-magasins et préposés des ponts à bascule, spécialement attachés au service d'entretien des routes départementales.....		33,270 »
8. Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, calculées sur les bases posées dans les circulaires des 12 juillet 1817 et 20 août 1846, savoir : 4 p. % sur les premiers 40,000 fr. 1 p. % sur la somme de 19,000 fr., formant le reste du crédit du présent sous-chapitre, déduction faite des dépenses personnelles et de celles accessoires, faisant l'objet du premier paragraphe de l'article précédent, ci.....		1,540 »
TOTAL du sous-chapitre IX.....		73,764 »

SOUS-CHAPITRE X.

Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.

ART. UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 700 enfants, savoir : 456 enfants trouvés ; 230 enfants abandonnés ; 14 orphelins pauvres ; 120 enfants de mères indigentes ou temporairement secourues, et à raison d'un prix moyen de 75 fr., calculé :

1.° Pour mois de nourrices et pensions, secours, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.	45,250 »	
2.° Pour traitement de l'inspecteur de ce service (circulaire du 12 mars 1839), à.....	» »	
TOTAL *à reporter*..	45,250 »	

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report...		45,250 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense...	2,000 »	10,650 »	
2.° Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.os 1 et 2.....	8,650 »		
RESTE à la charge de la 1.re section...		34,600 »	34,600 »
TOTAL du sous-chapitre X.....			34,600 »
SOUS-CHAPITRE XI.			
Aliénés.			
ART. 1.er On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin), d'après un nombre moyen de 440 aliénés des deux sexes, et à raison de 365 fr. pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1852, de.....		160,600 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources.....	4,000 »	40,000 »	
2.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés.....	36,000 »		
RESTE à la charge de la 1.re section.....		120,600 »	120,600 »
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.			6,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI.....			126,600 »
SOUS-CHAPITRE XII. — *Impressions.*			
ART. 1.er Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales.....			900 »
2. Frais d'impression et de publication des listes électorales pour les juges des tribunaux de commerce.....			1,200 »
3. Frais d'impressions des cadres pour la formation des listes électorales et des listes du jury et des cartes d'électeurs.			2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XII.....			4,100 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIII.	
Archives du département.	
ART. 1.er Appointements du conservateur des archives.....	6,000 »
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage, entretien et achat de cartons, établissement de tablettes.... ...	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII.....	7,500 »
SOUS-CHAPITRE XIV.	
Frais de translation (et de nourriture en route) des détenus, et autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.	
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison départementale à celle du chef-lieu de la cour d'appel, lorsqu'il y a appel, ou d'une prison départementale, après condamnation dans le département, jusqu'à leur admission aux voitures cellulaires ou à la maison centrale de détention. ..... Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction..... Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département..... Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.	3,500 »
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents..... .	2,500 »
3. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état-civil.....	» »
4. Mesures contre les épidémies.....	600 »
5. Idem contre les épizooties.....	1,000 »
6. Primes fixées par les règlements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV..	7,700 »
SOUS CHAPITRE XV.	
Dettes départementales ordinaires, complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1850 et antérieurs.	
§ 1.er Déficit de 1850 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses que n'ont pu couvrir les économies faites	

Digitized by Google

DESIGNATION DES DEPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
sur d'autres articles de crédit de la 1.re section seulement, savoir :	
ART. 1.er Dépenses des aliénés	12,383 90
2. Remboursement à la ville de Lille des frais électoraux 1848, 1849 et 1850	» »
3. Solde des frais de publication des listes d'électeurs des tribunaux de commerce (1850)	1,917 60
4. Solde des frais des tables décennales des registres de l'état-civil de l'arrondissement de Valenciennes	222 14
5. Dépenses arriérées des prisons	207 41
6. Secours de route	2,150 89
7. Frais de vêture des enfants trouvés dus aux hosp. de Lille.	895 45
8. Id. id. de Valenciennes.	2,683 85
§ II. Déficit de 1849 et des exercices antérieurs :	
ART. 1.er Dépenses des aliénés en 1849	1,339 16
2. Id. de la veuve Gaulon, aliénée, dues au département de la Haute-Garonne	2,219 55
3. Frais d'une contrainte signifiée en 1846 pour la pension d'un aliéné	9 23
4. Travaux exécutés d'urgence en 1849 à la maison d'arrêt de Dunkerque	348 08
5. Reste à payer pour dép. d'entretien du mobilier de la préf.	1,785 »
6. Id. pour achat de mobilier	512 50
7. Id. pour entretien des bâtiments de la Préfecture.	695 02
8. Id. pour travaux départementaux	1,528 55
9. Arriérés des menues dépenses du tribunal d'Avesnes	1,163 33
TOTAL du sous-chapitre XV	30,061 66

RÉCAPITULATION.

SOUS-CHAP.	I.er	Travaux ordinaires des bâtiments	38,730 »
	II.	Contributions	155 »
	III.	Loyers des hôtels de la préfecture et des sous-préfectures	3,600 »
	IV.	Mobiliers de la préfecture et des bureaux des sous-préfectures	4,696 »
	V.	Casernement de la gendarmerie	24,290 »
	VI.	Prisons départementales	229,587 »
	VII.	Cour d'assises et tribunaux	33,622 »
	VIII.	Corps-de-garde de la préfecture	500 »
	IX.	Entretien des routes départementales	73,761 »
		A reporter	408,944 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report	408,944 »
SOUS-CHAP. X. Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.	34,600 »
XI. Aliénés.	126,600 »
XII. Impressions.	4,100 »
XIII. Archives du département.	7,500 »
XIV. Dépenses diverses ordinaires.	7,700 »
XV. Dettes ordinaires.	30,061 66
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses ordinaires.	619,505 66

DÉSIGNATION DES RECETTES.

FONDS LIBRES DE 1850

Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.

ART. 1.er Sur les centimes ordinaires et le fonds commun.	1,497 70
2. Sur les produits éventuels ordinaires.	» »

RECETTES DE 1851.

ART. 1.er Produit de 10 centimes 4/10es additionnels ordinaires. .	552,244 »
Part du département dans le premier fonds commun. . .	45,000 »
2. Produits éventuels ordinaires, savoir :	
Produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives	100 »
Revenus particuliers des prisons départementales.	6,000 »
Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.	257 »
Produit de la vente aux sieurs Duflot et Paquin d'objets mobiliers provenant des prisons.	1,470 »
Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour paiement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux.	8,000 »
Report des fonds libres de l'art. 2.	1,936 96
TOTAL GÉNÉRAL des recettes ordinaires. . . .	619,505 66

BALANCE.

Total général des dépenses ordinaires.	619,505 66
Total général des recettes ordinaires.	619,505 66

Digitized by Google

Deuxième section.

Dépenses départementales facultatives imputables sur le chapitre XLIV, savoir : 1.° centimes facultatifs imposés en vertu de la loi de finances; 2.° produit des propriétés du département non affectées à un service départemental; 3.° subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental et autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunal, prisons et casernes de gendarmerie. Constructions ou grosses réparations de l'hospice départemental. Réparations des propriétés départementales. Acquisitions, échanges, dépossessions, etc., relatifs à ces travaux.	
Constructions.	
Art. 1.er Construction de bureaux à la préfecture et de la salle du conseil de préfecture.....	6,686 »
2. Maison d'arrêt de Lille. Agrandissement du réfectoire des hommes.....	3,600 »
Acquisitions.	
4. Acquisition de l'hôtel Pas-de-Beaulieu à Valenciennes...	43,636 77
Intérêts du prix de cette acquisition et de celle de l'hôtel Dumon.....	49,421 38
5. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie.....	649 04
TOTAL du sous-chapitre XVI...	102,993 19
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie.	
§ 1.er	
Suppléments aux fonds portés au sous-chapitre IX de la première section pour entretien des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.	
Art. 1.er Route N.° 6, de Landrecies à Chimay.....	17,446 »
2. Route N.° 7, de Condé à Mons.....	4,000 »
A reporter.....	21,446 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	21,446 »
ART. 3. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand	4,000 »
4. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer.....	20,000 »
5. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain	20,500 »
6. Route N.° 11, de Cambrai à Guise.....	8,600 »
7. Route N.° 12, d'Avesnes au Quesnoy..... ...	20,000 »
8. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.....	12,500 »
9. Route N.° 14, de Lille à Courtrai.....	10,700 »
10. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....	4,000 »
11. Route N.° 16, de La Bassée à Estaires.....	3,600 »
12. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck.....	4,500 »
13. Route N.° 18, d'Armentières à Béthune.....	» »
14. Route N.° 19, de Roubaix à Saint-Amand	13,000 »
§ II.	
Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales ; construction d'ouvrages d'art dépendant des routes départementales ; indemnités pour dépossession d'immeubles ; indemnités aux ingénieurs et conducteurs ; personnel des conducteurs et piqueurs.	
ART. 1. Route N.° 4, de Cambrai à Tournai, élargissement entre Marchiennes et Orchies.....	30,000 »
2. Route N.° 7, de Condé à Mons, trottoir et plantation pour la défense de la digue de l'Hogneau.....	2,722 »
3. Route N.° 10, remaniement entre Vendegies et Solesmes. Traverse du Câteau..... Élargissement des passages militaires.....	24,000 »
4. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles, consolidation des talus.....	500 »
5. Route N.° 14, de Lille à Courtrai, amélioration des passages militaires.....	3,000 »
6. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes, rechargement...	1,000 »
7. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck, id	427 »
8. Route N.° 18, d'Armentières à Béthune, construction..	» »
9. Route N.° 19, de Roubaix à Saint-Amand, trottoirs.. .	» »
10. Achat d'un rouleau compresseur pour les routes N.os 12 et 13	3,000 »
11. Continuation des plantations sur les routes	6,000 »
12. Levée des plans.....	800 »
13. Indemnités proportionnelles aux ingénieurs des ponts-et-chaussées.....	1,923 »
TOTAL du sous-chapitre XVII.....	189,418 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
ART. 1.er Primes pour l'établissement des pompes à incendie. . . .	2,000 »
2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc. :	
A la commune de Bertry, pour construction de l'église (solde).	1,000 »
A la commune de Lagroise, id id.	1,000 »
A la commune de Roubaix, id. id.	2,000 »
A la commune de Fives, id. (2.e tiers)	1,000 »
A la commune de Capinghem, id. (2.e moitié)	1,000 »
A la commune d'Alnes, id. (2.e tiers,)	1,000 »
A la commune de Saint-Benin, id. id.	1,000 »
A la commune de Willems, id. (1.er tiers.)	1,000 »
A la commune de Clary, id. id.	1,000 »
A la commune de Ors, id. id.	1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII....	13,000 »
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements et secours.	
ART. 1.er Encouragements.....	» »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Delhaye.....	150 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Dehau.....	100 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — Au sieur Evre, employé à la sous-préfecture de Dunkerque.....	200 »
3. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général..	2,000 »
4. Sociétés d'agriculture.....	15,300 »
5. Encouragement à l'agriculture. — Concours central...	4,000 »
5. Encouragement à l'agriculture. — Associations des agriculteurs.....	3,000 »
5. Encouragement à l'agriculture. — Concours de bestiaux.....	1,500 »
6. Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse.....	1,400 »
7. Encouragements pour l'élève des chevaux. Achat d'étalons	12,000 »
8. Subvention pour l'établissement d'une école secondaire de médecine à Lille.....	4,000 »
8 *bis*. Dépenses du cours d'accouchement dans le départem.t — Traitement du professeur de ce cours.....	1,500 »
9. Indemnité pour la propagat. ou la conservation de la vaccine.	2,400 »
10. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité...	3,500 »
11. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons.	1,500 »
12. Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales à Paris ou à Lille et Fives..	25,650 »
13. Souscription pour le monument à la mémoire de Froissard (1.re moitié).....	500 »
Report.....	78,720 »

Digitized by Google

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
A reporter.....	78,720	»
14. Encouragement au jeune Fiévet, élève dessinateur.....	500	
15. Souscription en faveur de la colonie de Mettray.....	500	»
16. Encouragement au jeune Delannoy, compositeur.....	800	»
17. Id. Deconnynck, peintre.....	600	»
18. Deux bourses d'élèves artistes (voir les art. 25 à 28)....	»	»
19. Secours aux enfants Massieu.....	500	»
20. Subvention à la société humaine de Dunkerque.....	300	»
21. Id. aux sociétés de secours mutuels	1,000	»
22. Id. à la maison de refuge du Bon-Pasteur.....	4,050	»
23. Souscription pour la colonie de Mesnil-Saint-Firmin....	250	»
24. Secours au sieur Labadie, garçon de bureau du tribunal de commerce.....	»	»
25. Pension du jeune Gauthier, élève peintre.....	600	»
26. Id. Martin, musicien.....	600	»
27. Id. Boulanger, id.....	600	»
28. Id. Carpeaux, architecte.....	600	»
29. Souscription pour la carte géologique.....	550	»
TOTAL du sous-chapitre XIX.....	90,170	»
SOUS-CHAPITRE XX.		
Cultes.		
——		
Culte catholique.		
ART. 1.er Indemnités aux trois vicaires-généraux.....	3,600	»
Indemnités aux dix chanoines.....	10,000	»
Cultes non catholiques.		
2. Secours pour concourir aux frais du culte protestant ou réformé.....	1,000	»
3. Secours pour le culte israélite.....	300	»
TOTAL du sous-chapitre XX.....	14,900	»
SOUS-CHAPITRE XXI.		
Secours pour remédier à la mendicité.		
ARTICLE UNIQUE. Secours effectif en aliments dans le cas d'extrême misère ou de disette locale.....	1,000	»
TOTAL du sous-chapitre XXI.....	1,000	»

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	1,700 »
2. Achat d'ouvrages d'administration pour la préfecture et les sous-préfectures.....	500 »
3. Gratifications pour belles actions	1,400 »
4. Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,800 »
5. Établissement thermal de St.-Amand, appartenant au département.....	800 »
5 *bis*. Frais d'impression et autres dépenses concernant les gardes nationales.....	100 »
6. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques.....	200 »
7. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	200 »
8. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur.....	1,000 »
9. Imprimés pour le travail des enfants dans les manufactures	200 »
10. Traitement du gardien de la pyramide de Denain..	200 »
11. Traitement du gardien de la pyramide de Cysoing.....	50 »
12. Frais de division des cotes foncières entre les fermiers..	6,352 »
13. Indemnité de logement au conseiller de préfecture secrétaire-général.....	1,000 »
14. Frais d'impression du travail des enfants dans les manufact.	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	22,102 »
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires, et appartenant aux exercices 1850 et antérieurs.	
ART. 1.er Solde des frais d'impression des procès-verbaux de la session du Conseil général de 1850.....	4,123 17
2 Solde des frais d'impression concernant les listes électorales	474 55
3. Intérêts du prix d'acquisition de la s.-préfecture de Cambrai	8,759 69
4. Travaux de prolongement de la route N.o 14 de Lille à Courtrai.....	9,653 98
5. Construction de la route de Béthune à Armentières.....	3,580 »
6. Impressions, indemnités et secours aux conducteurs...	142 90
TOTAL du sous-chapitre XXIII.....	26,734 29

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
Sous-Chap. XVI. Édifices départementaux	102,993 19
XVII. Routes départementales	189,218 »
XVIII. Subventions aux communes	13,900 »
XIX. Encouragements et secours	90,170 »
XX. Cultes	14,900 »
XXI. Mendicité	1,000 »
XXII. Dépenses diverses	22,102 »
XXIII. Dettes départementales extraordinaires	26,734 29
Total	460,117 48
FONDS LIBRES DE 1849	
Restés sans affectation, conformément au compte de cet exercice.	
Art. 1.er Sur les centimes facultatifs de 1849	1 27
RECETTES DE 1851.	
Art. 1.er Produit des centimes facultatifs (six centimes)	318,602 »
2. Produit annuel ou loyers de terrains et locaux libres ou de propriétés du département non affectés à un service départemental (ou produit extraordinaire dans le cas de vente, ou de soulte d'échange, savoir :	
Revenus de la pépinière départementale	1 »
3. Subventions des communes ou des particuliers pour travaux de construction ou de grosse réparation, pour travaux neufs des routes classées, savoir :	
Route N.° 10 (sous-chapitre XVII)	82,747 »
Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes, par les jurys médicaux	1,341 »
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leur établissement	12,244 »
Remboursement sur les fonds de l'instruction primaire.	38,181 21
Id. à faire par le directeur de la ferme-école.	7,000 »
Total général des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.e section.)	460,117 48

Digitized by Google

Troisième section.

Dépenses extraordinaires imputables sur le chapitre XLV.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
NÉANT.	
FONDS LIBRES DE 1850	
Restés sans affectation, conformément au compte rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes extraordinaires. (Lois diverses).	559 79
RECETTES DE 1852.	
ART. 1.er Produit des centimes extraordinaires de 1852.....	» »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 3.e section...	559 79
BALANCE.	
Total des dépenses extraordinaires.....	» »
Total des recettes.....	559 79
EXCÉDANT.....	559 79

Digitized by Google

Quatrième section.

Dépenses spéciales des chemins vicinaux, imputables sur le chapitre LXVI, savoir : 1.° sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ; 2.° sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
Imposition spéciale de 5 centimes votés par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.	
Fonds de subvention pour les chemins vicinaux à répartir par le Préfet, eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes.	
ART. 1.er Subvention pour travaux.....	354,514 49
2. Traitement des agents-voyers.....	52,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVI.....	406,514 49
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières et prestations converties en argent.	
Fonds de subvention à répartir par le préfet, par ligne vicinale, selon les ressources qui y sont affectées.....	280,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....	280,000 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
DÉPENSES SPÉCIALES.	
Sous-Chap. XXVI. Dépenses des chemins vicinaux sur centimes spéciaux.....	406,514 49
XXVII. Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, sur contingents communaux et souscriptions particulières.....	280,000 »
TOTAL.....	686,514 49
FONDS LIBRES DE 1850	
Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur centimes spéciaux pour les chemins vicinaux	8,540 14
2. Sur les ordonnances expédiées sur contingents communaux et souscriptions particulières.....	» »
RECETTES DE 1852.	
ART. 1.er Produits des centimes spéciaux.....	397,974 35
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, y compris, par aperçu, les prestations en nature à convertir en argent, et sauf règlement définitif de cette recette, savoir :	
Contingents propres à l'exercice 1851.....	280,000 »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 4.e section.	686,514 49
BALANCE.	
Total des dépenses spéciales.....	686,514 49
Total des recettes.....	686,514 49

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES QUATRE SECTIONS.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.re Dépenses ordinaires	619,505 66
2.e Dépenses facultatives	460,117 48
3.e Dépenses extraordinaires, travaux d'édifices	» »
4.e Dépenses spéciales :	
Travaux de chemins vicinaux, sur les centimes spéciaux	406,514 49
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	1,766,137 63
RECETTES.	
SECTION 1.re Fonds libres de 1850	6,434 66
Produit des 10 centimes 4/10.es ordinaires de 1852	552,244 »
Part dans le premier fonds commun de 1852	45,000 »
Produits éventuels ordinaires de 1852	15,827 »
2.e Fonds libres de 1850	1 27
Produit des 6 centimes facultatifs de 1852	318,602 »
Produit des propriétés non affectées à un service public pour 1852	1 »
Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes, de bâtiments, produits spéciaux et autres recettes propres à la 2.e section, pour 1852	141,513 21
3.e Fonds libres de 1850	559 79
4.e Fonds libres de 1850	8,540 14
Produit des 5 centimes spéciaux pour chemins vicinaux en 1852	397,974 35
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1852	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	1,766,697 42
BALANCE.	
Total général des dépenses	1,766,137 63
Total général des recettes	1,766,697 42
Excédant de recettes	559 79

Digitized by Google

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 15 *mars* 1850 *à la charge du département, exercice* 1852.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
***Reste disponible de* 1850.**		
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833...	2	6,418 80
***Fonds de* 1852.**		
Centimes votés en exécution de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du budget des recettes..	2	159,190 »
Centimes imposés d'office.....		» »
Produits éventuels réalisés.....		» »
TOTAL des ressources.....		165,608 80

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires.....	73,506 »
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires.....	92,102 80
CHAPITRE III.	
Allocation pour dépenses ordinaires des années antérieures.....	» »
TOTAL des dépenses.....	165,608 80
Les ressources s'élèvent à.....	165,608 80

Digitized by Google

Sixième section.

MINISTÈRE DES FINANCES. — CADASTRE. *Budget des Recettes et des Dépenses de l'exercice* 1852.

RECETTES ET DÉPENSES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1850.....	3,657 76
Produit des centimes votés pour l'exercice 1852 (55/100).....	23,565 01
TOTAL des recettes pour 1852.....	27,222 77
DÉPENSES.	
Travaux d'art et expertises.....	25,852 67
Mutations cadastrales.....	» »
Dépenses extraordinaires.....	» »
Remboursement d'avances à des communes ou à des particuliers..	» »
TOTAL des dépenses de 1852.....	25,852 67

SITUATION FINANCIÈRE *des charges du département pour l'exercice* 1852.

CONTRIBUTIONS DE 1852.	MONTANT en principal.	TOTAL.
Principal de la contribution foncière.....	4,284,514 »	7,959,487 »
—— personnelle et mobilière	1,025,522 »	
——, des portes et fenêtres..	1,078,612 »	
—— des patentes.....	1,570,839 »	
Évaluation du principal de la contribution des forêts de l'État pour l'assiette de l'impôt des chemins vicinaux.....		70,154 »
TOTAL.....		8,029,641 »

IMPOSITIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR 1852.	NOMBRE et fractions de centimes.	PRODUIT des centimes.
Nombre de centimes facultatifs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière pour dépenses facultatives,.....	6 »	318,602 »
Nombre de centimes spéciaux sur les quatre contributions directes pour dépenses des chemins vicinaux	5 »	397,974 35
Nombre de centimes spéciaux votés sur les quatre contributions pour l'instruction primaire, en exécution de la loi du 15 mars 1850.....	2 »	159,190 »
Nombre de centimes spéciaux votés sur la contribution foncière pour le cadastre.....	55/100 »	23,565 01
TOTAL.....	» »	899,331 36

Digitized by Google

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

TRAVAUX PUBLICS.

TRAVAUX DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Exercice 1850.

ROUTES NATIONALES.

1.re catégorie. — Entretien.....	416,491 76		
2.e idem. — Amélioration et travaux d'art.....	37,452 74	453,944	50

RIVIÈRES.

1.re Catégorie. — Entretien.....	115,598 66		
2.e idem. — Amélioration et travaux neufs.....	172,474 02	288,072	68

CANAUX.

1.re Catégorie.....	57,265 14		
2.e idem.....	15,581 91	72,847	05

ÉTUDES DE DESSÉCHEMENT.

Dépenses.....		2,434	05

PORTS.

1.re Catégorie.....	79,262 51		
2.e idem.....	288,511 45	367,774	»
TOTAL.....		1,185,072	28

Digitized by Google

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Exercice 1850.

—

Bâtiments des préfecture et sous-préfectures.....	13,584	26
idem. tribunaux.....	15,268	50
idem. maisons d'arrêt.....	5,060	62
idem. casernes de gendarmerie.....	5,952	73
idem. dépôts de sûreté.....	203	46
idem. palais-de-justice de Lille et Douai...	3,020	»
idem. archives départementales.....	2,378	92
Construct.s et réparat.s des routes départementales.	251,913	96
idem. des chemins vicinaux de grande communication..	641,507	71
TOTAL.....	928,889	76

TRAVAUX COMMUNAUX.

—

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1850, ont donné lieu à une dépense de 1,388,214 fr. 48 centimes, savoir :

Arrondissement de Dunkerque.....	96,059	89
idem. d'Hazebrouck.....	179,611	86
idem. de Lille.....	384,979	92
idem. de Cambrai.....	235,741	31
idem. d'Avesnes.....	198,258	40
idem. de Douai.....	165,777	85
idem. de Valenciennes.....	127.815	25
TOTAL.....	1,388,214	48

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Digitized by Google

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Mairies.	Presbyt.res	Salles d'asile.
Dunkerque	3	»	1	2	»
Hazebrouck	1	»	»	»	»
Lille	6	»	1	»	1
Cambrai	3	1	»	»	1
Avesnes	10	»	»	2	»
Douai	5	»	»	1	»
Valenciennes	3	»	»	»	»
Totaux	31	1	2	5	2

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1850, s'élèvent à 95,008 francs 14 centimes, suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque	3,880	75
idem. d'Hazebrouck	»	»
idem. de Lille	39,101	22
idem. de Cambrai	259	25
idem. d'Avesnes	26,450	51
idem. de Douai	2,143	61
idem. de Valenciennes	23,172	80
TOTAL	95,008	14

RÉCAPITULATION.

Travaux des ponts et chaussées	1,185,072	28
id. départementaux	928,889	76
id. communaux	1,388,214	48
id. d'hospices	95,008	14
TOTAL	3,597,184	66

Digitized by Google

NAVIGATION.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département du Nord en **1850**.

CANAUX OU RIVIÈRES.	Nombre de bateaux		Tonnage des bateaux.	Droits perçus.
	à charge	à vide.		
CANAUX CONCÉDÉS.				
La Sensée	2372	561	23455	202681 »
La Deûle et la Lys	10295	9956	959555	417092 53
Canal de Dunkerque à Furnes	839	581	65318	8299 50
La Scarpe inférieure	5587	6103	650510	386340 93
La Sambre canalisée	4365	4299	624292	544987 01
Canal de Roubaix	820	»	125340	54714 62
RIVIÈRES ET CANAUX NON CONCÉDÉS.				
Canal de Bergues	1705	1540	38619	2213 43
Canal de Bourbourg	1474	1741	90701	24969 27
Canal de la Basse Colme et de Bergues à Furnes	1023	2525	32638	3615 51
Canal de Bourbourg à la rivière de l'Aa	1409	1090	26907	2717 15
Rivière de l'Aa de Watten à Bourbourg	3433	2702	70328	5717 17
Rivière de la Haute-Colme de Watten à Bergues	1583	1204	43115	3035 17
Rivière de l'Aa, de Gravelines à Bourbourg	208	276	3679	455 34
Canaux dits d'Hazebrouck	1073	815	32675	1403 16
Rivière de la Bourre	330	314	6733	330 34
Rivière de la Lawe	649	745	16063	1308 76
Rivière de la Lys	665	364	37658	3197 51
Rivière de la Scarpe	1270	396	119272	6864 95
Canal de Saint-Quentin	4749	444	811555	444752 19
Escaut	14958	12240	1994372	304402 96
Canal de Mons	6668	3580	1068319	32977 52

Digitized by Google

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements.

L'entrée du port est bonne; les navires peuvent arriver dans les faibles marées avec 13 pieds de tirant d'eau et dans les grandes marées avec 16 à 17 pieds.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit des marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Dans l'année 1850, il y est entré 2,050 navires et il en est sorti 1,950.

Les droits de douane perçus dans la même année se sont élevés à 5,700,000 fr.

Le nombre des navires armés annuellement pour la pêche de la morue dépasse 100.

La pêche au poisson frais y a pris un développement considérable depuis l'ouverture du chemin de fer.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière d'Aa, est de troisième ordre.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 9 à 10 pieds d'eau, et dans les fortes marées avec 13 à 14 pieds.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche à la morue et reçoit de forts approvisionnements de bois du Nord.

Il est entré dans ce port, en 1850, sans compter les bateaux servant à la pêche du poisson frais, 308 navires ; il en est sorti 307.

Les droits de douane perçus dans la même année se sont élevés à 104,000 fr.

Digitized by Google

MINES.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le tableau ci-après présentant la statistique des mines de houille et de fer concédés dans le département du Nord.

NOMS des mines.	Étendue de la surface concédée (hectares)	NOMS des exploitants.	Nombre des ouvriers.	Nombre des chevaux.	Nombre des machines.	Quantité du produit brut (Quintaux métriques.)
MINES DE HOUILLE.						
Mine de Fresnes. . .	2073	Compagnie d'Anzin. .	505	38	5	288499
— de Vieux-Condé	3962	Id.	875	76	7	881190
— de Raismes. . .	4819	Id.	1959	85	7	1321484
— d'Anzin. . . .	11851	Id.	2978	115	30	3538944
— de St.-Saulve. .	2200	Id.	»	»	»	»
— de Denain. . .	1344	Id.	324	20	2	289246
— d'Odomez. . .	316	Id.	108	12	1	158509
— d'Aniche. . . .	11850	Comp. d'Aniches. . .	1306	50	7	1083958
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy. . .	1082	26	7	1282262
— de Bruille. . .	403	de Bruille. . .	»	»	»	»
— deChâteau-l'Ab.	916	— de Vicoigne. .	18	»	2	19607
— de Crespin. . .	2842	Libert et consors. . .	13	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	Comp. de Marly. . .	»	»	»	»
— d'Hasnon. . .	1488	— d'Anzin et cons.	»	»	»	»
— d'Azincourt. .	870	— d'Azincourt. . .	383	14	3	312151
— d'Escaupont. .	110	— de Fresnes-midi	220	1	4	197060
— de Thivencelles.	981	— id. . . .	»	»	1	»
— de Saint-Aybert	455	— id. . . .	»	»	1	»
— de Vicoigne .	1320	Comp. de Vicoigne. .	395	52	5	623776
— de l'Escarpelle..	4721	— de la Scarpe. .	202	1	1	20088
Totaux. . . .	59253		9618	490	85	10016775
MINES DE FER.						
Mines de Trélon et Ohain. . . .	1600	Mérode-Westerloo. .	»	»	1	»
— de Glageon. . .	275	Beuret et compagnie..	30	»	2	25515
— de Féron. . . .	250	Id.	»	»	»	»
— de Fourmies. .	275	Id.	»	»	»	»
— des Pizons. . .	126	Hamoir-Serret et Cie .	»	»	»	»
Totaux. . . .	2526		30	»	3	25515

Digitized by Google

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 4 juillet 1846, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 933, dont :

Réception dans les formes anciennes.

Docteurs en médecine	4
Licenciés en médecine	4
Maîtres en chirurgie,	2
Officiers de santé	19
Sage-femme	1
Maître en pharmacie	1
Pharmaciens	3

Réceptions d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine	197
Docteur en chirurgie	1
Officiers de santé	289
Sages-femmes élèves de la Maternité de Paris	93
Sages-femmes reçues par le jury médical	104
Pharmaciens reçus par les écoles spéciales	37
Pharmaciens reçus par le jury médical	177
Herboriste	1
TOTAL	933

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1851, 13 officiers de santé, 4 pharmaciens et trois sages-femmes.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1850 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

Digitized by Google

ARROND.ᵉ	Nombre de naissances en 1850. (a)	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées avec succès.	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées sans succès.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. °/o
Dunkerque..	3043	2520	86	281	15	45	72
Hazebrouck.	2847	2003	32	28	8	6	70
Lille.	11312	7269	22	69	6	6	64
Cambrai....	5387	4195	14	53	11	6	78
Avesnes... .	3320	2062	26	149	11	8	62
Douai.....	2966	2336	6	2	»	»	85
Valenciennes.	4774	3861	31	24	»	1	81
TOTAUX..	33649	24246	217	606	51	72	72

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1850 est de près des trois quarts des naissances. Ce sont les arrondissements de Douai et Valenciennes qui ont fourni le plus, et ceux de Lille et Avesnes qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre des enfants.

Voici la notice des récompenses et encouragements accordés aux médecins, chirurgiens, etc. qui ont montré le plus de zèle dans le service des vaccinations pendant ladite année :

Arrondissement de Dunkerque.

Médaille d'or, M. Noël Catrice, officier de santé à Gravelines ; — Livres de médecine, MM. Thélu, officier de santé à Dunkerque, Zandyck, docteur en médecine, à Dunkerque ; Claeys, officier de santé à Bergues ; — Lancetiers garnis, MM. Walkens et Coppens, officiers de santé à Teteghem et Hondschoote ; — Médaille d'argent, M. Bécourt, officier de santé à Herzeele ; — Médailles de bronze, Mme Maes, sage-femme à Esquelbecq, MM. Bous et Descures, officiers de santé à Zeggers-Cappel et Warhem ; — Livres de médecine, M. Backeroot, officier de santé à Loon.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Livres de médecine, MM. Demeersman, docteur en médecine à Bailleul ; Binaut, docteur en médecine à Merville ; Vanuxem, of-

(a) Déduction faite des morts avant l'âge de trois mois.

Digitized by Google

ficier de santé à Hondeghem ; — Médaille d'argent, M. Lyoen, officier de santé à Morbecque ; — Médaille de bronze, M.me Hubert, sage-femme à Estaires.

Arrondissement de Lille.

Livres de médecine, D.e Duthoit, sage-femme à Roubaix ; — MM. Gouttière, Capon et Delemar, officiers de santé à Lille ; Bourgeois, officier de santé à Wambrechies ; Pucelle, docteur en médecine à Lille ; D.e Herbaux, sage-femme à Armentières ; Lestiboudois (J.-B.), docteur en médecine à Lille ; — Lancetier garni, D.e Carbonnier, sage-femme à Roubaix ; — Médailles d'argent, D.es Boyaval, Delannoy et Carette, sages-femmes à Roubaix, Tourcoing et Halluin, M. Olivier, docteur en médecine à Moulins-Lille ; — Médaille de bronze et livres de médecine, M. Mathias, officier de santé à Fretin.

Arrondissement de Cambrai.

Livres de médecine, MM. Robert, docteur en médecine à Ligny ; Carlier, officier de santé au Câteau ; Dme Dumont, sage-femme au Câteau ; Mignot et Lebeau, officier de santé à Villers-Guislain et Naves ; — Lancetier garni, D.me Messager, sage-femme à Caudry ; — Médailles en argent, MM. Bauduin et Leroy, officier de santé à Quiévy et Haussy.

Arrondissement d'Avesnes.

Médailles de bronze, D mes Duez, Thibaut et Fréhaut, sages-femmes à Berlaimont, Trélon et Gommegnies ; — Livres de médecine, Dmes Prisette et Michel, sages-femmes à Fournies et Dompierre ; M. Julien, docteur en médecine à Maubeuge.

Arrondissement de Douai.

Lancetier garni, M. Buisson, docteur en médecine à Auberchicourt ; — Médaille d'argent, M. Cuisinier, officier de santé à Cantin ; — Médaille de bronze et livres de médecine, M. Constant, officier de santé à Flines ; — Médailles de bronze, MM. Faucheux, docteur en médecine à Douai ; Legrand, officier de santé à Fenain ; — Livres de médecine, M. Couplet, officier de santé à Lewarde.

Arrondissement de Valenciennes.

Livres de médecine, MM. Gravis, officier de santé à Denain, Castiau, docteur en médecine à Vieux-Condé ; Deparis, officier de santé à Valenciennes ; Dotier, docteur en médecine à Onnaing ;

Digitized by Google

D.mes Brasseur et Montuelle, sages-femmes à Quaroube et Wallers ; — Lancetier garni, D.me Fontaine, sage-femmme à St.-Amand ; — Médaille d'argent, M. Pol, officier de santé à Lourches ; — Médaille de bronze, M. Caudron, docteur en médecine à Condé.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1850.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er janvier 1850.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1850.	Dépenses effectuées pendant l'année.	
Armentières (hommes).	464	123	35	58	494	212695	»
Lille (femmes).....	310	82	31	25	336	144985	»
Lommelet (hommes)..	212	77	46	17	226	93945	»
TOTAUX...	986	282	112	100	1056	451627	»

La population des asiles au 31 décembre 1850 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 720 ; femmes, 336.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 20 centimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles, soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales pendant l'année 1850, est de 1,268 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se répartit comme suit :

Idiots.	149
Fous.	1,119

Ces 1,268 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 663 ; — Seine, 191 ; — Pas-de-Calais, 208 ; — Somme, 72 ; — Aisne, 58 ; — Ardennes, 35 ; — Seine-et-Marne, 5 ; — Manche, 3 ; — Rhône, 1 ; — Tarn, 1, — Gers, 1 ; — Guerre, 6 ; — Marine, 1 ; — Belgique, 17 ; — Angleterre, 1 ; — Inconnus, 5.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes de l'état de démence des 1,268 aliénés qui ont existé en 1850, dans les établissements spéciaux.

Digitized by Google

		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	7	14	21
	Idiotisme	117	15	132
	Irritabilité excessive	14	23	37
	Excès de travail	4	1	5
	Dénûement	6	35	41
	Onanisme	10	5	15
	Maladie de la peau	2	1	3
	Coups, blessures	9	3	12
	Syphilis	4	1	5
	Epilepsie, convulsions	32	19	51
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	8	25	33
	Abus du vin et des liqueurs	41	12	53
Causes morales.	Amour et jalousie	26	44	70
	Chagrins	44	65	109
	Evénements politiques	13	3	16
	Ambition	10	26	36
	Orgueil	6	7	13
	Religion mal entendue	7	26	33
Hérédité		6	»	6
Causes inconnues		510	67	577
		876	392	1268

Ces 1,268 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 45 ; — rentiers, propriétaires, 86 ; — militaires, 25 ; artistes, 11 ; — négociants, commerçants, 17 ; — marchands en détail, 47. = Total, 231, dont 184 hommes et 47 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 35; — en fer, 25 ; — en or et argent, 7 ; — en autres métaux, 13 ; — en filature et tissus, 57 ; — en bâtiments, 33; — en cuirs et peaux, 16 ; — en teinture, 4 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 42 ; — en objets d'habillement et de luxe, 88. = Total, 320, dont 246 hommes et 74 femmes.

Autres professions : Gens occupés de travaux aratoires, 154 ; — gens de peine, 120 ; — domestiques, 41. = Total, 315, dont 202 hommes et 113 femmes.

Professions inconnues : 237, dont 158 hommes et 79 femmes.

Sans professions : 165, dont 86 hommes et 79 femmes.

Digitized by Google

ÉTAT MILITAIRE.

CORPS DE TROUPES EN STATION DANS LE DÉPARTEMENT AU 15 AVRIL 1851.

Lille	1.er régiment de cuirassiers.	821	4,251
	Dépôt du 64.e rég. de ligne.	571	
	4.e régiment de ligne	2,333	
	Détachement du 14.e régiment d'artillerie	20	
	Détachement de la 6.e compagnie du bataillon d'ouvriers d'administration	18	
	1.er régiment de ligne (2.e bataillon)	488	
Loos	Détachement du 4.e de ligne.	154	154
Bergues	73.e régiment de ligne (2.e comp. du 1.er bataillon).	111	111
Dunkerque	Même régiment (partie)	326	934
	24.e rég. de ligne (dépôt)	608	
Gravelines	73.e régiment de ligne (3.e comp. du 1.er bataillon.).	104	104
Cambrai	8.e rég. de lanciers (partie).	898	1,353
	3.e rég. de ligne (dépôt)	455	
Avesnes	72.e de ligne (dépôt)	459	636
	2.e régiment de lanciers (2.e escadron)	165	
	14.e régiment d'artillerie (détachement)	12	
Landrecies	2.e régiment de lanciers (3.e escadron)	160	249
	1.er régiment d'infanterie de ligne (4.e compagnie du 1.er bataillon)	89	
Maubeuge	2.e régiment de lanciers (1.er, 4.e et 5.e escadrons)	642	838
	1.er régiment de ligne (détachement)	196	
			8630

Digitized by Google

			8630
Le Quesnoy..	Même régiment (3.e compagnie du 1.er bataillon)...	90	90
Douai.....	14.e régiment d'artillerie...	894	1,311
	10.e compagnie d'ouvriers d'artillerie.....	72	
	3.e bat. de chasseurs (dépôt).	117	
	6.e idem (dépôt).	112	
	7.e idem (dépôt).	116	
Valenciennes..	1.er régiment de ligne (1.er bataillon et dépôt).....	1275	1,831
	7.e régiment de cuirassiers (partie).....	556	
Bouchain	1.er régiment de ligne (2.e comp. du 1.er bataillon)..	89	89
Condé.....	7.e régiment de cuirassiers (détachement).....	319	411
	1.er régiment de ligne (1re comp. du 1.er bataillon)..	92	
			12,362

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1850 levée en 1851 a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département dans cette levée a été de 2,251 hommes sur 8,698 inscrits aux listes de tirage, savoir :

		Inscrits.	Contingent.
Arrondissement	de Dunkerque....	935	240
—	d'Hazebrouck.....	877	229
—	de Lille.....	2,368	616
—	de Cambrai.....	1,427	371
—	d'Avesnes.....	1,106	280
—	de Douai.....	808	208
—	de Valenciennes...	1,177	307
	Totaux....	8,698	2,251

Digitized by Google

83 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le conseil de révision.

Le conseil a statué pour former le contingent sur 4,495 jeunes gens dont :

Se sont présentés	4,428
Ont été examinés au lieu de leur résidence	53
Absents, ne se sont pas fait représenter	14
Ensemble	4,495

Ont été exemptés :

Pour infirmités ou défaut de taille	1,151
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	1,093
Total	2,244

Jeunes gens du contingent :

Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850	198
Déclarés bons pour le service	2,052
Inscrits conditionnellement	1
Nombre égal au contingent	2,251

Les 198 jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu	d'un engagement volontaire	119	122
	d'un brevet	2	
	d'une commission	1	
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc.			41
Membres ou novices des associations religieuses voués à l'enseignement			
Maîtres d'étude, régents ou professeurs des colléges et lycées			13
Élèves des grands séminaires			18
Total			198

Digitized by Google

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage :

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	658	14	205	40
Hazebrouck.	555	14	297	5
Lille.	1452	30	867	12
Cambrai.	974	32	403	11
Avesnes.	832	24	201	14
Douai.	537	13	247	3
Valenciennes.	736	18	413	8
	5744	145	2633	93

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1m560 à 1m569. . . .	2	5	15	8	7	4	9	50
De 1.570 à 1.597. . . .	20	18	57	24	12	23	28	182
De 1.598 à 1.624. . . .	34	25	108	76	27	31	37	338
De 1.625 à 1.651. . . .	73	51	120	68	62	45	67	486
De 1.652 à 1.678. . . .	53	49	82	59	45	25	61	374
De 1.679 à 1.705. . . .	23	29	99	62	53	37	55	358
De 1.706 à 1.732. . . .	18	29	52	36	32	21	15	203
De 1.733 à 1.760. . . .	8	7	44	16	21	9	15	120
De 1.761 à 7.787. . . .	2	6	14	8	12	10	8	60
De 1.788 à 1.814. . . .	1	3	7	4	2	2	5	24
De 1.815 à 1.841. . . .	»	»	1	1	1	»	»	3
De 1.842 à 1.868. . . .	»	»	1	»	»	»	1	2
De 1.869 à 1.895. . . .	»	»	3	1	»	»	»	4
De 1.896 à 1.962. . . .	»	»	»	»	»	1	»	1
Dont on n'a pu connaître la taille.	6	7	13	8	6	»	6	46
	240	229	616	371	280	208	307	2251

Digitized by Google

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

	OUVRIERS	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
en travaux agricoles.	Laboureurs	34	49	88	41	53	54	36	355
	Herbagers, bergers, etc.	»	»	1	2	2	»	»	5
	Jardiniers, maraîchers	6	»	4	1	»	»	»	11
	Terrassiers, journaliers, manœuvres, charretiers ou domestiques de ferme	72	77	108	64	73	60	70	524
	Carriers, mineurs	»	»	»	»	8	9	49	66
	Maçons, tailleurs de pierres, marbriers, paveurs	1	1	15	8	19	7	5	56
en bois.	Bucherons, scieurs de long	2	»	2	3	5	2	1	15
	Charpentiers, constructeurs de bâteaux	1	6	7	4	»	3	4	25
	Charrons	»	2	4	4	1	1	»	12
	Tonneliers	3	»	3	1	2	1	»	10
	Menuisiers, ébénistes	3	1	7	10	3	6	4	34
	Vanniers, boisseliers, sabotiers, tourneurs en bois	»	»	2	3	14	»	4	23
en métaux.	Forgerons, maréchaux-ferrants	3	5	7	2	7	5	10	39
	Serruriers	»	»	17	3	2	»	»	22
	Coutelier, taillandiers	»	»	1	»	»	»	»	1
	Chaudronniers, poeliers, fumistes, cloutiers, tôliers, ferblantiers, lampistes	»	1	3	4	1	1	3	13
	Fondeurs, plombiers, pompiers, fontainiers, potiers d'étain, zingueurs	»	1	4	2	»	»	3	10
	Armuriers, mécaniciens, tourneurs sur métaux, etc.	»	»	10	»	5	»	10	25
en cuir.	Tanneurs, corroyeurs	1	1	1	2	2	»	»	7
	Cordonniers, bottiers	7	9	13	3	9	3	3	47
	Selliers carossiers bourreliers	»	3	5	1	1	1	»	11
des manufactures	Tisseurs, fileurs, etc. en lin, laine, coton et soie	5	19	141	126	22	12	18	343
	Imprimeurs sur étoffes, teinturiers, apprêteurs	1	»	3	1	1	1	»	7
	Ouvriers des usines à gaz, manufactures de produits chimiques	»	»	3	»	»	1	»	4

Digitized by Google

PROFESSIONS DIVERSES.	ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Meûniers.	2	1	2	2	2	4	7	20
Boulangers.	1	6	12	2	2	»	2	25
Bouchers, charcutiers. . .	1	2	2	2	»	2	1	10
Cuisiniers, patissiers, traiteurs.	2	1	3	2	»	»	»	8
Cafetiers, limonadiers, aubergistes, logeurs, cabaretiers.	1	»	»	»	»	»	2	3
Tailleurs d'habits.	1	2	5	6	5	1	3	23
Chapeliers.	»	»	1	»	»	»	»	1
Perruquiers, barbiers, coiffeurs.	2	2	3	1	»	»	»	8
Blanchisseurs.	»	»	4	1	»	»	»	5
Bâteliers, mariniers, calfats, pêcheurs, débardeurs de bâteaux, cordiers.	1	2	2	2	2	»	15	24
Rouliers, voituriers, postillons, cochers. palefreniers..	1	2	4	1	3	1	2	14
Chaufourniers, briquetiers, tuiliers.	1	»	»	1	»	»	»	2
Potiers de terre, fayenciers, verriers.	»	»	1	»	3	»	4	8
Couvreurs.	»	1	6	2	»	1	3	13
Peintres en bâtiments, en voitures, décorateurs, etc.	3	1	4	4	»	1	3	16
Imprimeurs, typographes, lithographes, libraires, relieurs, papetiers, cartonniers.	»	»	2	1	»	»	1	4
Horlogers, bijoutiers, orfèvres, etc.	»	»	»	4	2	2	2	10
Commerçants, courtiers, colporteurs, commis marchands ou voyageurs. . .	»	2	29	13	3	4	1	52
Artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, musiciens, comédiens.. .	4	»	4	1	»	»	2	11
Employé de bureau, étudiants et clercs.	5	3	16	9	9	11	14	67
Professions diverses.	72	12	4	16	10	3	17	134
Propriétaires et rentiers. . .	1	4	2	4	3	3	2	19
Sans profession.	3	13	61	12	6	8	6	109
	240	229	616	371	280	208	307	2251

Digitized by Google

Enumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.		ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Système cutané.	Dartres	1	1	4	3	2	3	3	17
	Teigne	5	1	»	»	3	»	3	12
	Calvitie	1	5	6	3	1	5	2	23
	Lépre et éléphantiasis	»	»	1	»	»	»	»	1
	Autres maladies	»	»	1	2	»	»	»	3
Appareil de la vue.	Aveugles	»	1	2	»	»	»	2	5
	Perte d'un œil	»	4	4	2	»	2	5	17
	Strabisme	»	»	4	1	1	»	»	6
	Myopie	2	1	5	2	6	1	5	22
	Autres maladies	»	1	17	12	3	4	3	40
Appareil de l'ouïe.	Surdimutité	»	»	1	»	»	»	»	1
	Surdité	1	»	6	1	4	1	4	17
	Maladies de l'appareil auditif	2	»	2	1	»	»	1	6
Appareil de la mastication.	Perte des dents	1	»	5	11	5	3	8	33
	Division des lèvres, etc	»	»	1	1	»	»	»	2
	Maladies des gencives et de la bouche	»	»	1	»	»	»	»	1
Organes de la voix.	Bégaiement	»	5	3	1	1	1	1	12
	Aphonie	»	»	»	»	1	»	»	1
Appareil de l'odorat.	Ozène	»	»	1	2	1	»	»	4
	Maladies du nez, etc	»	»	2	2	»	»	»	4
Région du cou.	Goitre	1	1	3	3	5	»	1	14
	Scrofules	8	12	38	18	5	8	14	103
Organes de la poitrine.	Maladie du cœur	»	»	4	1	2	3	3	13
	Phthisie	2	»	»	»	»	1	2	5
	Maladies des organes respiratoires	»	»	1	»	1	»	1	3
Organes du bas-ventr.	Tumeurs et engorgements	»	»	3	1	1	1	1	7
	Hernies	3	4	14	12	4	5	16	58
	Vice de conformation	»	»	6	2	5	2	»	15
Organes genito-urinaires.	Varicocèle	4	3	12	4	1	2	3	29
	Hydrocèle	3	2	9	4	2	2	1	23
	Maladies des voies urinaires	»	1	4	1	»	»	»	6
Membres.	perte de l'usage des membr. Supérieurs	4	»	4	1	1	»	»	10
	perte de l'usage des membr. Inférieurs	1	»	4	4	»	»	»	9
	mutilation de doigts	»	»	3	4	»	2	»	9
	Varices	1	1	12	10	4	3	14	45

Digitized by Google

		ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Membres.	Amaigrissement et contractures	8	7	22	15	9	9	6	76
	Pieds plats	3	7	8	6	3	3	4	34
Système osseux.	Pieds-bots	6	2	11	9	2	3	5	38
	Gibbosité	5	6	25	6	5	1	7	55
Système nerveux et encéphal.	Epilepsie	»	»	4	1	1	1	1	8
	Convulsions	»	1	1	»	1	»	»	3
	Idiotisme	»	1	2	»	1	»	»	4
	Aliénation mentale	»	»	»	»	»	»	»	»
	Paralysie	»	»	»	2	»	2	»	4
Faiblesse de constitution.	Enfants légitimes	14	11	73	28	17	16	28	187
	Enfants naturels	1	»	4	2	2	1	5	15
	Elèves des Hospices	»	1	2	2	»	»	2	7
Infirmités diverses		6	3	25	10	6	1	10	61
Défaut de taille.	Enfants légitimes	10	9	19	11	7	4	15	75
	Enfants naturels	»	1	2	1	»	1	1	6
	Elèves des hospices	»	»	»	»	»	1	1	2
Nature et nombre des exemptions légales.		93	92	381	202	114	91	178	1151
Ainés d'orphelins		18	14	28	23	21	11	13	128
Fils de veuves		36	34	103	53	52	30	42	350
Petits-fils de veuves		»	»	1	1	»	»	»	2
Fils	d'aveugles	»	»	1	»	1	»	1	3
	de septuagénaires	6	2	10	5	3	4	2	32
Puinés de frères	aveugles	»	»	1	»	»	»	1	2
	impotents	»	»	1	2	»	»	»	3
Ainés de deux frères du même tirage		1	1	9	3	4	1	2	21
Frères de militaires sous les drapeaux		23	59	154	65	66	49	56	472
Frères de militaires	morts en activité	2	8	20	15	9	5	10	69
	réformés. p. blessures	»	1	»	3	»	»	»	4
	réformés. p. infirmités	»	»	2	1	1	»	»	4
	admis à la retraite. p. blessures	1	»	2	»	»	»	»	3
	admis à la retraite. p. infirmités	»	»	»	»	»	»	»	»
		76	130	332	171	157	100	127	1693

Digitized by Google

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du code pénal.

Les femmes qui y existaient ont été transférées en 1850 sur d'autres établissements.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires; et les enfants, par des frères de Saint-Joseph.

Le silence est obligatoire partout et toujours.

Les détenus ont, toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis; pour les hommes, l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été réglé par des arrêtés en date des 10 mai 1839 et 28 mars 1844.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac, et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (2).

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale; 200 à 300 jeunes détenus sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Cet établissement produit d'excellents résultats. Les enfants qui y sont admis apprennent à la fois l'agriculture et l'horticulture, et peuvent, en quittant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Ils vivront ainsi loin des villes, où ils seraient exposés à de nouvelles rechutes. Nous faisons des vœux pour que la société seconde

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses les dimanches et jours de fête.

(2) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour chacun d'eux; 1.° d'un pain de 750 grammes; 2.° d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures; 3.° d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclament leur état.

Digitized by Google

le gouvernement dans cette œuvre de moralisation en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail a l'époque de leur libération,

Les prisons civiles existant dans le département, renfermaient au 1.er octobre 1851, une population totale de 2,357 individus dont voici le détail :

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels		226	1454
	Correctionnels		946	
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation		282	

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenus pour dettes, ou pour amendes	hommes	23	30	152
	femmes	7		
Prévenus et accusés	hommes	25	27	
	femmes	2		
Condamnés criminels	hommes		4	
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	59	79	
	femmes	20		
Idem, à plus d'un an d'emprisonnement	hommes		5	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçons		7	

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Prévenus et accusés	hommes	10	14	83
	femmes	4		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	45	66	
	femmes	21		
Idem à plus d'un an			1	
Jeunes condamnées au-dessous de 16 ans, filles			2	

MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes	30	38	97
	femmes	8		
Prévenus et accusés	hommes	12	15	
	femmes	3		
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes	15	23	
	femmes	8		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons	20	21	
	filles	1		
A reporter				1786

Digitized by Google

		Report. . . .		1786

MAISON D'ARRÊT DE LILLE.

Détenus par correction paternelle	garçons.	2		
Détenus pour dettes ou retenus pour amendes.	hommes . . 105 femmes. . . . 6	111		
Prévenus et accusés.	hommes . . . 45 femmes. . . . 12	57		
Condamnés correctionnels à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement. . .	hommes . . . 98 femmes. . . . 30	128		330
Condamnés à plus d'un an	hommes . . . 3 femmes. . . . 9	12		
Condamnés criminels	hommes.	3		
Jeunes condamnés au-dessous de 10 ans.	garçons. . . . 4 filles 9	13		
Passagers.	hommes	4		

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI.

Détenus pour dettes ou retenus pour amendes..	hommes. . . . 20 femmes. . . . 3	23		
Prévenus et accusés.	hommes . . . 21 femmes. . . . 3	24		66
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. .	hommes . . . 14 femmes. . . . 5	19		

MAISON D'ARRÊT D'AVESNES.

Prévenus et accusés.	hommes	15		
Condamnés correctionnels à un an ou à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes . . . 49 femmes. . . . 11	60		75

MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES.

Détenus pour dettes ou recommandés pour amendes	hommes. . . . 28 femmes . . . 7	35		
Prévenus et accusés.	hommes. . . . 30 femmes. . . . 9	39		87
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes. . . . 12 femmes. . . . 1	13		

DÉPÔTS DE SURETÉ.

Bailleul. — Prévenus ou accusés.	hommes.	2		
Orchies. — Idem	hommes. . . . 10 femmes. . . . 1	11		13
	Total.			2,357

Digitized by Google

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Nous avons indiqué au commencement de la seconde partie de l'Annuaire le nombre des communes du département et la population de chacune d'elles, et nous avons aussi récapitulé leurs chiffres de population par arrondissement. Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes, d'après les budgets de 1851.

Arrondissem.s	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Dunkerque.	636159 62	77530 19	713689 81	573440 75	145981 17	719421 92
Hazebrouck.	485974 28	69590 01	555564 29	471647 33	70615 »	542262 33
Lille.	2299625 17	1625247 24	3924872 41	2169227 18	1650420 23	3819647 41
Cambrai.	627315 »	82417 87	709732 87	625987 01	38777 45	664764 46
Avesnes.	599985 59	110643 29	710628 88	598024 89	111003 99	709028 88
Douai.	615203 38	49117 91	664321 29	614201 09	49998 70	664199 79
Valenciennes.	784324 42	85609 02	869933 44	583948 16	90101 97	674050 13
	6048587 46	2100155 53	8148742 98	5636476 41	2156898 51	7793374 92

Nous croyons utile d'indiquer en outre, et d'une manière spéciale, celles des communes dont les recettes excèdent 100,000 francs.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Cambrai.	251471 06	»	251471 06	209251 56	22471 77	231723 33
Douai.	336122 »	2500 »	338622 »	248548 15	83720 »	332268 15
Dunkerque.	335140 »	17744 »	352888 »	283419 »	68400 »	351819 »
Lille.	1107374 90	366451 »	1473825 90	811686 15	612844 16	1424530 31
Roubaix.	324322 »	80000 »	404322 »	242079 38	161799 19	403878 57
Tourcoing.	222597 »	55471 55	278068 55	178925 »	93933 67	272858 67
Valenciennes.	310628 59	19006 »	329634 59	247702 09	81704 19	329406 28

Digitized by Google

Liste des communes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Bergues, Dunkerque, Gravelines, Bailleul, Cassel, Estaires, Hazebrouck, Merville, Armentières, Lille, Moulins-Lille, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge Douai, Saint-Amand, Condé, Denain, Valençiennes.

Liste des communes ayant de 10,000 *à* 30,000 *fr. de revenus.*

Bourbourg (ville), Bourbourg (campagne), Hondschoote, Warhem, Wormhoudt, La Gorgue, Morbecque, Nieppe, Steenvoorde, Steenwerck, Vieux-Berquin, La Bassée, Bondues, Comines, Esquermes, Haubourdin, Linselles, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Wambrechies, Wattrelos, Solesmes, Anor, Bavai, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Solre-le-Château, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes (ville), Orchies, Sin, Anzin, Fresnes, Hasnon, Hergnies, Trith-Saint-Léger, Wallers.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus, comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où des octrois sont établis, et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1850.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	39,020	43
Bourbourg-Ville	10,385	14
Bourbourg-Camp.	6,762	81
Coudekerque-Br.	4,198	17
Dunkerque	258,947	96
Gravelines	35,555	85
Hondschoote	9,644	72

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	48,728	97
Cassel	21,614	10
Estaires	26,094	68
Hazebrouck	40,995	63
La Gorgue	8,612	46
Merville	24,268	27
Morbecque	9,289	72
Steenvoorde	10,082	47
Vieux-Berquin	6,557	93

Arrondissement de Lille.

Allennes-lez-Marais	»	»
Annœullin	6,917	38
Armentières	60,537	47
La Bassée	5,461	50
Comines	8,794	10
Croix	»	»
Esquermes	15,560	21
Lannoy	5,428	81
Moulins-Lille	25,195	64
Lille	899,313	53
Quesnoy-sur-Deûle	8,274	19
Roubaix	257,315	43
Seclin	15,712	83
Tourcoing	206,811	79
Wazemmes	64,587	72

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	173,824	43
Le Câteau	33,400	»

Digitized by Google

Arrondissement d'Avesnes.			*Arrondissement de Valenciennes.*		
Avesnes	24,067	17	Amand (Saint-)	39,683	54
Bavai	6,716	55	Anzin	15,025	»»
Landrecies	17,511	67	Condé	22,565	98
Maubeuge	46,639	75	Denain	39,006	82
Quesnoy (Le)	21,469	66	Valenciennes	231,320	39
Solre-le-Château	4,581	21	Vieux-Condé	4,361	30
Arrondissement de Douai.					
Douai	239,739	69			

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque	364,515	08
— d'Hazebrouck	203,244	23
— de Lille	1,579,909	60
— de Cambrai	207,224	43
— d'Avesnes	120,986	01
— de Douai	239,739	69
— de Valenciennes	351,963	03
Total	3,067,582	07

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 617 manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1850 et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

De ces 617 communes, 56 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 52 à celui d'Hazebrouck, 130 à celui de Lille, 110 à celui de Cambrai, 146 à celui d'Avesnes, 58 à celui de Douai et 65 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice, se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres	191,068	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires	421,827	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial	88,153	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique	187,483	»
5.° Pour le service de la garde nationale	16,166	»
6.° Pour les chemins vicinaux	239,933	»
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	698,719	32
	1,843,349	32

Digitized by Google

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque.....	98370 »	60984 »	159354 »
——— d'Hazebrouck.....	155738 »	51245 »	206983 »
——— de Lille.....	408639 »	280324 »	688963 »
——— de Cambrai.....	214940 »	149423 45	364363 45
——— d'Avesnes.....	132799 »	80153 87	212952 87
——— de Douai.....	49889 »	46400 »	96289 »
——— de Valenciennes...	84255 »	30189 »	114444 »
	1144630 »	698719 32	1843349 32

Cette somme de 1,843,349 francs 32 centimes, comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 7,075,113 francs, présentent un taux moyen de 26 centimes additionnels.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Nous avons dit dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de quarante-sept. (Voir page 66.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources.

Digitized by Google

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1.er octobre 1851.				BUDGETS DE 1851.			
					Recettes ordinaires.			Dépenses ordinaires
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
Arr. de Dunkerque.								
Bergues (hosp. civil).	10	40	40	90	27197 88	»	27197 88	25134 23
Bourbourg (id.).....	»	37	26	63	13780 »	»	13780 »	13765 65
Dunkerque (h. gén.)..	18	122	170	310	44974 84	40000 »	84974 84	84924 84
Arr. d'Hazebrouck.								
Bailleul (hosp. civil).	16	80	20	116	18653 »	4000 »	22653 »	21418 »
Cassel (id.).....	»	24	»	24				
Idem (pauvre école)..	»	»	30	30	7468 »	2000 »	9468 »	8587 »
Estaires (hospice)....	»	14	»	14	202 »	1500 »	1702 »	1580 »
Hazebrouck (h. civil).	»	100	»	100	10188 »	6000 »	16188 »	15467 »
Idem (maison de mal)	11	»	»	11				
Merville.....	»	15	2	17	75 »	4000 »	4075 »	4075 »
Steenvoorde (h. civ.).	3	41	»	44	7138 »	»	7138 »	7138 »
Arrond. de Lille.								
Armentières (h. civ.)..	13	77	41	131	28725 75	3000 »	31725 75	30281 50
Bassée (La) (id.)..	»	25	12	37	9665 25	»	9665 25	8388 10
Comines (id.).....	21	21	»	42	12890 89	»	12890 89	12589 62
Haubourdin (id.)..	»	36	»	36	10081 63	»	10081 63	8456 65
Lille (hosp. général).	»	1160	191	1351				
Id. (hôp. St-Sauv.)..	261	»	»	261				
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	78	50	128	551335 »	85000 »	636335 »	630185 »
Id. (hospice Ganthois)	»	144	»	144				
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	58	58				
Id. (Béguinage).....	»	5	»	5				
Quesnoy-s.-D. (hosp.)	»	16	»	16	2662 »	»	2662 »	2458 50
Roubaix (hosp. civil.)	45	100	81	226	44818 02	30000 »	74818 02	70486 17
Seclin (hôp. de mal.).	43	36	»	79	41466 »	»	41466 »	34003 50
Tourcoing (vieilles femmes et orphelins)	»	60	21	81				
Id. (vieux h. et orph.)	»	35	15	50	28625 50	16600 »	45225 50	44163 60
Idem (hôpital).....	26	»	»	26				
Wattrelos (hosp. civ.)	»	29	»	29	9106 32	»	9106 32	7453 65
Arr. de Cambrai.								
Cambrai (hosp. gén.).	»	139	104	243	167603 »	»	167603 »	159596 »
Id. (hôp. de malades) .	68	39	»	107				
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	99	99	44030 »	»	44030 »	44803 »
Arrond. d'Avesnes.								
Avesnes (hosp. civil)..	19	18	24	61	19107 83	»	19107 83	18958 »
Landrecies (idem)...	4	31	»	35	7911 94	»	7911 94	6530 79
A REPORTER...	558	2522	984	4064	1107705 85	192100 »	1299806 85	1260143 80

Digitized by Google

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1.er octobre 1851.				BUDGETS DE 1851.			
					Recettes ordinaires.			Dépenses ordinaires.
	Malades.	Vieillards	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux.	Allocations municip.le	TOTAL.	
REPORT....	558	2522	984	4064	1107705 85	192100	1299805 85	1266443 80
Maubeuge (hosp.civil)	»	68	43	111	2932 3 16	»	2932 3 16	28266 »
Id. (fondes Gippus)..	»	24	»	24				
Le Quesnoy (hosp. c.)	16	46	20	82	2289 28	»	2289 28	22084 65
Solre-le-Château (id.)	»	8	1	9	532 70	»	532 70	495 »
Arrond. de Douai.								
Douai (hosp. général)	100	330	70	500	2546 20	»	2546 20	250707 »
Idem (Hôtel-Dieu)...	86	»	»	86				
Lallaing.....	»	»	»	»	2289 »	»	2289 »	2289 »
Orchies (vieillards)..	8	26	»	34	1611 5	»	1611 5	15676 »
Idem (orphelines)....	»	»	17	17				
Arr. de Valenciennes.								
Amand (St.) (hosp. c.)	»	63	11	74	2974 »	»	2974 »	19497 »
Idem (orphelines)...	»	»	20	20				
Condé (h. des veuves).	»	12	»	12	2301	600 »	2901 »	2594 »
Valenciennes (h. gén.)	»	256	85	341				
Idem (Hôtel-Dieu)...	44	»	»	44				
Idem (orphelins)....	»	»	34	34	2470 35	»	2470 35	23762 »
Idem (chartriers)....	»	59	»	59				
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260				
TOTAL.....	812	3674	1285	5771	1707184 99	192700 »	1899884 99	1839672 80

La dépense totale de 1,839,672 fr. 80 c. répartie sur les 5,771 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 318 fr. 78 c., et par journée, 87 cent. 34 dix-millièmes

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Le service des bureaux de bienfaisance du département se résume comme suit :

Digitized by Google

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'indigents admis aux secours.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque.....	59	17616	139611 64	23575 »	163186 64
Hazebrouck...	53	28046	113216 90	58825 »	172041 90
Lille...	131	60781	203109 12	186750 »	389859 12
Cambrai.	102	19208	326705 25	500 »	327205 25
Avesnes.....	136	22667	229118 63	2990 »	232108 63
Douai..... ...	61	23180	132504 01	10100 »	142604 01
Valenciennes. .	77	31854	303507 86	24150 »	327617 86
Totaux ...	619	203352	1547773 41	306890 »	1854663 41

Les revenus des hospices étant de..... 1,899,884 99
et ceux des bureaux de bienfaisance de..... 1,851,663 41

Les ressources affectées aux services de charité dans le département s'élèvent à..... 3,754,548 40

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 1850, à 43,840 fr. 10 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES ou les hospices sont situés.	Existant au 1.er janvier 1850.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1850.
Dunkerque.	51	5	11	1	44	2983 43
Lille.....	382	66	87	21	339	26803 60
Cambrai...	102	6	23	1	84	6172 07
Douai.....	46	6	16	»	36	2619 85
Valenciennes.....	61	11	29	»	43	5261 52
Totaux....	642	94	166	23	546	43840 10

Digitized by Google

Les dépenses ci-dessus comprennent 6,207 payés pour l'entretien de 346 enfants naturels secourus dans leurs familles.

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840; celui de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Voici le tableau des opérations de ces établissements pendant l'année 1850 :

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 décembre 1850.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	81632	407834 50	5, »	86883	427035 25	29981	242329 »
Lille.....	177703	967461 50	5,41	179644	979248 »	38032	292332 50
Cambrai..	31489	155985 50	4,99	32721	146714 50	10811	64730 50
Douai....	31031	132999 50	4,28	31149	132955 »	10460	60716 03
Valenciennes	51921	284786 »	6,95	52561	287977 »	17585	122273 »
TOTAUX..	373776	1949067 »	5,21	382958	1973929 75	106869	782381 03

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des neuf caisses d'épargne ouvertes dans le département a donné, pendant l'année 1850, les résultats suivants :

Digitized by Google

Le solde dû aux déposants à presque triplé pendant l'année : il s'est élevé de 2,660,883 fr. 23 c. à 6,348,268 fr. 71 c.

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1.er janvier.	NOMBRE DE LIVRETS ouverts pendant l'année.	NOMBRE DE LIVRETS soldés pendant l'année.	NOMBRE DE LIVRETS restant au 31 déc.	SOMMES dues aux déposants le 1.er janvier.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposants le 31 déc.
Dunkerque..	3402	480	681	3201	458114 37	509971 28	159102 87	29797 93	838780 71
Lille.....	9191	1846	1872	9165	871218 67	2361660 43	640629 28	97509 05	2689758 87
Roubaix....	435	1088	427	1096	124559 06	344992 20	61936 73	14345 11	421959 64
Tourcoing...	511	165	110	566	88762 04	133931 22	18558 92	7000 96	211135 30
Cambrai....	675	1778	929	1524	56169 98	309186 45	103062 67	10240 87	271634 63
Avesnes.....	424	143	146	421	49808 99	90922 01	20973 82	2890 41	122647 59
Maubeuge...	243	898	469	672	48601 53	170547 61	65974 37	5285 37	158460 14
Douai.....	3937	1389	2627	2699	656407 31	833040 57	480995 28	37947 27	1046399 87
Valenciennes	2986	918	1137	2767	307241 28	449437 34	188661 07	19474 41	587491 96
Totaux...	21804	8705	8398	22111	2660883 23	5203619 11	1740795 01	224491 38	6348268 71

Digitized by Google

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Nombre d'élèves.

Arrondissements.	Nombre des Elèves.				Nombre total des élèves des écoles primaires		Élèves des salles d'asile.	Élèves des classes d'adultes	Enfants de 6 à 14 ans qui ne reçoiv.nt pas l'instruct primaire
	Garcons.		Filles.						
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.			
Dunkerque ...	5728	4156	5023	3930	10751	8086	433	375	901
Hazebrouck....	5357	3870	4613	3598	9970	7468	245	214	981
Lille.....	16035	13374	16849	15167	32884	28541	6361	1203	26581
Cambrai.....	9242	5857	6929	4900	16171	10757	1779	1603	12844
Avesnes.....	9256	4298	8110	4163	17404	8461	1175	160	1758
Douai.....	6140	3313	5852	4358	11992	7671	2062	106	4000
Valenciennes...	9578	7891	6615	6944	16193	14835	2183	540	3172
Total.....	61374	42759	53991	43060	115365	85819	14238	4201	50237

Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles est, ainsi que le constate le tableau qui précède, de 115,365. Ce nombre est un peu plus élevé que celui des années antérieures. Mais le chiffre des enfants qui restent privés d'instruction est encore de 50,000. Les progrès déjà obtenus au point de vue de la fréquentation des écoles font espérer que ce chiffre diminuera successivement à mesure que l'aisance, les idées d'ordre et le besoin de s'instruire se propageront dans les populations.

Les tableaux que nous donnons ci-après complètent la statistique de l'instruction primaire.

Digitized by Google

Nombre des écoles.

Arrondissements	Nombre des écoles primaires					Salles d'asile.	Classes d'adultes.	TOTAL.
	publiques			libres				
	de garçons	de filles.	des 2 sexes	de garçons	de filles.			
Dunkerque..	11	12	47	28	22	3	6	129
Hazebrouck..	25	19	40	10	15	2	13	124
Lille.....	93	67	46	37	73	28	38	382
Cambrai.....	50	34	72	21	26	20	71	294
Avesnes.....	43	36	114	28	28	41	8	298
Douai.....	42	29	30	14	44	44	5	208
Valenciennes	51	40	33	30	51	34	18	257
	315	237	382	168	259	172	159	1692

Personnel de l'enseignement primaire.

Arrondissements.	Instituteurs		Sous-Maîtres.	Institutrices		Sous-Maîtresses	Asiles		TOTAL.
	communaux.	libres.		communales.	libres.		Surveillantes.	Aides.	
Dunkerque....	58	28	36	12	22	43	3	3	205
Hazebrouck...	65	9	27	19	15	64	2	2	203
Lille.....	139	37	110	67	73	225	28	28	707
Cambrai.....	122	21	35	34	26	49	20	12	319
Avesnes.....	157	28	15	36	28	57	41	2	364
Douai.....	72	14	22	29	44	53	44	7	285
Valenciennes..	84	30	37	40	51	89	34	6	371
	697	167	282	237	259	580	172	60	2454

Digitized by Google

Nombre de maisons d'école de garçons.

Arrondissements.	Nombre de communes ou de réunions de communes.	MAISONS D'ÉCOLE			
		propriétés communales		en construction ou en projet.	en location.
		bien disposées.	mal disposées.		
Dunkerque.	58	32	15	5	6
Hazebrouck. . . .	53	41	24	2	»
Lille.	127	93	21	14	10
Cambrai.	115	77	18	13	28
Avesnes.	153	68	72	19	15
Douai.	62	22	17	10	13
Valenciennes. . . .	75	54	8	4	22
	643	393	175	67	94

État des livres distribués aux communes en 1851

Catéchismes du diocèse, 2,828. — Catéchismes historiques, 1,519. — Grammaires, 1,154. — Alphabets, 5,382. — 1.re lecture, 1,178. — 2.e lecture, 147. — Manuel musical, 59.

Communes qui, aux termes de l'art. 51 *de la loi du* 15 *mars* 1851, *devraient entretenir une école spéciale de filles.*

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de communes qui n'entretiennent qu'une école pour les deux sexes.	NOMBRE de communes qui vu leur population devraient avoir une école de filles et en sont dépourvues.	NOMBRE de ces écoles dont l'établissement est projeté
Dunkerque.	47	25	»
Hazebrouck.	40	13	2
Lille.	46	23	3
Cambrai	72	32	»
Avesnes.	114	34	3
Douai.	30	11	1
Valenciennes. . . .	33	17	»
	382	155	9

Digitized by Google

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1849 se sont élevés à la somme de 62,611,035 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes		13,330,337
Enregistrement		7,199,748
Produits des forets		1,368,087
Douanes et sels		17,062,726
Contributions indirectes		21,658,195
Postes		1,014,315
Taxe annuelle sur les biens de main-morte		112,705
Produits	universitaires	8.064
	éventuels	468,269
	divers	388,589
		62,611,035
Les mêmes produits pour l'année 1848 ont été de		62,251,767
L'augmentation des revenus en 1849 est donc de		359,268

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1849, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 13,330,337 fr., savoir :

Contribution foncière	7,892,673
Personnelle et mobilière	1,804,407
Portes et fenêtres	1,591,895
Patentes	2,022,787
Taxe de premier avertissement aux contribuables	18,575
Total	13,330,337
Le montant des contributions directes a été, en 1848, de	18,890,096
Différence en moins en 1849	5,559,759

Digitized by Google

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc	5,613,368
	Greffes, idem	84,265
	Hypothèques, idem	50,444
	Amendes de toute nature idem	74,874
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	2,121
	Passeports et permis de chasse	67,958
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	10,605
	Recouvrements des frais de justice	65,084
	Idem de poursuites et d'instances.	1,342
Timbre		868,689
Produits des domaines.	Revenus des domaines	7,250
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	151,466
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	107
	Rentes (arrérages et rachats)	233
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles	1,052
	Epaves, déshérences et biens vacants	7,548
	Domaines et bois engagés ou échangés	»
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	23,310
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	1,344
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		168,728
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État		»
	TOTAL	7,199,748
Les produits de 1848 se sont élevés à		6,359,010
Différence, en plus, en 1849		840,738

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1849 *effectuées par les agents forestiers.*

1238 hectares de coupes de bois ont été adjugés pour une somme de	1,142,820
Ce produit, en 1848, s'est élevé à	982,443
Différence, en plus, en 1849	160,377

Digitized by Google

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1849.

Produits des coupes de bois.	Prix principal		1,142,819
	Charges additionnelles.	Décime pour franc	114,282
		3 p. °/₀ pour travaux d'entretien et de réparations	34,284
		1 1/2 p. °/₀ pour frais d'adjudication	17.243
	Prix des coupes de bois vendues en détail		55
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	18,516
		Fruits, semences et herbes	9,972
		Minerai, terres, pierres et sables	5,079
		Redevances et indemnités	599
		Recettes diverses et imprévues	328
		Location de la chasse	5,813
	Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables		75
	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc		3,103
	Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.		1,719
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche		3,061
	Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc		1,047
	Taxes sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848)		4,510
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois			5,582
		Total	1,368,087

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1849.

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	14,567,874
		Sucres des colonies françaises	491,934
		— étrangers	20,571
	à l'exportation		386,703
		A reporter	25,467,082

Digitized by Google

	Report.....	15,467,082
Droits de navigation.	Francisation des navires.....	120
	à l'entrée des navires. Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers.....	66,893
	Droit spécial sur les navires américains.	»
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passeports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	7,902
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....	9,478
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garanties de la réexportation des voitures de voyageurs	2,558
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....	221
	Droit de timbre.....	64,078
	Indemnités reçues des fabricants de soude.....	4,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en paiement par les fournisseurs.....	290
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt. — Recettes accidentelles.....	1,848
	Produit des amendes et confiscations.....	356,840
	Taxes de plombage et d'estampillage.....	64,006
	Taxe de consommation des sels.....	1,016,910
	Total.....	17,062,726

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 11,868,905 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....		5,962,654
———— d'Hazebrouck.....		167,405
———— d'Armentières.....		286,286
———— de Lille.....		5,452,560
		11,868,905

2.° A la direction de Valenciennes, pour 5,193,821 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies.....	100,865	
———— de Condé.....	1,700,549	
———— de Valenciennes.....	2,099,749	
———— de Bavai.....	119,291	
———— de Maubeuge.....	1,117,975	
———— d'Avesnes.....	55,392	
	5,193,821	5,193,821
Total.....		17,062,726
Les douanes ont produit en 1848.....		12,591,783
Différence en plus en 1849.....		4,470,943

Digitized by Google

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1849.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	2,009,339
	Droit de fabrication sur les bières	3,294,585
Sucre indigène		11,270,777
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	227,327
	Navigation sur les rivières et canaux	579,648
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles	20,693
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises	97,796
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues nationales	10,477
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	130,502
	Cartes à jouer	16,286
	Dixième du produit net des octrois	229,234
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	85,885
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	1,131
	Droits de dénaturation sur l'alcool	81
	Recettes extraordinaires	10,134
	Produit des amendes et confiscations	29,999
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	38,749
	Recouvrements sur avances pour divers services	65,432
Tabacs		3,433,222
Poudres		126,898
	Total	21,658,195
Les produits de 1848 se sont élevés à		20,827,499
Différence en plus en 1849		830,696

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1849.

Produit de la taxe des lettres	986,573
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent	26,558
Recettes accidentelles	1,184
Total	1,014,315
Les produits de 1848 ont été de	1,316,683
Différence en moins en 1849	302,368

Digitized by Google

Taxe annuelle des biens de main-morte.

(Loi du 20 février 1849).

Produit de la taxe	112,510
Frais d'avertissement	195
TOTAL	112,705

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Montant des droits dus	par les chefs d'institution	100
	par les maîtres de pension	1,287
Montant des droits	d'examen	3,936
	de diplôme	2,741
Total		8,064
Les produits de 1848 ont été de		7,296
Différence en plus en 1849		768

PRODUITS ÉVENTUELS.

Développements des produits éventuels qui ont été appliqués aux dépenses de l'exercice 1849.

Produits éventuels	affectés aux dépenses ordinaires	12,500
	affectés aux dépenses facultatives	1
Subventions communales et particulières pour travaux de routes		38,769
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux		416,999
Total		468,269

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1849.

Produits des mines	131,650
Droits de la vérification des poids et mesures	61,567
Produit de la taxe des brevets d'invention	9,740
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	26,170
A reporter	229,127

Digitized by Google

Report.....	229,127
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre.....	31,476
Recettes de divers établissements spéciaux.....	5,901
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838.....	71,169
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances.....	460
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction.....	40,189
Divers produits.....	5,476
Produits de retenues sur traitements pour cause de cumul (décret du 12 août 1848).....	4,791
Total.....	388,589

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1851.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	des portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	des patentes.	
Dunkerque..	458027	90719	108133	134741	791620
Hazebrouck.....	412153	79152	85587	60173	637065
Lille..... ..	1191159	486136	372863	784246	2834404
Cambrai..... ..	558198	114960	125674	151214	950046
Avesnes.....	621657	97477	104369	132953	956456
Douai.....	445645	89470	93678	103834	732627
Valenciennes..	597675	120698	13214	203678	935265
TOTAUX.....	4284514	1078612	903518	1570839	7837483

Digitized by Google

TABLEAU DES CIRCONSCRIPTIONS DE PERCEPTIONS

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

constituées conformément à la décision ministérielle du 23 mai 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
4	BERGUES. (1)	Bergues
	Armbouts-Cappel	Armbouts-Cappel
	Bierne	Bierne
	Hoymille	Hoymille
5	BOLLEZEELE	Bollezeele
	Broxeele	Broxeele
	Lederzeele	
	Merckeghem	Bollezeele
	Volckerinckove	Broxeele
4	BOURBOURG-VILLE	Bourbourg-Ville
	Bourbourg-camp.	
	Brouckerque	Pitgam
	Spycker	Armbouts-Cappel
1	DUNKERQUE	Dunkerque
4	GRAVELINES	Gravelines
	Craywick	
	St.-Georges	
	Loon	
3	HONDSCHOOTE	Houdschoote
	Killem	
	Moëres (les)	Ghyvelde
4	LOOBERGHE	Looberghe
	Capelle-Broucq	
	Dringham	Pitgam
	S.-Pierre-Broucq	Looberghe
4	PETITE-SYNTHE	Petite-Synthe
	Armbouts-Capelle-Capelle ou seulement Capelle	
	Mardyck	
	Grande Synthe	
5	PITGAM	Pitgam
	Bissezeele	Bierne
	Crochte	
	Eringhem	Bollezeele
	Steene	Armbouts-Cappel
4	QUAEDYPRE	Quaëdypre
	Socx	Bierne
	West-Cappel	Rexpoëde
	Wylder	Quaëdypre
4	REXPOEDE	Rexpoëde
	Bambecque	Herzeele
	Oost-Cappel	Rexpoëde
	Warhem	Hoymille
7	TETEGHEM	Coudekerque-Br.
	Coudekerque-Br.	
	Coudekerque-Vil.	
	Leffrinckoucke	Ghyvelde
	Uxem	
	Zuydcoote	
	Ghyvelde	

(1) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
5	WATTEN	Watten
	Holque	
	Millam	
	St.-Momelin	Broxeele
	Wulverdinghe	Watten
5	WORMHOUDT	Wormhoudt
	Esquelbecq	Esquelbecq
	Herzeele	Herzeele
	Ledringham	Esquelbecq
	Zeggers-Cappel	

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

6	ARNÊKE	Arnêke
	Buyscheure	Noordpeene
	Noordpeene	
	Ochtezeele	
	Rubrouck	Arnêke
	Zermezeele	
2	BAILLEUL	Bailleul
	Saint-Jans-Cappel	Berthen
7	CASSEL	Cassel
	Bavinchove	Noordpeene
	Hardifort	Winnezeele
	Ste.-Marie Cappel	Cassel
	Oxelaëre	
	Wemaers-Cappel	Noordpeene
	Zuytpeene	
7	EBBLINGHEM	Renescure
	Renescure	
	Blaringhem	Blaringhem
	Lynde	
	Wallon-Cappel	Hondeghem
	Sercus	Blaringhem
	Staple	Hondeghem
2	ESTAIRES	Estaires
	La Gorgue	
5	GODEWAERSVELDE	Eecke
	Boeschêpe	Berthen
	Eecke	Eecke
	St.-Sylvestre-Capp	St.-Sylvestre-Cap.
	Terteghem	
6	HAZEBROUCK	Hazebrouck
	Caëstre	St.-Sylvestre-Cap.
	Hondeghem	Hondeghem
	Strazeele	
	Pradelles	Strazeele
	Borre	
5	MÉTEREN	Méteren
	Berthen	Berthen
	Flêtre	Méteren
	Merris	Strazeele
	Vieux-Berquin	Vieux-Berquin
3	MERVILLE	Merville
	Haverskerque	Thiennes
	Neuf-Berquin	Vieux-Berquin
4	MORBECQUE	Morbecque
	Boeseghem	Thiennes
	Steenbecque	Morbecque
	Thiennes	Thiennes
2	NIEPPE	Nieppe
	Steenwerck	
4	STEENVOORDE	Steenvoorde
	Winnezeele	
	Houtkerque	Winnezeele
	Oudezeele	

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
4	Annappes	Hellemmes
	Ascq	
	Flers	Fives
	Forest	Hellemmes
8	Annœullin	Annœullin
	Allennes-lez-Marais	Seclin
	Bauvin	
	Camphin-en-Carembault	Annœullin
	Carnin	
	Chemy	Baisieux
	Chéreng	Seclin
	Provin	Annœullin
3	Armentières	
	Chapelle-d'Ar. (la)	Armentières
	Erquinghem-Lys	
6	Baisieux	
	Anstaing	
	Chéreng	
	Gruson	Baisieux
	Tressin	
	Willems	
5	Bassée (la)	
	Hantay	La Bassée
	Illies	
	Marquillies	Marquillies
	Salomé	La Bassée
5	Comines	Comines
	Deûlémont	Quesnoy-sur-Deûle
	Warnêton-Bas	
	Warnêton Sud	Comines
	Wervick-Sud	
3	Croix	Marcq-en-Barœul
	Wasquehal	
	Wattrelos	Roubaix
7	Cysoing	
	Bourghelles	Cysoing
	Bouvines	
	Camphin-en-Pévèle	Baisieux
	Péronne	Ronchin
	Sainghin-en-Mélantois	
	Wannehain	Cysoing
6	Ennetières-en-Weppes	
	Englos	
	Erquinghem-le-Sec	Ennetières
	Escobecques	
	Maisnil (le)	Fournes
	Radinghem	Ennetières
7	Fives	Fives
	Faches	Wattignies
	Hellemmes	Hellemmes
	Lezennes	
	Madeleine (la)	Fives
	Mons-en-Barœul	
	Ronchin	Ronchin
6	Fournes	
	Aubers	Fournes
	Fromelles	
	Herlies	Marquillies
	Sainghin-en-Weppes	
	Wicres	
5	Haubourdin	Haubourdin
	Hallennes-lez-Haubourdin	
	Lomme	Lomme
	Loos	Haubourdin
	Sequedin	

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
4	Houplines	Frelinghien
	Capinghem	Lomme
	Frelinghien	Frelinghien
	Prémesques	Lomme
6	Lannoy	Lannoy
	Hem	
	Leers	
	Lys	
	Sailly	
	Toufflers	
1	Lille 1.re division	Lille, 1.re, 2.e et 3.e division.
	Lille 2.e division	
3	Marcq-en-Barœul	Marcq-en-Barœul
	Bondues	Linselles
	Mouveaux	
8	Mons-en-Pévèle	Bersée
	Bersée	
	La Neuville	
	Moncheaux	
	Ostricourt	
	Phalempin	Annœullin
	Thumeries	Bersée
	Wahagnies	
7	Pont-a-Marcq	Pont-à-Marcq
	Attiches	
	Avelin	
	Ennevelin	Ronchin
	Fretin	Pont-à-Marcq
	Mérignies	
	Tourmignies	
4	Quesnoy-sur-D.	Quesnoy-sur-Deûle
	Lompret	Lambersart
	Pérenchies	Lomme
	Verlinghem	Lambersart
5	Roncq	Roncq
	Bousbecques	
	Halluin	
	Linselles	Linselles
	Neuville-en-Ferrain	Roncq
1	Roubaix	Roubaix
4	Saint-André	Lambersart
	Lambersart	
	Marquette	Wambrechies
	Wambrechies	
5	Santes	Wavrin
	Beaucamps	
	Emmerin	Wattignies
	Ligny	Wawrin
	Wavrin	
3	Seclin	Seclin
	Gondecourt	
	Houplin	
7	Templeuve	Templeuve
	Bachy	Cysoing
	Cappelle	Templeuve
	Cobrieux	Cysoing
	Genech	Templeuve
	Louvil	Cysoing
	Mouchin	Templeuve
1	Tourcoing	Tourcoing
5	Wattignies	Wattignies
	Lesquin	Ronchin
	Noyelles	Wattignies
	Templemars	
	Vendeville	
3	Wazemmes	Wazemmes
	Esquermes	
	Moulins-Lille	

Digitized by Google

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.	
9	Abancourt	Abancourt
	Blécourt	Raillencourt
	Aubencheul-au-Bac	Abancourt
	Cuvillers	Ramillies
	Bantigny	
	Fressies	Abancourt
	Hem-Lenglet	
	Paillancourt	Raillancourt
	Sancourt	
6	Anneux	Fontaine N.-D.
	Boursies	Boursies
	Cantaing	Fontaine N.-D.
	Doignies	Boursies
	Mœuvres	
	Noyelle-sur-l'Escaut	Marcoing
6	Avesnes-lez-Aub.	Abancourt
	Quiévy	Quiévy
	Rieux	Iwuy
	Saint-Aubert	
	Saint-Hilaire	Quiévy
	Villers-en-Cauchies	Iwuy
5	Beauvois	Ligny
	Bethencourt	Inchy
	Bevillers	Viesly
	Boussières	Quiévy
	Fontaine-au-Pire	Ligny
1	Cambrai	Cambrai 1re et 2e div.
5	Carnières	Clary
	Cattenières	Estourmel
	Estourmel	
	Seranvillers	
	Wambaix	
5	Cateau (le)	Le Câteau
	Montay	
	Saint Benin	
	Saint-Souplet	
	Pommereuil	Ors
5	Catillon	Catillon
	Basuel	Ors
	La Groise	Le Câteau
	Mazinghien	
	Ors	Ors
6	Cauroir	Escaudœuvres
	Awoingt	Estourmel
	Cagnoncles	Escaudœuvres
	Forenville	Estourmel
	Naves	Escaudœuvres
	Niergnies	Estourmel
5	Clary	Clary
	Bertry	
	Busigny	Honnechy
	Marest	
	Montigny	Clary
7	Gouzeaucourt	Honnecourt
	Banteux	
	Bantouzelle	
	Gonnelieu	
	Honnecourt	
	Villers-Guislain	
	Villers-Plouich	Marcoing
5	Haussy	Haussy
	Montrecourt	
	Saulzoir	
	Saint-Waast	Quiévy
	Vertain	Haussy

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
7	Iwuy	Iwuy.
	Escaudœuvres	Escaudœuvres
	Estrun	Abancourt
	Eswars	Ramillies
	Ramillies	
	Thun-Lévêque	Iwuy
	Thun-St.-Martin	
6	Ligny	Ligny
	Audencourt	Inchy
	Caudry	
	Caullery	Caullery
	Esnes	Ligny
	Haucourt	
7	Masnières	Masnières
	Crevecœur	
	Flesquières	Flesquières
	Lesdain	Masnières
	Marcoing	Marcoing
	Ribecourt	
	Rumilly	Masnières
8	Neuville-St.-Remy	Raillancourt
	Fontaine-N.-D.	Fontaine-N.-D.
	Haynecourt	Raillancourt
	Morenchies	Ramillies
	Proville	Fontaine-N.-D.
	Raillancourt	Raillancourt
	Sailly	
	Tilloy.	Ramillies
6	Solesmes	Solesmes
	Beaurain	
	Briastre	Viesly
	Saint-Pithon	Solesmes
	Romeries	
	Viesly	Viesly
7	Troisvilles	Inchy
	Beaumont	
	Honnechy	Honnechy
	Inchy	Inchy
	Maurois	Honnechy
	Neuvilly	Viesly
	Reumont	Honnechy
6	Vendegies-sur-Ecaillon	Vendegies-sur-Ecaillon
	Bermerain	
	Capelle	
	Escarmain	
	Saint-Martin	
	Sommaing	
6	Walincourt	Walincourt
	Deheries	
	Elincourt	
	Malincourt	
	Selvigny	Ligny
	Villers-Outréaux	Walincourt

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
7	Avesnes	Avesnes
	Avesnelles	
	Bas-Lieu	Dourlers
	Dompierre	Dompierre
	Flaumont-Waudrechies	Avesnes
	Haut-Lieu	
	Saint-Hilaire	
7	Bavay	Bavay
	Audignies	
	Houdain	
	Honbergies	Taisnières-sur-Hon
	Louvignies-Bavay	Louvignies-Bavay
	Mecquignies	Hautmont
	Obies	

Digitized by Google

COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
BEAUFORT	Beaufort
Damousies	
Eclaibes	Saint-Aubin
Ferrière-la-Petite	Rousies
Limont-Fontaine	Saint-Aubin
Obrechies	Beaufort
Saint-Remy-Mal-Bâti	Saint-Aubin
Wattignies	Beaufort
BERLAIMONT	Berlaimont
Aulnoy	
Aymeries	
Leval	
Monceau-S.-Waast	Saint-Aubin
Noyelle	Maroilles
St-Remy-Chaussée	Dompierre
Sassegnies	Berlaimont
CARTIGNIES	Cartignies
Beaurepaire	
Boulogne	
Fayts-le-Grand	Maroilles
Fayts-le-Petit	
Marbaix	Dompierre
COLLERET	Colleret
Cerfontaine	Rousies
Jeumont	Vieux-Rengt
Marpent	Rousies
Quiévelon	Colleret
Recquignies	Rousies
Rousies	
COUSOLRE	Colleret
Aibes	
Borelles	Solre-le-Château
Bousignies	Colleret
Estrud	Solre-le-Château

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
5	DOURLERS	Dourlers
	Beugnies	
	Floursies	
	Saint-Aubin	Saint-Aubin
	Semousies	Dourlers
8	ENGLE-FONTAINE	Jolimetz
	Hecq	Poix
	Locquignol	Jolimetz
	Neuville	Poix
	Poix	
	Raucourt	Jolimetz
	Salesches	Poix
	Vendegies-au-Bois	
6	EPPE-SAUVAGE	Eppe-Sauvage
	Baives	
	Liessies	
	Moustiers	
	Wallers	
	Willies	
3	ETRŒUNGT	Etrœungt
	Floyon	
	Larouillies	
4	FOURMIES	Fourmies
	Anor	
	Feron	
	Wignehies	
7	GOMMEGNIES	Gommegnies
	Bry	
	Eth	
	Frasnoy	
	Preux-au Sart	
	Wargnies-le Grand	
	Wargnies-le-Petit	

Digitized by Google

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
4	La Longueville	Feignies
	Feignies	
	Neuf-Mesnil	Hautmont
	Taisnières-sur-Hon	Taisnières-sur-Hon
7	Landrecies	Landrecies
	Bousies	Bousies
	Croix	
	Fontaine-au-Bois	Landrecies
	Forest	Bousies
	Preux-au-Bois	Landrecies
	Robersart	Bousies
7	Le Quesnoy	Quesnoy (le)
	Baudignies	Villers-Pol
	Ghissignies	Quesnoy (le)
	Jolimetz	Jolimetz
	Louvignies-Quesnoy	Quesnoy (le)
	Potelle	Jolimetz
	Villereau	Quesnoy (le)
4	Maroilles	Maroilles
	Favril	Landrecies
	Prisches	Cartignies
	Taisnières-en-Thierache	Dompierre
6	Maubeuge	Maubeuge
	Assevent	
	Boussois	Rousies
	Ferrière-la-Grande	
	Hautmont	Hautmont
	Louvroil	Maubeuge
6	Pont sur-Sambre	Berlaimont
	Bachant	
	Boussières	Hautmont
	Ecuelin	Saint-Aubin
	Hargnies	Hautmont
	Vieux-Mesnil	
5	Sains	Sains
	Felleries	
	Ramousies	
	Sepmeries	
	Rainsars	
7	Saint-Waast	Saint-Waast
	Amfroipret	
	Bellignies	Bavay
	Bermeries	Saint-Waast
	Bettrechies	
	Flamengrie (la)	
	Gussignies	
10	Solre-le-Château	Solre-le-Château
	Beaurieux	
	Choisies	Beaufort
	Clerfayts	Solre-le-Château
	Dimechaux	Beaufort
	Dimont	
	Eccles	Solre-le-Château
	Lez-Fontaines	
	Sars-Poteries	Beaufort
	Solrinnes	Solre-le-Château
3	Trélon	Trélon
	Glageon	
	Ohain	
6	Villers-Pol	Villers-Pol
	Jenlain	
	Maresches	
	Orsainval	
	Ruesnes	
	Sepmeries	
7	Villers-sire-Nic.	Villers-sire-Nicoll
	Bersillies	Gognies-Chaussee
	Bettignies	
	Elesmes	
	Gognies-Chaussée	
	Mairieux	
	Vieux-Rengt	Vieux-Rengt

Digitized by Google

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.	
	ARLEUX	Arleux
	Gœulzin	
	Cantin	Ferin
7	Estrées	
	Lécluse	
	Hamel	Arleux
	Brunémont	
	BUGNICOURT	Bugnicourt
	Erchin	Lewarde
	Villers-au-Tertre	
	Monchecourt	Bugnicourt
	Fressin	
	Marcq	Aniche
	Aubigny-au-Bac	Bugnicourt
	Féchain	
	CUINCY	
	Auby	
	Flers	Lauwin-Planque
	Lauwin-Planque	
	Esquerchin	
	Courchelettes	Férin
	Lambres	
	DOUAI	Douai 1re et 2e division
	LANDAS	Landas
	Nomain	Orchies
	Aix	
	Beuvry	Landas
	Saméon	
	LEWARDE	Lewarde
	Loffre	
	Masny	Pecquencourt
	Ecaillon	
	Auberchicourt	Aniche
	Aniche	
	Montigny	Pecquencourt
	MARCHIENNES-VILLE	
	Bouvignies	
5	Tilloy	Marchiennes-ville
	Alnes	
	Wandignies	
	ORCHIES	Orchies
4	Auchy	
	Faumont	Coutiches
	Coutiches	
	PECQUENCOURT	Pecquencourt
	Vred	
5	Marchiennes-Campagne	Marchiennes-Ville
	Rieulay	
	Bruille	Pecquencourt
	RACHES	
	Raimbeaucourt	Raches
	Roost-Warendin	
6	Anhiers	Sin
	Flines	Raches
	Lallaing	Sin
	SIN	
	Waziers	Sin
6	Dechy	
	Guesnain	Lewarde
	Férin	Férin
	Roucourt	Lewarde
	SOMAIN	
	Fenain	
5	Villers-Campeau	Somain
	Erre	
	Hornaing	

Digitized by Google

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.	
7	ANZIN	Anzin
	Aubry	Anzin
	Bellaing	Haveluy
	Beuvrages	Anzin
	Bruay	Onnaing
	Saint-Saulve	Saint-Saulve
	Wallers	Haveluy
7	BOUCHAIN	Bouchain
	Emerchicourt	Marquette
	Hordain	Marquette
	Marquette	Marquette
	Mastaing	Bouchain
	Wasnes-au-Bac	Marquette
	Wavrechain-sous-Faulx	Marquette
5	CONDÉ	Condé
	Hergnies	Condé
	Vieux-Condé	Condé
	Saint-Aybert	Crespin
	Thivencelles	Crespin
7	DENAIN	Douchy
	Abscon	Escaudain
	Escaudain	Escaudain
	Haveluy	Haveluy
	Hélesmes	Escaudain
	Rœulx	Bouchain
	Wavrechain-sous-Denain	Haveluy
7	DOUCHY	Douchy
	Avesnes-le-Sec	Haspres
	Haspres	Haspres
	Lieu-Saint-Amand	Bouchain
	Lourches	Escaudain
	Neuville	Douchy
	Noyelles	Haspres
7	FAMARS	Aulnoy
	Artres	Aulnoy
	Aulnoy	Aulnoy
	Maing	Maing
	Monchaux	Maing
	Querenaing	Maing
	Verchain-Maugré	Haspres
5	FRESNES	Crespin
	Crespin	Crespin
	Escaupont	Crespin
	Vicq	Onnaing
	Odomez	Condé
6	LECELLES	Lecelles
	Maulde	Mortagne
	Nivelles	Lecelles
	Rumegies	Lecelles
	Rosult	Hasnon
	Thun	Mortagne
5	MARLY	Saint-Saulve
	Curgies	Saint-Saulve
	Préseau	Aulnoy
	Saultain	Aulnoy
	Sebourg	Saint-Saulve
5	ONNAING	Onnaing
	Etrœux	Saint-Saulve
	Quaroube	Onnaing
	Quiévrechain	Crespin
	Rombies	Saint-Saulve
7	RAISMES	Anzin
	Bruille St-Amand	Mortagne
	Château-l'Abbaye	Mortagne
	Flines-lez-Mortagne	Mortagne
	Hasnon	Hasnon
	Mortagne	Mortagne
	Petite forêt de Raismes	Anzin
7	ROUVIGNIES	Hasnon
	Haulchin	Douchy
	Hérin	Haveluy
	Oisy	Haveluy
	Prouvy	Maing
	Thiant	Maing
	Trith-Saint-Léger	Aulnoy
5	SAINT-AMAND	Saint-Amand
	Bousignies	Hasnon
	Brillon	Hasnon
	Millonfosse	Hasnon
	Sars-et-Rosières	Hasnon
1	VALENCIENNES	Valenciennes 1re p.

Digitized by Google

ÉCONOMIE RURALE

Voici l'état numérique des chevaux et bestiaux qui existaient en 1851, dans le département :

Race chevaline.

ARRONDISSEMENTS.	Chevaux entiers.	Juments.	Chevaux hongres.	Poulains de moins de deux ans	Pouliches de moins de deux ans.	TOTAL.
Dunkerque.	27	5334	979	581	572	7493
Hazebrouck.	28	3180	1501	270	313	5292
Lille.	438	3821	7998	371	170	12798
Cambrai.	2624	6450	6602	806	484	16966
Avesnes.	1781	9127	3977	2105	1898	18888
Douai.	231	3909	2905	354	284	7683
Valenciennes.	769	5848	4201	695	698	12211
	5898	37669	28163	5182	4419	81331

Race bovine.

ARRONDISSEMENTS.	Taureaux et taurillons.	Bœufs.	Vaches	Génisses de six mois au moins.	Veaux de moins de six moins	Velles de moins de six mois.	TOTAL.
Dunkerque. . . .	380	631	18890	7704	2587	4791	34983
Hazebrouck. . . .	183	147	22367	7895	1987	4050	36629
Lille.	708	452	39159	6729	2216	2615	51879
Cambrai.	876	1090	17409	4360	1326	1577	26638
Avesnes.	1275	4093	34564	11961	3567	5960	61420
Douai.	180	256	14804	2893	968	953	20054
Valenciennes. . . .	529	10784	16776	4489	1407	1520	35505
	4131	17453	163969	46031	14058	21466	267108

Digitized by Google

Race ovine.

ARRONDISSEMENTS.	Beliers.	Brebis.	Moutons.	Agneaux de moins d'un an.	Agnelles de moins d'un an.	TOTAL.
Dunkerque.	154	3465	5353	1173	1075	11220
Hazebrouck.	51	1625	2136	1083	865	5760
Lille.	85	2921	13400	1361	897	18664
Cambrai.	506	17677	19643	5825	4748	48399
Avesnes.	642	18997	15201	6126	6049	47015
Douai.	89	3313	11682	1183	777	17044
Valenciennes.	501	6235	12947	1768	1644	23095
	2028	54233	80362	18519	16055	171197

Race caprine.

ARRONDISSEMENTS.	Boucs.	Chèvres.	Chevraux		TOTAL.
			mâles.	femelles.	
Dunkerque.	61	1551	156	308	2076
Hazebrouck.	78	5617	113	688	6496
Lille.	214	5515	115	614	6458
Cambrai.	108	3411	239	624	4382
Avesnes.	68	2057	123	339	2587
Douai.	84	3551	160	555	4350
Valenciennes.	58	1929	94	323	2404
	671	23631	1000	3451	28753

Digitized by Google

Race porcine.

ARRONDISSEMENTS.	Verrats	Truies.	Cochons.	Cochonnets		TOTAL.
				mâles.	femelles.	
Dunkerque.	139	1614	3825	4182	3979	13741
Hazebrouck.	122	4545	8615	7727	8360	29369
Lille.	31	175	4818	618	439	6081
Cambrai.	178	638	4864	1115	1022	7817
Avesnes.	81	551	6672	1286	1226	9816
Douai.	31	101	2606	93	77	2908
Valenciennes.	68	255	3123	245	284	3975
	650	7879	34525	15266	15387	73707

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS.	Races					TOTAL.
	chevaline	bovine.	ovine.	Caprine.	porcine.	
Dunkerque.	7493	34983	11220	2076	13741	69513
Hazebrouck.	5292	36629	5760	6496	29369	83546
Lille.	12798	51879	18664	6458	6081	95880
Cambrai.	16966	26638	48399	4382	7817	104202
Avesnes.	18888	61420	47015	2587	9816	139726
Douai.	7683	20054	17044	4350	2908	52039
Valenciennes.	12211	35505	23095	2404	3975	77190
	81331	267108	171197	28753	73707	622096

Digitized by Google

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; — le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours; — le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; — franc marché le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, quinze jours; — le dimanche le plus rapproché du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour; — le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le deuxième mercredi de mai, le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; — le 30 juin, le 27 juillet et le 30 août.

Caestre. — Le dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année un jour; — le Jeudi-Saint, un jour; — le jeudi après la Trinité, huit jours; — le premier jeudi d'août, un jour; — le jeudi après le troi-

Digitized by Google

sième dimanche de septembre, un jour ; — le dernier jeudi d'octobre, un jour; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours; — le troisième jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour; — le lundi de la mi-carême, un jour ; — le troisième lundi d'avril, un jour, — le premier lundi de mai, un jour; — le lundi après le 12 juin, un jour; — le premier lundi d'août, un jour; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours ; — le premier lundi d'octobre, un jour ; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours. — franc marché le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour ; — le troisième dimanche de septembre, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour; — le premier samedi d'octobre, un jour; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le premier vendredi d'avril, un jour ; — Le 24 juin, quatre jours; — 1.er juillet, un jour ; — le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Le deuxième lundi d'avril, un jour ; — le deuxième lundi de juillet, un jour; — le deuxième lundi de septembre, un jour; — le premier lundi de novembre, un jour; — franc marché le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours ; — le 19 avril, deux jours ; — le 19 juillet, deux jours; — le 19 octobre, deux jours ; — franc marché le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours ; — franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour ; — le 21 avril, un jour; — le 21 juillet, un jour ; — le 21 octobre, un jour ;

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille — Le 26 août, quinze jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; — franc marché le samedi, de quinze en quinze jours.

Digitized by Google

Seclin. — Le troisième lundi de mai, un jour ; — le troisième lundi de novembre, un jour ; — franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours ; — franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours ; — le 28 octobre, neuf jours ; franc marché le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours ; — franc marché le 22 de chaque mois, un jour.

Catillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crèvecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché le 4 de chaque mois.

Walincourt. — Le 12 avril, un jour ; — le 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo, un jour ; — le premier dimanche d'août, neuf jours ; — le premier septembre, un jour ; — franc marché le 8 de chaque mois.

Bavai. — Le 15 août, quatre jours ; — franc marché le 9 de chaque mois, un jour.

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour.

Felleries — Le premier mercredi de chacun des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Gommegnies. — Le 15 de chacun des mois de mars, mai, septembre et octobre.

Landrecies. — Le quatrième jeudi de carême, un jour ; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour ; — le troisième mardi de chaque mois, un jour.

Maroilles. — Franc marché le premier jeudi de chaque mois, un jour.

Digitized by Google

Maubeuge. — Le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours : — franc marché le 19 de chaque mois, un jour.

Prisches. — Le 3 février, un jour ; — le 12 mai, un jour ; — le 26 novembre, un jour.

Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours ; — franc marché, le 12 de chaque mois, un jour.

Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour; — le 1.er octobre, un jour ; — le premier mardi de chaque mois, un jour.

Trélon. — Le dernier lundi des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre, un jour.

Wignehies. — Le dernier mardi des mois de janvier, février, octobre, novembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours ; — le 1.er octobre, quinze jours; — franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour.

Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.

Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour ; — le dimanche après la Nativité, un jour ; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; — le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.

Bouchain. — Franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour.

Condé. — Le premier octobre, neuf jours.

Valenciennes. — Le 15 septembre, huit jours ; — franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanches et jours de fête.

Bergues. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.

Bollezeele. — Mercredi.

Bourbourg. — Mardi et vendredi ; mardi pour les grains.

Digitized by Google

Brouckerque. — Dimanche.
Dunkerque. — Mercredi et samedi; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moëres. — Dimanche et mercredi.
Loon. — Jeudi.
Rexpoëde. — Jeudi et dimanche.
Volkerinckhove. — Jeudi.
Warhem. — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi ; mardi pour les grains.
Caëstre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel — Jeudi ; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours ; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi ; samedi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Wattrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours; mercredis et samedis pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Câteau. — Mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Mercredi et samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Le 29 de chaque mois.
Solre-le-Château. Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche. — Vendredi.
Douai. — Tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Mardi, jeudi, samedi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont le mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

Digitized by Google

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la première quinzaine de décembre 1851.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	18 29	»	»	10 65	6 41	14 56	10 69
Bourbourg	16 87	»	11 48	10 71	6 35	»	10 48
Dunkerque	16 95	»	»	»	7 87	»	»
Bailleul	18 50	»	»	»	8 50	»	»
Cassel	17 76	»	»	»	8 43	»	»
Estaires	18 »	»	»	»	»	15 75	»
Hazebrouck	18 »	»	»	»	12 »	»	»
Merville	18 50	16 »	»	»	»	13 75	11 75
Steenvoorde	18 38	»	»	»	7 25	»	»
Armentières	18 88	»	»	»	7 50	14 »	16 »
La Bassée	»	»	»	»	»	»	»
Cysoing	19 »	»	»	»	»	»	»
Lannoy	17 33	»	»	»	»	»	»
Lille	19 24	»	12 50	»	6 75	14 87	»
Roubaix	»	»	»	»	»	22 »	23 »
Tourcoing	18 77	»	»	»	»	»	»
Cambrai	16 62	»	11 55	19 01	5 50	19 »	18 »
Le Câteau	16 23	15 »	10 »	9 50	6 »	20 »	15 »
Landrecies	17 60	»	»	»	5 50	25 »	30 »
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	16 85	12 »	10 55	9 50	5 »	21 »	18 »
Douai	17 34	»	11 83	9 55	5 87	»	»
Marchiennes	19 »	»	»	»	6 75	»	»
Somain	19 »	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand	19 50	»	»	»	»	»	»
Valenciennes	»	»	»	»	»	16 50	17 »

Digitized by Google

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 39	» 31	» 23	4 67	1 10	1 10	1 10	1 10	1 20
Bourbourg	24 66	» 42	» 36	» 24	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Dunkerque	»	»	»	» 25	»	1 20	1 20	1 20	1 20	»
Bailleul	»	»	» 23	»	4 50	1 »	1 »	1 »	1 »	1 10
Cassel	»	» 41	» 28	» 23	5 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Estaires	»	» 28	» 23	» 17	5 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Hazebrouck	»	» 40	» 32	» 23	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 »
Merville	»	» 27	» 24	» 21	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Steenvoorde	»	» 41	» 28	» 23	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Armentières	30 »	» 40	» 32	» 26	5 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 30
La Bassée	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cysoing	»	»	» 32	» 26	8 »	1 10	1 »	1 10	1 10	1 50
Lannoy	»	» 40	» 32	» 26	10 »	1 10	» 90	1 10	1 10	1 10
Lille	»	» 40	» 32	» 26	5 50	1 30	1 15	1 30	1 30	1 20
Roubaix	»	» 32	» 29	» 26	5 »	1 30	1 20	1 30	1 30	1 20
Tourcoing	»	» 31	» 26	» 21	5 34	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai	33 »	» 31	»	» 30	8 »	1 20	1 »	1 20	1 20	1 20
Le Câteau	33 »	» 30	»	» 27	6 »	» 90	» 80	1 30	1 »	1 »
Landrecies	32 »	»	» 21	»	9 »	1 »	» 80	» 80	1 »	1 20
Le Quesnoy	»	»	» 26	» 23	7 »	»	1 »	1 »	1 10	1 20
Maubeuge	32 »	» 27	» 23	» 18	6 »	1 10	1 »	1 20	1 20	1 »
Douai	32 »	» 31	» 27	» 23	»	1 10	1 »	1 »	1 »	1 30
Marchiennes	»	» 31	»	» 21	7 »	1 10	» 90	1 10	1 20	1 60
Somain	»	»	» 30	»	»	1 »	» 90	1 »	1 20	1 20
Saint-Amand	»	»	» 30	25	4 »	1 »	» 80	1 10	1 20	1 30
Valenciennes	33 »	» 30	»	25	5 »	1 10	1 »	1 10	1 10	1 »

Digitized by Google

BIBLIOTECA BODLEIANA

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.				
			Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues	5 50	3 50	7 75	5 80	6 25	2 85	3 15
Bourbourg	5 60	2 80	»	»	7 »	2 50	2 »
Dunkerque	»	4 49	8 »	»	»	3 50	2 50
Bailleul	5 50	4 50	11 »	9 »	8 »	1 50	2 50
Cassel	8 »	4 »	11 »	12 »	10 »	»	2 80
Estaires	7 »	2 62	18 »	»	6 »	3 50	2 50
Hazebrouck	6 50	3 25	»	8 50	»	»	»
Merville	5 50	3 75	7 »	7 50	7 »	1 70	2 20
Armentières	7 »	4 »	10 »	9 »	8 »	1 70	3 15
Cysoing	8 »	5 »	10 »	8 »	8 »	2 75	2 »
Lille	8 33	4 79	»	»	»	2 75	1 55
Roubaix	»	»	»	»	»	4 25	1 35
Tourcoing	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	6 40	3 60	10 50	11 50	7 45	2 25	1 50
Le Câteau	5 33	3 66	6 75	12 50	6 »	2 »	2 20
Landrecies	4 75	3 37	5 »	8 »	4 50	2 50	1 85
Maubeuge	5 20	4 13	7 »	9 »	7 »	2 60	1 40
Douai	8 »	4 55	10 »	14 »	10 »	2 45	1 70
Marchiennes	2 75	2 12	6 »	6 75	4 50	1 65	1 40
Somain	»	» »	»	»	»	»	1 20
Saint-Amand	6 »	4 56	8	8 »	7 20	3 50	1 50
Valenciennes	5 46	3 86	10 »	11 »	9 »	2 50	1 65

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales qui ont eu lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant l'année 1850.

Digitized by Google

Quantités.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins..... hectol.	4197	609	14115	431	4553	4248	5078	3332	1931
Eau-de-vie..... id.	1665	255	3809	207	2795	1482	1537	1587	1412
Cidre et poiré.... id..	48	81	226	103	84	77	170	35	59
Vinaigre..... id..	578	119	596	77	361	449	304	556	401
Bière..... hectol.	21498	7695	110370	5829	70068	47551	45341	31610	22267
Raisins..... hectol.	65	»	»	»	860	»	»	350	513
Bœufs..... kil.	1124137	»	1933916	41100	285950	132650	377730	69000	205901
Vaches..... id.	753897	67477	1056915	30080	272250	469000	429300	386252	617703
Veaux..... id.	248702	22539	957169	29250	124850	234422	151600	173473	114772
Moutons..... id.	242904	11002	870545	15575	88050	129740	114525	64850	79500
Porcs et sangliers... id.	273684	94986	697091	22520	175490	94640	111500	182213	78201
Viande à la main... id.	22110	162	347020	2498	64242	12939	28596	234000	20253
Abats et issues..... id.	10800	»	245400	4183	10432	8200	130000	5000	»
Fromages secs..... id.	16713	2000	93000	392	8500	8000	22000	11890	34260
Marée..... Valeur	568734	10000	313930	875	64466	60889	98239	18000	26451
Poisson d'eau douce id.	9675	1500	55608	85	8286	11421	24579	7190	11204
Huitres..... id.	5000	2500	10000	222	2080	2000	22000	11000	11115
Volaille et gibier. id.	54000	6000	390000	1278	160900	81685	22000	16300	30150
Beurre..... id.	375000	82000	1700000	12000	170000	90000	170504	150000	122718
Œufs..... id.	135000	20000	210000	1220	23200	28000	46000	32000	38200
Foin..... 100 bottes.	243532	70000	344859	17875	278042	148601	290340	240000	90160
Paille..... id.	234939	30000	513949	10485	251820	107320	142342	380000	40520
Avoine..... hectol.	7700	17000	65134	2959	40687	42069	30000	20000	21312

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins..... hectol.	65 »	90 »	90 »	60 »	120 »	65 »	60 »	70 »	100 »
Eaux-de-vie..... litre.	» 75	» 80	» 90	» 70	1 »	» 90	» 75	1 15	1 10
Cidre et poiré... id.	» 40	» 20	» »	» 25	» 10	» »	» »	» 40	» »
Vinaigre..... id.	» 40	» 30	» 35	» 18	» 60	» 30	» 30	» 50	» 45
Bière..... hectol.	18 »	25 »	25 »	15 »	15 »	15 »	22 »	14 »	20 »
Raisins..... kil.	» 90	» »	» »	1 20	» »	1 50	1 15	1 »	1 20
Fromages secs..... id.	1 20	1 60	1 50	1 20	» 60	1 70	1 45	» 90	1 60
Marée..... id.	» 60	» »	1 20	» 70	1 50	1 »	2 »	» 70	2 20
Poisson d'eau douce id.	1 »	» 90	1 »	» 45	1 »	1 50	1 50	1 20	2 »
Huitres..... le cent.	2 50	2 75	2 50	3 »	4 80	3 75	4 »	4 50	3 50
Volaille et gibier.. kil.	2 20	1 »	1 60	1 40	1 30	1 80	3 »	2 »	3 »
Beurre..... id.	2 10	1 90	1 75	1 90	2 10	2 »	2 »	2 10	1 75
Œufs..... douzaine	» 65	» 50	» 55	» 60	» 50	» 60	» 60	» 50	» 50

Digitized by Google

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres autorisés dans ce département pendant l'année 1850.

7 établissements de 1.re *classe.*

1 amidonnerie; — 4 citernes aux engrais; — 1 chlore (fabrique de); — 1 vernis (fabrique de).

272 établissements de 2.e *classe.*

1 amidonnerie; — 1 acide muriatique (fabrique de); — 1 acide nitrique (fabrique de); — 6 briqueteries permanentes; — 2 chandelles (fabriques de); — 4 charbon animal (fabriques de); — 131 chaudières à vapeur; — 5 chaux (fours à); — 4 corroyeries; — 3 distilleries; — 1 fonderie de fer; — 2 fonderies de suif; — 3 générateurs; — 2 gaz hydrogène (fabriques de); — 85 machines à vapeur; — 5 noir animal (révivification du); — 1 poterie (fabrique de); — 3 salaisons de poissons (ateliers de); — 1 sel (raffinerie de); — 8 sucre indigène (fabriques de); — 1 sucre (raffinage); — 2 tanneries;

102 établissements de 3.e *classe.*

5 brasseries; — 85 briqueteries temporaires; — 4 chicorées (fabriques de); — 1 fonderie de cuivre; — 1 fonderie de fer; — 1 moulin à huile; — 2 sel (raffineries de); — 2 sel de soude (fabriques de); — 1 teinturerie.

Ces 381 établissements sont répartis entre les sept arrondissements de la manière suivante :

Arrondissement	de Dunkerque.....	5
—	d'Hazebrouck.....	4
—	de Lille.....	106
—	de Cambrai.....	17
—	d'Avesnes.....	11
—	de Douai.....	70
—	de Valenciennes.....	168
	Total.....	381

Digitized by Google

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Résultat des travaux des Conseils des Prud'hommes pendant l'année **1850.**

SIÉGES des CONSEILS.	Bureau particulier. Nombre des affaires portées devant le bureau.	Bureau particulier. Nombre des affaires conciliées par le bureau.	Bureau particulier. Nombre des affaires retirées par les parties.	Bureau particulier. Nombre des affaires non conciliées par le bureau.	Bureau général. Nombre des affaires retirées.	Bureau général. Nombre des jugements en dernier ressort.	Bureau général. Nombre des jugements susceptibles d'appel.	Bureau général. Nombre des jugements dont il a été interjeté appel.	Police intérieure des ateliers. Affaires portées devant le Conseil. Nombre de jugements.	Acquittées.	Condamnées.
Armentières	149	133	»	16	14	2	»	»	»	»	»
Cambrai	347	324	»	23	10	11	2	2	»	»	»
Douai	218	183	25	10	5	4	1	»	»	»	»
Lille	522	421	82	19	4	12	3	1	»	»	»
Roubaix	699	269	280	150	127	23	»	»	»	»	»
Tourcoing	452	185	266	1	»	1	»	»	»	»	»
Valenciennes	42	26	6	10	9	1	»	»	»	»	»
TOTAUX	2429	1541	659	229	169	54	6	3	»	»	»

Digitized by Google

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'annee 1850.

DÉSIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.				Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des				Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des				Nombre de banqueroutes accusées de fraude.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands	Industriels.	TOTAL.	
Cambrai...	»	9	2	11	»	206122 28	88855 15	294977 43	»	124711 04	76720 15	201431 19	2
Dunkerque	1	1	2	4	412081 82	2288 »	137972 »	552341 82	226645 »	2288 »	96958 83	325891 83	»
Lille.....	1	13	6	20	340548 79	335933 66	258568 30	935046 75	329258 95	223858 27	135562 28	688679 50	(1)4
Valenciennn.	»	8	1	9	»	120878 99	254929 75	375808 74	»	96999 92	219929 75	316929 67	»
TOTAUX...	2	31	11	44	752630 61	665222 93	740325 20	2158174 74	555903 95	447857 23	529171 01	1532932 19	6

(1) Renonciation aux successions.

Digitized by Google

BREVETS D'INVENTION.

Ont été proclamés en **1851** :

1.° Le brevet d'invention de dix ans dont la demande a été déposée, le 7 janvier **1851**, au secrétariat de la Préfecture par M. Spyers, demeurant à Verviers (Belgique), élisant domicile chez M. Amblard, de Lille, pour une machine à fouler le drap.

2.° Le brevet d'invention de quinze années dont la demande a été déposée, le 15 janvier **1851**, au secrétariat de la Préfecture par MM. Six frères, négociants à Wazemmes, pour un nouveau système de blanchiment applicable au lin et au chanvre.

3.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée, le 15 janvier **1851**, au secrétariat de la Préfecture, par M. Monier, Louis, directeur de bateaux à vapeur à Dunkerque, pour un appareil nommé *vaporisateur*.

4.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée, le 20 janvier **1851**, au secrétariat de la Préfecture par M. Deratte, ouvrier mécanicien à Lille, pour une machine à battre le blé dite ***Batte-Deratte***, à fléaux naturels.

5.° Le brevet d'invention de dix ans dont la demande a été déposée, le 21 janvier **1851**, au secrétariat de la Préfecture par M. Sirot-Wagrez, fabricant à Valenciennes, pour rondelle en gutta-percha ou caout-chouc applicable aux presses et pompes hydrauliques employés dans les fabriques de sucre.

6.° Le brevet d'invention de cinq ans, dont la demande a été déposée, le 27 janvier **1851**, au secrétariat de la Préfecture, par M. Martin du Logeois, fondeur-mécanicien à Moulins-Lille, pour un appareil destiné à saturer le jus de betterave par le gaz acide carbonique comprimé.

7.° Le certificat d'addition au brevet d'invention pris le 18 avril **1848**, dont la demande a été déposée, le 3 février **1851**, au secrétariat de la Préfecture par M. Harding-Cocker, fabricant de peignes à Lille, pour une machine à peigner le lin, le chanvre, la soie et tout autre filament, et pour des perfectionnemens apportés aux peignes à lin.

8.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 février **1851**, au secrétariat de la Préfecture par M. Windsor-John, ingénieur-mécanicien à Moulins-Lille, pour un procédé propre à fixer les collets de broches sur les plates-bandes pour tous les métiers à filer en général.

9.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 février **1851**, au secrétariat de la Préfecture par M. Bootz-Laconduite, négociant à Douai, pour une machine à broyer le sucre pour les appareils centrifuges.

Digitized by Google

10.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 février 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Dufour fils (César), marchand de brosses à Lille, pour la fabrication de brosses mécaniques.

11.° Le brevet d'invention de cinq ans, dont la demande a été deposée, le 27 février 1851, au secrétariat de la préfecture par MM. C. Dettrez et Cie, chimistes à Lille, pour un nouveau genre de savon.

12.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 28 février 1851, au secrétariat de la Préfecture par MM. Six frères, négociants à Wazemmes, pour divers perfectionnements pour blanchir et teindre le lin et le chanvre avant d'être filé.

13.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 12 mars 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Black (Georges-Frédéric), mécanicien à Cambrai, pour un appareil de sûreté pour les générateurs.

14.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée, le 17 mars 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Guilbert, ingénieur-mécanicien, demeurant à Bruxelles, faisant élection de domicile à Lille, chez M. Meunier-Sterlin, pour un nouveau système de boite à vapeur, dite *à double expansion variable*, applicable aux machines à vapeur.

15.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 17 mars 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Schmitt, mécanicien à Valenciennes, pour une machine à extraire le jus des betteraves, du raisin, des pommes à cidre et autres matières analogues.

16.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 18 mars 1851, au secrétariat de la Préfecture, par M. Lemoine, industriel à Marly-lez-Valenciennes, pour l'application à la force centrifuge et des machines dites *turbines ou toupies*, à l'extraction du jus de la betterave en remplacement des presses et accessoires.

17.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 25 mars 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Giraud fils, fabricant de faïence à Onnaing, pour une chaudière à vapeur.

18.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande à été déposée, le 27 mars 1851, au secrétariat de la Préfecture, par M. Garez, notaire à Roubaix, fondé de pouvoirs de M. Lennig (Charles), de Philadelphie, pour des perfectionnements apportés à la fabrication des carbonates et d'oxydes de strontiane et de barytes de souffre et d'acides sulfuriques, du sulfate de strontiane et de barytes, etc.

19.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été

Digitized by Google

déposée, le 1.er avril 1851, au secrétariat de la Préfecture par le sieur Hars, coutelier à Lille, pour le compte de M. Duvivier-Malin, menuisier à Namur, pour contrevents horizontaux s'ouvrant dans l'intérieur des magasins.

20.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 1er mai 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Hanquez, rentier à Namur, élisant domicile à Lille, chez M. Ferdinand Montaigne, négociant, pour un procédé de solidification et de conservation des toitures en ardoises.

21.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 8 mai 1851, au secrétariat de la Préfecture, par M. Fromagier, machiniste à Lille, pour teindre, chiner et jasper le fil de lin, laine, soie et coton.

22.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 9 mai 1851, au secrétariat de la Préfecture, par M. Dehennin (Edouard), demeurant à Bruxelles, représenté à Lille par M. Jules Balicq, pour un savon de composition propre à laver spécialement le linge à froid.

23.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 15 mai 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Darque, fabricant de sucre à Quistide (Pas-de-Calais), faisant élection de domicile, à Lille, chez MM. Jaminet et Marix, pour un appareil dit *ventilateur-Darque*, propre à la conservation de la betterave et de la pomme de terre.

24.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 27 mai 1851, au secrétariat de la Préfecture, par M. Garez, notaire à Roubaix, comme fondé de pouvoirs de M. John Swindells, de Manchester, pour des perfectionnements apportés aux procédés propres à tirer certains produits de minerais et autres substances contenant des métaux, ainsi qu'aux procédés pour préparer ces produits et dans la manière d'en faire l'application pour blanchir, imprimer, teindre et produire des couleurs.

25.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée, le 3 juin 1851, au secrétariat de la préfecture du Nord par M. Pierre De Ligne, propriétaire à Cambrai, comme fondé de pouvoirs de M. Jules-Frédéric Silbermann, docteur ès sciences et lettres de Cambrai, pour un procédé pour la fabrication de la levure.

26.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 5 juin 1851, au secrétariat de la Préfecture, par M. Ernotte, négociant à Lille, pour un régulateur et un nouveau système de tension applicable aux métiers à tisser.

27.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris à Paris le 13 juin 1850, dont la demande a été déposée, le 5 juin 1851, au secrétariat de la préfecture du Nord, par M. Le-

Digitized by Google

maire, pharmacien à Valenciennes, pour un procédé de fabrication du bleu de tournesol en pain dit bleu de Hollande.

28.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 juin 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Bauffe, boulanger à Valenciennes, pour un procédé applicable à la fabrication de la levure propre à la panification et à la distillation.

29.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris le 2 novembre 1850, dont la demande a été déposée, le 12 juin 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Bernier Degorgue, quincaillier à Lille, pour un perfectionnement applicable à un système de fiches à écrou.

30.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris le 26 mars dernier, dont la demande a été déposée, le 19 juin 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Garez, notaire à Roubaix, représentant M. Charles Lennig, de Philadelphie, pour certains perfectionnements apportés à la fabrication de carbonates et oxides de strontiane et de barytes de soufre, etc.

31.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 28 juin 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Cheval (Julien), clerc de notaire à Roubaix, comme fondé de pouvoirs de M. Brocwaeys-Degeyter, teinturier audit Roubaix, pour un nouveau moyen de chiner et ombrer la laine en écheveau.

32.° Le brevet d'invention de cinq ans, dont la demande a été déposée, le 2 juillet 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. François Desert, contre-maître à Vertain, arrondissement de Cambrai, pour un procédé consistant à convertir en sucre tout le jus extrait de la betterave, et le convertir en pains laissant moins d'un demi-kilog. de mélasse par 100 kilog. de sucre obtenu.

33.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 juillet 1851, au secrétariat de la Préfecture par M. Lemoine, industriel, demeurant à Marly-lez-Valenciennes, pour un four à faire et à revivifier le noir animal et autres objets.

34.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande à été déposée, le 3 juillet 1851, au secrétariat de la Préfecture, par M. Lemaire, industriel, demeurant à Marly-lez-Valenciennes, pour un moyen propre à fixer les bouts de rails de chemin de fer à leur jonction.

35.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont une demande a été deposée, le 9 juillet 1851, au secrétariat de la Préfecture, par M. Bruno Debaive, demeurant à Valenciennes, comme fondé de pouvoirs de MM. Numa Grar et Cie. raffineurs de sucre audit Valenciennes, pour la peinture des formes à sucre.

36.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention pris le 18 janvier 1851, dont la demande a été déposée, le 30 juillet 1851, par M. Deratte, ouvrier mécanicien, demeurant à Lille, pour une

Digitized by Google

machine à battre le blé, dite *Batte-Deratte* à fléaux naturels.

37.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 1.er août 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Imbert (Eugène), ingénieur civil demeurant à Sars-Poteries (Nord), pour un procédé de dessiccation du bois.

38.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 1.er août 1851, au secrétariat de la Préfecture, par M. Imbert (Eugène), ingénieur civil demeurant à Sars-Poteries (Nord), pour des perfectionnements introduits dans la fabrication des verres, cristaux ou émaux.

39.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de dix ans pris le 15 mars dernier, dont la demande a été déposée, le 12 août 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Guilbert, ingénieur-mécanicien à Lille, pour un nouveau système de boîte à vapeur à double expansion variable, applicable aux machines à vapeur.

40.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 18 août 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Mille-Corbitt, corroyeur à Douai, pour un coupeur mécanique à rotation.

41.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze années pris à la préfecture de la Seine le 29 août 1850, dont la demande a été déposée, le 21 août 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Fouchet, Étienne, boulanger à Lille, pour un pessaire à tige mobile.

42.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 25 août 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Vennin-Deregnaux, constructeur demeurant à Lille, pour des perfectionnements apportés dans les machines à filer le lin.

43.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 27 août 1851, au secrétariat de la préfecture par M. Decock (Philippe), négociant à Lille, pour la solidification des houilles menues.

44.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze années, pris le 8 mai dernier, dont la demande a été déposée, le 27 août 1851, au secrétariat de la préfecture par M. Fromagier, machiniste, à Lille, pour des procédés propres à teindre, chiner et jasper le fil de lin, laine, coton et soie.

45.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans pris le 12 avril 1849, dont la demande a été deposée, le 30 août 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Terwangne, négociant à Lille, pour le rouissage du lin manufacturé.

45.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, pris à la préfecture de la Seine, le 26 novembre 1850, dont la demande a été déposée, le 1.er septembre 1851, au secrétariat de la

Digitized by Google

préfecture, par M. Masse, étudiant en médecine, demeurant à Paris; faisant élection de domicile à Lille, rue d'Amiens, 1, pour des appareils destinés au chauffage et à l'éclairage des appartements.

47.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de cinq ans, pris à la préfecture du Nord, le 30 juin dernier, dont la demande a été déposée, le 2 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture par M. Desers (François), contre-maître, demeurant à Vertain (Nord) pour un procédé applicable à l'extraction du jus de la bettrave et de la canne à sucre.

48.° Le brevet d'invention de cinq ans, dont la demande a été déposée, le 4 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Pauche, facteur de pianos à Lille, pour un perfectionnement apporté au mécanisme du piano.

49.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze années, pris le 16 mai 1849, dont la demande a été déposée, le 8 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Baudon-Porchez, ingénieur civil à Lille, pour un calorifère purificateur à surfaces multiples.

50.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée, le 12 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Baghoff (Herman), négociant à Eupen (Prusse), élisant domicile à Lille chez M. Amblard, pour des perfectionnements apportés aux machines à nettoyer les chardons.

51.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande à été déposée, le 12 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Berghoff (Herman), négociant à Eupen (Prusse), faisant élection de domicile à Lille chez M. Amblard, pour des perfectionnements apportés aux peignes des tisserands.

52.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 23 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Martin, directeur de filature à Verviers (Belgique), élisant son domicile à Wazemmes, chez M. Roland-Castel, pour la construction particulière de tambours en rouleaux de bois garnis de cardes employés à carder la laine, le coton et le lin, pour laquelle invention ledit sieur Martin a pris en Belgique un brevet d'invention de dix ans, sous la date du 30 septembre 1846.

53.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 23 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Eugène Windsor, demeurant à Moulins-Lille, fondé de pouvoirs de M. Charles Cocker, négociant domicilié à Shiffield (Angleterre), pour une lime circulaire.

54.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 24 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Dujardin-Collette, filateur à Roubaix pour une peigneuse mécanique.

Digitized by Google

TABLEAU DES SALAIRES MOYENS.

Attribués aux ouvriers des principales professions qui s'exercent dans les villes chefs-lieux d'arrondissement du département et dans celles d'une population de 10,000 *âmes et au-dessus, pendant l'année* 1850.

	Avesnes.	Cambrai.	Douai.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Roubaix.	Tourcoing.	Valenciennes.
Blanchisseurs	1 75	1 50	» »	1 »	1 50	1 »	1 60	» »	1 25
Bouchers (garçons)	1 50	1 75	1 50	(2) » 40	1 50	(4) » 75	2 »	2 »	2 »
Boulangers (id.)	1 50	1 75	(1) » 75	(2) » 60	1 50	(4) » 60	2 »	2 »	2 »
Brasseurs (id.)	1 75	1 75	2 50	1 65	1 75	(4) » 65	2 50	2 25	2 50
Brodeuses	» 65	» 75	» »	» 40	» 75	» 60	» 60	» 60	» 50
Charbonniers	» »	1 40	» »	1 50	1 75	2 »	» »	2 »	1 30
Charpentiers (ouvriers)	2 »	1 75	2 »	2 »	1 75	1 75	2 25	2 »	2 »
Charrons (id.)	1 50	1 75	2 »	2 »	1 75	2 50	2 25	1 50	2 »
Chaudronniers (id.)	1 50	2 »	2 »	2 25	1 75	3 »	2 50	2 50	2 75
Cordiers (id.)	1 25	1 50	1 50	1 60	1 50	1 75	» »	» »	1 75
Cordonniers (id.)	1 50	1 50	2 »	1 75	1 75	1 75	2 »	1 50	1 50
Couturières (ouvrières)	» 75	1 »	» »	(3) » 60	1 25	» 75	1 »	1 »	1 »
Couvreurs (ouvriers)	2 50	1 75	1 75	2 »	2 »	2 »	2 »	1 75	1 75
Fileurs (id.)	» »	» »	1 50	» »	1 50	2 75	3 »	2 75	» »
Forgerons (id.)	2 »	2 75	» »	2 75	1 75	3 »	2 50	2 »	2 50
Huiliers (id.)	» »	» »	1 50	» »	2 »	1 55	» »	1 50	1 75
Jardiniers (id.)	1 50	1 75	» »	2 »	1 50	1 50	2 25	2 »	1 75
Maçons (id.)	1 50	1 75	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »	1 75	2 »
Maréchaux (id.)	1 50	1 75	2 »	2 75	1 50	2 20	2 50	2 »	2 »
Menuisiers (id.)	1 75	1 75	2 »	(3) » 50	2 »	2 25	2 50	1 75	2 »
Meuniers (garçons)	1 50	2 »	» »	» »	1 50	2 50	1 75	1 75	2 »
Perruquiers (id.)	1 40	1 75	(1) » 50	(2) » 50	» »	(4) » 65	2 »	» »	1 50
Potiers (ouvriers)	» »	2 »	» »	1 25	1 50	1 75	1 50	» »	1 75
Serruriers (id.)	1 25	2 25	2 »	2 75	1 75	2 25	2 »	2 »	2 »
Tailleurs (garçons)	1 50	2 »	2 »	2 »	2 »	2 50	2 »	2 25	2 25
Tanneurs (ouvriers)	1 50	1 50	» »	2 »	1 75	1 25	2 »	1 50	1 75
Teinturiers (id.)	1 50	1 50	» »	2 »	1 75	1 75	2 »	1 75	1 75
Tisserands en toile	» »	1 50	» »	2 50	1 50	1 25	2 »	1 75	2 »
Tonneliers (ouvriers)	1 50	2 »	2 »	2 »	1 50	2 25	2 »	1 75	1 75
Tullistes (id)	» »	2 »	» »	3 »	» »	2 »	2 50	» »	» »
Campagne.									
Laboureurs	1 30	1 75	1 50	(2) » 65	1 25	(4) » 67	1 50	1 50	2 »
Journaliers. Hommes	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	(4) » 60	1 50	1 »	1 25
Journaliers. Femmes	» 75	» 75	» 75	» 90	» 75	» 65	1 »	» 75	1 »

(1 et 2) Plus la nourriture et le logement. — (3) Plus la nourriture. — (4) Plus la nourriture et le logement.

Digitized by Google

BELLES ACTIONS.

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Prix Monthyon.

Il résulte du procès-verbal de la séance de l'Académie française dans laquelle ont été distribués, en 1851, les prix de vertu fondés par M. de Monthyon, que le sieur Jansoone-Vigreux, éclusier à Bourbourg, a obtenu un prix de 1,000 fr. pour de nombreux actes de courage.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu pendant l'année 1851, à la délivrance de trois médailles d'or et de trente médailles d'argent, décernées par M. le ministre de l'intérieur.

Une somme de 878 fr. a en outre été distribuée, par M. le préfet, à quarante-sept individus qui se sont signalés par de belles actions.

Les médailles en or ont été décernées, savoir :

1.° Au sieur Courouble, éclusier à Valenciennes, qui depuis trente-cinq ans a rendu les services les plus éminents, en sauvant d'une mort certaine plus de quarante personnes tombées dans le canal. Le 31 mars dernier, il a couru les plus grands dangers en se portant au secours de deux personnes qui se noyaient à neuf heures du soir.

2.° Au sieur Looten, éclusier à Dunkerque, qui l'année dernière a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur pour ses nombreux actes de courage et de dévouement ; le sieur Looten ne laisse échapper aucune occasion de se signaler et d'acquérir de nouveaux titres à l'estime et à la reconnaissance publiques. Dernièrement encore, un enfant de huit ans tombe dans la Cunette, près des Quatre-Écluses ; le sieur Looten se jeta tout habillé dans l'eau, plongea à différentes reprises, et fut assez heureux, après des efforts redoublés, pour retirer cet enfant qui avait déja perdu connaissance.

3.° Au sieur Fontaine-Cogez, constructeur de machines à la Madeleine-lez-Lille, pour le généreux dévouement dont il a fait preuve dans un incendie survenu dans cette commune en traversant le foyer de l'incendie pour ouvrir les soupapes d'une machine à vapeur et en prévenant une explosion imminente.

Digitized by Google

Les médailles en argent ont été décernées :

1.° Au sieur Arduser, sous-brigadier des douanes à Houplines, pour avoir fait preuve d'un très-grand dévouement en se précipitant au secours d'un aliéné de l'asile d'Armentières, qui venait de se jeter dans la Lys.

2.° Au sieur Admont, conseiller-municipal à Mardyck, qui a fait preuve d'un grand dévouement dans les circonstances ci-après : En sauvant au péril de ses jours, trois enfants qui se trouvaient dans un bâtiment incendié ; En préservant d'une mort imminente, un ouvrier qui venait d'être précipité dans un ravin avec sa charette par un cheval rendu furieux ; Enfin, par le zèle et l'intrépidité dont il a fait preuve dans un incendie.

3.° Au sieur Henry (Édouard), maçon à Escarmain, qui a fait preuve d'un grand dévouement dans plusieurs incendies, et qui notamment le 2 février dernier, a, par ses efforts, préservé une maison et un dépôt de bois de charpente d'une destruction imminente.

4.° Au sieur Terme, journalier à Lille, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait dans un endroit très-profond des fortifications qui entourent la place.

5.° Au jeune Billet (Édouard), élève de l'hospice des Bleuets de Lille, qui a fait preuve du plus grand dévouement en sauvant plusieurs personnes en danger de périr.

6.° Au sieur Lesaffre (Louis), batelier à Deûlemont, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, en diverses circonstances, trois personnes qui se noyaient.

7.° Au sieur Morel (Joseph), ouvrier tailleur à Douai, pour le dévouement dont il a fait preuve dans quatre circonstances différentes, où des personnes se trouvaient en danger de périr dans la Scarpe.

8.° Au sieur Therby (Adolphe), ouvrier à la manufacture de tabac à Lille, qui s'est signalé par plusieurs actes de dévouement, et en dernier lieu, en sauvant un jeune enfant qui se noyait dans le canal de la Deûle.

9.° Au jeune Gambier (Alfred), âgé de 15 ans, demeurant à Douai, pour le dévouement dont il a fait preuve à plusieurs reprises et notamment, en octobre dernier, en sauvant, au péril de ses jours, un enfant tombé dans la Scarpe à un endroit où la rivière a plus de trois mètres de profondeur.

10.° Au sieur Delfly (François), cultivateur à Merville, qui a fait preuve de courage et de sang froid en parvenant à faire périr dans l'eau un chien reconnu enragé.

11.° Au sieur Poulain, Louis;

12.° Au sieur Delcroix, Modeste,

tous deux ouvriers tisseurs à Honnechy, pour le dévouement dont ils ont fait preuve en se faisant descendre dans un puits profond où

Digitized by Google

un autre ouvrier venait d'être entraîné par la chute d'une muraille.

13.° Au sieur Dezetave (Narcisse), maréchal à Villers-Guislain, qui a fait preuve du plus courageux dévouement dans un incendie survenu dans cette commune.

14.° Au sieur Cambray, Pierre, sapeur-pompier à Maubeuge.

15.° Au sieur Emblans, François-Louis, maçon à Don.

16.° Au sieur Phalempin, de Lille ;

17.° Au sieur Bocq, idem.;

18.° Au sieur Vigin, idem.;

19.° Au sieur Tabary, idem.;

20.° Au sieur Dubar, idem.

21.° Au sieur Thibaut, Jean-Baptiste, tisserand à Neuf-Berquin, qui se sont fait plus particulièrement remarquer pour arrêter les progrès des flammes lors d'incendies survenus dans plusieurs communes.

22.° Au sieur Amand (Charles), marinier à Condé qui a sauvé au péril de sa vie, trois personnes qui se noyaient dans la Sambre.

23.° Au sieur Pezin, Henri-Joseph, brigadier des ouvriers du port à Lille, pour avoir retiré au péril de ses jours, un ouvrier tombé dans le bassin du quai de la Basse-Deûle.

24.° Au sieur Barrié, Jean-Philippe, sergent au 1.er de ligne.

25.° Au sieur Renaud, Jean-Charles-Joseph, carabinier au 18.e léger ;

26.° Au sieur Chevalier, Marie-Ange, préposé des douanes ;

27.° Au sieur Bouquet, Eugène, cordier et sapeur-pompier, pour avoir arraché d'une mort certaine, en exposant ses jours, des personnes sur le point de périr au milieu des eaux.

28.° Au sieur Benoist, Louis, préposé des douanes à Lille ;

29.° Au sieur Baudoux, garçon boucher à Avesnes ;

30.° Au sieur Mourrier, Henri, lancier du 2.e régiment, qui tous trois dans des circonstances dangereuses, ont sauvé chacun un enfant sur le point de se noyer.

La somme de 878 fr. a été répartie entre les dénommés ci-après :

1.° Au sieur Menart (Basile-Joseph), ouvrier maçon à Erquinghem-Lys, qui a fait preuve d'un grand courage en sauvant au péril de ses jours une femme qui était tombée dans la Lys en allant laver du linge.

2.° A la nommée Burillon (Chrisolène), fileuse, domiciliée à St.-Martin, qui a fait preuve de beaucoup de courage en retirant de la fontaine publique une femme qui était y tombée.

3.° Au sieur Lambin (Jean-Baptiste), journalier à Armentières, qui

Digitized by Google

a sauvé d'une mort certaine une femme qui était tombée dans la Lys.

4.° Au sieur Mouille (Narcisse), journalier à Wavrin, pour avoir sauvé la vie à un enfant de 3 ans qui était tombé dans un fossé plein d'eau.

5.° Au sieur Merlin, Désiré, berger à Thivencelles, qui a sauvé, au péril de ses jours, la vie au jeune Peinbert qui était tombé accidentellement dans la rivière de l'Hogneau.

6.° Au sieur Danguéreaux (Hypolite), maçon à Saulzoir, pour avoir sauvé la vie au sieur Verquin, scieur de long, qui se noyait dans la rivière de la Selle.

7.° Au sieur Desportes (François), batelier à Dunkerque, qui a fait preuve d'un grand dévouement en sauvant la vie à un jeune homme qui se noyait

8.° Au sieur Honoré (Jean Baptiste), batelier à Merville, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant la vie à un enfant de quatre ans et demi qui se noyait dans la Lys.

9.° Au sieur Pruvost (Alfred), ouvrier tailleur à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve en contribuant au sauvetage d'une jeune fille qui était tombée dans le canal du Cirque et que le courant entrainait vers les vannes du moulin St.-Pierre.

10.° Au sieur Vancostenoble (François-Amand-Joseph), demeurant à Houplines, pour le courage dont il a fait preuve en sauvant la vie à un jeune enfant tombé dans la Lys.

11.° A la nommée Sophie Richart, femme Fauquenois;

12.° A la nommée Silvie Dancoine, femme Debaussart, toutes deux domiciliées à Wavrin, pour le courage dont elles ont fait preuve en sauvant la vie, la première à un enfant de 3 ans qui se noyait dans une rigole ayant deux mètres d'eau, et la seconde, à un enfant de 5 ans qui était tombé dans l'abreuvoir communal.

13.° Au sieur Crespel, garde de police à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant au péril de ses jours des personnes en danger de se noyer.

14.° Au sieur Chevalier (François), âgé de 19 ans, domicilié à Escarmain, pour le courage dont il a fait preuve en sauvant la vie à un enfant de 3 ans qui était tombé dans la rivière de la Selle.

15.° Au sieur Ferez (Hippolyte), journalier à Merville, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant un enfant de 8 ans qui était tombé dans la Lys.

16.° Au sieur Merchier (Henri), fileur à Armentières, pour avoir sauvé la vie à un enfant de 5 ans dont les vêtements étaient enflammés.

17.° Au sieur Valquenart, garde champêtre à Neuf-Berquin, qui a fait preuve de dévouement en retirant de l'eau un homme qui se noyait.

Digitized by Google

18.° Au sieur Malfait (Louis), tisserand à Armentières, qui a sauvé un enfant de 11 ans qui se noyait dans la Lys.

19.° Au sieur Maeghe (Louis), demeurant à Estaires, qui a fait preuve de beaucoup de courage en sauvant la vie à un enfant de 2 ans qui se noyait.

20.° Au sieur Tirion (Constant-Louis), journalier à Valenciennes, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant de 9 ans qui se noyait dans l'Escaut.

21.° Au sieur Charles Bafin, journalier à La Bassée, pour avoir sauvé, d'une mort imminente, un enfant de 6 ans tombé dans le canal d'Aire à La Bassée, à un endroit où la rivière est profonde et le courant rapide.

22.° Au sieur Ramette (Pierre), au Quesnoy, qui a sauvé un individu qui venait de se jeter dans l'étang de St.-Roch et qui aurait infailliblement péri sans le dévouement du sieur Ramette.

23.° Au sieur Becquet, Auguste, journalier à Marpent, qui a sauvé d'une mort imminente, une femme qui venait de tomber dans la rivière à un endroit très-profond et fort dangereux.

24.° Au sieur Doby, journalier àVred, qui a sauvé au péril de ses jours, un enfant qui était tombé dans la Scarpe et qui déjà était passé sous un pont.

25.° Au sieur Lenne (Louis-Chrysostôme), préposé des douanes à Frelinghien, qui a sauvé un jeune garçon de 12 ans tombé dans la Lys.

26.° Au sieur Louis Collier, ouvrier filtier, à Comines, qui a sauvé, d'une mort imminente un enfant de 13 ans qui était tombé dans la Lys près des écluses.

27.° Au sieur Vital-Mensier, ouvrier maréchal à Quesnoy-sur-Deûle, qui a sauvé la vie à un enfant de 4 ans qui se noyait dans la rivière du puisard.

28.° Au jeune Alfred Guyart, apprenti serrurier, agé de 15 ans, demeurant à Wambrechies, qui a sauvé d'une mort imminente un jeune garçon de 12 ans qui était tombé dans la Deûle, près du pont levis, à un endroit où le courant est très-rapide.

29.° Au jeune Dhainaut, Victor, âgé de 12 ans, demeurant à Mons-en-Pévèle, qui a sauvé d'une mort imminente, et en se jetant tout habillé dans l'eau, une petite fille de 5 ans tombée dans un étang profond et qui disparaissait pour la seconde fois.

30.° Au jeune Hector Hautecœur, âgé de 9 ans, demeurant à Lille, qui, avec une présence d'esprit, une résolution et un sang froid bien remarquables chez un enfant d'un âge aussi tendre, a sauvé, d'une mort imminente, un jeune enfant de 9 ans qui était tombé dans la Deûle et qui allait disparaître dans le courant de la rivière.

31.° Au sieur Cornier (Pierre-Louis-Désiré), demeurant à Arm-

Digitized by Google

bouts-Cappel, qui a sauvé avec le plus généreux dévouement, un enfant qui était tombé dans la Colme et qui se trouvait en danger d'y périr sans l'empressement de son libérateur.

32.° Au jeune Mallauvan (Amand-Fidèle-Benjamin), demeurant à Armbouts-Cappel, âgé de 12 ans, qui a sauvé, d'une mort imminente, un enfant de 6 ans, tombé dans la Colme au lieu dit *le grand Millebrugghe*.

33.° Au sieur Huysman (François-Désiré), marin à Dunkerque.

34.° Au sieur Tempère (Ange-Albert), batelier à Dunkerque, qui tous deux ont fait preuve de dévouement en sauvant, chacun un enfant près de se noyer dans le port.

35.° Au sieur Descamps, Louis, chauffeur de la fabrique de sucre de M. Dewelde à Armentières, qui a sauvé au péril de sa vie, la nommée Stéphanie-Vincent, âgée de 13 ans, tombée dans la Lys.

36.° Au sieur Duriez (Jean-Baptiste), portefaix à Armentières, qui a sauvé la vie à un jeune garçon de 9 ans qui se noyait dans la Lys.

37.° Au sieur Bouvignie, (François), batelier à Dunkerque, qui a fait preuve d'un grand courage, en sauvant au péril de ses jours un homme qui se noyait dans le bassin du jeu de Mail.

38.° Au sieur Renaux (Alexandre), ancien militaire, demeurant à Houplines, qui a fait preuve de dévouement en retirant de la Lys une petite fille de 8 ans qui venait d'y tomber.

39.° Au sieur Devoo (Florent), journalier à Morbecque, qui s'est jeté à l'eau tout habillé pour en retirer au péril de ses jours, un enfant de 7 ans qui se noyait.

40.° Au sieur Pimbert (Louis-Joseph), employé des douanes à Ruesnes, qui a fait preuve de dévouement, lors d'un incendie survenu dans cette commune, en contribuant à arrêter les progrès des flammes.

41.° Au sieur Lecomte, (Antoine), chasse-marais à Radinghem, qui a fait preuve de dévouement dans plusieurs occasions et notamment en sauvant la vie à un charretier qui, étant en état complet d'ivresse, était tombé dans un fossé plein d'eau à une heure très-avancée de la nuit.

42.° Au sieur Pouchain (Louis-Henri), ex-sergent au 17.e léger, employé à l'asile d'aliénés d'Armentières, pour avoir fait preuve de courage et de dévouement en sauvant la vie à un enfant de 6 ans qui était tombé dans un fossé plein d'eau.

43.° Au sieur Harbonnier, (François), journalier ;

44.° Au sieur Garin, (Jean-Baptiste), couvreur ;

45.° Au sieur Brasseur, (Joseph), tailleur ;

demeurant tous trois à Gommegnies, qui ont fait preuve de dévouement pendant un incendie survenu dans cette commune et que notamment le premier a reçu des blessures assez graves.

Digitized by Google

46.° Au sieur Poulet, (Louis), journalier, à Ferrière-la-Grande, pour le courage dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, un homme qui se noyait dans la Solre.

47.° Au sieur Apchin (Louis), demeurant à Bermerain, qui a fait preuve de dévouement en sauvant la vie à un homme qui se noyait dans la rivière d'Ecaillon.

DONS ET LEGS

Les dons et legs faits en 1851, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département, se sont élevés, savoir :

Pour les hospices.....	12,700 fr.
Pour les bureaux de bienfaisance.....	54,600
Pour les fabriques d'églises.....	80,683
Total.....	147,983 fr.

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1851.

7 atteints d'aliénation mentale; — 5 condamnés pour cris séditieux; — 1 pour colportage de livres sans autorisation; — 425 condamnés; — 15 condamnés pour rupture de ban; — 1 délit de chasse; — 47 déserteurs et insoumis; — 1 destruction de récoltes; — 60 fraudeurs; — 47 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline; — 147 individus à défaut de papiers; — 329 individus en vertu de mandats d'amener; — 108 individus sans passeports; — 271 mendiants, vagabonds; — 46 perturbateurs du repos public; — 8 prévenus d'attentats à la pudeur; — 37 de coups et blessures; — 4 d'assassinat; — 1 d'avortement; — 3 d'escroquerie; — 1 de faux en écriture privée; — 2 de faux en écriture de commerce; — 4 d'infanticide; — 11 d'incendie; — 1 de menaces envers ses père et mère; — 12 de menaces de mort; — 3 de mutilation d'arbres; — 5 de viol; — 4 de voies de fait; — 1 d'homicide volontaire; — 1 d'homicide par imprudence; — 12 de rébellion envers les agents de la force publique; — 4 de révolte à main armée; — 1 de tentative d'incendie; — 113 de vol.

Digitized by Google

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de.	1,737
Il a été en 1850 de.	1,539
Différence en plus en 1851	198

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été, en 1851, de 89. Ce chiffre présente sur celui de 1850 une différence en moins de 6.

De ces 89 suicides, 11 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque; — 4 dans celui d'Hazebrouck; — 23 dans celui de Lille; — 20 dans celui de Cambrai; — 17 dans celui d'Avesnes; — 8 dans celui de Douai; — 6 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 8 en janvier; 4 en février; 1 en mars; 13 en avril; 7 en mai; 8 en juin, 13 en juillet; 6 en août; 9 en septembre; 4 en octobre; 10 en novembre; 6 en décembre.

Les mois d'avril, juillet, septembre et novembre sont ceux où les suicides ont été le plus fréquents.

Au nombre des suicidés, se trouvent 68 hommes, dont 1 de 19 ans; 7 de 20 à 30 ans; 8 de 30 à 40 ans; 16 de 40 à 50 ans; 17 de 50 à 60 ans; 19 de 60 à 80 ans; — 19 femmes, dont 2 de 20 à 30 ans; 5 de 30 à 40 ans; 4 de 40 à 50 ans; 4 de 50 à 60 ans; 3 de 60 à 80 ans; 1 de 82 ans; — 2 enfants de 13 ans.

Des 89 suicidés, 5 se sont brûlés la cervelle; 34 se sont noyés; 44 se sont pendus; 1 s'est coupé la gorge; 1 s'est jeté sous les roues d'une locomotive; 1 s'est tiré un coup de pistolet au cœur; 1 s'est jeté par la fenêtre; 2 se sont empoisonnés.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1851 dans le département du Nord.

Digitized by Google

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS. Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Totaux.
Écuries	1	»	»	14	4	4	3	26
Étables	4	1	»	»	»	»	»	5
Fabriques	»	»	»	»	»	1	»	1
Fermes	»	»	3	4	»	»	»	7
Filatures	»	»	4	»	»	»	»	4
Fournils	1	2	3	»	»	»	»	6
Granges	5	2	3	32	4	8	8	62
Hangars	1	»	1	2	1	1	»	6
Maisons	4	8	22	53	13	11	13	124
Moulin à huile	»	»	»	»	»	1	»	1
Moulins à vent	»	»	»	»	1	1	»	2
Pannerie	»	»	»	1	»	»	»	1
Remises	»	2	»	4	1	2	»	9
Scieries de bois	»	»	1	»	»	»	»	1
Meules de Avoine	»	»	»	1	»	»	»	1
Meules de Blé	»	»	3	8	»	»	2	13
Meules de Colza	»	»	»	»	1	1	»	2
Meules de Feverolles	1	»	»	»	»	»	1	2
Meules de Foin	1	»	»	»	1	1	»	3
Meules de Hyvernache	»	»	»	1	»	»	»	1
Meules de Lin	1	»	»	»	»	»	»	1
Meules de Orge	»	»	»	2	»	»	»	2
Meules de Paille	»	»	»	3	»	»	1	4
Meules de Roseaux	»	»	»	1	»	»	»	1
Meules de Trèfles	»	»	»	3	»	»	»	3
Incendies attribués à la malveillance	»	»	»	1	»	1	»	2

Le montant des pertes résultant de ces incendies s'élève approximativement à 793,534 francs; celui des assurances n'est que de 576,726 francs. — Ces sommes se répartissent entre les arrondissements, suivant le détail ci-après :

Digitized by Google

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT PAR APPROXIMATION	
	des pertes constatées.	des assurances.
Dunkerque	8180	»
Hazebrouck.....	48518	21692
Lille.....	480516	445406
Cambrai.....	134644	75153
Avesnes	40885	3140
Douai.....	39049	23800
Valenciennes.....	41742	7545
TOTAUX.....	793534	576736

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

DUHOT.

Albert-Augustin-Antoine-Joseph Duhot est né à Condé, le 11 juin 1767, d'une famille très-honorable, mais peu favorisée des dons de la fortune.

Il fut l'aîné de quatorze enfants.

Sa jeunesse laborieuse fut entièrement consacrée à ces fortes études qui élèvent les esprits et donnent au jugement cette rectitude et cette sûreté indispensables dans l'exercice des fonctions publiques.

Le jeune Duhot fit ses études classiques sous la direction d'un chanoine de la Collégiale de Condé, du vénérable abbé Mary, qui consacrait ses loisirs à l'instruction des fils des principales familles de Condé. Sous cette habile direction, le jeune homme, heureusement doué par la nature, fit des progrès rapides, et eut bientôt atteint le terme de la carrière; mais, suivant une convention aussi honorable pour le maître que pour l'élève, qui avait été admis à suivre gratuitement les cours, ce dernier s'était engagé à indemniser l'abbé Mary de ses soins, en mettant, pendant plusieurs années, son instruction au service de son maître.

Duhot s'acquitta religieusement de cette dette de reconnaissance, à son immense avantage; car cette revue de toutes ses études, cette nécessité de posséder à fond les objets de l'enseignement qu'il était appelé à donner à son tour, cet apprentissage de la conduite des affaires et de la direction des hommes par l'éducation de la jeunesse, ont singulièrement contribué à faire d'Albert Duhot un administrateur éclairé et un magistrat distingué.

Ainsi fortement préparé, Albert Duhot fut envoyé par sa famille à l'école de droit, qui florissait alors dans la cité universitaire de Douai; et, à l'âge de vingt-quatre ans, il subissait avec distinction ses examens, et était reçu avocat le 8 juillet 1791.

Dès le mois de février 1792, le jeune avocat du barreau de Valenciennes était appelé à monter au siége de juge près le tribunal civil de cette ville.

Deux années plus tard, en 1794, député par ses collègues du tri-

Digitized by Google

bunal de Valenciennes, M. Duhot fut appelé à remplir les fonctions si graves, à cette époque, de juge au tribunal criminel du département du Nord.

Il faut dire à l'éternel honneur de ce magistrat qu'à cette époque de ferveur révolutionnaire, sur douze cents accusés, assure-t-on, qui furent traduits devant le tribunal où siégeait le juge Duhot, deux seulement furent atteints par la peine capitale.

Le souvenir des bienfaits de l'abbé Mary n'est sans doute point resté étranger dans la conscience du juge à la clémence qui s'étendit sur tant d'émigrés et d'ecclésiastiques.

Quelque temps après l'heureuse délivrance du 10 thermidor, au mois de septembre de la même année 1794, le juge Duhot revenait à Valenciennes s'asseoir sur le siége de président du tribunal civil, et bientôt après il était nommé aux fonctions de président de la seconde section du tribunal criminel du département du Nord qu'il exerça jusqu'à la suppression de cette section en 1795.

Dans cette même année, M. Duhot devint momentanément administrateur du département du Nord. Mais il fut presqu'immédiatement, c'est-à-dire, le 18 octobre 1795, élu député au corps législatif où il siégea honorablement jusqu'à l'expiration de son mandat, ou jusqu'au 18 mai 1799.

On lit au *Moniteur* de l'époque que, pendant la session de l'an IV, le député Duhot présenta et fit adopter par le conseil des Cinq-Cents une motion tendant à faire cesser la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI et la prestation de serment de haine à la royauté.

Le député Duhot eut aussi l'honneur d'être nommé rapporteur de la loi du 4 brumaire an IV, relative à l'organisation des tribunaux civils.

En l'an V, M. Duhot est nommé secrétaire du conseil des Cinq-Cents.

En l'an VI, il présente une motion sur l'instruction publique, et il est chargé du rapport du projet de loi sur la célébration des jours fériés et des fêtes nationales.

En l'an VII, M. Duhot prononce un concluant discours sur la nécessité de s'occuper promptement du projet de répression des délits de la presse.

Après la journée du 18 fructidor, le député Duhot fut nommé membre de la commission sur l'expulsion des nobles hors du territoire français, et il fut un des opposants à cette mesure violente proposée par le Directoire et rejeté par le conseil des Cinq-Cents.

Il fut aussi membre de la commission de classification des lois; et il eut l'honneur insigne de coopérer, en cette qualité, avec les représentants Cambacérès, Oudot, Parisot et Guillemot à la rédaction

Digitized by Google

des divers projets de codes. C'est lui qui est le rédacteur du projet du titre *des Actions*, dont l'Assemblée a ordonné l'impression et la distribution.

Enfin, c'est encore sur la proposition du député DUHOT que le conseil a accordé l'autorisation de reconstruire la ville de Landrecies, bombardée et détruite par l'ennemi.

En 1799, M. DUHOT fut momentanément substitut du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil et criminel du département du Nord.

Depuis le 1.er novembre 1799, époque où il a cessé ces dernières fonctions jusqu'en 1826, année où il revint à Condé, dans sa ville de naissance, M. DUHOT exerça l'honorable profession d'avocat dans les barreaux de Valenciennes, de Cambrai et de Paris. Il a aussi plaidé à Douai et à Versailles.

En 1814, il était président de la Société d'émulation de Cambrai, et il reçut, à ce titre, une distinction flatteuse d'un membre de la famille régnante.

Pendant quinze ans, il siégea avec distinction dans le conseil municipal de la ville de Condé.

Il fut nommé, le 19 novembre 1830, juge-de-paix du canton, et il n'abandonna cet emploi qu'en 1846, à la suite d'une maladie qui l'atteignit, pour la première fois, à la sortie même du prétoire.

LEBEAU.

Avocat en 1789, près du baillage d'Avesnes, M. Isidore LEBEAU fut obligé de chercher sur la terre étrangère un abri contre les fureurs qui ensanglantaient sa patrie. Grâce à ses connaissances littéraires, il y trouva dans l'enseignement public les moyens de pourvoir honorablement à son existence. Rentré en France lorsque les temps furent plus calmes, il reprit à Avesnes la profession d'avocat. En 1806, il fut appelé à la direction du collége d'Avesnes, où il professa en même temps la rhétorique. Lorsqu'il quitta ces fonctions, après peu d'années d'exercice, il fut nommé officier honoraire de l'académie de Douai, et revint avec une nouvelle ardeur prendre une large part aux luttes judiciaires. La législation si obscure et si bizarre des chartes du Hainaut, les questions ardues du droit intermédiaire, trouvèrent en lui un habile et savant interprète.

En 1818, il fut appelé aux pénibles et difficiles fonctions de procureur du roi près le tribunal d'Avesnes; il les conserva jusqu'en 1819, époque où il fut nommé à la présidence du même siége.

Magistrat intègre, laborieux, éclairé, il fut toujours à la hauteur de ses fonctions. Homme de mœurs austères, de goûts simples, il

Digitized by Google

cherchait dans les études historiques des délassements aux travaux du palais. Il nous a fait connaître le pays qui lui avait donné le jour dans ses ouvrages sur les antiquités de l'arrondissement d'Avesnes, son précis sur l'histoire d'Avesnes et sa notice sur la ville de Bavai.

En 1847, M. Lebeau avait obtenu la décoration de la Légion-d'Honneur, si bien méritée par ses longs services. En 1850, il sentit que l'heure de la retraite avait sonné pour lui, et il reçut le titre de président honoraire.

C'est le 24 avril 1851 que M. Lebeau s'est éteint, à l'âge de 84 ans, entouré de l'estime et des regrets de tous ses concitoyens.

LOCQUENEUX.

M. le général Locqueneux est décédé au Quesnoy, où il s'était retiré, après une carrière militaire glorieusement parcourue. M. Locqueneux est né en 1786, à Saint-Souplet, village non loin du Câteau Cambrésis, patrie du maréchal Mortier, d'un des lieutenants de Napoléon. Il faisait partie de la société des *Enfants du Nord*, à Paris, dont le maréchal fut le premier président.

Entré fort jeune au service militaire, comme simple soldat, M. Locqueneux était, à 24 ans, chef de bataillon et officier de la Légion-d'Honneur. Il obtint tous ses grades jusqu'à ce dernier inclusivement, sur le champ de bataille.

N'étant encore que sergent, il se distingua à la bataille d'Eylau par une action d'éclat, en sauvant l'aigle de son régiment, qui était sur le point de tomber entre les mains des Russes. Le jeune sous-officier s'en empare, la jette sous ses pieds dans la neige, la défend intrépidement à la baïonnette, et quoique blessé, la rapporte triomphante au milieu des débris du régiment, le 17e de ligne, qui avait été foudroyé par les batteries ennemies ; il ne restait que sept hommes de sa compagnie.

Il eut encore l'occasion de se distinguer dans la campagne de 1809, contre les Autrichiens. Alors sous-lieutenant, il se trouva avec sa compagnie à l'attaque du pont de Landshut, défendu par quatre pièces de canon. Déjà un bataillon du 13e léger avait été écrasé par la mitraille. L'empereur qui était là, ordonne au 17e de ligne de s'avancer et d'enlever le pont à la baïonnette sans tirer un seul coup de fusil. Le capitaine et le lieutenant sont renversés, le sous-lieutenant Locqueneux se met bravement à la tête de la compagnie, fait battre la charge, s'empare du pont, des quatre pièces de canon et fait prisonniers les canonniers qui les servent. Emporté par son ardeur, il poursuit les fuyards jusque dans la ville, où il rencontre une colonne de grenadiers hongrois ; et, sans hésiter, avec sa petite

Digitized by Google

troupe, il fond sur cette masse d'hommes qui, pris à l'improviste, mettent bas les armes et se rendent à discrétion. Deux mois après, la campagne se terminait par la bataille de Wagram, où il fut blessé.

En 1812, capitaine de grenadiers, il fit voir toute l'énergie de son caractère dans la désastreuse retraite de Moscou. Désigné pour commander le bataillon formé des débris de son régiment, il continua la guerre sur les bords de l'Elbe. Il eut part aux derniers succès que l'armée française remporta en avant de Dresde. Dans une sortie, commandant l'avant-garde de 500 hommes, il marche résolument sur un village où les Russes s'étaient retranchés, enlève leur position, défendue par six pièces de canon, les poursuit et leur fait plus de prisonniers qu'il n'avait de soldats sous ses ordres.

Chef de bataillon à vingt-quatre ans, M. Locqueneux voyait une brillante carrière militaire s'ouvrir devant lui; mais les désastres de l'empire sont venus l'interrompre. M. Locqueneux entra, en 1828, dans la garde royale, comme chef de bataillon. Après la Révolution de juillet, passant dans la ligne avec le grade de lieutenant-colonel, il eut le commandement du quartier-général de l'armée du Nord. Puis colonel du 1.er régiment de ligne, il fit pendant trois ans la guerre en Afrique, où il reçut les insignes de commandeur de la Légion-d'Honneur. On peut dire que sous le commandement du colonel Locqueneux, cela est constaté dans les rapports des inspecteurs-généraux de l'armée, ce régiment n'était pas seulement le premier dans l'ordre des numéros, mais qu'il l'était aussi par la discipline, la bonne tenue et le zèle qui l'animait pour le service militaire.

Devenu maréchal-de-camp, en 1842, M. Locqueneux commanda le département de la Haute-Marne. Ayant été mis à la retraite après la Révolution de Février, il se fixa dans la petite ville du Quesnoy, au sein de sa famille. Là, entouré de l'estime de ses concitoyens, jouissant d'une considération bien acquise, il en reçut une preuve éclatante: lors de la nomination d'un membre du conseil général, tous les suffrages se portèrent sur lui.

Bon citoyen, ami de l'ordre, n'ayant en vue que les intérêts du pays, il remplit les fonctions de membre du conseil général du Nord, avec le zèle, la sollicitude, le dévoûment qu'il avait apportés dans sa carrière militaire. Il en était encore préoccupé dans ses derniers moments; il parlait de l'époque de la réunion du conseil général et du désir qu'il avait de s'y rendre, dans une lettre écrite trois jours avant sa mort. Aucun indice n'annonçait sa fin prochaine, lorsqu'il a été subitement enlevé à ceux qui le chérissaient, qui avaient pu apprécier la bonté de son caractère, les qualités estimables qui le distinguaient, et qui en conserveront dans leur cœur un précieux souvenir.

Digitized by Google

GOSSE DE GORRE.

Le 26 novembre 1851 est décédé à Douai, à l'âge de 91 ans, M. Gosse de Gorre, ex-président de chambre et président honoraire de la cour d'appel de Douai. C'était un des doyens de la magistrature française. M. Gosse était né à Arras, le 2 novembre 1760, d'une famille parlementaire, qui a donné au conseil d'Artois un procureur-général et un premier président. Dès 1789, il s'était fait une place honorable au barreau de cette ville, où brillait alors d'un vif éclat le talent de Robespierre, qui depuis se fit un nom si terrible. M. Gosse s'associa avec ardeur au grand mouvement politique de 1789, mais il s'arrêta au point où commencèrent les excès. Il ne pouvait manquer de s'attirer la disgrâce et l'animadversion de Joseph Lebon, qui tenait la hache révolutionnaire suspendue sur l'Artois. M. Gosse se vit arrêter, jeter dans les cachots d'Arras, puis transféré à Paris, où il eût infailliblement laissé sa tête, si une puissance du moment, en reconnaissance d'anciens services reçus, ne l'eût soustrait à sa destinée en le faisant transférer dans une prison dont les portes ne s'ouvraient pas sur l'échafaud. En 1790, l'élection avait désigné M. Gosse, d'abord comme juge suppléant et bientôt comme juge titulaire, au district d'Arras. En 1794, l'élection l'envoyait comme accusateur public au tribuual criminel de St.-Omer. C'est dans ces dernières fonctions qu'il devait attacher au livre de sa vie sa plus belle page, une page qui honore la magistrature française elle-même.

On sait l'histoire des malheureux compagnons du duc de Choiseul embarqués, en 1795, sur les côtes d'Angleterre pour aller combattre aux Indes et qu'une affreuse tempête rejeta sur les côtes du Calaisis, où vint s'échouer leur embarcation. Un décret du Directoire du 22 septembre 1795 les renvoya comme émigrés, pris les armes à la main devant le conseil de guerre du Pas-de-Calais, siégeant à Saint-Omer. C'est alors qu'on vit l'accusateur public se faire l'héroïque patron du malheur, et dans une correspondance pleine d'âme et d'indépendance avec le ministre de la justice Merlin (Correspondance conservée dans les mémoires du duc de Choiseul), revendiquer les principes imprescriptibles et inviolables de la justice et de l'humanité, en établissant qu'il ne peut exister ni crime ni délit sans intention ni volonté, et qu'un accident de mer, un naufrage, n'avaient rien de commun avec une conspiration, démonstration qui n'aurait été que puérile et naïve,si dans les tourmentes politiques il ne fallait parfois un bien grand courage pour faire voir aux persécuteurs l'évidence elle-même.

La révolution de fructidor an V (4 septembre 1797) devait être

Digitized by Google

naturellement pour M. Gosse l'occasion d'une disgrâce ; le gouvernement consulaire lui accorda une juste réparation en lui confiant, en 1799, les fonctions de substitut de procureur-général près le tribunal d'appel de Douai. Le sénat lui faisait un plus grand honneur en l'appelant, en 1803, à représenter le département du Pas-de-Calais au corps législatif, où il siégea jusqu'en 1808. Le 17 mai de cette année, il était promu aux fonctions de procureur-général près la cour criminelle du Pas-de-Calais, qui a conservé le souvenir de la merveilleuse facilité de sa parole, de l'élégance toute attique de ses manières, et de cette causerie toujours élégante, qui atteignait parfois aux hauteurs de l'éloquence. Il rendit dans ces fonctions d'éminents services à la sureté publique, en livrant à la sévérité des lois les bandes de chauffeurs qui, d'affreuse mémoire, infestaient alors nos contrées. Lors de la fusion des cours criminelles dans les cours impériales, M. Gosse devint premier avocat-général à la cour de Douai, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1816. On sait quelle épuration subirent alors nos cours et tribunaux ; le prisonnier de 1793, le défenseur des naufragés de Calais, ne trouva pas grâce devant les éliminateurs d'alors ; son nom fut rayé des contrôles de la magistrature française ; son crime, c'était d'avoir, comme député du Pas-de-Calais, assisté à l'assemblée du champ de mai.

En 1831, il reparaissait comme représentant du même département à la chambre des députés ; il quittait en 1833 ses fonctions législatives, et rentrait comme président de chambre à la cour de Douai, fonctions où il fut promu, le 5 février 1844, au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Il abandonna son siége en 1849, lorsque son grand âge et ses infirmités lui commandèrent la retraite, et fut nommé président de chambre honoraire.

Outre sa carrière judiciaire, M. Gosse compte de longs services militaires et administratifs. De 1808 à 1811, il commanda, comme colonel, la légion de la garde nationale active du Pas-de-Calais, et fut même pendant plusieurs années président du conseil de guerre ; de 1814 à 1821, il fit partie du conseil municipal de Douai, et pendant quatorze ans il siégea au conseil général du Pas-de-Calais. Il serait difficile de trouver une carrière mieux remplie.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie du Nord.. . ..... page 77
Administration des revenus publics. 16
Administrations financières..... 136
Administration militaire..... 129
Administration municipale... 57 et 360
Agents sanitaires..... 52
Agents-voyers..... 45
Agriculture..... 188
Analyse des votes du conseil général en 1851..... 261
Architectes du département..... 46
Archives du département..... 25
Arrestations faites par la gendarmerie..... 418
Art vétérinaire..... 195
Artillerie (direction d') 126
Artillerie (école d')..... 125
Asiles publics d'aliénés..... 71 et 347
Association lilloise..... 170
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour d'appel 98
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour d'appel..... 99
Banque de France..... 200
Belles actions, traits de courage et de dévouement.... 412
Bibliothèques publiques..... 172
Bourses de commerce..... 201
Brevets d'invention. 405
Budget départemental..... 314
Bureaux de bienfaisance (personnel). 66
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources). 366
Bureaux de la préfecture..... 21
Cadastre..... 139
Caisses d'épargne..... 73 et 367
Chanoines..... 86
Chambre d'agriculture du départem. 192
Chambres de commerce..... 196
Chambres consultatives des man.res 196
Chefs d'institution..... 84
Chemins de fer..... 32
Chemins de fer (personnel)..... 33
Chemins vicinaux..... 43
Colléges communaux..... 78
Comités consultatifs..... 73
Comités de vaccine..... 52
Commerce. — Industrie... 196 et 402
Comestibles divers 399
Commissaires de police..... 63
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 33
Commission départementale des bâtiments civils..... 46
Commissions des prisons.... 54 et 56
Commission d'inspection du travail des enfants dans les manufactures. 197
Commission historique du département du Nord 160
Commissions cantonales d'hygiène publique..... 51
Commission sanitaire de Dunkerque 51
Comptoir d'escompte de Lille..... 200
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 93
Conseil Académique..... 77
Conseil d'État..... 18
Conseil général du département.... 19
Conseils d'arrondissement..... 26
Conseil de préfecture..... 19
Conseils des prud'hommes.. 120 et 403
Conseils d'hygiène publique et de salubrité..... 49
Conseils municipaux..... 57
Constitution..... 1
Consommations de diverses natures en 1850 (tableau des)..... 400
Contributions directes ..... 138 et 378
Contributions indirectes..... ... 139
Corps militaires en station dans le département ..... 128 et 349
Cour d'appel de Douai 97
Correspondance télégraphique privée (tarifs). 47

Digitized by Google

Culte catholique..... 86
Culte hébraïque..... 96
Culte protestant..... 96
Décanats..... 89
Denrées (prix des)..... 398
Desséchements..... 37
Diocèse de Cambrai..... 86
Division territoriale du département. 207
Documents statistiques..... 202
Dons et legs..... 418
Douanes (direction des)..... 144
Douanes de Dunkerque..... 144
——— de Valenciennes..... 150
Eaux et boues de Saint-Amand.... 54
Eaux et forêts (administration des). 156
Écoles académiques..... 179
École normale du département. .. 85
Écoles spéciales communales..... 179
Economie rurale..... 389
Enfants trouvés et abandonnés 71 et 366
Enregistrement et domaines (direction de l')..... 136
Enseignement secondaire..... 78
Enseignement primaire..... 84 et 369
Épidémies..... 49
Établissements dangereux, incommodes ou insalubres..... 402
Établissements et services de bienfaisance..... 66
Établissements particuliers d'instruction secondaire..... 84
État-major des places..... 123
Faillites..... 404
Foires et francs marchés..... 392
Fonderie de Douai..... 125
Gendarmerie départementale..... 133
Génie (direction du)..... 126
Grandes routes..... 31
Haras..... 195
Hôpitaux militaires..... 129
Hospices (personnel)..... 66
Hospices (population et ressources). 364
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour d'appel.. .. 99
Impositions extraordinaires communales..... 362
Imprimerie et librairie..... 183
Inspecteurs de l'instruction primaire 85
Instruction publique ..... 77 et 369
Intendance militaire..... 129
Jardins botaniques..... 178
Journaux et écrits périodiques.... 186
Jury..... 259
Jury médical..... 49
Justices de paix. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Lignes télégraphiques..... 46
Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 francs..... 64
Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 à 30,000 francs.. 64
Lycée de Douai..... 78
Lycée de Lille..... 78
Mairies..... 57
Maison de détention de Loos..... 55
Maîtres de pension..... 84
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 39
Marchés hebdomadaires..... 395
Marine..... 135
Mines (personnel, statistique) 41 et 343
Mines de fer..... 43 et 343
Mines de houille..... 41 et 343
Ministères..... 15
Moëres..... 37
Monts-de-piété..... 72 et 367
Musées..... 175
Navigation..... 34 et 341
Nécrologie..... 422
Notaires. (*V.* tribun. de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 202
Octrois (personnel des)..... 65
Octrois (produits des)..... 361
Organisation administrative..... 17
Organisation financière..... 136
Organisation judiciaire..... 97
Organisation militaire..... 123
Organisation municipale..... 57
Organisation politique..... 1
Perceptions (état de classem.t des). 379
Poids et mesures..... 159
Police sanitaire des ports..... 52
Ponts-et-chaussées..... 30
Population..... 242
Ports maritimes..... 42
Postes aux lettres..... 157
Poudres et salpêtres..... 128
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 39
Prairies de Flines-lez-Mortagne... 49
Préfecture..... 18
Prés Duhem..... 38
Présidence de la République..... 1
Prisons..... 54 et 357
Prix des denrées..... ...398 et 401
Produits financiers du département.. 372
Recrutement de l'armée..... 350
Routes départementales..... 32
Routes nationales..... 31

Digitized by Google

Santé publique..... 49 et 344
Secours publics 363
Séminaires..... 87
Sénat..... 5
Services publics et départem. 30 et 338
Société charitable de St.-François-Régis, à Lille..... 76
Société de charité maternelle..... 75
Société d'horticulture..... 171
Sociétés de médecine..... 166 et 168
Sociétés savantes..... 160
Sourds-muets (institution de)..... 85
Sous-préfectures..... 26
Statistique électorale..... 256
Suicides..... 419
Tabacs..... 142
Tableau des incendies arrivés en 1851..... 419
Tableau des salaires moyens..... 411
Tableau statistique des communes.. 212
Théâtres..... 178
Travaux communaux..... 339
Travaux départementaux..... 339
Travaux des ponts-et-chaussées... 338
Travaux d'hospices..... 340
Tribunaux de commerce 119
Tribunaux de première instance:
——— Dunkerque..... 99
——— Hazebrouck..... 101
——— de Lille..... 104
——— Cambrai..... 109
——— Avesnes..... 111
——— Douai..... 115
——— Valenciennes..... 117
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine..... 52 et 344
Vallée de la Basse-Sambre..... 40
Vallée de la Haute-Sambre..... 40
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 39
Vallée de la Scarpe..... 39
Watteringues..... 37

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google